





# ŒUVRES

DE

# P. L. COURIER

*Publiées en trois volumes*

TOME PREMIER




NOUVELLE

*BIBLIOTHÈQUE CLASSIQUE*

PARIS, M DCCC LXXVI

# ŒUVRES

DE

# P. L. COURIER

TIRAGE EN GRAND PAPIER :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 170 | exemplaires | sur papier de Hollande | (n$^{os}$ 31 à 200). |
| 15 | — | sur papier de Chine | (n$^{os}$ 1 à 15). |
| 15 | — | sur papier Whatman | (n$^{os}$ 16 à 30) |
| 200 | exemplaires, numérotés. | | |

*Tous les exemplaires sont ornés d'un* PORTRAIT.

N° 162





PAUL LOUIS COURIER.

# ŒUVRES

DE

# P. L. COURIER

*Publiées en trois volumes*

ET PRÉCÉDÉES D'UNE

PRÉFACE PAR F. SARCEY

TOME PREMIER




PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXVI



# NOTE DE L'ÉDITEUR

Une nouvelle édition de Paul-Louis Courier doit nécessairement ressembler à ses aînées, et celle que nous mettons aujourd'hui dans notre *Bibliothèque classique* n'a pas la prétention d'apporter des découvertes sur un de nos écrivains les plus connus.

La biographie de Courier n'est plus à faire : celle que nous devons à Armand Carrel, aujourd'hui acceptée de tous, fait pour ainsi dire partie intégrante des œuvres du célèbre pamphlétaire, et se trouve désormais inséparable de toute édition qu'on en voudra publier.

Il ne pouvait y avoir lieu non plus, au sujet de Courier, à des comparaisons de textes. Les seules variantes qu'on aurait à relever sont celles qui proviennent d'erreurs typographiques, et, plutôt que de perdre notre temps à signaler les erreurs des autres, nous nous sommes appliqué à en commettre nous-même le moins possible.

Il ne s'agissait donc pour nous que de présenter honorablement au public l'auteur que nous réimprimions, de parcourir ses œuvres, pour ainsi dire, en compagnie du lecteur, en appelant son attention sur les traits les plus caractéristiques de l'individualité et du style de Courier, tout en restant en dehors des questions politiques et religieuses. C'était une tâche assez ardue et délicate au moment où de récentes polémiques viennent de remettre en mouvement toutes les

questions soulevées, il y a un demi-siècle, par le vigneron de la Chavonnière.

M. Francisque Sarcey a bien voulu s'en charger, et nous ne serons contredit par personne quand nous affirmerons qu'il s'en est acquitté avec un tact parfait et une complète impartialité.

Si les œuvres de Courier ne présentent pas de variantes, nous n'en dirons pas autant de la préface d'Armand Carrel. Entre le texte de 1829, que nous réimprimons aujourd'hui, et celui qu'ont publié toutes les éditions Didot, il existe de très-nombreuses et très-notables différences, ce qui n'a pas empêché ces éditions de toujours mettre en note au bas de la préface :

« Cette notice a été écrite en 1829 pour la première édition des œuvres complètes de Paul-Louis Courier; nous la conservons dans cette nouvelle édition sans aucun changement. »

Aucun changement! c'est assez risqué, quand les changements se chiffrent à peu près par une centaine. Ils sont même parfois si importants qu'on ne peut les attribuer à la fantaisie d'un correcteur d'imprimerie, ou à l'audace d'un éditeur trop entreprenant. Sont-ils d'Armand Carrel lui-même? Sont-ils d'une autre personne autorisée à les faire? C'est ce que nous ne saurions décider. Nous sommes, à ce sujet, dans une anxiété qu'on aurait bien dû nous épargner en nous signalant l'auteur de ces changements, au lieu d'affirmer qu'il n'en avait pas été fait.

Nous les avons relevés presque tous, laissant de côté les moins importants, dans l'appendice placé à la fin de ce volume. On remarquera que parfois ils se trouvent être à l'avantage de Courier, ce qui donne à penser qu'ils sont dus ou à un nouvel ami, ou à l'ancien ami devenu plus enthousiaste.

Nous citerons seulement ici le premier de ces changements, qui est en même temps l'un des plus curieux.

La préface de 1829 commence ainsi : « La vie d'un *écrivain distingué par un très-grande originalité* » ; ce que les préfaces suivantes ont remplacé par : « La vie d'un *grand* écrivain. » Point n'était besoin de changer pour

moins bien dire. Si Courier est un écrivain très-original, il n'est pas un grand écrivain. C'est là un titre qu'on réserve aux Molière, aux Bossuet, aux La Bruyère.

En parcourant les autres modifications apportées à la préface de 1829, on en rencontrera facilement d'autres qui ont été faites dans l'esprit de bienveillance partiale que nous venons de signaler.

Nous voulions tout d'abord faire un choix dans les œuvres de Courier, mais nous y avons renoncé, leur reconnaissant à toutes une égalité de mérite, qui se traduit même par une teinte d'uniformité tirant parfois sur la monotonie : car c'est peut-être là le principal défaut de ce curieux écrivain *distingué par une très-grande originalité :* son originalité est trop souvent affaiblie par le peu de variété des procédés qu'il emploie.

Nous bornant donc à mettre de côté ses traductions, nous avons divisé ses œuvres originales en trois volumes : dans le premier se trouvent les *Lettres et pamphlets* jusques et y compris le procès de Courier; le second comprendra la fin des *Lettres et pamphlets* et la *Conversation chez la princesse d'Albany*, et le troisième sera rempli par les *Lettres de France et d'Italie*.

D. J.





# PRÉFACE

## PAUL-LOUIS COURIER ÉCRIVAIN



*La présente édition des œuvres de Paul-Louis Courier est destinée à prendre rang dans les bibliothèques d'amateurs. Elle durera longtemps encore après que se seront évanouies les passions politiques d'où sont sortis les pamphlets de l'auteur. Les curieux qui, dans cinquante ans, ouvriront ce volume, ne chercheront donc pas dans les opuscules du vigneron de la Chavonnière un aliment aux polémiques courantes; ils ne liront plus ses ouvrages que par goût de dilettante pour un des meilleurs français qui aient jamais été parlés en Touraine, dans ce pays où l'on prétend*

*que la langue s'est conservée plus pure de tout alliage que partout ailleurs, et qu'à Paris même.*

*Je m'efforcerai donc, en composant cette étude, de ne voir dans Paul-Louis Courier que l'écrivain; j'écarterai, de parti pris, toute autre préoccupation. Vous trouverez ici-même sa vie politique contée, non sans quelque soupçon d'arrangement, par un de ses héritiers, Armand Carrel, du* National, *dans un morceau devenu classique aujourd'hui et qui semble être comme une annexe indispensable de toute édition nouvelle des œuvres du pamphlétaire. Je la tiens pour exacte, puisque les contemporains n'ont pas élevé de réclamations. Il se passera sans doute bien des années avant que quelque érudit curieux prenne notre Paul-Louis pour objet de ses recherches, et compose sa biographie avec ce soin consciencieux du détail vrai que l'on a porté, de notre temps, quand il s'agissait des maîtres écrivains, en ce genre de travaux.*

*Je n'en ai, pour moi, ni le loisir ni l'envie; je ne veux que vous aider, en relisant avec vous ces pages charmantes, à les goûter mieux et à leur assigner, sans esprit de fanatisme ni de dénigrement, leur véritable place dans notre littérature.*

*Je ne crois pas que Paul-Louis Courier ait été un écrivain de race; il n'a jamais eu ni ce jaillissement impétueux et cette pleine abondance des Bossuet et des Voltaire, ni ce ramassé lumineux et cette labo-*

*rieuse originalité des La Bruyère et des Montesquieu. La nature, sans lui être avare, ne lui avait pas accordé ces dons puissants qui font les maîtres. Il semble s'être lui-même lentement, à force d'études, composé un style dont les qualités sont de premier ordre, mais à qui manque toujours cette grâce libre des fleurs spontanément écloses. Vous trouverez dans la notice d'Armand Carrel que* les premières pages qu'il livra au public révélèrent un écrivain tel que la France n'en avait pas eu depuis Pascal et La Fontaine. *C'est là une de ces exagérations familières à l'esprit de parti. On fait tort à Paul-Louis en le rapprochant de ces noms illustres, qui sont hors de toute comparaison avec lui. Pascal, La Fontaine et quelques autres, qui sont de première volée, ont créé leur langue d'un seul jet. Paul-Louis s'est fabriqué la sienne des débris de la leur, artistement mis en œuvre.*

*Il y a eu là un long travail de patience et de goût que nous voudrions pouvoir suivre à la trace. Les documents nous font défaut. Nous ne savons les choses qu'en général et en gros. Le père de Paul-Louis était un de ces bourgeois comme il y en eut tant au dernier siècle, d'une instruction très-étendue, d'une vaste littérature, et qui, par-dessus encore, avait beaucoup d'esprit. C'est à ce père qu'il dut son éducation première. Nous aimerions à savoir quels furent en ce jeune âge ses études favorites et ses au-*

*teurs préférés. On nous dit simplement qu'il aima de bonne heure, avec passion, la littérature grecque, et qu'il avait coutume de répéter qu'il mettait une page d'Isocrate bien au-dessus de toutes les vérités d'Euclide. C'est là un trait assez vague. On ne nous parle pas dés études qu'il dut faire, avec un goût égal, sur les écrivains qui ont le mieux parlé notre vieille langue. Nous en sommes réduits, sur ces deux points, aux conjectures; nous n'avons pour nous guider que les indications sommaires empruntées à sa correspondance et à ses travaux ultérieurs.*

*Il est permis de croire que, s'il fut nourri, en son enfance, de la littérature du grand siècle, car il cite partout et sans cesse Corneille, Racine, La Fontaine, Molière et Boileau, il lut de plus près et avec une attention singulière les écrivains d'un âge antérieur, Rabelais d'abord, son compatriote, et Amyot, et Regnier, et Marot, et, en remontant plus haut encore, Froissart et Philippe de Commines. Nous en avons une preuve très-curieuse dans la préface qu'il écrivit à sa traduction du premier livre d'Hérodote, le seul qu'il ait donné au public.*

*« S'imaginer, dit-il, que l'on traduira Hérodote dans notre langue académique, langue de cour, cérémonieuse, roide, apprêtée, pauvre d'ailleurs, mutilée par le bel usage, c'est étrangement s'abuser. Il y faut employer une diction naïve, franche, populaire et riche, comme celle de La Fontaine. Ce n'est pas*

*trop assurément de tout notre français, pour rendre le grec d'Hérodote, d'un auteur que rien n'a gêné, qui ne connaissait ni ton, ni fausses bienséances, dit simplement les choses, les nomme par leur nom, fait de son mieux pour qu'on l'entende, se reprenant, se répétant de peur de n'être pas compris, et, faute d'avoir su son rudiment par cœur, n'accorde pas très-bien le substantif et l'adjectif. Un abbé d'Olivet, un homme d'académie ou prétendant à l'être, ne se peut charger de cette besogne. Hérodote ne se traduit point dans l'idiome des dédicaces, des éloges et des compliments.* »

*On voit ici fort bien les deux sources où Paul-Louis a dû puiser ce style particulier qui constitue sa manière. C'est par la connaissance approfondie du grec, de ses tours et de ses ressources, c'est par le goût de sa clarté, de sa simplicité, de sa netteté, c'est en joutant sans cesse avec quelques-uns de ses textes les plus accomplis, qu'il s'est instruit à aimer la phrase juste et le mot propre. C'est en étudiant le vieux et naïf parler de nos prosateurs du XV*e *et du XVI*e *siècle qu'il a enrichi sa langue de tours pittoresques, de locutions populaires et qui sentent leur terroir.*

*Il y a des écrivains nés grands qui prennent ainsi de toutes mains les matériaux de leur langue, les jettent pêle-mêle dans l'ardente fournaise, et en font jaillir un métal homogène et qui leur appartient a*

*eux seuls. Il semble que Paul-Louis Courier n'ait pas eu cette puissance; que la nature lui ait donné plus de goût que de génie. Il s'est fabriqué laborieusement un style composite, où l'on retrouve, mêlés dans la trame de la langue courante du jour, des fils d'or empruntés à ses études grecques et à ses souvenirs classiques, et dont la nuance n'est pas toujours harmonieusement fondue avec le ton de l'ensemble.*

*C'est que pour lui, et de bonne heure sans doute, la façon d'exprimer une idée fut plus importante que l'idée même. Il dit quelque part en badinant dans une de ses lettres :*

*« Je corrige un Plutarque qu'on imprime à Paris. C'est un plaisant historien et bien peu connu de ceux qui ne le lisent pas en sa langue; son mérite est tout dans le style. Il se moque des faits et n'en prend que ce qui lui plaît, n'ayant souci que de paraître habile écrivain. Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase. Il a raison. Toutes ces sottises qu'on appelle histoires ne peuvent valoir quelque chose qu'avec les ornements du goût. »*

*Je ne voudrais pas que l'on prît trop au sérieux ce qui peut n'avoir été qu'une boutade lancée par forme d'amusement. Il n'en est pas moins vrai qu'il perce sous cette raillerie je ne sais quelle préférence pour le style, considéré en lui-même, indépendamment des choses qu'il est chargé de traduire. Il y a en France,*

*il y avait surtout en ce temps-là une foule d'esprits distingués qui partageaient ce préjugé; à qui il ne semblait pas fâcheux que l'on parlât pour ne rien dire si l'on parlait élégamment. Il pourrait bien se faire que Paul-Louis, au moins dans les premières années de sa jeunesse, eût été porté et par les tendances de son génie propre, et par les conseils de son éducation, vers ces idées fausses et ces regrettables pratiques. Il y a toujours eu, même en ses plus beaux temps de fécondité littéraire, du* scholar *en lui; nous allions dire du pédant.*

*Il est vraisemblable que, si Paul-Louis Courier eût vécu dans une de ces époques tranquilles où les hommes d'étude ont tout le loisir de s'enfoncer dans leurs livres, sans se laisser pénétrer aux bruits du dehors, son goût se fût encore rétréci; qu'il eût pris un je ne sais quoi de plus âpre et de plus maussade. Les événements le forcèrent à sortir de ses bouquins, à voir le monde, à s'imprégner de cette instruction forte et variée que l'expérience d'une vie accidentée vous enfonce dans les yeux et pour ainsi dire dans tous les sens.*

*Vous verrez, en lisant sa biographie écrite par Armand Carrel, comment cet helléniste, devenu soldat malgré lui, et soldat toujours grognon, s'en alla par toute l'Italie, visitant les musées après avoir vu les champs de bataille, furetant les bibliothèques quand il n'était pas de corvée, donnant au diable les*

*batailles dont il prenait gaîment sa part, et portant toujours avec lui dans sa valise deux ou trois volumes grecs, dont le plus précieux pour lui était son Homère.*

*Oh! cet Homère! comme il l'aimait, comme il le couvait tendrement du regard. « Que vous dirai-je, Monsieur? écrivait-il à Sainte-Croix, j'ai perdu huit chevaux, mes habits, mon linge, mon manteau, mes pistolets, mon argent. Je ne regrette que mon Homère, et, pour le ravoir, je donnerais la seule chemise qui me reste. C'était ma société, mon unique entretien dans les haltes et dans les veillées. Mes camarades en rient. Je voudrais bien qu'ils eussent perdu leur dernier jeu de cartes, pour voir la mine qu'ils feraient. »*

*Et ailleurs, songeant encore à son poëte, il disait en souriant à M. Danse de Villoison, après lui avoir conté quelques-uns de ses exploits guerriers :*

*« Ne croyez pas que je perde mon temps. Ici j'étudie mieux que je n'ai fait, et du matin au soir, à la manière d'Homère, qui n'avait point de livres. Il étudiait les hommes; on ne les voit nulle part comme ici. Homère fit la guerre; gardez-vous d'en douter. C'était la guerre sauvage; il fut aide de camp, je crois, d'Agamemnon, ou bien son secrétaire. Ni Thucydide non plus n'aurait eu ce sens si vrai, si profond. Cela ne s'apprend pas dans les écoles. Comparez, je vous prie, Salluste et Tite-Live. Celui-ci*

*parle d'or; l'autre sait de quoi il parle. Et qui m'empêcherait quelque jour.....? Car j'ai vu, moi aussi; j'ai noté, recueilli tant de choses, dont ceux qui se mêlent d'écrire n'ont depuis longtemps nulle idée; j'ai bonne provision d'esquisses. Pourquoi n'en ferais-je pas des tableaux où se pourrait trouver quelque air de cette vérité naïve qui plaît si fort dans Xénophon? Je vous conte mes rêves. »*

*C'étaient des rêves en effet, et qui ne devaient jamais se réaliser. Personne ne voit Paul-Louis historien. Il avait l'haleine trop courte, et surtout la langue trop timorée, pour atteindre à l'ampleur de ces écrivains grecs qu'il aimait tant, mais dont il n'aurait jamais égalé l'abondance aisée et superbe.*

*Courier était un peintre de tableaux de genre. Il y en a d'exquis dans cette correspondance qu'il entretint avec ses amis, de 1800 à 1812, alors qu'il n'était qu'un simple canonnier à cheval, grécisant à ses moments perdus.*

*Toutes ces lettres sont des morceaux achevés, que Paul-Louis, devenu plus tard pamphlétaire à la mode, ne surpassera jamais. Ce qui leur manque, c'est le tour familier et libre qui sied au style épistolaire. Courier, cela se sent, les a écrites pour la postérité; ou plutôt, il les a écrites pour lui-même, pour son goût de lettré puriste et d'helléniste délicat. Il en savait bien le prix, puisqu'il les a publiées sur des brouillons gardés par lui, ainsi qu'il l'avoue lui-*

même dans une note publiée en tête du recueil :

« Si quelqu'un voit ceci, dit-il, on s'étonnera que j'aie voulu conserver de pareilles misères. Mais le fait est que ces chiffons, qui ne signifient rien pour tout autre, me rappellent à moi mille souvenirs, et qu'ayant déjà passé la meilleure et la plus belle moitié de ma vie, je me plais à regarder en arrière. »

De pareilles misères! Il a bonne grâce vraiment à user de ce mot, lui qui, écrivant sur un tambour, au soir d'une bataille, à des amis intimes, prenait soin de recopier son petit chef-d'œuvre et en conservait la copie! lui qui a été trois ou quatre fois dépouillé de ses habits, de ses chemises, de son Homère; mais qui a toujours sauvé ses manuscrits! Demandez donc à Victor Jacquemont s'il tirait copie des lettres qu'il écrivait au galop sur le dos d'un dromadaire. Sa plume, comme celle de Madame de Sévigné, comme celle de tous les grands épistoliers, courait à bride abattue.

Paul-Louis prenait le temps de perler ses chefs-d'œuvre. Que voulez-vous? Paul-Louis était un pur homme de style, très-délicat sur sa prose, et si inquiet de la façon dont elle serait reçue qu'après avoir fait à sa cousine le charmant récit d'une de ses aventures en Calabre, où il prit de bons paysans pour des brigands affreux, il ajoute :

« Cousine, obligez-moi; ne contez point cette histoire. D'abord, comme vous voyez, je n'y joue pas

*un beau rôle, et puis vous me la gâteriez. Tenez, je ne vous flatte point : c'est votre figure qui nuirait à l'effet de ce récit. Moi, sans me vanter, j'ai la mine qu'il faut pour les contes à faire peur. Mais vous, voulez-vous conter, prenez des sujets qui aillent à votre air : Psyché, par exemple. »*

*Que de circonlocutions pour insinuer que, si l'on veut faire part de cette histoire à des amis, il faut la lire dans l'original, qui est un chef-d'œuvre, et ne pas la gâter par une autre rédaction! Vous imaginez-vous Jacquemont, ou, puisqu'il s'agit de soldats, Saint-Arnauld, s'amusant à des recommandations pareilles?*

*Toutes ces lettres sentent l'huile; et pourtant elles sont bien jolies, elles ont atteint presque ce degré de perfection où la trace du travail a disparu. Je ne crains pas d'affirmer que c'est encore là qu'il faut chercher le vrai Courier, c'est là qu'il a mis le meilleur de son esprit, c'est là qu'il se peint tout entier, bien mieux que dans ses pamphlets.*

*Armand Carrel, dans sa spirituelle notice, a déjà signalé au lecteur quelques-unes des lettres qui mettent le mieux en son véritable jour le caractère de Courier. Qui n'a lu celle où il raconte de quelle façon on a fait un empereur, et celle où il gémit sur la barbarie des soldats, pillant, dévalisant, détruisant de leurs mains grossières les chefs-d'œuvre de cette terre classique des beaux-arts? Ce sont là les beaux*

*côtés, les côtés sympathiques de cette correspondance.*

*J'y relève d'autres traits qui ne sont pas moins curieux, quoique le panégyriste de Paul-Louis les ait plus volontiers laissés dans l'ombre. Je ne sais, mais j'inclinerais à croire, après avoir lu cette correspondance avec beaucoup de soin, que Courier était d'un naturel mécontent, acariâtre, et qu'il réunissait en lui cet ensemble de qualités désagréables qui est compris d'ordinaire sous l'appellation, en usage chez le peuple, de* mauvais coucheur.

*Il a un penchant secret à voir les hommes en laid, les choses en mal, à croire et à dire qu'on lui fait des injustices et des passe-droits, à s'en plaindre avec un ton de raillerie où l'on sent plus l'amertume du dépit que la bonne humeur du Français qui raille. Il a sur tous ses camarades des mots, qui sont peut-être justes, mais qui à coup sûr sont cruels.*

*« Tout de bon, écrit-il, cela est trop drôle! Salvat qui meurt réellement et en vérité de la peur! Dedon qui en est bien malade, l'autre qui se tient loin : voilà de ces choses qu'on ne peut savoir, à moins d'être du métier. En lisant la gazette, personne n'imagine qu'à travers tant de guerres, on puisse parvenir aux premiers emplois de l'armée sans être en rien un homme de guerre. Ma foi, quant au reste du monde, je ne t'en saurais que dire; mais j'ai vu deux classes dans ma vie : j'ai connu gens de lettres, gens de sabre et d'épée. Non, la postérité ne se doutera*

*jamais combien, dans ce siècle de lumières et de batailles, il y eut de savants qui ne savaient pas lire, et de braves qui faisaient dans leurs chausses! Combien de Laridons passaient pour des Césars, sans parler de César Berthier!* »

*Voilà la note. Elle est plaisante, on ne saurait le nier, mais un peu aigre, et peut-être revient-elle trop souvent. Elle explique comment, avec un courage incontestable, une instruction rare, une éloquence merveilleuse, on ne fit jamais rien à l'armée de ce bâton épineux. Voyez un peu ce que devait penser un ministre de la guerre, recevant un billet si parfaitement sec :*

« *Monseigneur, par votre lettre du 3 novembre, vous me demandez l'état de mes services. Ayant été en Calabre une fois pris et trois fois dépouillé par les brigands, j'ai perdu tous mes papiers. Je ne me souviens d'aucune date. Les renseignements que vous me demandez ne peuvent se trouver que dans vos bureaux. Je n'ai d'ailleurs ni blessures ni action d'éclat à citer. Mes services ne sont rien et ne méritent aucune attention. Ce qu'il importe de vous rappeler, c'est que je suis ici aux arrêts par votre ordre pour avoir dit, à Naples, au général Dedon ce que tout le monde pense de lui.* »

*Ai-je besoin de rappeler la fameuse histoire de la tache d'encre, dont vous trouverez le long récit dans cette édition? Nous ne la connaissons que par les let-*

*tres et le pamphlet de Courier lui-même. Eh bien, j'ai quelque regret à le dire, c'est sur son propre plaidoyer que je le condamnerais. Il me paraît à peu près certain qu'il avait tort dans l'affaire, qu'il commit exprès le malencontreux et célèbre pâté, et qu'il fit rire tous les honnêtes gens aux dépens de ses adversaires, sans réussir à mettre les rieurs de son côté. On put, à la suite de ce débat, lui appliquer, à lui qui aimait citer les anciens, cet hémistiche d'Horace :* Cornu ferit ille, caveto. *C'est un méchant animal, il rue et mord ; prends garde au coup de dent.*

*Je ne saurais trop vous recommander la lecture de ces lettres, qui, par malheur, ne sont pas fort nombreuses. Outre que la plupart sont des chefs-d'œuvre de bien dire, elles vous en apprendront plus long sur Courier lui-même que toutes les réflexions du monde; elles vous expliqueront le rôle qu'il allait prendre sous la Restauration et la façon dont il le devait remplir.*

*Armand Carrel nous a montré avec une rare ingéniosité d'esprit, et aussi, il faut l'avouer, avec l'expérience d'un homme politique à qui toutes les roueries sont familières, comment Paul-Louis avait senti, aussi bien qu'un autre, le besoin d'arranger son personnage, nous dirions aujourd'hui « de se faire une tête », et jamais cette locution, empruntée à l'argot des comédiens, n'eût été plus à sa place.*

*« Soldat par devoir, écrivain par passe-temps, paysan par goût, dit Armand Carrel, tel il se donnait, tel il fut pris. Tout dans sa vie passée revêtit sans effort le caractère du patriotisme le plus ardent. »*

*Cet ancien soldat, qui se posait en dévot de la vieille gloire nationale, avait été, comme nous l'avons vu, un officier mécontent, désagréable, hérissé, médisant de ses chefs, et se moquant (vous m'entendez bien) de la gloire et des panaches. Ce paysan qui disait de lui-même. « Je suis du peuple, je ne suis pas des hautes classes, j'ignore leur langage et n'ai pas pu l'apprendre, n'ayant vu que les camps et les champs », ce singulier paysan était un lettré nourri du plus pur froment de la langue française, un délicat qui avait pour maxime : « Peu de matière et beaucoup d'art »; un raffiné en gros sabots qui méprisait les hommes, un aristocrate de l'intelligence avec toutes les passions mesquines de la bourgeoisie.*

*Cet écrivain par passe-temps limait avec un soin infini le moindre de ses billets; si amoureux de sa prose qu'il en pouvait par cœur débiter de longs fragments à ses amis, très-exigeant pour lui-même comme pour les autres, trouvant volontiers tout médiocre et banal, et n'arrivant que très-rarement à se contenter.*

*Avait-il des convictions politiques?*

*Il n'en était pas bien sûr lui-même. Il répond un*

*jour à quelqu'un qui l'avait traité de républicain : « Suis-je donc républicain ? J'ai lu de bons auteurs, et réfléchi longtemps sur le meilleur gouvernement ; j'y pense même encore à mes heures de loisir ; mais j'avance peu dans cette recherche, et, loin d'avoir acquis par de telles études l'opinion décidée que vous me supposez, je trouve, s'il faut l'avouer, que plus je médite et moins je sais à quoi m'en tenir. »*

*Peut-être sentait-il un faible secret pour la famille d'Orléans. Il en a fait plus d'une fois l'éloge, notamment dans le pamphlet contre l'achat de Chambord, et il a exprimé quelque part, non sans une certaine pointe de mystère, le souhait que ce fils de France embourgeoisé fût le* maire de la commune.

*Les d'Orléans devaient répondre en effet à l'une de ses aspirations secrètes. Ce qu'il aimait, sans trop s'en rendre compte, ce qu'il eût préféré, c'était une bonne monarchie bourgeoise, au rabais, qui fût, pour emprunter ses expressions, comme le cocher qu'on paye et qui doit nous mener, non où il veut, mais où nous voulons aller.*

*Mais je ne crois pas qu'il se fût formulé d'une façon bien nette des opinions à ce sujet. Non, il était surtout, avant tout, opposant, opposant de l'opposition, opposant quand même. Dans une de ses* Lettres au Censeur *il lui échappe de dire : « J'ai trouvé les ministres incomparablement plus amis des belles-lettres que l'Académie de ce nom, et plus justes que*

*la justice »; et il ajoute aussitôt : « Ceci soit dit sans déroger à mes principes d'opposition. »*

*Pour lui, l'opposition est un principe. Il faut dire que cet esprit taquin a toujours été dans une certaine mesure celui de la France bourgeoise, dont le tempérament est essentiellement frondeur. Courier devait donc plaire à son public par cette qualité, ou, si vous l'aimez mieux, par ce défaut, qui était celui de la nation. Elle se retrouvait dans cet écrivain si libre, si chagrin, toujours prêt à piquer l'endroit faible, qui s'emparait de ses rancunes, les aiguisait en pointes, et les lançait sous forme de traits acérés.*

*Courier avait, comme elle, un sentiment très-vif de l'égalité; comme elle, il haïssait le noble, l'homme au-dessus, et son ami le prêtre, qui, enflé du retour des Bourbons, affichait des prétentions hautaines et se rendait insupportable par ses insolentes tracasseries. Il avait en horreur l'autorité sous tous ses aspects, et c'est lui qui, plus que personne, a contribué à l'impopularité du gendarme en France.*

*Dans tout cela on ne voit pas beaucoup d'idées larges et généreuses; la polémique de Paul-Louis a été toute de négation; mais c'est par cette raison même qu'elle a beaucoup plu aux contemporains, et, comme après tout quelques-uns des travers qu'a raillés le pamphlétaire n'ont point disparu, elle nous plaît encore, bien que nous en sentions mieux le vide.*

*Il faut toujours, pour apprécier un pamphlet, qui*

*est une œuvre de circonstance, se reporter à l'époque qui l'a vu naître. Quelle joie ce dut être pour le pays tout entier, en 1816, quand la Restauration venait de ramener et les émigrés qui redemandaient leurs biens, et les hommes noirs qui, prêchant la restitution, réclamaient le retour à la dîme; quand l'administration tout entière, depuis le ministre jusqu'au dernier adjoint, était aux mains des ennemis de la Révolution, que d'entendre tout à coup cette voix d'une bonhomie gouailleuse qui disait : « Je suis Tourangeau, j'habite Luynes... J'imagine bien que la plupart d'entre vous, Messieurs, ne savent guère ce qui s'est passé à Luynes depuis quelques mois... » Le bon apôtre! ce qui s'était passé à Luynes depuis trois mois, c'était précisément ce qui avait eu lieu partout à la fois, en sorte qu'en contant l'histoire de François Fouquet, mis en prison pour s'être moqué de son curé, il présentait à la France libérale un miroir où tout le monde se reconnut.*

*Le succès fut considérable. C'était un homme nouveau et une nouvelle manière. L'homme n'était guère en effet connu que d'un petit clan de lettrés et d'hellénistes. Sa manière ne se pouvait comparer à rien de ce que l'on admirait en ce genre. Ce mélange de bonhomie narquoise, de malice naïve, avec de rapides élans d'éloquence; cette langue vive, familière, exquise en ses raffinements de simplicité étudiée; ce style sobre, net, avec sa phrase courte et aiguisée; l'art infini de*

*composition et le goût de raillerie mordante qui se décelait dans ces quelques pages, séduisirent le public de la Restauration, plus sensible que le nôtre aux qualités littéraires, et qui savait encore aimer l'esprit.*

*Tout Paris s'amusa de la déconvenue de ce pauvre Mauclair qui avait eu le tort de mal parler du gouvernement. « Dans le fait, disait ingénument Paul-Louis, la chose est possible; peu de gens chez nous savent ce que c'est que le gouvernement; nos connaissances sur ce point sont assez bornées; ce n'est pas le sujet ordinaire de nos méditations, et si Georges Mauclair en a voulu parler, je ne m'étonne pas qu'il en ait mal parlé; mais je m'étonne qu'on l'ait mis en prison pour cela. » A ces malices, d'un tour si précieux et si achevé, succédait le tableau douloureux d'une fille à qui les gendarmes avaient arraché son père. « Elle obtint, mais trop tard, l'entrée de la prison. Il l'a vue, il l'a embrassée, il se flatte de l'embrasser encore; il ne sait pas tout son malheur, que frémissent de lui apprendre les gardiens mêmes de ces lieux. Au fond de ces terribles demeures, il vit de l'espérance d'être enfin quelque jour rendu à la lumière et de retrouver sa fille. Depuis quinze jours elle est morte. Justice! équité! Providence! vains mots dont on abuse! Quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que le crime triomphant et l'innocence opprimée. »*

*Peut-être l'accent n'est-il pas bien sincère; peut-*

*être trouverait-on aujourd'hui quelque soupçon d'affectation dans cette apostrophe soudaine :* Justice, équité, Providence ! *C'est le malheur de tout ouvrage qui sent trop le travail, qui est trop fini, d'exciter des appréhensions de cette sorte. Mais il est probable qu'en ce temps-là personne ne fit ces réflexions chagrines ; on admira de bonne foi cette merveilleuse variété de tons ; la* PÉTITION AUX DEUX CHAMBRES *fut regardée comme un chef-d'œuvre, et il est bien vrai aussi que, même encore aujourd'hui, c'est un pamphlet qui vaut la peine d'être lu.*

*Les* LETTRES AU RÉDACTEUR DU CENSEUR (1819-1820) *vinrent ensuite. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est là qu'il faut chercher surtout et admirer le Courier pamphlétaire. Courier n'est pas l'homme des grandes compositions ; ces petits cadres qu'il choisit au hasard des événements ne lui peuvent fournir que deux ou trois pages de réflexions : il les emplit à merveille. D'idées générales, il n'y en a pas d'autres, sinon que les impôts sont chers, les nobles insolents, les prêtres fanatiques, les gouvernements tracassiers : idées simples à comprendre, faciles à exposer, et qui sont une matière inépuisable de plaisanteries. Et le voilà, embusqué derrière sa haie, un chapeau de vigneron sur les yeux, le doigt sur la gâchette de son fusil des grandes guerres, qui tiraille, à droite et à gauche, contre les tenants du trône et de l'autel . c'est une grêle de coups secs et*

*répétés; c'est du petit plomb qu'il envoie dans les mollets; cela ne tue pas, cela cingle, et l'on rit.*

*Qu'y a-t-il de plus joli que la lettre fameuse : « Monsieur le commandant, veuillez faire arrêter et conduire en prison un tel, de tel endroit », et que ses réflexions sur la célèbre phrase :* Le peuple croit et prie? *Peut-être, dans ce dernier pamphlet, Courier est-il un peu long à organiser sa mise en train ; il ressemble à un vaudevilliste qui aurait quelque peine à croiser les fils de l'action au premier acte. Mais, quand il a bien exposé son sujet, quel pétillement de mots drôles ! quelle verve (le mot n'est pas trop fort cette fois) de railleries excellentes ! Il arrive quelquefois à Paul-Louis, en quête de sujets originaux, de les choisir trop subtils, et il s'y empêtre. Un exemple entre autres :*

*« La cour, dit-il, est un lieu bas, fort bas, fort au-dessous du niveau de la nation. Si le contraire paraît, si chaque courtisan se croit par sa place et semble être élevé plus ou moins, c'est erreur de la première vue, ce qu'on nomme illusion d'optique, aisée à démontrer : soit* A *le point où se trouve M. Decazes..... »*

*Et le voilà embarqué dans une démonstration géométrique d'où il ne sort plus, malgré tout son esprit. Là, on touche au doigt le procédé. Il se trahit par l'embarras même où il jette celui qui l'emploie. Mais ces cas sont rares, et bien que Courier, dans le choix*

*et l'invention de ses cadres comme dans l'arrangement de son style, ait toujours quelque chose de laborieux et de cherché, il est le plus souvent absous par le succès, et il ne reste plus qu'à admirer l'ingéniosité de cet esprit qui tire d'un champ d'idées si étroit, à l'aide de procédés de composition qui sont toujours les mêmes, des ressources si nombreuses et si variées.*

*Je l'aime moins dans ses grandes compositions, dans celles qui ont établi sa réputation aux yeux des contemporains, et qui sont toujours citées par les panégyristes de Paul-Louis. Je soupçonne les admirateurs quand même du vigneron de la Chavonnière d'en parler par ouï-dire, et, sans l'avoir relu, d'accepter des jugements tout faits, qu'ils ne se sont pas donné la peine de contrôler eux-mêmes.*

*Armand Carrel s'extasie sur le* PAMPHLET DES PAMPHLETS. *Je suis étonné au contraire de la maigreur du développement, quand je le compare à la grandeur de l'idée. C'est là qu'on voit à plein la différence d'un homme de beaucoup d'esprit, qui use très-artificieusement d'une langue apprise, avec un écrivain de race, qui se laisse emporter au souffle d'une conviction forte et d'une éloquence naturelle. Relisez ce fameux* PAMPHLET DES PAMPHLETS, *vous serez surpris et fâché que le sujet, un si vaste sujet, n'ait pas mieux porté l'orateur, ne lui ait pas inspiré des accents plus virils, de plus beaux mouve-*

*ments de passion. C'est sa cause que Paul-Louis défend; que dis-je? c'est la cause du journalisme tout entier, celle de la vérité. Il y rencontre associés les plus grands noms de tous les temps : Démosthène, Cicéron, saint Basile, Pascal, Voltaire, et il n'est occupé que du soin méticuleux d'aiguiser sa phrase et de choisir ses mots. Il arrive à être impatientant avec ses curiosités de style.*

*J'en dirai autant et de son fameux pamphlet sur l'achat de Chambord, et du discours qu'il aurait dû prononcer à ce propos dans le procès qu'on lui intenta. Ce sont deux morceaux qui laissent moins de regrets assurément; et pourtant n'est-on pas fâché de voir un homme de tant d'esprit insister si longtemps sur des idées si peu justes, et qu'il savait parfaitement être fausses. Croyait-il sérieusement que la Cour, à supposer qu'elle s'installât à Chambord, corromprait l'innocence des campagnes environnantes, et était-il besoin, pour prouver ce thème absurde, de fouiller dans les vieux anas et d'y déterrer des scandales douteux?*

*Non, décidément j'aime mieux Courier quand il ne mène pas si grand bruit, quand il écrit j'allais dire couramment, — non, il n'a jamais eu la plume facile, — mais sans y mettre tant de prétention, des articles de polémique quotidienne : il n'est pas écrasé sous la grandeur des idées auxquelles il touche, il reste aisément au niveau de son sujet.*

*Son chef-d'œuvre, à mon avis, se trouve dans ses* Réponses aux lettres anonymes. *Cette façon de répondre à des lettres qu'on n'a pas reçues est un artifice, ou, si vous aimez mieux, un procédé, qui est devenu fort commun depuis Courier. Je ne sais si c'est lui qui a inventé ce cadre facile; il en a fait un heureux emploi. C'est ainsi qu'il a écrit son admirable morceau sur la confession auriculaire, à propos des crimes horribles reprochés à l'abbé Mingrat. Jamais Courier ne s'est élevé plus haut, jamais il n'a rencontré une veine d'éloquence plus heureuse. Il a été tour à tour mordant, ému, tendre, spirituel, et ce qu'il y a d'un peu court, de haletant et d'apprêté dans sa phrase s'est perdu dans un grand courant de style.*

*Il est inutile, je crois, de suivre Paul-Louis dans tous les écrits qui nous restent de lui. Ils sont après tout peu nombreux, et je crois qu'il a eu raison de n'en pas composer davantage. Il est de ceux dont la lecture ne se pourrait soutenir longtemps. Les premières pages en sont amusantes et ravissent; la sécheresse des idées, le retour fréquent des mêmes procédés, l'apprêt du style, ne tardent pas à fatiguer, à irriter. Pascal disait que l'on est charmé lorsque, croyant trouver un écrivain, on rencontre un homme. Cet homme, on le chercherait en vain dans Courier, et, s'il arrive par hasard qu'on le découvre une fois derrière son œuvre, il est si hargneux, si désagréable, qu'on ne*

*demande qu'à ne pas faire plus ample connaissance avec lui.*

*Il n'y avait pas d'esprit moins large que Courier. Il était de ceux qui ne comprennent rien aux idées modernes, et qui se hérissent sans raison contre toutes les modes de l'époque présente.*

*Parlait-il des écrivains de son temps, dont quelques-uns ne sont pourtant pas les premiers venus : « Le moindre femmelette du XVII^e^ siècle, disait-il, vaut mieux pour le langage que tous les Jean-Jacques du nôtre. » Il va au Théâtre-Français un jour où Talma joue : ce n'était cependant pas un pleutre que Talma ; il écrit à sa femme : « On donnait* ANDROMAQUE*; je n'ai rien vu de si pitoyable au monde. Tout était révoltant : Andromaque avait dix-huit ans, et Oreste soixante. Tantôt il hurle et beugle ; tantôt il parle tout bas, et semble dire :* Nicole, apporte-moi mes pantoufles. *Tout cela est entremêlé de coups de poing et de gestes de laquais; etc., etc. » Voilà comme il juge.*

*Il est de mauvaise humeur contre tout : contre la guerre, qu'il trouve absurde, et qu'il ridiculise de son mieux dans sa conversation avec Madame d'Albany; contre la cour, contre les rois, contre les prêtres, contre les juges, contre l'administration, contre les gens qui ne regimbent pas et ne sont, dit-il, dévoués qu'à la caisse du payeur; contre les impôts, contre les lois. Contre quoi ne déblatère-t-il point? Oh si! pour-*

*tant, il a un mot aimable pour les contrebandiers et les fraudeurs :*

*« La contrebande, dit-il, n'est pas une chose qu'on blâme ; peu de gens aujourd'hui mettent dans un contrat le prix véritable de la vente. Le gouvernement trompe, et qui peut le tromper est approuvé de tous. »*

*Même de lui ! car, parmi tous les préjugés qu'il a contribué à répandre, celui-là est un de ceux qui se sont, grâce à lui, le plus profondément enfoncés dans nos cervelles.*

*Je me dis bien souvent : « Ah ! si Voltaire revenait ! » Je n'ai jamais souhaité que Courier sortît de son tombeau pour batailler à nos côtés dans le journalisme. Il a été un maître en son temps ; il est encore un maître, si l'on veut, mais un maître qu'il faut se garder d'imiter. C'était un cœur sec, un esprit étroit, une imagination aigrie ; il a eu le mérite d'être un polémiste redoutable, avec deux ou trois procédés de style, que je ne conseillerais à personne de reprendre. La qualité de sa langue est incomparable ; mais ce n'est point une de ces bonnes et solides étoffes dont on a plein la main, c'est du pointillé, très-joli à l'œil, sans ampleur ni résistance. Cette prose est toute pleine de vers blancs qui attestent le soin avec lequel elle a été repassée et limée.*

*Il est impossible aux gens de notre génération de relire Courier sans être tout ensemble agacés et ravis,*

*sans s'écrier tour à tour et quelquefois en même temps : Quel homme insupportable ! quel admirable écrivain ! sans être cent fois tentés de jeter le volume avant de l'avoir fini, et de le reprendre pour n'en pas perdre un mot.*

FRANCISQUE SARCEY.





# ESSAI

SUR

# LA VIE ET LES ÉCRITS

## DE P. L. COURIER

La vie d'un écrivain distingué par une très-grande originalité est le meilleur commentaire de ses écrits ; c'est l'explication et, pour ainsi dire, l'histoire de son talent. Cela est vrai surtout de celui qui n'a point dans sa jeunesse suivi les lettres comme une carrière, et dont l'imagination, dans l'âge de l'activité et des vives impressions, ne s'est point appauvrie dans les quatre murs d'un cabinet ou dans l'étroite sphère d'une coterie littéraire. S'il est aujourd'hui peu d'écrivains dont on soit curieux de savoir la vie, après les avoir lus, c'est qu'il en est peu qui frappent par un caractère à eux et chez qui se révèle l'homme éprouvé, développé, complété par un grand nombre de situations diverses. Les mêmes études, faites sous les mêmes maîtres, sous l'influence des mêmes circonstances et des mêmes doctrines, le même poli, cherché dans un monde qui se compose de quelques salons, voilà les sources de l'originalité pour beaucoup d'écrivains qui, se tenant par la main depuis le collége jusqu'à l'Académie, vivant entre eux, voyant peu, agissant moins encore, s'imitent, s'admirent, s'entre-louent avec bien plus de bonne foi qu'on ne leur en suppose. De

là vient que tant de livres, dans les genres les plus différents, ont une physionomie tellement semblable qu'on les prendrait pour sortis de la même plume. Vous y trouvez de l'esprit, du savoir, de la profondeur parfois. Le cachet d'une individualité un peu tranchée n'y est point. C'est toujours certaine façon raide, précieuse, uniforme, assez exacte, mais sans chaleur, sans vie, décolorée ou faussement pittoresque; cette manière enfin qu'un public trop facilement pris aux airs graves a tout à fait acceptée comme un grand progrès littéraire. L'exemple est contagieux, et l'applaudissement donné au mauvais goût pervertit le bon : aussi n'a-t-on plus aspiré à des succès d'un certain ordre qu'on ne se soit efforcé d'écrire comme les hommes soi-disant forts; il a fallu revêtir cette robe de famille pour se faire compter comme capacité, pour n'être point taxé de folle résistance à la révolution opérée par le XIX$^e$ siècle dans les formes de la pensée.

Si l'affranchissement complet du joug des conventions d'une époque peut être regardé comme le principal caractère du talent, Paul-Louis Courier a été l'écrivain le plus distingué de ce temps : car il n'est pas une page sortie de sa plume qui puisse être attribuée à un autre que lui. Idées, préjugés, vues, sentiments, tour, expression, dans ce qu'il a produit tout lui est propre. Vivant avec un passé que seul il eut le secret de reproduire, et devenu lui-même la tentation et le désespoir des imitateurs, il a toujours été seul de son bord, allant à sa fantaisie, tenant peu de compte des réputations, même des gloires contemporaines, et marchant droit au peuple des lecteurs, parce qu'il était plus assuré d'être senti par le grand nombre illettré qu'approuvé par les académiciens et les docteurs de bonne compagnie. Trop savant pour n'avoir pas vu que nul ne l'égalait en connaissance des ressources générales du langage et du génie particulier de notre langue, convaincu que ses vagabondes études lui avaient appris ce que les livres n'avaient pu enseigner à aucun autre, il n'écouta ni critiques ni conseils. Au milieu de gens qui semblaient travailler à se ressembler les uns aux autres, et qui faisaient commerce des douceurs réciproques de la confraternité littéraire, il se présenta seul, sans prôneurs, sans amis, sans compères, parla

comme il avait appris, du ton qu'il jugea lui convenir le mieux, et fut écouté. Il arriva jusqu'à la célébrité sans avoir consenti à se réformer sur aucun des exemples qui l'entouraient, sans avoir subi aucune des influences sous lesquelles des talents non moins heureusement formés que le sien avaient perdu le mouvement, la liberté, l'inspiration. Mais aussi quelle vie plus errante et plus recueillie ; plus semée d'occupations, d'aventures, de fortunes diverses, et plus constamment dirigée vers un même objet ; plus absorbée par l'étude des livres et plus singulièrement partagée en épreuves, en expériences, en mécomptes du côté des événements et des hommes ? En considérant cette vie, on convient qu'en effet Courier devait rester de son temps un écrivain tout à fait à part.

Paul-Louis Courier est né à Paris en 1773. Son père, riche bourgeois, homme de beaucoup d'esprit et de littérature, avait failli être assassiné par les gens d'un grand seigneur qui l'accusait d'avoir séduit sa femme, et qui en revanche lui devait, sans vouloir les lui rendre, des sommes considérables. L'aventure avait eu infiniment d'éclat, et le séducteur de la duchesse d'O... avait dû quitter Paris et aller habiter une province. Cette circonstance fut heureuse pour le jeune Courier. Son père, retiré dans les beaux cantons de Touraine dont les noms ont été popularisés par le *Simple Discours* et la *Pétition des Villageois qu'on empêche de danser*, se consacra tout à fait à son éducation. Ce fut donc en ces lieux mêmes et dans les premiers entretiens paternels que notre incomparable pamphlétaire puisa l'aversion qu'il a montrée toute sa vie pour une certaine classe de nobles, et ce goût si pur de l'antiquité que respirent tous ses écrits. Il s'en fallait de beaucoup, toutefois, que l'élève fût deviné par le maître. Paul-Louis était destiné par son père à la carrière du génie. A quinze ans, il était entre les mains des mathématiciens Callet et Labey. Il montrait sous ces excellents professeurs une grande facilité à tout comprendre, mais peu de cette curiosité, de cette activité d'esprit, qui seules font faire de grands progrès dans les sciences exactes. Son père eût voulu que ses exercices littéraires ne fussent pour lui qu'une distraction, un soulagement à des travaux moins

riants et plus utiles. Mais Paul-Louis était toujours plus vivement ramené vers les études qui avaient occupé sa première jeunesse. La séduction opérée sur lui par quelques écrivains anciens, déjà ses modèles favoris, augmentait avec les années et par les efforts qu'on faisait pour le rendre savant plutôt qu'érudit. Il eût donné, disait-il, toutes les vérités d'Euclide pour une page d'Isocrate. Ses livres grecs ne le quittaient point. Il leur consacrait tout le temps qu'il pouvait dérober aux sciences. Il entrait toujours plus à fond dans cette littérature unique, devinant déjà tout le profit qu'il en devait tirer plus tard en écrivant sa langue maternelle. Cependant la Révolution éclatait. Les événements se pressaient et menaçaient d'arracher pour longtemps les hommes aux habitudes studieuses et retirées. Le temps était venu où il fallait que chacun eût une part d'activité dans le mouvement général de la nation. On se sentait marcher à la conquête de la liberté. La guerre se préparait. On pouvait présager qu'elle durerait tant qu'il y aurait des bras en France et des émigrés au delà du Rhin. Les circonstances voulurent donc que le jeune Courier sacrifiât ses goûts aux vues que son père avait de tout temps formées sur lui. Il entra à l'école d'artillerie de Châlons. Il y était lors de l'invasion prussienne de 1792. La ville était alors toute en trouble, et le jeune Courier, employé comme ses camarades à la garde des portes, fut soldat pendant quelques jours. L'invasion ayant cédé aux hardis mouvements de Dumouriez dans l'Argone, Paul-Louis eut le loisir d'achever ses études militaires ; enfin, en 1793, il sortit de l'école de Châlons officier d'artillerie, et fut dirigé sur la frontière.

Ici commence la vie militaire de Courier, l'une des plus singulières assurément qu'aient vues les longues guerres et les grandes armées de la Révolution. Ceci ne sera point pris pour exagération. Ouvrez nos énormes biographies contemporaines. Presque à chaque page est l'histoire de quelqu'un de ces citoyens, soldats improvisés en 1793, qui, faisant peu à peu de la guerre leur métier, s'avancèrent dans les grades et moururent çà et là sur les champs de bataille, obtenant quelque commune et obscure mention. Quelle famille n'a pas eu ainsi son héros, dont elle garde encore le

plumet républicain ou la croix impériale, et qu'elle a tâché d'immortaliser par une courte notice dans le *Moniteur* ou dans les tables nécrologiques de M. Panckoucke? Toutes ces vies d'officiers morts entre le grade de capitaine et celui de commandant de brigade ou de division se ressemblent. Quand on a dit leur enthousiasme de vingt ans, le feu sacré de leur âge mûr, leurs campagnes par toute l'Europe, les victoires auxquelles ils ont contribué, perdus dans les rangs, les drapeaux qu'ils ont pris à l'ennemi, enfin leurs blessures, leurs membres emportés, leur fin glorieuse, il ne reste rien à ajouter qui montre en eux plus que l'homme fait pour massacrer et pour être massacré. C'est vraiment un bien autre héros que Courier. Soldat obligé à l'être, et sachant le métier pour l'avoir appris, comme Bonaparte, dans une école, il prend la guerre en mépris dès qu'il la voit de près, et toutefois il reste où l'éducation et les événements l'ont placé. Le bruit d'un camp, les allées et venues décorées du nom de marches savantes, lui paraissent convenir autant que le tapage d'une ville à la rêverie, à l'observation, à l'étude sans suite et sans travail de quelques livres, faciles à transporter, faciles à remplacer. Le danger est de plus; mais il ne le fuit ni ne le cherche. Il y va pour savoir ce que c'est, et pour avoir le droit de se moquer des braves qui ne sont que cela. On s'avance autour de lui, on fait parler de soi, on se couvre de gloire, on s'enrichit de pillage; pour lui, les rapports des généraux, le tableau d'avancement, l'ordre du jour de l'armée, ne sont que mensonges et cabales d'état-major; il se charge souvent des plus mauvaises commissions, sans trouver moyen de s'y distinguer, comme si c'était science qu'il ignore; et quant à son lot de vainqueur, il le trouve à voir et revoir les monuments des arts et de la civilisation du peuple vaincu. Encore est-ce à l'insu de tout le monde qu'il est érudit, qu'il se connaît en inscriptions, en manuscrits, en langues anciennes; il est aussi peu propre à faire un héros de bulletin qu'un savant à la suite des armées, pensionné pour estimer les dépouilles ennemies et retrouver ce qui n'est pas perdu. Quinze années de sa vie sont employées ainsi, et au bout de ce temps, les premières pages qu'il livre au public révèlent un écrivain comme la France

n'en avait point possédé depuis Pascal et La Fontaine. Assurément ce n'était pas trop de dire que cette carrière militaire a été unique en son genre pendant les longues guerres de notre Révolution.

Sans doute, avec de l'instruction et du caractère, il fallait bien peu ambitionner l'avancement pour n'en pas obtenir un très-rapide, lorsque Courrier arriva, en 1793, à l'armée du Rhin. C'était le fort de la Révolution, et il suffisait d'être jeune et de montrer de l'enthousiasme pour être porté aux plus hauts grades. Hoche, général d'armée, âgé de vingt-trois ans, et commandant sur le Rhin, avait un chef d'état-major de dix-huit ans[1], et était entouré de colonels et de chefs de brigade qui n'en avaient pas vingt. Il en était de même sur toute la frontière. Courier, qui servit jusqu'en 1795 aux deux armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, n'eut point le feu républicain que les commissaires de la Convention récompensaient avec tant de libéralité. Il n'éprouva probablement pas non plus pour les proconsuls le dévouement et l'admiration qu'ils inspiraient à de jeunes militaires plus ardents et moins intruits que lui. Se laissant employer et s'offrant peu aux occasions, il passait le meilleur de son temps à bouquiner dans les abbayes et les vieux châteaux des deux rives du Rhin. Les lettres qu'il écrivait alors à sa mère sont enveloppées, confuses, soigneusement silencieuses sur les affaires; un sentiment triste et peu confiant dans l'avenir y domine. Mais, à la manière dont le jeune officier d'artillerie parle de ses études et de ses livres, on voit déjà sa carrière et ses systèmes d'écrivain tout à fait tracés : « J'aime, dit-il, à relire les livres que j'ai déjà lus nombre de fois, et par là j'acquiers une érudition moins étendue, mais plus solide. Je n'aurai jamais une grande connaissance de l'histoire, qui exige bien plus de lectures; mais j'y gagnerai autre chose qui vaut mieux, selon moi. » C'est ainsi que Courier a étudié toute sa vie; tel a été aussi presque invariablement son peu de goût pour l'histoire. Il ne l'a jamais lue pour le fond des

---

1. *Voir les* Mémoires *publiés par le maréchal Gouvion Saint-Cyr.*

événements, mais pour les ornements dont les grands écrivains de l'antiquité l'ont parée. Bonaparte, tout jeune, avait deviné la politique et la guerre dans Plutarque. Courier, lieutenant d'artillerie, faisait ses délices du même historien; mais il le prenait comme artiste, comme ingénieux conteur. La vie d'Annibal ne le ravissait que comme Peau-d'Ane *conté* eût ravi La Fontaine. Il a toujours persisté dans cette préférence, qui semble d'un esprit peu étendu, et cependant, en s'abandonnant à elle, il a su de l'histoire tout ce qu'il lui en fallait pour être un écrivain politique de premier ordre. Il a beaucoup cité, beaucoup pris en témoignage l'histoire de tous les temps, et toujours avec un sens qui n'appartenait qu'à lui, avec une raison, une force, une sûreté de coup toujours terrassantes pour l'abus vivant qu'il voulait accabler.

En 1795, on voit Courier, toujours officier subalterne dans l'artillerie, quitter subitement l'armée devant Mayence et rentrer en France sans autorisation du gouvernement. La misère, les privations, les travaux sans compensation de gloire et de succès à ce blocus de Mayence, étaient bien faits pour rebuter un aussi tiède champion de la Révolution que l'était Courier. A propos de cette campagne, il a depuis écrit : « J'y pensai geler, et jamais je ne fus si près d'une cristal- « lisation complète. » Mais il paraît qu'il eut pour abandonner son parti un motif sinon plus naturel, au moins plus honorable. Son père venait de mourir, et la nécessité toute filiale de voler auprès de sa mère malade et désespérée lui avait fait oublier le devoir qui l'attachait à ses canons. A la suite de cette escapade, il alla s'enfermer dans une petite campagne aux environs d'Alby, où il se mit à traduire avec une admirable sécurité la harangue *Pro Ligario*, tandis qu'on le réclamait de l'armée comme déserteur et que peut-être il courait grand risque d'être traité comme tel. Des amis plus prudents que lui s'employaient pendant ce temps pour le mettre à couvert des poursuites qu'il avait encourues. Ils y réussirent, mais la note resta, et probablement elle a beaucoup aidé Courier, dans la suite de sa carrière, à se maintenir dans son philosophique éloignement des hauts grades. Vinrent les belles années de 1796 et 1797, qui assurèrent le triomphe de la Révolution. Pendant que, sous Bonaparte, en Italie, la vic-

toire faisait sortir des rangs une multitude d'hommes nouveaux dont les noms ne cessaient plus d'occuper la renommée, Courier comptait des boulets et inspectait des affûts dans l'intérieur; service qui pouvait passer pour une disgrace dans de telles circonstances. Mais Courier s'arrangeait de tout. Il avait alors vingt-trois ans. Ses premières années, au sortir de l'école de Châlons, avaient été attristées par le sombre régime imposé aux armées sous la Convention. Entrer dans le monde au temps de la Terreur, avec l'amour de l'indépendance et des libres jouissances de l'esprit, c'était avoir bien mal rencontré; aussi Courier donna-t-il vivement dans la réaction des mœurs nationales, que la première période du Directoire vit éclater contre les vertus décrétées par la Convention, réaction plus emportée dans le Midi que partout ailleurs. On se ruait en fêtes, en danses, en festins, en plaisirs de toutes sortes. Hommes et femmes éprouvaient à se retrouver ensemble comme amis, comme parents, comme gens du même cercle, non plus comme citoyens et citoyennes, un plaisir qui n'était pas lui-même sans inconvénient pour la paix intérieure des familles. Notre philosophe apprit à danser avec la plus sérieuse application, et courut les bals, les spectacles, les sociétés. Sa gaieté, sa verve comique, qui n'étaient pas encore tournées à la satire, à l'humorisme, le firent rechercher des femmes, qu'il idolâtrait. Il plut et plut si bien qu'un beau matin il lui fallut quitter Toulouse pour échapper, comme son père, au ressentiment d'une famille outragée. Sa société en hommes était très-nombreuse; il affectionnait surtout un Polonais fort savant et grand amateur d'antiquités. Il passait des journées entières en tête-à-tête avec lui, soit dans une chambre, soit en suivant les allées qui bordent le canal du Midi. Ce qu'étaient ces conversations, on peut s'en faire une idée en lisant les lettres, malheureusement peu nombreuses, adressées d'Italie par Courier à M. Chlewaski.

En passant à Lyon (en 1798) pour se rendre en Italie, où on l'envoyait prendre le commandement d'une compagnie d'artillerie, Courier écrivait à M. Chlewaski : « Lectures, « voyages, spectacles, bals, auteurs, femmes, Paris, Lyon, « les Alpes, l'Italie, voilà l'odyssée que je vous garde. Mes

« lettres vous pleuvront une page pour une ligne. » Il ne tint parole qu'en partie. En général, plus on voit et moins on écrit; plus les impressions sont vives, accumulées, pressantes, moins on est tenté de les vouloir rendre. Et puis, il s'en fallut de beaucoup que cette Italie, que Courier avait toujours désirée, lui vînt fournir les riantes peintures auxquelles son imagination s'était sans doute préparée. A peine il eut passé les Alpes, que l'état d'oppression, d'avilissement et de misère dans lequel était le pays, affligèrent son âme d'artiste. Il traversa la belle et triste péninsule, et de Milan jusqu'à Tarente il eut le même spectacle. Il vit le trop sévère régime imposé par Bonaparte à sa conquête, menaçant déjà de tomber en ruines et rendu insupportable par l'avidité, l'ignorante et brutale morgue des hommes qu'il avait fallu employer à ces gouvernements improvisés. Il vit l'élite de la société italienne rampant bassement sous les agents français, faisant sa cour à nos soldats parvenus, bien qu'en les sachant apprécier ce qu'ils valaient, et toute cette race abâtardie s'épuisant en démonstrations républicaines, méprisée de ses maîtres, se laissant dépouiller, mettre à nu par des commis, des valets d'armée, des fournisseurs, qui, prévoyant nos prochains revers, se faisaient auprès des généraux un mérite d'emporter tout ce qui ne se pouvait détruire. On ne saurait nier que ce ne fût là l'état de l'Italie après le premier départ de Bonaparte, et que les plus honteux désordres, le plus effréné pillage n'y déshonorassent avec impunité la domination française. La guerre qui s'était déclarée entre les commissaires du gouvernement et les commandants militaires avait rendu toute discipline, toute administration régulière impossible, et il n'y avait si bas agent qui ne se crût autorisé à imiter Bonaparte faisant payer en chefs-d'œuvre la rançon des villes d'Italie. Courier ne sera point compté parmi les détracteurs de notre Révolution, pour avoir écrit sous l'impression d'un pareil spectacle ces éloquentes protestations, auxquelles il n'a manqué, pour émouvoir toute l'Europe éclairée et la soulever contre les déprédateurs de l'Italie, que d'être rendues publiques dans le temps.

« Dites, écrivait-il à son ami Chlewaski, dites à ceux qui « veulent voir Rome qu'ils se hâtent, car chaque jour le fer

« du soldat et la serre des agents français flétrissent ses « beautés naturelles et la dépouillent de sa parure. Permis « à vous, Monsieur, qui êtes accoutumé au langage naturel « et noble de l'antiquité, de trouver ces expressions trop « fleuries ou même trop fardées; mais je n'en sais point « d'assez tristes pour vous peindre l'état de délabrement, de « misère et d'opprobre où est tombée cette pauvre Rome, « que vous avez vue si pompeuse et de laquelle à présent « on détruit jusqu'aux ruines. On s'y rendait autrefois, « comme vous savez, de tous les pays du monde. Combien « d'étrangers, qui n'y étaient venus que pour un hiver, y « ont passé toute leur vie! Maintenant il n'y reste plus que « ceux qui n'ont pu fuir, ou qui, le poignard à la main, « cherchent encore dans les haillons d'un peuple mourant « de faim quelque pièce échappée à tant d'extorsions et de « rapines..... Les monuments de Rome ne sont guère mieux « traités que le peuple..... Je pleure encore un joli Hermès « enfant, que j'avais vu dans son entier, vêtu et encapu- « chonné d'une peau de lion, et portant sur son épaule une « petite massue. C'était, comme vous voyez, un Cupidon « dérobant les armes d'Hercule; morceau d'un travail ex- « quis, et grec, si je ne me trompe. Il n'en reste que la « base, sur laquelle j'ai écrit avec un crayon : *Lugete, Ve- « neres Cupidinesque*, et les morceaux dispersés, qui fe- « raient mourir de douleur Mengs et Winckelmann, s'ils « avaient eu le malheur de vivre assez longtemps pour voir « ce spectacle. Tout ce qui était aux Chartreux, à la villa « Albani, chez les Farnèse, les Honesti, au muséum Clé- « menti, au Capitole, est emporté, pillé, perdu ou vendu. « Des soldats qui sont entrés dans la bibliothèque du Va- « tican ont détruit, entre autres raretés, le fameux Térence « du Bembo, manuscrit des plus estimés, pour avoir quel- « ques dorures dont il était orné. Vénus de la villa Bor- « ghèse a été blessée à la main par quelque descendant de « Diomède, et l'Hermaphrodite, *immane nefas!* a un pied « brisé..... »

Qu'on juge de l'effet qu'eussent produit à Paris, en 1798, dans certains cercles où l'on se croyait la mission de rallumer parmi nous le flambeau demi-éteint de l'intelligence,

beaucoup de passages de ce genre, expression si vive, si touchante et si gracieuse encore de ce qu'éprouvait dans un coin de l'Italie, confondu parmi les dévastateurs de cette infortunée patrie des arts, un jeune officier, amateur exquis de l'antiquité, savant inconnu, écrivain déjà parfait. Car ces premières lettres d'Italie ont toute la verve, toute l'originalité qu'on trouve dans les plus célèbres écrits de l'âge mûr de Courier. Elles sont avec cela d'un goût irréprochable : nulle affectation, nulle manière ne s'y fait sentir; chacune d'elles est un petit chef-d'œuvre d'élégance et de pureté de langage, de convenance de ton, d'éloquence même, toutes les fois que la matière le comporte, comme lorsqu'elles peignent l'avilissement du caractère italien, et sondent si énergiquement, dix ans avant que personne y pensât, la plaie de notre Révolution, l'esprit d'envahissement et de destruction, plus noblement appelé l'esprit militaire. Et cependant, celui qui, dans sa droiture naturelle, jugeait si bien d'illustres pillages, sur lesquels la France n'a ouvert les yeux que lorsque, vaincue, on la paya de représailles, l'homme qui, seul peut-être dans nos armées, écrivait et pensait ainsi, était exposé chaque jour de sa vie à périr obscurément sous le poignard italien, victime privée de la haine qu'inspiraient les Français. Il y songeait à peine, disant gaiement que, pour voir l'Italie, il fallait bien se faire conquérant; qu'on n'y pouvait avancer un pas sans une armée; et que, puisqu'à la faveur de son harnais il avait à souhait un pays admirable, l'antique, la nature, les ruines de Rome, les tombeaux de la Grande-Grèce, c'était le moins qu'il ne sût pas toujours où il serait, ni s'il serait le lendemain. On ne saurait conter après lui les périlleuses rencontres auxquelles ses excursions d'antiquaire, bien plus que son service d'officier d'artillerie, l'exposèrent tant de fois parmi les montagnards du midi de l'Italie. Portant un sabre et des pistolets comme on porte un chapeau et une chemise, il était toujours à la découverte en curieux, point en héros. Facile à prendre et à désarmer, il se tirait d'affaire par sa présence d'esprit, son grand usage de la langue italienne, ou par le sacrifice d'une partie de son bagage; et le lendemain il allait affronter *les brigands* sans plus de pré-

caution, sans plus de crainte, surtout sans désir de vengeance. Ces malheureux Calabrais lui paraissaient tout à fait dans leur droit quand ils nous assassinaient en embuscade, et il ne pouvait sans horreur les voir massacrer au nom du droit des gens par nos professeurs de tactique.

Ce débonnaire et nonchalant mépris du danger était chose plus rare aux armées que la bouillante valeur qui emportait des redoutes. C'était une bravoure à part. Courier la portait dans l'esprit, non dans le sang; et, comme elle n'allait point sans quelque mélange d'insubordination, elle ne devait guère plus sûrement le mener au bâton de maréchal que le *Pamphlet des pamphlets* à l'Académie. Aussi n'avançait-il qu'en science, et n'était-il récompensé que par la science des dangers qu'il était venu chercher. Il aimait à raconter qu'un jour, les douze ou quinze volumes qu'il portait toujours avec lui ayant été enlevés par les hussards de Wurmser, l'officier commandant le détachement les lui avait renvoyés avec une lettre fort aimable. Cette politesse, extrêmement remarquable de la part d'un ennemi dans une guerre qui se faisait sans courtoisie, souvent même sans humanité, lui paraissait une exception très-flatteuse, et faite uniquement pour lui; car nul autre n'eût été capable de la mériter par la perte d'un pareil bagage. Moins heureux dans sa prédilection de savant pour le séjour de Rome, Courier faillit y être mis en pièces, lorsque les Français furent obligés de l'abandonner. Il faisait partie de la division que Macdonald, en marchant vers la Trébia, avait laissée dans Rome. Cette division capitula, et dut être embarquée et transportée en France. Courier voulut dire un dernier adieu à la bibliothèque du Vatican; il y oublia l'heure marquée pour le départ de la division, et lorsqu'il en sortit il n'y avait déjà plus un seul Français dans Rome. C'était le soir; on le reconnut à la clarté d'une lampe allumée devant une madone. On cria sur lui au *giaccobino;* un coup de fusil tiré sur lui tua une femme, et, à la faveur du tumulte que cela causa, il parvint à gagner le palais d'un noble Romain, qui l'aimait et qui l'aida à fuir. Voilà comme il quitta Rome et l'Italie pour la première fois.

A cette époque, certains départements de la France ne valaient guère mieux que l'Italie pour les militaires républicains. Courier, débarqué à Marseille et se rendant à Paris, fut encore traité comme *giaccobino* par les honnêtes gens qui pillaient les voitures publiques sur les grandes routes, au nom de la religion et de la légitimité. Il perdit argent, papiers, effets, et arriva à Paris, ainsi dépouillé, de plus atteint d'un crachement de sang qui l'a tourmenté toute sa vie. Bientôt éclata la révolution qui mit aux mains de Bonaparte la dictature militaire. Courier ne s'était point mêlé jusque-là de politique d'une manière active. Il ne s'était point déclaré avec les militaires contre les avocats, ni avec ceux-ci contre les traîneurs de sabre. Il resta donc sous le Consulat ce qu'il avait été sous le Directoire, bornant son ambition à rechercher la société du petit nombre de savants que la Révolution avait laissés s'occupant obscurément d'antiquités et de philologie. Riche d'observations, le goût formé, apprécié déjà des érudits qu'il avait rencontrés en Italie, il fut accueilli, encouragé. Il eut pour amis Akerblad, Millin, Clavier, Sainte-Croix, Boissonnade, qui certes ne devinèrent point son avenir, mais qui donnèrent à ses Essais l'attention qu'ils méritaient. Ce ne fut guère que pour obtenir les suffrages d'un petit cercle d'amis et de connaisseurs qu'il composa, de 1800 à 1802, divers Opuscules, longtemps ignorés d'ailleurs : l'*Éloge d'Hélène*, ouvrage nouveau, comme il le dit quelque part, donné sous un titre ancien et comme une simple traduction d'Isocrate ; le *Voyage de Ménélas à Troie pour redemander Hélène*, composition d'un autre genre, dans laquelle il semblait s'être proposé d'effacer l'auteur de Télémaque comme imitateur de la narration antique; enfin un article sur l'édition de l'*Athénée* de Schweighauser, le morceau de critique le plus habilement déduit, et certainement le plus élégamment écrit qui ait paru dans le *Magasin encyclopédique* de Millin. Sans les pamphlets qui ont fait la célébrité de Courier, on saurait à peine aujourd'hui l'existence de ces opuscules. On est étonné aujourd'hui de ne les trouver guère inférieurs aux publications qui ont suivi. C'est que le grand art de style qu'on ne se lasse point d'admirer dans Courier n'a

pas été moins en lui un don naturel que le produit des études de toute sa vie.

Le Consulat approchait de sa fin, et avec lui la paix conquise sur les champs de bataille de Marengo et de Hohenlinden. Courier fut désigné pour aller commander comme chef d'escadron l'artillerie d'un des corps qui occupaient l'Italie, redevenue française. Les travaux qu'il avait entrepris, les relations qu'il s'était faites pendant trois années de non-activité, ne furent rien auprès du bonheur de revoir un pays, des mers, un ciel qu'il aimait avec passion, et dont il ne parlait jamais sans ravissement. Il était à peine en Italie que l'ordre y vint de prendre l'opinion des différents corps sur un nouveau changement dans le gouvernement de la France. La République n'était déjà plus qu'un mot, et Bonaparte voulait au pouvoir, qu'il exerçait seul et presque sans contrôle, un titre plus décidé. L'Empire était créé, mais il fallait le légitimer par une apparence de délibération nationale. Nous n'avons point encore de mémoires qui nous apprennent comment fut accueillie par l'armée cette consultation extraordinaire, qui par elle-même était déjà la destruction de la République. Les militaires qui servaient à cette époque, et qui depuis, rentrés dans la vie civile, ont mieux connu le prix de la liberté, assurent généralement qu'ils virent avec indignation le pouvoir d'un seul succéder à la volonté de tous. Mais aucun fait éclatant n'a prouvé cette disposition des armées de la République. N'est-il pas bien plus probable que les choses se passèrent partout comme on le voit dans ce comique récit de Courier, où tout un corps d'officiers, assis en rond autour du général d'Anthouard, reste muet à la question : « Voulez-vous « encore la République, ou bien aimez-vous mieux un em- « pereur? » En effet, pour des militaires, dire non, c'était tirer l'épée, ou protester inutilement. Car, où était l'autorité qui présiderait au dépouillement de ce vaste scrutin? Qui compterait les voix et répondrait du respect de Bonaparte pour les répugnances de la majorité? Courier se garda bien de dire non; il avait son opinion, cependant. « Un homme « comme Bonaparte, disait-il énergiquement, soldat, chef « d'armée, le premier capitaine du monde, vouloir qu'on

« l'appelle Majesté !... Être Bonaparte et se faire Sire !... Il « aspire à descendre... »

Si le caractère indépendant mais peu vigoureux de Courier, si son esprit frondeur plutôt qu'arrêté en certains principes, sont assez compris par ce qui précède, on ne s'étonnera point qu'il continuât à servir malgré son peu de goût pour la nouvelle forme de gouvernement établie en France. Courier n'avait jamais aimé la République. La Convention l'avait repoussé comme violente et impitoyable. Il avait méprisé le Directoire comme incapable et vénal. Il n'avait guère éprouvé le bienfait du Consulat que par le loisir dont trois années de paix l'avaient laissé jouir. Peu porté d'ailleurs à accorder aux actions humaines des intentions bien profondes, il vit moins dans l'élévation de Bonaparte à l'Empire un attentat d'ambition qu'un égarement de vanité digne de compassion. Le mot d'usurpation ne lui vint même pas pour caractériser l'entreprise du nouveau César, et il ne s'enveloppa point contre lui dans la sombre haine d'un Brutus. L'Empire avec ses cordons, ses titres, ses hautes dignités, ses princes, ses ducs, ses barons, estropiant la langue et l'étiquette, sa grotesque fusion de la noblesse des deux régimes, ses conquêtes féodales et ses distributions de royaumes, lui parut d'un bout à l'autre une farce parfois odieuse, presque toujours bouffonne à l'excès. Dans ses lettres écrites d'Italie, de 1803 à 1809, il épuise les traits de la plus amère satire contre ces généraux devenus des Majestés à l'image de l'empereur, contre ces états-majors transformés en petites cours, et livrés à la brigue des parentés, à l'adoration des noms anciens et des illustrations nouvelles.

Assurément, c'est bien là l'époque prise par son côté ridicule ; côté de vérité, oui, mais qui n'est point toute la vérité. L'histoire y saura montrer autre chose. Si l'on ne s'attache ici qu'au moindre aspect, celui des travers individuels, des vanités, du sot orgueil de tant d'hommes qui, enchaînés à une pensée supérieure, firent, réunis, de si grandes choses, c'est que cet aspect frappa surtout Courier. Il faut voir un instant les choses comme il les vit, pour concevoir, en ce qu'elles ont eu de fort excusable, des préventions qu'on lui a trop reprochées. L'Empire avec ses fou-

droyantes campagnes de trois jours, ses armées transportées par enchantement d'un bout de l'Europe à l'autre, ses trônes élevés et renversés en un trait de plume, son prodigieux agrandissement, sa calamiteuse et retentissante chute, sera de loin un grand spectacle; mais, de près, un contemporain y aura vu des misères que la postérité ne verra point. Il y a mieux; il fallait en être sorti pour l'embrasser dans son vaste ensemble, qui seul est digne d'admiration. Tant qu'il exista, ses grandeurs ne furent célébrées que par des préfets ou des poëtes à gages; et tel qui paraîtrait aujourd'hui un esprit libre en jugeant cette fameuse administration de Bonaparte comme elle doit l'être, se serait tu par pudeur sous la censure impériale, ou n'aurait pas vu, comme aujourd'hui, les choses par leur grand côté. Les lettres de Courier tiendront une toute première place parmi les mémoires du temps; elles font l'histoire, malheureusement assez triste, du moral de nos armées, depuis le moment où Bonaparte eut ouvert à toutes les ambitions la perspective d'arriver à tout par du dévouement à sa personne autant que par des services réels.

Courier se vantait de posséder et de pouvoir publier, quand il le voudrait, comme pièces à l'appui de ses portraits et de ses récits, un grand nombre de lettres à lui écrites aux diverses époques de la Révolution par les maréchaux, généraux, grands seigneurs de l'empire, dévoués depuis 1815 à la maison de Bourbon. On aurait vu, disait-il, les mêmes personnages professer dans ces lettres, et avec un égal enthousiasme, suivant l'ordre des dates révolutionnaires, les principes républicains les plus outrés et les doctrines les plus absolues de la servilité; tenir à honneur d'être regardés comme ennemis des rois, et ramper orgueilleusement dans leurs palais; commencer leur fortune en sans-culottes et la finir en habits de cour. Mais ce monument des contradictions politiques du temps et de la versatilité humaine dans tous les temps ne s'est point trouvé dans les papiers de Courier, et la perte assurément n'est pas grande. Le ridicule et l'odieux méritent peu de vivre par eux-mêmes. C'est le coup de pied que leur donne en passant le génie qui les immortalise. Les précieuses, les marquis, les faux dévots du temps de Louis XIV, seraient oubliés sans Molière. Peut-être on s'occuperait peu

de nos révolutionnaires scapins dans cinquante ans; les ravissantes lettres de Courier les feront vivre plus que leurs lâchetés.

Mais voici qui va bien surprendre de la part de l'homme qu'on a vu jusqu'ici tant détaché des idées de gloire et d'ambition : Courier sollicitant la protection d'un grand seigneur de l'Empire, et briguant l'occasion de se distinguer sous les yeux de l'empereur! C'est pourtant ce qui arriva à l'auteur des lettres écrites d'Italie. Il eut son grain d'ambition, son quart d'heure de folie, comme un autre; la tête aussi lui tourna. Mais cela ne dura guère; il en revint bientôt avec mécompte, et corrigé pour toute sa vie. Voici l'histoire : Vers la fin de l'année 1808, Courier, ayant sollicité sans pouvoir l'obtenir un congé qui lui permît d'aller prendre un peu de soin de ses affaires domestiques, avait donné sa démission. Il arrive à Paris, se donnant aux érudits, ses anciens amis, comme séparé pour jamais de son *vil métier* comme ayant de la gloire par-dessus les épaules. Mais voila qu'une nouvelle guerre se déclare du côté de l'Allemagne. Les immenses préparatifs de la campagne de 1809 mettent la France entière en mouvement. Paris est encore une fois agité, transporté, dans l'attente de quelqu'une de ces merveilles d'activité et d'audace auxquelles l'empereur a habitué les esprits, et dont les récits plaisent à cette population mobile, comme ceux des victoires d'Alexandre au peuple d'Athènes. C'était alors le flot le plus impétueux de notre débordement militaire; et Bonaparte, comme porté et poussé par cet ouragan, brisait et abîmait sous lui de trop impuissantes digues. En ce moment il revenait d'Espagne, où il lui avait suffi de paraître un instant pour ramener à nous toutes les chances d'une guerre d'abord peu favorable. D'autres armées l'avaient précédé vers le Danube, et il y courait en toute hâte, parce que déjà ses instructions étaient mal comprises, ses ordres mal exécutés. Quel homme alors, en le contemplant au passage, n'eût été atteint de la séduction commune? Courier ne résista point au désir de voir s'achever cette guerre qui commençait comme une Iliade. Ce n'était point un esprit sec, étroit, absolu. Il avait la prompte et hasardeuse imagination d'un artiste. Faire une campagne

sous Bonaparte, lui qui n'avait jamais vu que des généraux médiocres; rencontrer peut-être l'homme qu'il lui fallait, l'occasion qu'il n'avait jamais eue; montrer que s'il faisait fi de la gloire, ce n'était pas qu'il ne fût point fait pour elle : toutes ces idées l'entraînèrent.

Le voilà donc faisant son paquet et partant furtivement dans la crainte du blâme de ses amis. La difficulté était d'être rétabli sur les contrôles de l'armée après une démission, chose que l'empereur ne pardonnait pas. Il se glisse comme ami dans l'état-major d'un général d'artillerie; et, sans fonctions, sans qualités bien décidées, il arrive à la grande armée. Mais Courier ne savait pas ce que c'était que la guerre comme Bonaparte la faisait. Quoiqu'il eût assisté à plusieurs affaires chaudes, il n'avait jamais vu les hommes noyés par milliers, les généraux tués par cinquantaines, les régiments entiers disparaissant sous la mitraille, les tas de morts et de blessés servant de rempart ou de pont aux combattants; l'artillerie, la cavalerie, roulant, galopant sur un lit de débris humains, et quatre cents pièces de canon faisant pendant deux jours et deux nuits l'accompagnement non interrompu de pareilles scènes. Or il y eut de tout cela pendant les quarante-huit heures que Courier passa dans la célèbre et trop désastreuse île de Lobau. Notre canonnier ne vit rien, ne comprit rien, ne sut que faire dans l'immense destruction qui l'entourait. La faim, la fatigue, l'horreur, eurent bientôt triomphé de l'illusion qui l'avait amené. Il tomba d'épuisement au pied d'un arbre, et ne se réveilla qu'à Vienne, où on l'avait fait transporter. Aussi prompt à revenir qu'à se prendre, il quitta la ville autrichienne comme il avait quitté Paris; et, sans permission, sans ordre, se regardant comme libre de partir, parce que les dernières formalités de sa réintégration n'avaient pas été entièrement remplies, il alla se remettre en Italie des épouvantables impressions qu'il avait été chercher à la grande armée. Depuis lors, son opinion sur les héros, sur la guerre, sur le génie des grands capitaines, a été ce qu'on la voit dans la *Conversation chez la duchesse d'Albany*. Courier n'a plus voulu croire qu'une pensée, une intention quelconque, aient jamais présidé à un désordre comme celui dont il avait été témoin. Il a été jusqu'à nier absolument qu'il y eût un

art de la guerre. Peut-être qu'un peu honteux de son équipée de Wagram, il voulut se tromper lui-même par cette exagération.

La vie de Courier n'est désormais plus que littéraire. A peine arrivé en Italie, il se rendit à Florence pour y chercher dans la bibliothèque Laurentine un manuscrit de Longus, dans lequel existait un passage inédit qui remplissait la lacune remarquée dans toutes les éditions de ce roman. Mais, dans le transport avec lequel il se livrait à un travail qui enrichissait la littérature, une certaine quantité d'encre se répandit sur le précieux morceau. C'est là l'histoire de ce fameux pâté qui sembla la destruction du palladium de Florence. Les bibliothécaires dénoncèrent Courier au monde savant, comme ayant anéanti ce grec dans l'original pour trafiquer de la copie, ou pour empêcher qu'on pût vérifier la découverte qu'il s'attribuait. L'affaire eût fait peu de bruit si Courier n'eût voulu répondre aux attaques des cuistres qui le poursuivaient ; mais il fit, sous le titre de *Lettre à Monsieur Renouard,* libraire de Paris, qui s'était trouvé présent à la découverte du Longus, quelques pages remplies de ce fiel satirique, de cette verve d'insolence un peu abandonnée et pourtant de bon goût, dont il n'y avait plus de modèles depuis les réponses de Voltaire à Fréron et à Desfontaines; avec cela le style des *Provinciales*. La *Lettre à Monsieur Renouard* ne pouvait manquer d'attirer l'attention. Le gouvernement lui-même s'en inquiéta. Courier avait voulu intéresser à sa querelle l'opinion en France, toute faible qu'elle était alors. Il insinuait que les pédants florentins ne s'attaquaient à lui si vivement que parce qu'il était Français, et qu'on était bien aise, en Italie, de s'en prendre à un pauvre savant de la haine qu'inspirait la vice-royauté. La chose étant montée si haut, on sut que l'homme de la tache d'encre était précisément un chef d'escadron qu'on réclamait à l'armée depuis Wagram. Voilà Courier dans un grand embarras pour s'être si bien vengé des bibliothécaires florentins. Le ministre de l'intérieur voulait le poursuivre comme voleur de grec, et dans le même temps celui de la guerre prétendait le faire juger comme déserteur. Il s'en tira toutefois, mais à la condition de ne plus employer contre per

sonne une plume si hardie; prudence qu'il observa. Courier ne fit donc plus qu'étudier et voyager jusqu'à la paix. Il voyageait en 1812, à l'époque de la conspiration de Mallet. Il était sans passe-port; on l'arrêta comme suspect, puis on le relâcha en reconnaissant qu'il ne se mêlait point de politique. Ce fut là son dernier démêlé avec le régime militaire impérial.

La restauration des Bourbons, le retour et la seconde chute de Bonaparte, furent des événements trop pressés, trop coup sur coup, pour tirer immédiatement Courier de l'inactivité politique à laquelle il s'était condamné. La catastrophe lui avait paru dès longtemps inévitable, et peut-être il y trouvait également de quoi plaindre et de quoi espérer. D'ailleurs un mariage qui, sur ces entrefaites mêmes, était venu combler tous ses vœux, l'absorbait en partie. Ainsi, dans ces deux années désastreuses, dont les résultats dominent encore l'époque actuelle, Courier ne prit point parti entre Bonaparte et la coalition, entre la vieille cause de Jemmapes, qui de lassitude laissait tomber l'épée, et celle de Coblentz, hypocritement parée de l'olivier de paix. Mais voir la France envahie deux fois, pillée, insultée, mise à contribution, et tous ces malheurs, toute cette honte ne tourner d'abord qu'au profit d'une famille qui trouvait le trône vide et s'y replaçait; voir une poignée d'émigrés, vagabonds et mendiants de la veille, se donner l'orgueil et prendre insolemment l'odieux de ces deux conquêtes ; voir d'affreuses persécutions éclater jusque dans la plus paisible et de tout temps la moins révolutionnaire de nos provinces contre quiconque n'avait pas refusé un gîte et du pain à nos tristes vaincus de Waterloo, il n'y avait pas d'animosité contre Bonaparte, pas de ressentiment contre la tyrannie militaire, pas d'amour du repos et de préférence studieuse qui pût tenir à un pareil spectacle chez un homme aussi droit, aussi impressionnable que l'était Courier. Aussi bientôt se montra-t-il parmi les adversaires du nouvel ordre de choses. Alors seulement il éprouva quelque fierté d'avoir autrefois combattu l'étranger dans les armées de la République; alors aussi il cessa de se désavouer lui-même comme soldat de l'Empire; car, à Florence, à Mayence, à Marengo, à Wagram, c'était le même

drapeau, c'était la même nécessité révolutionnaire : vaincre pour n'être pas enchaînés, conquérir pour n'être pas conquis.

En prenant le parti d'élever la voix et de dire au public son avis sur les affaires, Courier avait senti, comme un autre, le besoin d'arranger son personnage; et, par un bonheur peu commun, tout dans sa vie passée pouvait prendre la couleur du patriotisme le plus désintéressé. La singularité si rare d'avoir été quinze ans les armes à la main contre les coalitions et l'émigration, sans obtenir, sans briguer faveur ni titres, sans être d'aucun des partis qui s'étaient disputé le pouvoir, lui devenait d'un merveilleux secours pour l'autorité de ses paroles. Ce qui était le fait d'une humeur un peu bizarre, d'un esprit distrait et capricieux, passait sur le compte de la fermeté de caractère et de la supériorité de jugement. Le vigneron de Touraine faisait désormais un même homme avec l'ancien canonnier à cheval. Ce n'était plus par hasard, mais par amour du pays, qu'il était allé à la frontière en 1792. Ce n'était plus par insouciance qu'il était demeuré dans son humble condition, mais par haine du pouvoir qui corrompt. Soldat par devoir, paysan par goût, écrivain par passe-temps, tel il se donnait, et tel il fut pris. D'ailleurs, ne voulant de la Charte qu'autant que le gouvernement en voulait, ni plus ni moins, et ne croyant pas à la subite illumination des aveugles-nés, il prétendait appeler les choses par leur nom, parler aux puissances suivant leurs intentions bien connues, et non pas suivant celles qu'une opposition trop polie voulait bien leur accorder. L'attitude était vraiment unique.

En tout cela Courier n'obéissait pas moins à l'instinct de son talent qu'à son indignation d'honnête homme et de citoyen, contre un système de persécution qui atteignait autour de lui quiconque ne voulait point être persecuteur. Il ne se fit pas longtemps attendre. Au mois de décembre 1816, il adressa aux Chambres, pour les habitants de Luynes, la fameuse pétition : *Messieurs, je suis Tourangeau.* La sensation fut des plus vives. Ce n'était que le tableau de la réaction royaliste dans un village de Touraine; mais la France entière s'y pouvait reconnaître, car partout la situation était la même, avec une égale impossibilité de publier la vérité. Courier avait

rendu à la nation cet immense service de publicité dans un écrit de six pages fait pour être recherché de ceux mêmes qui, s'intéressant moins aux victimes qu'aux persécuteurs, se piquaient d'aimer l'esprit en gens de cour. Or, c'était là le point : tout dire dans une feuille d'impression, et savoir se faire lire. Courier y avait réussi; aucune porte fermée n'avait pu empêcher cette vérité d'arriver à son adresse. M. Decazes, alors ministre de la police, se servit de la pétition contre le parti extrême qu'il ne gouvernait plus et qui voulait le renverser lui-même. Il chercha par toutes sortes de moyens à s'attacher Courier, mais inutilement. Courier ne voulait pas plus qu'auparavant se faire une carrière politique. Il était bien réellement paysan, occupé de sa vigne, de ses bois, de ses champs. Précisément alors ses propriétés avaient à souffrir de la part de gens qui trouvaient protection auprès des autorités du pays; et il était toujours allant et venant de Paris à sa terre, de sa terre à Paris; poussant un procès contre l'un, demandant inutilement justice contre l'autre. Comme M. Decazes réitérait auprès de lui ses assurances d'envie de lui être utile, il crut pouvoir profiter de dispositions si rares de la part d'un ministre, au moins pour obtenir dans son village repos du côté des autorités et satisfaction de ceux qui volaient impunément ses bois. Il parut dans les salons ministériels du temps, et cela seul suffit pour faire changer de conduite à son égard le préfet du département, et tout ce qui dépendait du préfet. C'était là tout ce qu'il voulait; il remercia, salua, et ne reparut plus.

La lettre *A Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* donnée en 1820, coupa court aux petites attentions ministérielles dont Courier avait continué d'être l'objet depuis la pétition de Luynes. Ses amis avaient tous blâmé l'âpreté de ce nouvel écrit. Lui s'étonnait qu'on pût y voir autre chose que ce que tout le monde pensait des Académies et de certains académiciens. On sait l'histoire de cette lettre. Courier s'était présenté pour succéder, à l'Académie des inscriptions, à Clavier, son beau-père. A l'en croire, il avait parole du plus grand nombre des académiciens, et cependant, au jour de l'élection, il avait été unanimement rejeté. Il s'en fâcha et fit la lettre. On remarqua que, puisqu'il avait trouvé

la place de Clavier assez honorable pour la vouloir occuper après lui, il s'était fustigé lui-même sur cette prétention en voulant humilier le corps entier des académiciens; qu'il était ridicule à lui d'avoir frappé à la porte d'une académie, uniquement fondée, d'après son dire actuel, « pour composer « des devises aux tapisseries du roi et, en un besoin, aux « bonbons de la reine. » Mais si Courier s'était trompé sur la moralité ou la convenance du procédé, il en fut puni dans le temps par l'endroit le plus sensible à un auteur. Ce qu'on appelait la méchanceté et la vanité blessée de l'académicien aspirant ferma beaucoup d'yeux sur l'art infini avec lequel était composé ce petit écrit. « Nulle part Courier n'a ré- « pandu avec plus de bonheur les traits d'une satire à la « fois bouffonne et sérieuse, qui excite le rire en même « temps qu'elle soulève l'indignation et le mépris, telle « qu'on l'admire dans les immortelles *Provinciales.* » C'est le jugement émis par Courier lui-même dans une courte notice sur sa personne et sur ses écrits, qui n'a point été publiée sous son nom, mais dans laquelle il est impossible de le méconnaître, et dont il serait ridicule de rougir ici pour lui[1]. S'il était possible de prendre ainsi sur le fait tous ceux qui, dans les biographies et dans les journaux, se sont chargés de parler d'eux-mêmes, et l'ont fait avec quelque avantage pour leur réputation, l'histoire littéraire de ce temps aurait à recueillir nombre de plaisantes confidences d'amour-propre : tel n'est point le caractère de la petite notice dont il est question ici. Courier n'y a point changé sa manière si connue; il n'a probablement ni espéré ni désiré qu'on s'y trompât; et, sans précautions oratoires, sans ambages, sans grimaces de fausse modestie, il a dit de chacun de ses écrits, bonnement, franchement, avec la plus naïve conviction, ce qu'il en pensait. Ce trait peint bien moins

---

1. *L'opinion de Mme Courier et de quelques personnes qui ont connu très-particulièrement Courier, est que cette notice n'est point de lui. L'auteur de cet Essai a cru pouvoir, malgré des autorités si respectables, persister dans l'assertion qu'il a émise ici.*

les mœurs littéraires de l'époque qu'il ne peint Courier lui-même. Le curieux n'est point en effet à ce qu'il se soit loué de sa propre plume, comme tant d'autres, mais au peu de façon et de déguisement avec lequel il s'est rendu ce petit témoignage d'une bonne conscience.

Après tout, qu'on ne s'y trompe pas, ces éloges sont, littérairement parlant, l'exacte mesure de l'homme, telle qu'on serait charmé de l'avoir de Corneille, de La Fontaine, de Montesquieu, de Molière, si ces grands écrivains avaient été capables de parler d'eux-mêmes avec cette liberté ou plutôt cette ingénuité d'opinion. N'est-ce point, par exemple, une bonne fortune de trouver sur les *Lettres au Censeur*, qui parurent en 1820, l'opinion de l'écrivain même qui nous ravit et nous vengea par ces hardis opuscules? « La petite collection des *Lettres au Censeur*, dit « Courier, commença à populariser le nom de l'auteur. « Jusque-là, les éloquentes et courageuses dénonciations « dont il avait poursuivi les magistrats iniques, qui faisaient « peser leur despotime sur la population timide et muette « des campagnes, n'avaient guère retenti au delà du dé- « partement d'Indre-et-Loire. Il était l'écrivain patriote de « sa commune, de son canton ; il n'était pas encore l'homme « populaire de toute la France. Les *Lettres au Censeur*, assez « répandues, révélèrent au public ce talent et ce courage « nouveau d'un sincère ami du pays, dont l'esprit, élevé au- « dessus de tous les préjugés, voit partout la vérité, la « dit sans aucune crainte, et la dit de manière à la rendre « accessible à tous, vulgaire, et, si l'on veut même, triviale « et villageoise. Ajoutez à cela que, par un prodige tout à « fait inouï, cet écrivain, qui semble ne chercher que le « bon sens, s'exprime avec une pureté et une élégance de « langage entièrement perdues de nos jours, et qui em- « preint ses écrits d'un caractère inimitable. »

Tout le monde assurément aura reconnu ici la plume du maître, et, s'il est impossible de rien ajouter à cet éloge des *Lettres au Censeur*, on conviendra aussi qu'il n'y a rien à en ôter. C'est de ce même ton, avec cette même absence de pruderie littéraire, que la notice, dont voilà maintenant l'anonyme assez dévoilé, continue l'histoire et l'examen des

écrits du vigneron de la Chavonnière. Elle est postérieure au *Pamphlet des pamphlets*, et conséquemment le dernier écrit de Courier, comme s'il eût dû terminer sa carrière par ce rapide et glorieux coup d'œil jeté avec tant de bonne foi sur elle. Il est bien impossible de ne pas s'aider de cette curieuse pièce quand on l'a sous les yeux, et ce serait faire au lecteur un véritable tort que de ne pas laisser parler Courier toutes les fois qu'on est de son avis sur lui-même. On accepte bien un grand capitaine ou un politique fameux pour historien de ses propres actions; on trouve même qu'il est trop peu de tels historiens; que le plus capable de faire de grandes choses est aussi le plus capable d'en bien parler. Pourquoi un grand écrivain ne serait-il pas aussi quelquefois le meilleur commentateur de ses propres ouvrages? Courier, par exemple, l'homme de son temps qui sut le mieux l'histoire de notre langue, le seul qui ait possédé le génie particulier de chacun des âges de cette langue, quel serait aujourd'hui le critique compétent à le juger sur toutes ses parties d'écrivain? Boileau, le grand critique du XVII^e siècle, n'osa point parler de La Fontaine; Voltaire en déraisonna; et jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire jusqu'à Paul Courier, le Bonhomme, dont Molière seul comprit la supériorité, n'avait peut-être rencontré ni biographe ni commentateur qui en sût assez pour parler de lui.

Entre la dernière *Lettre au Censeur* et le *Simple Discours* sur la souscription pour Chambord, il y eut un immense progrès dans la réputation de Courier; cependant le talent est le même dans ces deux opuscules. Tout l'avantage du *Simple Discours* est dans l'à-propos, aussi heureux que hardi, de ce fer chaud appliqué sur l'épaule des courtisans dans le temps même où ils s'agitaient pour donner à un tribut imposé à la faiblesse de beaucoup de gens la couleur d'une amoureuse offrande nationale. Courier fut condamné pour cette brochure à deux mois de prison et à trois cents francs d'amende. On trouva qu'en disant tout haut : « Je ne souscrirai point pour donner Chambord au duc de Bordeaux, » il avait offensé la morale. « Or, le *Simple Discours,* comme dit très-bien le biographe anonyme, est un des plus élo

quents plaidoyers qu'ont ait parlés jamais en faveur de la morale, non publique et telle qu'on l'émet dans nos lois, mais de la morale véritable, telle que les croyances populaires l'ont reconnue. » On ne s'étonnera point de voir ce mot d'éloquence appliqué à une production en apparence toute simple, toute naïve. Le vigneron de la Chavonnière semble ne parler qu'à des paysans comme lui ; mais, tout en s'accommodant à leur intelligence, il trouve le moyen de faire entendre sur la Cour, sur les courtisans, sur les mœurs de l'ancien régime naturellement rappelées par Chambord, ce lieu témoin de tant d'illustres débauches, des choses à faire frémir les intéressés.

La brochure dans laquelle Courier rend compte de son procès est elle-même un délicieux pamphlet. Quant à l'admirable plaidoyer qui le termine, on ne pense pas que Courier ait jamais sérieusement pensé à le réciter en face de ses juges. Il avait montré trop d'émotion dans les réponses, où il se peint d'une fermeté et d'une ironie si imperturbables, pour être capable de l'assurance nécessaire au débit d'un pareil morceau. Il est probable même que cette harangue étudiée, si belle à la lecture, eût manqué son effet à l'audience ; on y eût trop reconnu les transports oratoires élaborés dans le cabinet. Si la parole est souveraine, c'est quand l'enfantement de la pensée est visible comme un spectacle, c'est quand un homme privilégié semble divulguer à toute une assemblée le secret de la plus haute des facultés humaines, l'inspiration.

La veille du jour où expirait sa détention de trois mois, Courier fut tiré de la prison de Sainte-Pélagie et conduit devant le tribunal pour un nouveau pamphlet, la *Pétition pour des villageois qu'on empêche de danser*. Il en fut quitte, cette fois, pour une simple réprimande ; mais, reconnaissant à ce second réquisitoire qu'il lui était désormais impossible de causer, comme il le disait, avec le gouvernement par la voie de la presse légale, il eut recours à la presse clandestine. Son secret fut si bien gardé que ses meilleurs amis ne surent pas comment il s'y prenait pour faire imprimer et répandre ses nouvelles causeries, lesquelles se succédaient avec une rapidité plus surprenante encore pour ceux qui

connaissaient la lenteur habituelle à Courier dans ses compositions. Ainsi parurent de 1822 à 1824, sans être avouées de leur auteur, mais le faisant trop bien reconnaître, *la Première et la Deuxième Réponse aux anonymes;* l'une des deux admirable par le récit du forfait de Maingrat, et cette poétique et vivante peinture des combats du jeune prêtre confessant la jeune fille qu'il aime; enfin par ce continuel et si facile passage de la simplicité villageoise la plus naïve au pathétique le plus déchirant et au raisonnement le plus rigoureux. Tout le XVIII[e] siècle a écrit contre les couvents d'hommes et de femmes, contre les vœux de religion, contre la confession des jeunes filles par les jeunes prêtres. Si l'on en excepte la Profession de foi du vicaire savoyard de Jean-Jacques, qu'a-t-on produit, dans ce siècle de guerre emportée, qui fasse descendre dans les âmes la conviction de l'abus aussi bien que cette éloquente lettre où le prêtre, excusé, plaint comme homme, intéresse presque dans son irrésistible passion, comme victime de cette robe qui n'empêche point le cœur de battre, mais qui lui prescrit le mensonge s'il est faible, le meurtre si la preuve vient qu'il a succombé?

Le *Livret de Paul-Louis,* la *Gazette du village,* ces croquis délicieux, ces comiques boutades d'un *ennemi du gouvernement,* plus artiste et homme d'esprit que factieux, enfin la *Pièce diplomatique,* supposition bien hardie, sans doute, de ce qui pouvait se passer en 1823 au fond d'une âme royale quelque peu double et assez mal dévote, précédèrent de très-peu de temps le *Pamphlet des pamphlets,* qui fut le chant du cygne, comme on l'a bien et tristement dit quelque part. « Cet ouvrage, a dit Courier dans la notice ano-
« nyme, est, à proprement parler, la justification de tous
« les autres. L'auteur, qui toujours a su resserrer en quel-
« ques pages les vérités qu'il a voulu dire, s'attache à dé-
« montrer que le pamphlet est, de sa nature, la plus excel-
« lente sorte de livre, la seule vraiment populaire par sa
« brièveté même. Les gros ouvrages peuvent être bons pour
« les désœuvrés des salons; le pamphlet s'adresse aux gens
« laborieux de qui les mains n'ont pas le loisir de feuilleter
« une centaine de pages. Cette thèse, heureuse à la fois et

« ingénieuse, est soutenue en une façon qu'on appellerait « volontiers dramatique. L'opinion d'un libraire parisien est « mise en face de celle d'un baronnet anglais ; l'un prétend « flétrir, l'autre glorifier l'auteur du titre de pamphlétaire ; « et des débats sortent une foule de ces bonnes vérités qui « vont à leur adresse. » Voilà bien l'esquisse décolorée, ou, si l'on veut, tout simplement la donnée du *Pamphlet des pamphlets*. Mais ici le biographe anonyme laisse trop à dire sur ce magnifique discours, dont la lecture doit rendre à jamais déplorable la fin prématurée de Courier. Tout ce qu'il avait produit jusque-là, parfait à beaucoup d'égards, n'était point sans déplaire à quelques lecteurs par le retour fréquent des mêmes formes, par le suranné d'expressions qui montrent la recherche et n'ajoutent point au sens, par le maniéré de cette naïveté villageoise, un peu trop ingénieuse, qui va se transformant, à travers les combinaisons de raisonnement les plus déliées, du paysan au savant et du philosophe au soldat. En un mot, l'art du monde le plus raffiné semblait embarrassé de lui-même. Ce pamphlétaire, qui ne se gênait d'aucune vérité périlleuse à dire, hésitait sur un mot, sur une virgule, se montrait timide à toute façon de parler qui n'était pas de la langue de ses auteurs. Le *Pamphlet des pamphlets* montra le talent de Courier arrivé à ce période de puissance où l'écrivain n'imite plus personne, et prétend servir d'exemple à son tour. On peut voir dans sa correspondance avec M$^{me}$ Courier la confiance lui venant avec ses succès. D'abord il s'étonne, il s'effraye presque de sa célébrité si rapide, il la comprend à peine. N'ayant eu jusque-là de l'esprit que pour lui et pour quelques amis, il semble ne pouvoir se reconnaître dans l'écrivain qui fait la curiosité des salons, et que les feuilles publiques appellent le Rabelais de la politique, le Montaigne du siècle, l'émule heureux de Pascal. Mais, assez vite, il se rassure ; il s'habitue à sa réputation ; il éprouve la sympathie universelle du public français pour un talent qu'il n'avait connu, lui, que par le laborieux et pénible côté de la composition. A mesure qu'il produit, on peut remarquer son allure plus dégagée, plus libre, sa manière se séparant de plus en plus de celle des écrivains aux

quels on a pu d'abord le comparer, jusqu'à ce qu'enfin elle soit tout à fait l'expression de l'originalité de son esprit et de la trempe un peu sauvage de son caractère. Cet assouplissement graduel est assez marqué depuis la *Lettre à Monsieur Renouard* jusqu'au *Simple Discours;* mais, depuis le *Simple Discours* jusqu'au *Pamphlet des pamphlets,* il l'est bien davantage. C'est là seulement que la lente formation de ce talent de premier ordre, qui tout à l'heure va disparaître, est accomplie. La maturité, peut-être un peu factice, des premiers écrits de Courier a fait place à une maturité réelle, dans laquelle la vigueur est alliée à la grâce, et l'originalité la plus âpre au naturel le plus parfait. On voit que ce lumineux et mordant génie a rencontré enfin la langue qui convient à ses amères impressions sur les hommes et les choses de son temps, et qu'il va marcher armé de toutes pièces. Dans le *Pamphlet des pamphlets* ce n'est plus un villageois discourant savamment sur les intérêts publics, c'est Paul-Louis se livrant avec une sorte d'enthousiasme au besoin de dire sa vocation de pamphlétaire et de la venger des mépris d'une portion de la société. Il s'est mis en cause commune avec Socrate, Pascal, Cicéron, Franklin, Démosthènes, saint Paul, saint Basile; il s'est environné de ces grands hommes, comme d'une glorieuse milice d'apôtres de la liberté de penser, de publier, d'imprimer; il les montre pamphlétaires comme lui, faisant, chacun de son temps, contre une tyrannie ou contre l'autre, ce qu'il a fait du sien, lançant de petits écrits, attirant, prêchant, enseignant le peuple, malgré les plaisanteries de la Cour, le blâme des honnêtes gens, la fureur des hypocrites et les réquisitoires du parquet; les uns allant en prison comme lui, les autres forcés d'avaler la ciguë ou mourant sous le fer de quelque ignoble soldat. Voilà le *Pamphlet des pamphlets*, morceau d'un entraînement irrésistible, et dont le style, d'un bout à l'autre en harmonie avec le mouvement de l'inspiration la plus capricieuse et la plus hardie, est peut-être ce que l'on peut citer dans notre langue de plus achevé comme goût et de plus merveilleux comme art.

On ne s'est point arrêté aux derniers travaux de Courier comme helléniste. Le plus important, sa traduction d'Héro-

dote, n'a point été achevé. Ce n'est guère ici le lieu de discuter le système dans lequel cette traduction a été commencée. Courier s'en est expliqué dans une préface qui n'a point mis tout le monde de son avis, mais qui a peut-être donné l'idée la plus complète des richesses littéraires silencieusement accumulées en lui pendant ses campagnes, ses voyages, ses séjours à Naples, à Rome, à Paris, et sa dernière retraite en Touraine. Ce n'est pas trop de dire qu'il avait encore toute une réputation à se faire comme critique.

Voilà l'écrivain que la France a perdu dans toute la vigueur de son talent, et la tête plus que jamais pleine de projets, le 10 avril 1825, atteint d'un coup de fusil à quelques pas de sa maison.

On verra qu'une année avant sa tragique fin, Courier se faisait dire dans son Livret : *Paul-Louis, les cagots te tueront.* Le procès auquel a donné lieu cette déplorable mort n'a point accusé les cagots : aujourd'hui même encore on n'accuse personne. Quelques amis de Courier savent seulement que, devenu dans ses dernières années d'une humeur assez difficile, il n'était pas sans ennemis dans son voisinage... Mais ce dont il est impossible de n'être pas vivement frappé, c'est le vague pressentiment de malheur qui règne dans la dernière partie du *Pamphlet des pamphlets.* Quelques lignes semblent être un confus adieu de Courier à la vie, à ses études favorites, à sa carrière déjà si glorieuse, un involontaire retour sur lui-même, et comme un touchant désaveu de ses préventions contre son temps. « Détournez de moi « ce calice, dit-il, la ciguë est amère, et le monde se con- « vertit assez sans que je m'en mêle, chétif; je serai la « mouche du coche, qui se passera bien de mon bourdon- « nement ; il va, mes chers amis, et ne cesse d'aller. Si sa « marche nous paraît lente, c'est que nous vivons un ins- « tant ; mais que de chemin il a fait depuis cinq ou six « siècles ! A cette heure, en plaine roulant, rien ne le peut « plus arrêter. »

C'est parmi ces espérances d'un temps meilleur pour la France et pour l'humanité, que l'ardent ennemi des oppresseurs de grande et de petite taille semblait pressentir à la fois et la fin et l'inutilité prochaine de son rôle de pamphlé-

taire. Il y a six ans de cela, et certes le coche n'est point resté depuis lors immobile. Hier il avançait, aujourd'hui il recule. C'est toujours la lutte des passions et des ineptes fantaisies de quelques débris d'ancien régime contre les résultats de la Révolution. Assurés de vaincre un jour, mais pressés d'en finir, qui de nous n'a point senti cruellement dans ces derniers temps l'absence de Paul-Louis Courier? Combien de fois ne s'est-on pas surpris à penser qu'en tel acte arbitraire ou honteux, le pouvoir, qui se riait des attaques concertées de cent journaux, eût tremblé à l'idée de rencontrer la petite feuille du pamphlétaire? Non, Courier n'est point oublié, et ne le sera point. La place qu'il occupa dans nos rangs demeurera vide jusqu'à la fin du combat. Mais, avant de rencontrer sa destinée, il a du moins gravé sur l'airain tous les sentiments qui lui furent communs avec nous, et qui absoudraient cette génération, si jamais elle était accusée d'avoir été muette spectatrice de toutes les hontes de la France depuis quinze ans.

ARMAND CARREL.

1er *décembre* 1829





# PAMPHLETS POLITIQUES

(1816-1824)

## PÉTITION AUX DEUX CHAMBRES

(1816)

Messieurs,

Je suis Tourangeau ; j'hābite Luynes, sur la rive droite de la Loire, lieu autrefois considérable, que la révocation de l'édit de Nantes a réduit à mille habitants, et que l'on va réduire à rien par de nouvelles persécutions, si votre prudence n'y met ordre.

J'imagine bien que la plupart d'entre vous, Messieurs, ne savent guère ce qui s'est passé à Luynes depuis quelques mois. Les nouvelles de ce

pays font peu de bruit en France, et à Paris surtout. Ainsi je dois, pour la clarté du récit que j'ai à faire, prendre les choses d'un peu haut.

Il y a eu un an environ à la Saint-Martin qu'on commença chez nous à parler de bons sujets et de mauvais sujets. Ce qu'on entendait par là, je ne le sais pas bien ; et, si je le savais, peut-être ne le dirais-je pas, de peur de me brouiller avec trop de gens. En ce temps, François Fouquet, allant au grand moulin, rencontra le curé, qui conduisait un mort au cimetière de Luynes. Le passage était étroit ; le curé, voyant venir Fouquet sur son cheval, lui crie de s'arrêter : il ne s'arrête point ; d'ôter son chapeau : il le garde, il passe, il trotte, il éclabousse le curé en surplis. Ce ne fut pas tout : aucuns disent, et je n'ai pas peine à le croire, qu'en passant il jura, et dit qu'il se moquait (vous m'entendez assez) du curé et de son mort. Voilà le fait, Messieurs ; je n'y ajoute ni n'en ôte ; je ne prends point, Dieu m'en garde, le parti de Fouquet, ni ne cherche à diminuer ses torts. Il fit mal ; je le blâme, et le blâmai dès lors. Or écoutez ce qui en advint.

Trois jours après, quatre gendarmes entrent chez Fouquet, le saisissent, l'emmènent aux prisons de Langeais, lié, garrotté, pieds nus, les menottes aux mains, et, pour surcroît d'ignominie, entre deux voleurs de grand chemin. Tous trois, on les jeta

dans le même cachot. Fouquet y fut deux mois; pendant ce temps, sa famille n'eut pour subsister d'autre ressource que la compassion des bonnes gens, qui dans notre pays heureusement ne sont pas rares. Il y a chez nous plus de charité que de dévotion. Fouquet donc étant en prison, ses enfants ne moururent pas de faim ; en cela il fut plus heureux que d'autres.

On arrêta, vers le même temps, et pour une cause aussi grave, Georges Mauclair, qui fut détenu cinq à six semaines. Celui-là avait mal parlé, disait-on, du gouvernement. Dans le fait, la chose est possible : peu de gens chez nous savent ce que c'est que le gouvernement; nos connaissances sur ce point sont assez bornées; ce n'est pas le sujet ordinaire de nos méditations; et, si Georges Mauclair en a voulu parler, je ne m'étonne pas qu'il en ait mal parlé, mais je m'étonne qu'on l'ait mis en prison pour cela. C'est être un peu sévère, ce me semble. J'approuve bien plus l'indulgence qu'on a eue pour un autre, connu de tout le monde à Luynes, qui dit en plein marché, au sortir de la messe, hautement, publiquement, qu'il gardait son vin pour le vendre au retour de Bonaparte, ajoutant qu'il n'attendrait guère, et d'autres sottises pareilles. Vous jugerez là-dessus, Messieurs, qu'il ne vendait ni ne gardait son vin, mais qu'il le buvait. Ce fut mon opinion dans le temps. On ne

pouvait plus mal parler. Mauclair n'en avait pas tant dit pour être emprisonné ; celui-là cependant on l'a laissé en repos; pourquoi ? c'est qu'il est bon sujet; et l'autre? il est mauvais sujet ; il a déplu à ceux qui font marcher les gendarmes : voilà le point, Messieurs. Châteaubriand a dit, dans le livre défendu que tout le monde lit : *Vous avez deux poids et deux mesures; pour le même fait, l'un est condamné, l'autre absous.* Il entendait parler, je crois, de ce qui se passe à Paris ; mais à Luynes, Messieurs, c'est toute la même chose. Êtes-vous bien avec tels ou tels ? bon sujet : on vous laisse vivre. Avez-vous soutenu quelque procès contre un tel, manqué à le saluer, querellé sa servante, ou jeté une pierre à son chien? vous êtes mauvais sujet, partant séditieux : on vous applique la loi, et quelquefois on vous l'applique un peu rudement, comme on fit dernièrement à dix de nos plus paisibles habitants, gens craignant Dieu et monsieur le maire, pères de famille la plupart, vignerons, laboureurs, artisans, de qui nul n'avait à se plaindre, bons voisins, amis officieux, serviables à tous, sans reproche dans leur état, dans leurs mœurs, leur conduite; mais mauvais sujets. C'est une histoire singulière qui a fait et fera longtemps grand bruit au pays, car nous autres, gens de village, nous ne sommes pas accoutumés à ces coups d'État. L'affaire de Mauclair et de l'autre mis en prison

pour n'avoir pas ôté son chapeau en passant au curé, au mort, n'importe, tout cela n'est rien au prix.

Ce fut le jour de la mi-carême, le 25 mars, à une heure du matin ; tout dormait : quarante gendarmes entrent dans la ville ; là, de l'auberge où ils étaient descendus d'abord, ayant fait leurs dispositions, pris toutes leurs mesures et les indications dont ils avaient besoin, dès la première aube du jour ils se répandent dans les maisons. Luynes, Messieurs, est en grandeur la moitié du Palais-Royal. L'épouvante fut bientôt partout. Chacun fuit ou se cache ; quelques-uns, surpris au lit, sont arrachés des bras de leurs femmes ou de leurs enfants; mais la plupart, nus, dans les rues, ou fuyant dans la campagne, tombent aux mains de ceux qui les attendaient dehors. Après une longue scène de tumulte et de cris, dix personnes demeurent arrêtées : c'était tout ce qu'on avait pu prendre. On les emmène; leurs parents, leurs enfants, les auraient suivis, si l'autorité l'eût permis.

L'autorité, Messieurs, voilà le grand mot en France. Ailleurs on dit la loi, ici l'autorité. Oh! que le père Canaye [1] serait content de nous s'il pouvait revivre un moment! Il trouverait partout

1. Voyez la Conversation du père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt, dans Saint-Évremont

écrit : *Point de raison; l'autorité.* Il est vrai que cette autorité n'est pas celle des Conciles, ni des Pères de l'Église, moins encore des jurisconsultes; mais c'est celle des gendarmes, qui en vaut bien une autre.

On enleva donc ces malheureux sans leur dire de quoi ils étaient accusés, ni le sort qui les attendait, et on défendit à leurs proches de les conduire, de les soutenir jusqu'aux portes des prisons. On repoussa des enfants qui demandaient encore un regard de leur père et voulaient savoir en quel lieu il allait être enseveli. Des dix arrêtés cette fois, il n'y en avait point qui ne laissât une famille à l'abandon. Brulon et sa femme, tous deux dans les cachots six mois entiers, leurs enfants autant de temps sont demeurés orphelins. Pierre Aubert, veuf, avait un garçon et une fille, celle-ci de onze ans, l'autre plus jeune encore, mais dont, à cet âge, la douceur et l'intelligence intéressaient déjà tout le monde. A cela se joignait alors la pitié qu'inspirait leur malheur; chacun de son mieux les secourut. Rien ne leur eût manqué, si les soins paternels se pouvaient remplacer; mais la petite bientôt tomba dans une mélancolie dont on ne la put distraire. Cette nuit, ces gendarmes, et son père enchaîné, ne s'effaçaient point de sa mémoire. L'impression de terreur qu'elle avait conservée d'un si affreux réveil ne lui laissa jamais reprendre la

gaieté ni les jeux de son âge : elle n'a fait que languir depuis et se consumer peu à peu. Refusant toute nourriture, sans cesse elle appelait son père. On crut, en le lui faisant voir, adoucir son chagrin, et peut-être la rappeler à la vie : elle obtint, mais trop tard, l'entrée de la prison. Il l'a vue, il l'a embrassée, il se flatte de l'embrasser encore : il ne sait pas tout son malheur, que frémissent de lui apprendre les gardiens mêmes de ces lieux. Au fond de ces terribles demeures, il vit de l'espérance d'être enfin quelque jour rendu à la lumière et de retrouver sa fille : depuis quinze jours elle est morte.

Justice, équité, providence ! vains mots dont on nous abuse ! Quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que le crime triomphant et l'innocence opprimée. Je sais tel qui, à force de trahisons, de parjures et de sottises tout ensemble, n'a pu consommer sa ruine : une famille qui laboure le champ de ses pères est plongée dans les cachots et disparaît pour toujours. Détournons nos regards de ces tristes exemples, qui feraient renoncer au bien et douter même de la vertu.

Tous ces pauvres gens, arrêtés comme je viens de vous raconter, furent conduits à Tours, et là mis en prison. Au bout de quelques jours, on leur apprit qu'ils étaient bonapartistes ; mais on ne voulut pas les condamner sur cela, ni même leur faire

leur procès. On les renvoya ailleurs, avec grande raison, car il est bon de vous dire, Messieurs, qu'entre ceux qui les accusaient et ceux qui devaient les juger comme bonapartistes, ils se trouvaient les seuls peut-être qui n'eussent point juré fidélité à Bonaparte, point recherché sa faveur, ni protesté de leur dévouement à sa personne sacrée. Le magistrat qui les poursuit avec tant de rigueur aujourd'hui, sous prétexte de bonapartisme, traitait de même leurs enfants il y a peu d'années, mais pour un tout autre motif, pour avoir refusé de servir Bonaparte. Il faisait par les mêmes suppôts saisir le conscrit réfractaire, et conduire aux galères l'enfant qui préférait son père à Bonaparte. Que dis-je ! au défaut de l'enfant, il saisissait le père même, faisait vendre le champ, les bœufs et la charrue du malheureux dont le fils avait manqué deux fois à l'appel de Bonaparte. Voilà les gens qui nous accusent de bonapartisme. Pour moi, je n'accuse ni ne dénonce, car je ne veux nul emploi et n'ai de haine pour qui que ce soit ; mais je soutiens qu'en aucun cas on ne peut avoir de raison d'arrêter à Luynes dix personnes, ou à Paris cent mille, car c'est la même chose. Il n'y saurait avoir à Luynes dix voleurs reconnus parmi les habitants, dix assassins domiciliés : cela est si clair qu'il me semble aussitôt prouvé que dit. Ce sont donc dix ennemis du roi qu'on prive de leur liberté, dix

hommes dangereux à l'État. Oui, Messieurs, à cent lieues de Paris, dans un bourg écarté, ignoré, qui n'est pas même lieu de passage, où l'on n'arrive que par des chemins impraticables, il y a là dix conspirateurs, dix ennemis de l'État et du roi, dix hommes dont il faut s'assurer, avec précaution toutefois. Le secret est l'âme de toute opération militaire. A minuit on monte à cheval, on part, on arrive sans bruit aux portes de Luynes : point de sentinelles à égorger, point de postes à surprendre ; on entre, et, au moyen de mesures si bien prises, on parvient à saisir une femme, un barbier, un sabotier, quatre ou cinq laboureurs ou vignerons, et la monarchie est sauvée.

Le dirai-je? les vrais séditieux sont ceux qui en trouvent partout, ceux qui, armés du pouvoir, voient toujours dans leurs ennemis les ennemis du roi, et tâchent de les rendre tels à force de vexations; ceux enfin qui trouvent dans Luynes dix hommes à arrêter, dix familles à désoler, à ruiner de par le roi : voilà les ennemis du roi. Les faits parlent, Messieurs. Les auteurs de ces violences ont assurément des motifs autres que l'intérêt public. Je n'entre point dans cet examen ; j'ai voulu seulement vous faire connaître nos maux, et par vous, s'il se peut, en obtenir la fin. Mais je ne vous ai pas encore tout dit, Messieurs.

Nos dix détenus, soupçonnés d'avoir mal parlé,

le tribunal de Tours déclarant qu'il n'était pas juge des paroles, furent transférés à Orléans. Pendant qu'on les traînait de prison en prison, d'autres scènes se passaient à Luynes. Une nuit, on met le feu à la maison du maire. Il s'en fallut peu que cette famille, respectable à beaucoup d'égards, ne pérît dans les flammes. Toutefois les secours arrivèrent à temps. Là-dessus gendarmes de marcher : on arrête, on emmène, on emprisonne tous ceux qui pouvaient paraître coupables. La justice cette fois semblait du côté du maire : il soupçonnait tout le monde, peut-être avec raison. Je ne vous fatiguerai point, Messieurs, des détails de ce procès, que je ne connais pas bien, et qui dure encore. J'ajouterai seulement que, des dix premiers arrêtés, on en condamna deux à la déportation (car il ne fallait pas que l'autorité eût tort) ; deux sont en prison ; six, renvoyés sans jugement, revinrent au pays, ruinés pour la plupart, infirmes, hors d'état de reprendre leurs travaux. Ceux-là, il est permis de croire qu'ils n'avaient pas même mal parlé. Dieu veuille qu'ils ne trouvent jamais l'occasion d'agir !

Mais vous allez croire Luynes un repaire de brigands, de malfaiteurs incorrigibles, un foyer de révolte, de complots contre l'État. Il vous semblera que ce bourg, bloqué en pleine paix, surpris par les gendarmes à la faveur de la nuit, dont on em-

mène dix prisonniers, et où de pareilles expéditions se renouvellent souvent, ne saurait être peuplé que d'une engeance ennemie de toute société. Pour en pouvoir juger, Messieurs, il vous faut remarquer d'abord que la Touraine est, de toutes les provinces du royaume, non-seulement la plus paisible, mais la seule peut-être paisible depuis vingt-cinq ans. En effet, où trouverez-vous, je ne dis pas en France, mais dans l'Europe entière, un coin de terre habitée où il n'y ait eu, durant cette période, ni guerre, ni proscriptions, ni troubles d'aucune espèce? C'est ce qu'on peut dire de la Touraine, qui, exempte à la fois des discordes civiles et des invasions étrangères, sembla réservée par le Ciel pour être, dans ces temps d'orage, l'unique asile de la paix. Nous avons connu par ouï-dire les désastres de Lyon, les horreurs de la Vendée, et les hécatombes humaines du grand prêtre de la raison, et les massacres calculés de ce génie qui inventa la grande guerre et la haute police; mais alors, de tant de fléaux, nous ne ressentions que le bruit, calmes au milieu des tourmentes, comme ces oasis entourées des sables mouvants du désert.

Que si vous remontez à des temps plus anciens, après les funestes revers de Poitiers et d'Azincourt, quand le royaume était en proie aux armées ennemies, la Touraine, intacte, vierge, préservée de toute violence, fut le refuge de nos rois. Ces trou-

bles qui, s'étendant partout comme un incendie, couvrirent la France de ruines, durant la prison du roi Jean, s'arrêtèrent aux campagnes qu'arrosent le Cher et la Loire. Car tel est l'avantage de notre position : éloignés des frontières et de la capitale, nous sentons les derniers les mouvements populaires et les secousses de la guerre. Jamais les femmes de Tours n'ont vu la fumée d'un camp.

Or, dans cette province de tout temps si heureuse, si pacifique, si calme, il n'y a point de canton plus paisible que Luynes. Là, on ne sait ce que c'est que vols, meurtres, violences ; et les plus anciens de ce pays, où l'on vit longtemps, n'y avaient vu ni prévôts ni archers avant ceux qui vinrent, l'an passé, pour apprendre à vivre à Fouquet. Là, on ignore jusqu'aux noms de factions et de partis ; on cultive ses champs ; on ne se mêle d'autre chose. Les haines qu'a semées partout la Révolution n'ont point germé chez nous, où la Révolution n'avait fait ni victimes ni fortunes nouvelles. Nous pratiquons surtout le précepte divin d'obéir aux puissances ; mais, avertis tard des changements, de peur de ne pas crier à propos : « Vive le roi ! » « Vive la Ligue ! » nous ne criions rien du tout ; et cette politique nous avait réussi jusqu'au jour où Fouquet passa devant le mort sans ôter son chapeau. A présent même, je m'étonne qu'on ait pris ce prétexte de cris séditieux pour nous persécuter :

tout autre eût été plus plausible; et je trouve qu'on eût aussi bien fait de nous brûler comme entachés de l'hérésie de nos ancêtres que de nous déporter ou nous emprisonner comme séditieux.

Toutefois vous voyez que Luynes n'est point, Messieurs, comme vous l'auriez pu croire, un centre de rébellion, un de ces repaires qu'on livre à la vengeance publique, mais le lieu le plus tranquille de la plus soumise province qui soit dans tout le royaume. Il était tel, du moins, avant qu'on y eût allumé par de criantes iniquités des ressentiments et des haines qui ne s'éteindront de longtemps. Car je dois vous le dire, Messieurs, ce pays n'est plus ce qu'il était; s'il fut calme pendant des siècles, il ne l'est plus maintenant. La terreur à présent y règne, et ne cessera que pour faire place à la vengeance. Le feu mis à la maison du maire, il y a quelques mois, vous prouve à quel degré la rage était alors montée; elle est augmentée depuis, et cela chez des gens qui, jusqu'à ce moment, n'avaient montré que douceur, patience, soumission à tout régime supportable. L'injustice les a révoltés. Réduits au désespoir par ces magistrats mêmes leurs naturels appuis, opprimés au nom des lois qui doivent les protéger, ils ne connaissent plus de frein, parce que ceux qui les gouvernent n'ont point connu de mesure. Si le devoir des législateurs est

de prévenir les crimes, hâtez-vous, Messieurs, de mettre un terme à ces dissensions. Il faut que votre sagesse et la bonté du roi rendent à ce malheureux pays le calme qu'il a perdu.

Paris, le 10 décembre 1816.





# LETTRES
## AU RÉDACTEUR DU CENSEUR
(1819-1820)

### LETTRE PREMIÈRE

Véretz, le 10 juillet 1819.

Vous vous trompez, Monsieur, vous avez tort de croire que mon placet imprimé [1], dont vous faites mention dans une de vos feuilles, n'a produit nul effet. Ma plainte est écoutée. Sans doute, comme vous le dites, il est fâcheux pour moi que l'innocence de ma vie ne puisse assurer mon repos; mais c'est la faute des lois, non celle des ministres. Ils ont écrit à leurs agents comme je le pouvais désirer, et plût à Dieu qu'ils eussent écrit de même aux juges quand j'avais des procès, et à l'Académie

1. Le placet aux ministres.

quand j'étais candidat. Cela m'eût mieux valu que tous les droits du monde, pour avoir le fauteuil et pour garder mon bien. Il faut en convenir, de trois sortes de gens auxquels j'ai eu affaire depuis un certain temps, savants, juges, ministres, je n'ai pu vraiment faire entendre raison qu'à ceux-ci. J'ai trouvé les ministres incomparablement plus amis des *belles-lettres* que l'Académie de ce nom, et plus justes que *la justice*. Ceci soit dit sans déroger à mes principes d'opposition.

Vous nous plaignez beaucoup, nous autres paysans, et vous avez raison, en ce sens que notre sort pourrait être meilleur. Nous dépendons d'un maire et d'un garde champêtre qui se fâchent aisément. L'amende et la prison ne sont pas des bagatelles. Mais songez donc, Monsieur, qu'autrefois on nous tuait pour *cinq sous parisis*. C'était la loi. Tout noble ayant tué un vilain devait jeter cinq sous sur la fosse du mort. Mais les lois libérales ne s'exécutent guère, et la plupart du temps on nous tuait pour rien. Maintenant il en coûte à un maire sept sous et demi de papier marqué pour seulement mettre en prison l'homme qui travaille, et les juges s'en mêlent. On prend des conclusions, puis on rend un arrêt conforme au bon plaisir du maire et du préfet. Vous paraît-il, Monsieur, que nous ayons peu gagné en cinq ou six cents ans? Nous étions la gent *corvéable, taillable et tuable* à

volonté ; nous ne sommes plus qu'*incarcérables*. Est-ce assez, direz-vous ? Patience ; laissez faire ; encore cinq ou six siècles, et nous parlerons au maire *tout comme je vous parle* ; nous pourrons lui demander de l'argent, s'il nous en doit, et nous plaindre, s'il nous en prend, sans encourir peine de prison.

Toutes choses ont leurs progrès. Du temps de Montaigne, un vilain, son seigneur le voulant tuer, s'avisa de se défendre. Chacun en fut surpris, et le seigneur surtout, qui ne s'y attendait pas, et Montaigne, qui le raconte. Cé manant devinait les droits de l'homme. Il fut pendu, cela devait être. Il ne faut pas devancer son siècle.

Sous Louis XIV, on découvrit qu'un paysan était un homme, ou plutôt cette découverte, faite depuis longtemps dans les cloîtres par de jeunes religieuses, alors seulement se répandit, et d'abord parut une rêverie de ces bonnes sœurs, comme nous l'apprend La Bruyère. *Pour des filles cloîtrées*, dit-il, *un paysan est un homme*. Il témoigne là-dessus combien cette opinion lui semble étrange. Elle est commune maintenant, et bien des gens pensent sur ce point tout comme les religieuses, sans en avoir les mêmes raisons. On tient assez généralement que les paysans sont des hommes. De là à les traiter comme tels, il y a loin encore. Il se passera longtemps avant qu'on s'accoutume

dans la plupart de nos provinces à voir un paysan vêtu, semer et recueillir pour lui; à voir un homme de bien posséder quelque chose. Ces nouveautés choquent furieusement les propriétaires : j'entends ceux qui, pour le devenir, n'ont eu que la peine de naître.

---

## LETTRE II

### PROJET D'AMÉLIORATION DE L'AGRICULTURE

PAR J. BUJAULT

Avocat à Melle, département des Deux-Sèvres

Brochure de cinquante pages où l'on trouve des calculs, des remarques, des idées dignes de l'attention de tous ceux qui ont étudié cette matière. L'auteur aime son sujet, le traite en homme instruit, et dont les connaissances s'étendent au delà. Il ne tiendrait qu'à lui d'approfondir les choses qu'il effleure en passant; plein de zèle d'ailleurs pour le bonheur public et la gloire de l'État, il conseille au gouvernement d'*encourager l'agriculture*. Il veut qu'on *dirige la nation vers l'économie rurale, qu'on instruise les cultivateurs*, et il en indique les moyens. Rien n'est mieux pensé ni plus louable. Mais, avec tout cela, il ne contentera pas

les gens, en très-grand nombre, qui sont persuadés que toute influence du pouvoir nuit à l'industrie, et qui croient *gouvernement* synonyme d'*empêchement*, en ce qui concerne les arts. Ils diront à M. Bujault : « Laissez le gouvernement percevoir des impôts et répandre des grâces ; mais, pour Dieu, ne l'engagez point à se mêler de nos affaires. Souffrez, s'il ne peut nous oublier, qu'il pense à nous le moins possible. Ses intentions à notre égard sont sans doute les meilleures du monde, ses vues toujours parfaitement sages, et surtout désintéressées ; mais, par une fatalité qui ne se dément jamais, tout ce qu'il encourage languit, tout ce qu'il dirige va mal, tout ce qu'il conserve périt, hors les maisons de jeu et de débauche. L'Opéra peut-être aurait peine à se passer du gouvernement ; mais nous, nous ne sommes pas brouillés avec le public. Laboureurs, artisans, nous ne l'ennuyons pas, même en chantant : à qui travaille il ne faut que la liberté. »

Voilà ce que l'on pourra dire, et que certainement diront à M. Bujault les partisans du libre exercice de l'industrie. Mais les mêmes gens l'approuveront, lorsqu'il reproche aux oisifs, dont abondent la ville et la campagne, aux jeunes gens, et, chose assurément remarquable, aux grands propriétaires de terres, leur dédain pour l'agriculture, suite de cette fureur pour les places, qui est un

mal ancien chez nous, et dont Philippe de Commines, il y a plus de trois cents ans, a fait des plaintes toutes pareilles. *Ils n'ont*, dit-il, *souci de rien*, parlant des Français de son temps, *sinon d'offices et états, que trop bien ils savent faire valoir, cause principale de mouvoir guerres et rébellions*. Les choses ont peu changé ; seulement cette convoitise des *offices et états* (curée autrefois réservée à nobles limiers) est devenue plus âpre encore depuis que tous y peuvent prétendre, et ne donne pas peu d'affaires au gouvernement. Quelque multiplié que paraisse aujourd'hui le nombre des emplois, qui ne se compare plus qu'aux étoiles du ciel et aux sables de la mer, il n'a pourtant nulle proportion avec celui des demandeurs, et on est loin de pouvoir contenter tout le monde. Suivant un calcul modéré de M. Bujault, il y a maintenant en France pour chaque place dix aspirants, ce qui, en supposant seulement deux cent mille emplois, fait un effectif de deux millions de solliciteurs actuellement dans les antichambres, *le chapeau dans la main, se tenant sur leurs membres*, comme dit un poëte[1] : accordons qu'ils ne fassent nul mal (ainsi la charité nous oblige à le croire), ils pourraient faire quelque bien, et par une honnête industrie fuir les tentations du malin. C'est ce que voudrait M. Bujault, et qu'il

1. Regnier, *Satires*.

n'obtiendra pas, selon toute apparence : l'esprit du siècle s'y oppose. Chacun maintenant cherche à se placer, ou, s'il est placé, à se pousser. On veut être quelque chose. Dès qu'un jeune homme sait faire la révérence, riche ou non, peu importe, il se met sur les rangs ; il demande des gages en tirant un pied derrière l'autre : cela s'appelle se présenter ; tout le monde se présente pour être quelque chose. On est quelque chose en raison du mal qu'on peut faire. Un laboureur n'est rien ; un homme qui cultive, qui bâtit, qui travaille utilement, n'est rien. Un gendarme est quelque chose ; un préfet est beaucoup ; Bonaparte était tout. Voilà les gradations de l'estime publique, l'échelle de la considération suivant laquelle chacun veut être Bonaparte, sinon préfet, ou bien gendarme. Telle est la direction générale des esprits, la même depuis longtemps, et non prête à changer. Sans cela, qui peut dire jusqu'où s'élancerait le génie de l'invention, où atteindrait avec le temps l'industrie humaine, à laquelle Dieu sans doute voulut mettre des bornes en la détournant vers cet art de se faire petit pour complaire, de s'abaisser, de s'effacer devant un supérieur, de s'ôter à soi-même tout mérite, toute vertu, de s'anéantir, seul moyen d'être quelque chose ?

---

## LETTRE III

Véretz, 10 septembre 1819.

MONSIEUR,

Quelqu'un se plaint dans une de vos feuilles que, sous prétexte de vacances, on lui a refusé l'entrée de la Bibliothèque du Roi. Je vois ce que c'est : on l'a pris pour un de ces curieux, comme il en vient là fréquemment, qui ne veulent que voir des livres, et gênent les gens studieux. Ceux-ci n'ont point à craindre un semblable refus, et la Bibliothèque pour eux ne vaque jamais. Aux autres on assigne certains jours, certaines heures, ordre fort sage ; votre ami, pour peu qu'il y veuille réfléchir, lui-même en conviendra. S'il m'en croit, qu'il retourne à la Bibliothèque, et, parlant à quelqu'un de ceux qui en ont le soin, qu'il se fasse connaître pour être de ces hommes auxquels il faut, avec des livres, silence, repos, liberté ; je suis trompé, s'il ne trouve des gens aussi prompts à le satisfaire que capables de l'aider et de le diriger dans toutes sortes de recherches. J'en ai fait l'expérience ; d'autres la font chaque jour à leur très-grand profit. Après cela, s'il a voyagé, s'il a vu en Allemagne les livres enchaînés, en Italie *purgés,* c'est-à-dire biffés, raturés,

mutilés par la cagoterie, enfermés le plus souvent, ne se communiquer que sur un ordre d'en haut, il cessera de se plaindre de nos bibliothèques, de celle-là surtout; enfin il avouera, s'il est de bonne foi, que cet établissement n'a point de pareil au monde pour les facilités qu'y trouvent ceux qui vraiment veulent étudier.

Quant au factionnaire suisse qu'il a vu à la porte, ce n'étaient pas sans doute les administrateurs qui l'avaient placé là. Rarement les savants posent des sentinelles, si ce n'est dans les guerres de l'École de droit. Je ne connais point messieurs de la Bibliothèque assez pour pouvoir vous rien dire de leurs sentiments; mais je les crois Français, et je me persuade que, s'il dépendait d'eux, on ferait venir *d'Amiens des gens pour être suisses,* puisque enfin il en faut dans la garde du roi.

---

## LETTRE IV

Véretz, 18 octobre 1819.

MONSIEUR,

Le hasard m'a fait tomber entre les mains une lettre d'un procureur du roi à un commandant de gendarmes. En voici la copie, sauf les noms, que je supprime :

« *Monsieur le commandant, veuillez faire arrêter et conduire en prison* un tel, *de* tel endroit. »

Voilà toute la lettre. Je crois, si vous l'imprimez, qu'on vous en saura gré. Le public est intéressé dans une pareille correspondance ; mais il n'en connaît d'ordinaire que les résultats. Ceci est bref, concis ; c'est le style impérial, ennemi des longueurs et des explications. *Veuillez mettre en prison*, cela dit tout. On n'ajoute pas : *car tel est notre plaisir*. Ce serait rendre raison, alléguer un motif, et, en style de l'empire, on ne rend raison de rien. Pour moi, *je suis charmé de ce petit morceau*.

Quelqu'un pourra demander (car on devient curieux, et le monde s'avise de questions maintenant qui ne se faisaient pas autrefois), on demandera peut-être combien de gens en France ont le droit ou le pouvoir d'emprisonner qui bon leur semble, sans être tenus de dire pourquoi. Est-ce une prérogative des procureurs du roi et de leurs substituts ? Je le croirais, quant à moi. Ces places sont recherchées : ce n'est pas pour l'argent. On en donnait jadis, on en donnait beaucoup pour être procureur du roi. Fouquet vendit sa charge dix-huit cent mille francs, cinq millions d'aujourd'hui, et elles coûtent à présent bien plus que de l'argent. Ce qu'achètent si cher *d'honnêtes gens*, c'est l'honneur (*l'honneur seul peut flatter un esprit généreux*), ce sont les priviléges attachés à ces places. En est-

il en effet de plus beau, de plus grand que de pouvoir dire : « Gendarmes, qu'on l'arrête, qu'on le mène en prison »? Cela ne sent pas du tout le robin, l'homme de loi. On ne voit rien là dedans de ces lentes et pesantes formalités de justice que le cardinal de Retz reproche avec tant de raison à la magistrature, et qui tant de fois le firent enrager, comme lui-même le raconte.

Il ne se plaindrait pas maintenant : tout a changé au delà même de ce qu'il eût pu désirer alors. Notre jurisprudence, nos lois, sont prévôtales; nos magistrats aussi doivent être expéditifs, et le sont. Vite, tôt, emprisonnez, tuez : on n'aurait jamais fait s'il fallait tant d'ambages et de circonlocutions. Tout chez nous porte empreint le caractère de ce héros, le génie du pouvoir, qui faisait en une heure une constitution, en quelques jours un code pour toutes les nations, gouvernait à cheval, organisait en poste, et fonda en se débottant un empire qui dure encore.

Tout bien considéré, le parti le plus sûr, c'est de respecter fort les procureurs du roi, leurs substituts et leurs clercs; de les éviter, de fuir toute rencontre avec eux, tout démêlé; de leur céder non-seulement le haut du pavé, mais tout le pavé, s'il se peut. Car enfin, on le sait, ce sont des gens fort sages, qui ne mettent en prison que pour de bonnes raisons, exempts de passions, calmes, im-

perturbables, des hommes éprouvés sous le grand Napoléon, *qui cent fois, dans le cours de sa gloire passée, tenta leur patience et ne l'a point lassée.* Mais ce ne sont pas des saints : ils peuvent se fâcher. Un mot avec paraphe, le commandant est là. *Veuillez...* et aussitôt gendarmes de courir, prison de s'ouvrir ; quand vous y serez, la Charte ne vous en tirera pas. Vous pourrez rêver à votre aise la liberté individuelle. Non, respectons les gens du roi, ou les gens de l'empereur qui happent au nom du roi. C'est le conseil que je prends pour moi, et que je donne à mes amis.

Mais je me suis trompé, Monsieur, je m'en aperçois ; ce n'est pas là toute la lettre du procureur du roi : avec ce que je vous ai transcrit, il y a quelque chose encore. Il y a d'abord ceci : *Le procureur du roi à M. le commandant de la gendarmerie. Monsieur le commandant.* Et puis : *J'ai l'honneur d'être, Monsieur le commandant, avec considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur.*

Le tout s'accorde parfaitement avec *veuillez mettre en prison. Veuillez,* c'est comme on dit : faites-moi l'amitié, obligez-moi de grâce, rendez-moi ce service, à la charge d'autant. *Je suis votre serviteur,* cela s'entend. Il est serviteur du gendarme, qui, au besoin, sera le sien ; ils sont serviteurs l'un de l'autre contre l'*administré,* qui les paye tous deux : car l'homme qu'on emprisonne est un

cultivateur. C'est un bon paysan qui a déplu au maire en lui demandant de l'argent. Celui-ci, par le moyen du procureur du roi, dont il est serviteur, a fait juger et condamner l'insolent vilain, que ledit procureur du roi, par son serviteur le gendarme, a fait constituer ès prisons. C'est l'histoire connue; cela se voit partout.

Oh! que nos magistrats donnent de grands exemples! quelle sévérité! quelle exactitude scrupuleuse dans l'observation de toutes les formes de la civilité! Celui-ci peut-être oublie dans sa lettre quelque chose, comme de faire mention d'un jugement; mais il n'oubliera pas le très-humble serviteur, l'honneur d'être, et le reste, bien plus important que le jugement et tout pour monsieur le gendarme. Au bourreau sans doute il écrit: « Monsieur le bourreau, veuillez tuer, » et: « Je suis votre serviteur. » Les procureurs du roi ne sont pas seulement d'honnêtes gens, ce sont encore des gens fort honnêtes. Leur correspondance est civile comme les parties de monsieur Fleurant. Mais on pourrait leur dire aussi comme le malade imaginaire: *Ce n'est pas tout d'être civil,* ce n'est pas tout, pour un magistrat, d'être serviteur des gendarmes: il faudrait être bon et ami de l'équité.

---

## LETTRE V

Véretz, 12 novembre 1819

Monsieur,

Dans ces provinces, nous avons nos *bandes noires,* comme vous à Paris, à ce que j'entends dire. Ce sont des gens qui n'assassinent point, mais ils détruisent tout. Ils achètent de gros biens pour les revendre en détail, et de profession décomposent les grandes propriétés. C'est pitié de voir quand une terre tombe dans les mains de ces gens-là ; elle se perd, disparaît. Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'abîme. Les avenues rasées, labourées de çà, de là : il n'en reste pas trace. Où était l'orangerie s'élève une métairie, des granges, des étables pleines de vaches et de cochons. Adieu bosquets, parterres, gazons, allées d'arbrisseaux et de fleurs : tout cela morcelé entre dix paysans, l'un y va fouir des haricots, l'autre de la vesce. Le château, s'il est vieux, se fond en une douzaine de maisons qui ont des portes et des fenêtres, mais ni tours, ni créneaux, ni pont-levis, ni cachots, ni antiques souvenirs. Le parc seul demeure entier, défendu par de vieilles lois, qui tiennent bon contre l'industrie, car on ne permet pas de défricher les

bois dans les cantons les mieux cultivés de la France, de peur d'être obligé d'ouvrir ailleurs des routes, et de creuser des canaux pour l'exploitation des forêts. Enfin, les gens dont je vous parle se peuvent nommer les fléaux de la propriété. Ils la brisent, la pulvérisent, l'éparpillent encore après la révolution, mal voulus pour cela d'un chacun. On leur prête, parce qu'ils rendent, et passent pour exacts; mais d'ailleurs on les hait, parce qu'ils s'enrichissent de ces spéculations; eux-mêmes paraissent en avoir honte, et n'osent quasi se montrer. De tous côtés on leur crie *hepp! hepp!* Il n'est si mince autorité qui ne triomphe de les *surveiller*. Leurs procès ne sont jamais douteux, les juges se font parties contre eux. Ces gens me semblent bien à plaindre, quelque succès qu'aient, dit-on, leurs opérations, quelques profits qu'ils puissent faire.

Un de mes voisins, homme bizarre, qui se mêle de raisonner, parlant d'eux l'autre jour, disait : « Ils ne font de mal à personne, et font du bien à tout le monde, car ils donnent à l'un de l'argent pour sa terre, à l'autre de la terre pour son argent; chacun a ce qu'il lui faut, et le public y gagne. On travaille mieux et plus. Or, avec plus de travail il y a plus de produits, c'est-à-dire plus de richesse, plus d'aisance commune, et, notez ceci, plus de mœurs, plus d'ordre dans l'État comme dans les familles. Tout vice vient d'oisiveté, tout désordre

public vient du manque de travail. Ces gens donc, chaque fois que simplement ils achètent une terre et la revendent fort bien, font une chose utile, très-utile et très-bonne, quand ils achètent d'un pour revendre à plusieurs : car, accommodant plus de gens, ils augmentent d'autant plus le travail, les produits, la richesse, le bon ordre, le bien de tous et de chacun. Mais, lorsqu'ils revendent et partagent cette terre à des hommes qui n'avaient point de terre, alors le bien qu'ils font est grand, car ils font des propriétaires, c'est-à-dire d'honnêtes gens, selon Côme de Médicis. *Avec trois aunes de drap fin,* disait-il, *je fais un homme de bien;* avec trois quartiers de terre il aurait fait un saint. En effet, tout propriétaire veut l'ordre, la paix, la justice, hors qu'il ne soit fonctionnaire, ou pense à le devenir. Faire propriétaire sans dépouiller personne l'homme qui n'est que mercenaire, donner la terre au laboureur, c'est le plus grand bien qui se puisse faire en France, depuis qu'il n'y a plus de serfs à affranchir. C'est ce que font ces gens.

« Mais une terre est détruite ; mais le château, les souvenirs, les monuments, l'histoire... Les monuments se conservent où les hommes ont péri, à Balbek, à Palmyre, et sous la cendre du Vésuve ; mais ailleurs l'industrie, qui renouvelle tout, leur fait une guerre continuelle. Rome elle-même a détruit ses antiques édifices, et se plaint des bar-

bares. Les Goths et les Vandales voulaient tout conserver. Il n'a pas tenu à eux qu'elle ne demeurât, et ne soit aujourd'hui telle qu'ils la trouvèrent. Mais, malgré leurs édits portant peine de mort contre quiconque endommageait les statues et les monuments, tout a disparu, tout a pris une forme nouvelle. Et où en serait-on, que deviendrait le monde, si chaque âge respectait, révérait, consacrait, à titre d'ancienneté, toute œuvre des âges passés, n'osait toucher à rien, défaire ni mouvoir quoi que ce soit? scrupule de Madame de Harlai, qui, plutôt que de remuer le fauteuil et les pantoufles du feu chancelier, son grand-père, toute sa vie vécut dans sa vieille, incommode et malsaine maison. M. Marcellus chérit dans les forêts le souvenir des druides, et, pour cela, ne veut pas qu'on exploite aucun bois, qu'on abatte même un arbre, le plus creux, le plus caduc, tout, de peur d'oublier les sacrifices humains et les dieux teints de sang de ces bons Gaulois, nos aïeux. Il défend tant qu'il peut, en mémoire du vieux âge, les ronces, les broussailles, les landes féodales, que d'ignobles guérets chaque jour envahissent. Les souvenirs! dit-on. Est-ce par les souvenirs que se recommandent ces châteaux et ces cloîtres gothiques? Autour de nous, Chenonceaux, le Plessis-lez-Tours, Blois, Amboise, Marmoutiers, que retracent-ils à l'esprit? de honteuses débauches,

d'infâmes trahisons, des assassinats, des massacres, des supplices, des tortures, d'exécrables forfaits, le luxe et la luxure, et la crasse ignorance des abbés et des moines, et pis encore, l'hypocrisie. Les monuments, il faut l'avouer, pour la plupart ne rappellent guère que des crimes ou des superstitions, dont la mémoire, sans eux, dure toujours assez ; et, s'ils ne sont utiles aux arts comme modèles, ce qui se peut dire d'un petit nombre, que gagne-t-on à les conserver, lorsqu'on en peut tirer parti pour l'avantage de tous ou de quelqu'un seulement ? Les pierres d'un couvent sont-elles profanées, ne sont-elles pas plutôt purifiées, lorsqu'elles servent à élever les murs d'une maison de paysan, d'une sainte et chaste demeure où jamais ne cesse le travail, ni par conséquent la prière ? Qui travaille prie.

« Une terre non plus n'est pas détruite ; c'est pure façon de parler. Bien le peut être un marquisat, un titre noble, quand la terre passe à des vilains. Encore dit-on qu'il se conserve, et demeure au sang, à la race, tant qu'il y a race ; je m'en rapporte... *Prenez le titre,* a dit La Fontaine, *et laissez-moi la rente.* C'est, je pense, à peu près le partage qui a lieu, lorsqu'un fief tombe en roture, malheur si commun de nos jours ! Le gentilhomme garde son titre pour le faire valoir à la Cour. Le vilain acquiert seulement le sol, et n'en demande pas davantage, content de posséder la glèbe à la-

quelle il fut attaché; il la fait valoir à sa mode, c'est-à-dire par le travail. Or, plus la glèbe est divisée, plus elle s'améliore et prospère. C'est ce que l'expérience a prouvé. Telle terre, vendue il y a vingt-cinq ans, est à cette heure partagée en dix mille portions qui vingt fois ont changé de mains depuis la première aliénation, toujours de mieux en mieux cultivée (on le sait : nouveau propriétaire, nouveau travail, nouveaux essais); le produit d'autrefois ne payerait pas l'impôt d'aujourd'hui. Recomposez un peu l'ancien fief par les procédés indiqués dans le *Conservateur*, et que chaque portion retourne du propriétaire laboureur à ce bon seigneur, adoré de ses vassaux dans son château, pour être *substitué à lui et à ses hoirs de mâle en mâle à perpétuité; ses hoirs* ne laboureront pas, ses vassaux peu. Plus d'industrie. Tout ce qui maintenant travaille se fera laquais, ou mendiant, ou moine, ou soldat, ou voleur. Monseigneur aura ses pacages, et ses lods et ventes, avec les grâces de la Cour. Bientôt reparaîtront les créneaux, puis les ronces et les épines, et puis les forêts, les druides de M. de Marcellus; et la terre alors sera détruite.

« Ils ne songent pas, les bonnes gens qui veulent maintenir toutes choses intactes, qu'à Dieu seul appartient de créer; qu'on ne fait point sans défaire; que ne jamais détruire, c'est ne jamais renouveler. Celui-ci, pour conserver les bois, défend

de couper une solive, un autre conservera les pierres de la carrière : à présent, bâtissez. L'abbé de La Mennais conserve les ruines, les restes de donjons, les tours abandonnées, tout ce qui pourrit et tombe. Que l'on construise un pont du débris délaissé de ces vieilles masures, qu'on répare une usine, il s'emporte, il s'écrie : *L'esprit de la révolution est éminemment destructeur*. Le jour de la création, quel bruit n'eût-il pas fait? Il eût crié : « Mon Dieu, conservons le chaos. »

« En somme, ces gens-ci, ces destructeurs de terres, font grand bien à la terre, divisent le travail, aident à la production, et, faisant leurs affaires, font plus pour l'industrie et l'agriculture que jamais ministre, ni préfet, ni société d'encouragement sous l'autorisation du préfet. Le public les estime peu. En revanche, il honore fort ceux qui le dépouillent et l'écrasent : toute fortune faite à ses dépens lui paraît belle et bien acquise. »

Voilà ce que me dit mon voisin. Mais, moi, tous ces discours me persuadent peu. Je ne suis pas né d'hier, et j'ai mes souvenirs. J'ai vu les grandes terres, les riches abbayes : c'était le temps des bonnes œuvres. J'ai vu mille pauvres recevoir mille écuelles de soupe à la porte de Marmoutiers. Le couvent et les terres vendues, je n'ai plus vu ni écuelles, ni soupes, ni pauvres, pendant quelques années, jusqu'au règne brillant de l'empereur et

roi, qui remit en honneur toute espèce de mendicité. J'ai vu jadis, j'ai vu Madame la duchesse, marraine de nos cloches, le jour de Saint-Andoche, donner à la fabrique cinquante louis en or, et dix écus aux pauvres. Les pauvres ont acheté ses terres et son château, et ne donnent rien à personne. Chaque jour la charité s'éteint, depuis qu'on songe à travailler, et se perdra enfin, si la Sainte-Alliance n'y met ordre.

---

## LETTRE VI

Véretz, 30 novembre 1819.

MONSIEUR,

Il faut mettre de l'encre et tirer avec soin. Dites cela, je vous prie, de ma part à votre imprimeur, s'il a quelque envie que ses feuilles sortent lisibles de la presse. Je déchiffre à peine la moitié d'un de vos paragraphes du 22, dans lequel je vois bien pourtant que vous louez les Français comme un peuple rempli de sentiments chrétiens, et faites un juste éloge de notre dévotion, bonne conduite, soumission aux pasteurs de l'Église. Nous vous en sommes bien obligés; cela est généreux à vous,

dans un moment où tant de gens nous traitent de mauvais sujets, et appellent pour nous corriger les puissances étrangères. Votre dessein, si je ne me trompe, est de faire voir que nous pouvons nous passer de missions, et que, chez nous, les bons pères prêchent des convertis. Vous dites d'abord excellemment : *La religion est honorée;* puis vous ajoutez quelque chose que j'eusse voulu pouvoir lire, car la matière m'intéresse. Mais, dans mon exemplaire, je distingue seulement ces lettres *l. p..p.e cro.t .t p..e;* là-dessus, quoi que nous ayons pu faire, moi et tous mes amis, *à grand renfort de besicles,* comme dit maître François, nous sommes encore à deviner si vous avez écrit en style d'*Atala : le peuple croit et prie,* ou moins poétiquement : *le peuple croît* (circonflexe) *et paye.* Voilà sur quoi nous disputons, moi et ces messieurs, depuis deux jours. Ils soutiennent la première leçon; je défends la seconde, sans me fâcher néanmoins, car mon opinion est probable; mais, comme disent les jésuites, le contraire est probable aussi.

Mes raisons cependant sont bien bonnes. Mais je veux premièrement vous dire celles de mes adversaires, sans vous en rien dissimuler, ni rien diminuer de leur force. Le peuple croit, disent-ils, cela est évident. Il croit qu'on songe à tenir ce qu'on lui a promis; que tout à l'heure on va exécuter la Charte, et il prie qu'on se hâte, parce qu'il se sou-

vient de la poule au pot qu'on lui promit jadis, et qui lui fut ravie par un de ces tours que *l'agneau enseigne à ceux de la Société* (belle expression du père Garasse). Or le peuple, en même temps qu'on lui présente la Charte, aperçoit dans un coin la Société de l'agneau, et cela l'inquiète.

Il croit que ses mandataires vont faire ses affaires. Il croit bien d'autres choses, car il est fort crédule. Il prie les gouvernants de l'épargner un peu, et il croit qu'on l'écoute. En un mot, le peuple est toujours priant et croyant. Croire et prier, c'est son état, sa façon d'être de tout temps; et le journaliste, homme d'esprit, ne peut avoir eu d'autre idée. C'est ainsi qu'ils expliquent et commentent ce passage. Doctement!

Mais je dis : Le peuple croît (avec un accent circonflexe). Il croît à vue d'œil, comme le fils de Gargantua, et paye. Ce sont deux vérités que le journaliste, en ce peu de mots, a heureusement exprimées. Le peuple croît et multiplie; se peut-il autrement? Tout le monde se marie. Les jeunes gens prennent femme dès qu'ils pensent savoir ce que c'est qu'une femme. Peu font vœu de chasteté, parce qu'un pareil vœu *sent le libertinage;* ou plutôt on sait aujourd'hui qu'il n'y a de chasteté que dans le mariage. Aussi les filles n'attendent guère. Autrefois, dans ce pays, une mariée de village avait rarement moins de trente ou trente-cinq ans. A cet

âge, maintenant, elles sont toutes grand'mères, et fort éloignées de s'en plaindre. On ne craint plus d'avoir des enfants depuis qu'on a de quoi les élever, et même de quoi les racheter quand le gouvernement s'en empare. Chaque paysan presque possède ce que nous appelons *goulée de benace*, un ou deux arpents de terre en huit ou dix morceaux qui, labourés, retournés, travaillés sans relâche, font vivre la famille. C'est un grand mal que cela. Mais on y va remédier. On va recomposer les grandes propriétés pour les gens qui ne veulent rien faire. La terre alors se reposera. Chaque gentilhomme ou chanoine aura pour sa part mille arpents, à charge de dormir; et, s'il ronfle, le double.

Ce qui fait aussi que le peuple croît, c'est qu'en tout on vit mieux à présent qu'autrefois. On est nourri, vêtu, logé bien mieux qu'on ne l'était, et les mœurs s'améliorent avec le vivre physique. Moins de célibataires, moins de vices, moins de débauches. Nous n'avons plus de couvents : détestable sottise qui se pratiquait jadis, de tenir ensemble enfermés, contre tout ordre de nature, des mâles sans femelles, et des femelles sans mâles, dans l'oisiveté du cloître, où fermentait une corruption qui, se répandant au dehors, de proche en proche, infectait tout. Dieu sans doute ne permettra pas que ceux qui chez nous veulent rétablir de pareils lieux

d'impureté réussissent dans leurs desseins. Nos péchés, quelque grands qu'ils soient, n'ont pas mérité ce châtiment; notre orgueil, cette humiliation. Il en faut convenir pourtant, ce serait une chose curieuse à voir parmi ce peuple actif, laborieux, dont chaque jour l'industrie augmente, les travaux se multiplient, et dont par conséquent la morale s'épure, car l'un suit l'autre; ce serait un bizarre contraste qu'au milieu d'un tel peuple une société de gens faisant vœu publiquement de fainéantise et de mendicité, si l'on ne veut dire encore et d'impudicité.

Parmi les causes d'accroissement de la population, il ne faut pas compter pour peu le repos de Napoléon. Depuis que ce grand homme est là où son rare génie l'a conduit, s'il eût continué de l'exercer, trois millions de jeunes gens seraient morts pour sa gloire, qui ont femme et enfants maintenant; un million serait sous les armes, sans femme, corrompant celles des autres. Il est donc force, en toute façon, que le peuple croisse : ainsi fait-il, ayant repos, *biens et chevances,* peu de soldats et point de moines.

A présent, je dis : « Le peuple paye », et nul ne me contredira. Si ce n'est là, Monsieur, ce que vous avez écrit, c'est ce qu'il fallait écrire, pour n'avoir point de dispute. *Le peuple prie* est une thèse un peu sujette à examen. *Le peuple paye* est un axiome

de tout temps, de tout pays, de tout gouvernement. Mais le peuple français sur ce point se distingue entre tous, et se pique de payer largement, d'entretenir magnifiquement ceux qui prennent soin de ses affaires, de quelque nation, condition, mérite ou qualité qu'ils soient : aussi n'en manque-t-il jamais. Quand tous ses gouvernants s'en allèrent un jour, croyant lui faire pièce et le laisser en peine, d'autres se présentèrent qu'on ne demandait pas, et s'impatronisèrent; puis, les premiers revenant comme on y pensait le moins (avec quelques voisins), grand conflit, grand débat, que le peuple accommoda en les payant tous, et tous ceux qui s'étaient mêlés de l'affaire, tant il est de bonne nature! peuple charmant, léger, volage, muable, variable, changeant, mais toujours payant. Qui l'a dit? Je ne sais, Bonaparte ou quelque autre : le peuple est fait pour payer; et lisez là-dessus, si vous en êtes curieux, un chapitre du testament de ce grand cardinal de Richelieu, dans lequel il examine, en profond politique et en homme d'État, cette importante question : *Jusqu'à quel point on doit permettre que le peuple soit à son aise.* Trop d'aise le rend insolent : il faut le faire payer pour lui ôter ce trop d'aise. Trop peu l'empêche de payer : il faut lui laisser quelque chose, comme aux abeilles on laisse du miel et de la cire. Il lui faut même encore, sans quoi il ne travaillerait, n'amas-

serait, ni ne payerait, un peu de liberté. Mais combien? c'est là le point. M. Decazes nous le dira. En attendant, nous lui payons, bon an, mal an, neuf cents millions; et, s'il payait comme nous tout ce qu'on lui demande, il aurait bien moins de querelles.

A vrai dire aussi, on le chicane sur l'emploi de ces neuf cents millions. Le meilleur usage qu'il en pût faire, ce serait, selon moi, de les jouer au biribi, ou d'entretenir des nymphes d'Opéra, à l'insu de madame la Comtesse. Cela serait tout à fait dans le bel air de la Cour, et vaudrait mieux pour nous que de le voir donner notre argent à des soldats qui communient et nous *suicident* dans les rues, qui escortent la procession et nous coupent le nez en passant; à des juges qui appliquent la loi si rudement aux uns, si doucement aux autres; à des prêtres qui ne nous enterrent que quand nous mourons à leur guise et en restituant. Il arriverait que bientôt, ne comptant plus sur ces gens-là, nous essayerions de nous en passer, de nous garder, de nous juger, de nous enterrer les uns les autres, et, en un besoin, de nous défendre nous-mêmes sans soldats, seul moyen, ce dit-on, d'être bien défendus, et tout en irait mieux. La Cour passerait le temps gaiement, sans s'embarrasser de contenter les puissances étrangères. Voilà le conseil que je donne à M. Decazes par la voie de votre journal.

Mais M. Decazes ne vous lit point : il travaille avec Mademoiselle.

Au reste, il est bien vrai, Monsieur, et vous avez raison de le dire, que nous sommes un peuple religieux, et plus que jamais aujourd'hui. Nous gardons les commandements de Dieu bien mieux depuis qu'on nous prêche moins. Ne point voler, ne point tuer, ne convoiter la femme ni l'âne, honorer père et mère, nous pratiquons tout cela mieux que n'ont fait nos pères, et mieux que ne font actuellement non tous nos prêtres, mais quelques-uns, revenus de lointain pays. *Rarement, à courir le monde, devient-on plus homme de bien ;* mais un ecclésiastique, dans la vie vagabonde, prend d'étranges habitudes. Messire Jean Chouart était bon homme, tout à son bréviaire, à ses ouailles; il était doux et humble de cœur, secourait l'indigent, confortait le dolent, assistait le mourant; il apaisait les querelles, pacifiait les familles : le voilà revenu d'Allemagne ou d'Angleterre, espèce de hussard en soutane, dont le hardi regard fait rougir nos jeunes filles, et dont la langue sème le trouble et la discorde; hardi, querelleur, cherchant noise; c'est un drôle qui n'a pas peur, tout prêt à faire feu sur les bleus, au premier signe de son évêque. Tels sont nos prêtres de retour de l'émigration. Ils ont besoin de bons exemples, et en trouveront parmi nous. Mais, si nous sommes plus forts qu'eux sur les

commandements de Dieu, ils nous en remontrent à leur tour sur les commandements de l'Église, qu'ils se rappellent mieux que nous, et dont le principal est, je crois, donner tout son bien pour le ciel. *Vous me demandez*, disait ce bon prédicateur Barlette, *comment on va en paradis? Les cloches du couvent vous le disent : donnez, donnez, donnez.* Le latin du moine est joli : *Vos quæritis a me, fratres carissimi, quomodo itur ad paradisum? Hoc dicunt vobis campanæ monasterii : dando, dando, dando.*

---

## LETTRE VII

Véretz, 20 décembre 1819.

MONSIEUR,

Chacun ici commente à sa manière le discours royal d'ouverture. Il y a des gens qui disent : On ne restaure point un culte. Les *ruines d'une maison*, c'est le mot du bonhomme, *se peuvent réparer*, non les ruines d'un culte. Dieu a permis que l'Église romaine, depuis le temps de Léon X, déchût constamment jusqu'à ce jour. Elle ne périra point, parce qu'il est écrit : *Les portes de l'enfer...;* mais

sont-ce nos ministres qui la doivent relever avec le télégraphe, ou M. de Marcellus avec quelques grimaces? Pour restaurer le paganisme à Rome, les empereurs firent tout ce qu'ils purent, et ils pouvaient beaucoup: ils n'en vinrent point à bout. Marie, en Angleterre, et d'autres souverains, essayèrent aussi de restaurer l'ancien culte : ils n'y réussirent pas, et même, comme on sait, mal en prit à quelques-uns. En matière de religion, ainsi que de langage, le peuple fait la loi; le peuple de tout temps a converti les rois. Il les a faits chrétiens de païens qu'ils étaient; de chrétiens catholiques, schismatiques, hérétiques; il les fera raisonnables, s'il le devient lui-même : il faut finir par là.

D'autres disent : Il y aurait moyen, si on le voulait tout de bon, de rallumer le zèle dans les cœurs un peu tièdes pour la vraie religion; le moyen serait de la persécuter : infaillible recette éprouvée mille fois, et même de nos jours. La religion doit plus aux hommes de 93 qu'à ceux de 1815. Si elle languit encore, et s'il faut un peu d'aide au culte dominant, comme l'assurent les ministres, la chose est toute simple. Au lieu de gager les prêtres, mettez-les en prison et défendez la messe : demain le peuple sera dévot autant qu'il le peut être à présent qu'il travaille, car l'abbé de La Mennais a dit une vérité : « Le mal de notre siècle, en fait de religion, ce n'est pas l'hérésie, l'er-

reur, les fausses doctrines; c'est bien pis, c'est l'indifférence. » La froide indifférence a gagné toutes les classes, tous les individus, sans même en excepter l'abbé de La Mennais et d'autres orateurs de la cause sacrée, qui ne s'en soucient pas plus, et le font assez voir. Ces amis de l'autel ne s'en approchent guère : *Je ne remarque point qu'ils hantent les églises*. Quel est le confesseur de M. de Châteaubriand? Certes ceux qui nous prêchent ne sont pas des Tartufes, ce ne sont pas des gens qui veuillent en imposer. A leurs œuvres on voit qu'ils seraient bien fâchés de passer pour dévots, d'abuser qui que ce soit : ils ont le masque à la main.

C'est toi qui l'as nommé, docte abbé : notre mal et le tien, l'indifférence pour la religion. Il en a fait un livre, comme ces médecins qui composent des traités sur une maladie dont eux-mêmes sont atteints, et en raisonnent d'autant mieux. Il dit en un endroit, et j'ai bonne mémoire : *Est-ce faute de zèle qu'on ne dispute plus, ou faute de disputes qu'il n'y a plus de zèle?* Je trouve, quant à moi, que l'on dispute assez, et que le zèle ne manque pas; mais depuis quelque temps il a changé d'objet : car, même dans ce qui s'écrit sur la religion maintenant, de quoi est-il question? De la présence réelle? En aucune façon. De la fréquente communion? Nullement. De la lumière du Thabor, de l'immaculée conception, de l'accessibilité, de la

consubstantialité du Père ou du Fils? Aussi peu. De quoi donc s'agit-il? Du revenu des prêtres, des biens vendus, de la dîme et des bois du clergé, soit futaies ou taillis : voilà de quoi l'on dispute. Ajoutez-y les donations, les legs par testament, l'argent, l'argent comptant, les espèces ayant cours : voilà ce qui enflamme le zèle de nos docteurs, voilà sur quoi on argumente; mais *de Caron, pas un mot.* Du dogme, on n'en dit rien; il semble que là-dessus tout le monde soit d'accord; on s'embarrasse peu que les cinq propositions soient ou ne soient pas dans le livre de Jansénius. Il est question de savoir si les évêques auront de quoi entretenir des chevaux, des laquais et des...

On demandait naguère au grand vicaire de S...: « Quels sont vos sentiments sur la grâce efficace, sur le pouvoir que Dieu nous donne d'exécuter les commandements? Comment accordez-vous avec le libre arbitre le *mandata impossibilia volentibus et conantibus?* Que pensez-vous de la suspension du sacrement dans les espèces, et croyez-vous qu'il en dépende, comme la substance de l'accident? — Je pense, répondit-il en colère, je pense à ravoir mon prieuré, et je crois que je le raurai. »

C'est un homme à connaître que ce grand vicaire de S..., homme de bonne maison et d'excellente compagnie. On dit bien : l'air aisé ne se prend qu'à l'armée. Il a tant vu le monde! sa vie

est un roman. C'est lui dont l'aventure à Londres fit du bruit, quand sa jeune pénitente, belle fille vraiment, épousa le comte d***, officier de cavalerie. Au bout de quinze jours, la voilà qui accouche. Le mari se fâcha, demandez-moi pourquoi, et l'abbé s'en alla, par prudence, en Bohême. Là, on le fit aumônier d'un régiment de Croates. Cette vie lui convenait. Sain, gaillard et dispos, se tenant aussi bien à cheval qu'à table, il disait bravement sa messe sur un tambour, et ne pouvait souffrir que de jeunes officiers restassent sans maîtresse, lorsqu'il connaissait des filles vertueuses qui n'avaient point d'amant; obligeant, bon à tout; le quartier-maître un jour le prend pour secrétaire. Fort peu de temps après, la caisse se trouva, non comme la pénitente. Bref, l'abbé s'en alla encore cette fois; et, de retour en France depuis quelques années, il y prêche les bonnes mœurs et la restitution.

---

## LETTRE VIII

Véretz, 12 février 1820.

Monsieur,

Vous vous fâchez contre M. Decazes, et je crois que vous avez tort. Il nous méprise, dites-vous. Sans doute cela n'est pas bien. Mais d'abord, je vous prie, d'où le pouvez-vous savoir, que M. Decazes nous méprise? quelle preuve en avez-vous? Il l'a dit. Belle raison! Vous jugez par ce qu'il dit de ce qu'il pense. En vérité, vous êtes simple. Et, s'il disait tout le contraire, vous l'en croiriez? Il n'en faudrait pas davantage pour vous persuader que M. le comte nous honore, nous estime et révère, et n'a rien tant à cœur que de nous voir contents. Un homme de Cour agit-il, parle-t-il d'après sa pensée? Il l'a dit, je le veux, plusieurs fois, publiquement et en pleine assemblée, à la droite, à la gauche; eh bien! que prouve cela? qu'il entre dans ses vues, pour quelque combinaison de politique profonde que nous ignorons vous et moi, de parler de la sorte, de se donner pour un homme qui fait peu de cas de nous et de nos députés; qui craint Dieu et le congrès, et n'a point d'autre crainte; se moque également de la

noblesse et du tiers, n'ayant d'égard que pour le clergé. Voilà certainement ce qu'il veut qu'on croie de lui; mais de là à ce qu'il pense, vous ne pouvez rien conclure, ni même former de conjectures, fussiez-vous son intime ami, son confident, ou mieux, son valet de chambre. Car il n'est pas donné à l'homme de savoir ce que pense un courtisan, ni s'il pense. *O altitudo!*

Vous n'avez donc nulle preuve, et n'en sauriez avoir, de ces sentiments que vous attribuez au premier ministre; mais, quand vous en auriez, quand nous serions certains (comme, à vous dire vrai, j'y vois de l'apparence) que M. Decazes au fond n'a pas pour nous beaucoup de considération, faudrait-il nous en plaindre et nous en étonner? Il nous voit si petits de ces hautes régions où la faveur l'emporte qu'à peine il nous distingue; il ne nous connaît plus; il ne se souvient plus des choses d'ici-bas, ni d'avoir joué à la fossette. Et, en un autre sens, M. Decazes est de la Cour; il n'est pas de Paris, de Gonesse ou de Rouen, comme, par exemple, nous sommes de notre pays, chacun de son village, et tous Français; mais lui : *La Cour est mon pays, je n'en connais point d'autre;* et, de fait, y en a-t-il d'autre? On le sait : dans l'idée de tous les courtisans, la Cour est l'univers; leur coterie, c'est le monde; hors de là, c'est néant. La nature, pour eux, se borne à l'Œil-de-bœuf. La

faveur, la disgrâce, le lever, le débotter, voilà les phénomènes. Tout roule là-dessus. Demandez-leur la cause du retour des saisons, du flux de l'Océan, du mouvement des sphères : c'est le petit coucher. Ainsi M. Decazes, absorbé tout entier dans la contemplation de l'étiquette, des présentations, du tabouret, des préséances, ne nous méprise pas, à proprement parler : il nous ignore.

Mais soit; je veux, pour vous satisfaire, qu'il ait dit sa pensée comme un homme du commun, naïvement, sans détour, ainsi qu'il eût pu faire avant d'être ce qu'il est; qu'enfin il nous méprise, dans le vrai sens du mot, ayant pour nous ce dédain qu'à sa place montrèrent pour la gent gouvernée Mazarin, Bonaparte, Alberoni, Dubois; je lui pardonne encore, et, comme moi, Monsieur, vous lui pardonnerez, si vous faites attention à ce que je vais vous dire. On juge par ce qu'on voit de ce qu'on ne voit pas, du tout par la partie que l'on a sous les yeux. Faiblesse de nos sens et de l'entendement humain! on juge d'une nation, d'une génération, de tous les hommes par ceux avec qui l'on déjeune; et ce voyageur disait, apercevant l'hôtesse : « Les femmes ici sont rousses. » Ainsi fait M. Decazes, ainsi faisons-nous tous. Cette nation qu'il méprise, nous l'estimons : pourquoi? C'est qu'à nos yeux s'offrent des gens dont la vie tout entière s'emploie à des choses louables, et de qui

l'existence est fondée sur le travail, père des bonnes mœurs, la foi dans les contrats, la confiance publique, l'observation des lois. Je vois des laboureurs aux champs dès le matin, des mères occupées du soin de leur famille, des enfants qui apprennent les travaux de leur père, et je dis (supposant qu'ils jeûnent le carême) : « Il y a d'honnêtes gens. » Vous voyez à la ville des savants, des artistes, l'honneur de leur patrie, de riches fabricants, d'habiles artisans, dont l'industrie chez nous, secondée par la nature, lutte contre les taxes et les encouragements; une jeunesse passionnée pour tous les genres d'études et de belles connaissances, instruite, non par ses docteurs, de ce qui importe le plus à l'homme de savoir, et mieux inspirée qu'enseignée sur le véritable devoir : vous n'avez garde, je crois, de mal penser des Français, de mépriser cette nation, la connaissant par là. Mais le comte Decazes, par où nous connaît-il, et que voit-il? la Cour.

Mazarin, étant roi, disait familièrement aux grands qui l'entouraient : « *Affe* (dans son langage demi-*transteverin*), vous m'aviez bien trompé, *signori Francesi,* avant que j'eusse l'honneur de vous voir comme je fais. Que je sois *impiso* si je me doutai d'abord de votre caractère. Je vous trouvais un air de fierté, de courage, de générosité. Non, je ne plaisante point : je vous croyais du cœur. Je m'en souviens très-bien, quoiqu'il y ait longtemps. »

Ceci est dit notable, et vient à mon propos. Jules *Mazzarini,* arrivant de son pays avec peu d'équipage et petit compagnon, estime les Français, parce qu'il voit la nation; devenu cardinal, ministre, il les méprise, parce qu'il voit la Cour, et cependant la Cour alors était polie.

Je ne la vois pas, moi; de ma vie je ne l'ai vue, ni ne la verrai, j'espère; mais j'en ai ouï parler à des gens instruits. Les témoignages s'accordent, et, par tous ces rapports autant que par calcul, méthode géodésique et trigonométrique, je suis parvenu, Monsieur, à connaître la Cour mieux que ceux qui n'en bougent, comme on dit que d'Anville, n'étant jamais sorti, je crois, de son cabinet, connaissait mieux l'Égypte que pas un Égyptien; et d'abord je vous dirai, ce qui va vous surprendre, et que je pense avoir le premier reconnu : la Cour est un lieu bas, fort bas, fort au-dessous du niveau de la nation. Si le contraire paraît, si chaque courtisan se croit, par sa place, et semble élevé plus ou moins, c'est erreur de la vue, ce qu'on nomme proprement *illusion optique,* aisée à démontrer : soit A le point où se trouve M. Decazes à cette heure (haut selon l'apparence, comme serait un cerf-volant dont le fil répondrait aux Tuileries, à Londres ou Vienne, peu importe); B le point le plus bas appelé point de chute, où gît M. Benoît avec l'*abbé de Pure,* entendez bien ceci, car le reste

en dépend : le rayon visuel passant d'un milieu rare et pur, celui où nous vivons, dans un milieu plus dense, l'atmosphère fumeuse et chargée de miasmes de la Cour, nécessairement il y a réfraction ; ce qui paraît dessus est en effet dessous. Vous comprenez maintenant, ou, s'il vous demeurait quelque difficulté, consultez les savants, le marquis de Laplace, le chevalier Cuvier; ces gentilshommes, à moins qu'ils n'aient oublié toute leur géométrie en apprenant le blason et l'étiquette, vous sauront dire de combien de degrés la Cour est au-dessous de l'horizon national; et remarquez aussi, tout notre argent y va, tout jusqu'au moindre sou ; jamais n'en revient à nous rien. Je vous le demande, notre argent, chose pesante de soi, tendante en bas ! M. Decazes, quelque adroit et soigneux qu'on le suppose de tirer à soi tout, saurait-il si bien faire qu'il ne lui en échappe entre les doigts quelque peu, qui, par son seul poids, nous reviendrait naturellement si nous étions au-dessous? Telle chose jamais n'arrive, jamais n'est arrivée. Tout s'écoule, s'en va toujours de nous à lui : donc il y a une pente; donc nous sommes en haut, M. Decazes en bas, conséquence bien claire ; et la Cour est un trou, non un sommet, comme il paraît aux yeux du stupide vulgaire.

Ne sait-on pas d'ailleurs que c'est un lieu fangeux *où la vertu respire un air empoisonné,* comme

dit le poëte, et aussi ne demeure guère. Ce qui s'y passe est connu : on y dispute des prix de différentes sortes et valeurs dont le total s'élève chaque année à plus de huit cents millions. Voilà de quoi exciter l'émulation sans doute; et l'objet de ces prix, anciennement fondés, depuis peu renouvelés, accrus, multipliés par Napoléon le Grand, c'est de favoriser et de récompenser avec une royale munificence toute espèce de vice, tout genre de corruption. Il y en a pour le mensonge et toutes ses subdivisions, comme flatterie, fourberie, calomnie, imposture, hypocrisie, et le reste. Il y en a pour la bassesse beaucoup et de fort considérables, non moins pour la sottise, l'ineptie, l'ignorance; d'autres pour l'adultère et la prostitution, les plus enviés de tous, dont un seul fait souvent la grandeur d'une famille. Mais pour ceux-là, ce sont les femmes qui concourent : on couronne les maris; du reste, point de faveur, de préférence injuste : la palme est au plus vil, l'honneur au plus rampant, sans distinction de naissance; ainsi le veut la Charte, et le roi l'a jurée. C'est un droit garanti par la constitution, acheté de tout le sang de la Révolution : le vilain peut prétendre à vivre et s'enrichir comme le gentilhomme sans industrie, talents, mœurs ni probité, dont la noblesse enrage, et sur cela réclame ses antiques priviléges.

Tout le monde cependant use du droit acquis

comme si on craignait de n'en pas jouir longtemps. Chacun se lance; non : à la Cour, on se glisse, on s'insinue, on se pousse. Il n'est fils de bonne mère qui n'abandonne tout pour être présenté, faire sa révérence avec l'espoir fondé, si elle est agréée, d'emporter pied ou aile, comme on dit, du budget, et d'avoir part aux grâces. Les grâces à la Cour pleuvent soir et matin; et, une fois admis, il faudrait être bien brouillé avec le sort, avoir bien peu de souplesse, ou une femme bien sotte, pour ne rien attraper, lorsqu'on est alerte, à l'épreuve des dégoûts, et qu'on ne se rebute pas. Sans humeur, sans honneur; c'est le mot, la devise : *Quiconque ne sait pas digérer un affront...*

Alerte, il le faut être. Bien des gens croient la Cour un pays de fainéants où, dès qu'on a mis le pied, la fortune vous cherche, les biens viennent en dormant; erreur. Les courtisans, il est vrai, ne font rien; nulle œuvre, nulle besogne qui paraisse. Toutefois les forçats ont moins de peine, et le comte de Sainte-Hélène dit que les galères au prix sont un lieu de repos. Le laboureur, l'artisan, qui chaque soir prend somme et répare la nuit les fatigues du jour, voilà de vrais paresseux. Le courtisan jamais ne dort, et l'on a calculé mathématiquement que la moitié des soins perdus dans les antichambres, la moitié des travaux, des efforts, de la constance, nécessaires pour seulement parler à un sot

en place, suffirait, employée à des objets utiles, pour décupler en France les produits de l'industrie, et porter tous les arts à un point de perfection dont on n'a nulle idée.

Mais la patience surtout, la patience aux gens de Cour, est ce qu'est aux fidèles la charité, tient lieu de tout autre mérite. *Monseigneur, j'attendrai,* dit l'abbé de Bernis au ministre qui lui criait : *Vous n'aurez rien,* et le chassait, le poussait dehors par les épaules. J'en sais qui sur cela eussent pris leur parti, cherché quelque moyen de se passer de monseigneur, de vivre par eux-mêmes, comme le cocher de fiacre : *La Cour me blâme, je m'en...;* c'est-à-dire : je travaillerai. Ignoble mot, langage de roturier né pour toujours l'être. Le gentilhomme de Louis XVI, noble de race, dit : *J'attendrai.* Le gentilhomme de Bonaparte, noble par grâce, dit : *J'attendrons.* Et tous deux se prennent la main, s'embrassent : amis de Cour !

---

## LETTRE IX

Véretz, 10 mars 1820.

Monsieur,

C'est l'imprimerie qui met le monde à mal. C'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine depuis la création; et Caïn lisait les journaux dans le paradis terrestre. Il n'en faut point douter : les ministres le disent; les ministres ne mentent pas, à la tribune surtout.

Que maudit soit l'auteur de cette damnable invention, et avec lui ceux qui en ont perpétué l'usage, ou qui jamais apprirent aux hommes à se communiquer leurs pensées! Pour telles gens l'enfer n'a point de chaudières assez bouillantes. Mais remarquez, Monsieur, le progrès toujours croissant de la perversité. Dans l'état de nature, célébré par Jean-Jacques avec tant de raison, l'homme, exempt de tout vice et de la corruption des temps où nous vivons, ne parlait point, mais criait, murmurait ou grognait, selon ses affections du moment. Il y avait plaisir alors à gouverner. Point de pamphlets, point de journaux, point de pétitions pour la Charte, point de réclamations sur l'impôt. Heureux âge, qui dura trop peu!

Bientôt des philosophes, suscités par Satan pour le renversement d'un si bel ordre de choses, avec certains mouvements de la langue et des lèvres, articulèrent des sons, prononcèrent des syllabes. Où étais-tu, Séguier? Si on eût réprimé dès le commencement ces coupables excès de l'esprit anarchique, et mis au secret le premier qui s'avisa de dire : *ba, be, bi, bo, bu,* le monde était sauvé; l'autel sur le trône, ou le trône sur l'autel, avec le tabernacle, affermis pour jamais, en aucun temps il n'y eût eu de révolutions. Les pensions, les traitements, augmenteraient chaque année. La religion, les mœurs... Ah! que tout irait bien! Nymphes de de l'Opéra, vous auriez part encore à la mense abbatiale et au revenu des pauvres. Mais fait-on jamais rien à temps? Faute de mesures préventives, il arriva que les hommes parlèrent, et tout aussitôt commencèrent à médire de l'autorité, qui ne le trouva pas bon, se prétendit outragée, avilie, fit des lois contre les abus de la parole : la liberté de la parole fut suspendue pour trois mille ans, et, en vertu de cette ordonnance, tout esclave qui ouvrait la bouche pour crier sous les coups ou demander du pain était crucifié, empalé, étranglé, au grand contentement de tous les honnêtes gens. Les choses n'allaient point mal ainsi, et le gouvernement était considéré.

Mais, quand un Phénicien (ce fut, je m'ima-

gine, quelque manufacturier sans titre, sans naissance) eut enseigné aux hommes à peindre la parole et fixer par des traits cette voix fugitive, alors commencèrent les inquiétudes vagues de ceux qui se lassaient de travailler pour autrui, et en même temps le dévouement monarchique de ceux qui voulaient à toute force qu'on travaillât pour eux. Les premiers mots tracés furent : *liberté, loi, droit, équité, raison;* et dès lors on vit bien que cet art ingénieux tendait directement à rogner les pensions et les appointements. De cette époque datent les soucis des gens en place, des courtisans.

Ce fut bien pis quand l'homme de Mayence (aussi peu noble, je le crois, que celui de Sidon) à son tour eut imaginé de serrer entre deux ais la feuille qu'un autre fit de chiffons réduits en pâte; tant le démon est habile à tirer parti de tout pour la perte des âmes! L'Allemand, par tel moyen, multipliant ces traits de figures tracées qu'avait inventés le Phénicien, multiplia d'autant les mots que fait la pensée. O terrible influence de cette race qui ne sert ni Dieu ni le roi, adonnée aux sciences mondaines, aux viles professions mécaniques! engeance pernicieuse, que ne ferait-elle pas si on la laissait faire, abandonnée sans frein à ce fatal esprit de connaître, d'inventer et de perfectionner! Un ouvrier, un misérable ignoré dans son atelier, de quelques guenilles fait une colle, et

de cette colle du papier qu'un autre rêve de gaufrer avec un peu de noir : et voilà le monde bouleversé, les vieilles monarchies ébranlées, les canonicats en péril. Diabolique industrie! rage de travailler, au lieu de chômer les saints et de faire pénitence! Il n'y a de bons que les moines, comme dit M. de Coussergue, la noblesse présentée, et messieurs les laquais. Tout le reste est perverti, tout le reste raisonne, ou bientôt raisonnera. Les petits enfants savent que deux et deux font quatre. *O tempora! o mores!* O M. Clauzel de Coussergue, ô Marcassus de Marcellus!

Tant il y a qu'il n'y a plus qu'un moyen de gouverner, surtout depuis qu'un autre émissaire de l'enfer a trouvé cette autre invention de distribuer chaque matin à vingt ou trente mille abonnés une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense, et les projets des gouvernants et les craintes des gouvernés. Si cet abus continuait, que pourrait entreprendre la Cour, qui ne fût contrôlé d'avance, examiné, jugé, critiqué, apprécié? Le public se mêlerait de tout, voudrait fourrer dans tout son petit intérêt, compterait avec la trésorerie, surveillerait la haute police, et se moquerait de la diplomatie. La nation enfin ferait marcher le gouvernement comme un cocher qu'on paye, et qui doit nous mener non où il veut, ni comme il veut, mais où nous prétendons aller et par le chemin

qui nous convient; chose horrible à penser, contraire au droit divin et aux capitulaires.

Mais, comme si c'était peu de toutes ces *machinations* contre les bonnes mœurs, la grande propriété et les priviléges des hautes classes, voici bien autre chose. On mande de Berlin que le docteur Kirkausen, fameux mathématicien, a depuis peu imaginé de nouveaux caractères, une nouvelle presse maniable, légère, mobile, portative, à mettre dans la poche, expéditive surtout, et dont l'usage est tel qu'on écrit comme on parle, aussi vite, aisément : c'est une *tachytypie*. On peut, dans un salon, sans que personne s'en doute, imprimer tout ce qui se dit, et, sur le lieu même, tirer à mille exemplaires toute la conversation, à mesure que les acteurs parlent. La plume, de cette façon, ne servira presque plus, va devenir inutile. Une femme, dans son ménage, au lieu d'écrire le compte de son linge à laver, ou le journal de sa dépense, l'imprimera, dit-on, pour avoir plus tôt fait. Je vous laisse à penser, Monsieur, quel déluge va nous inonder, et ce que pourra la censure contre un pareil débordement. Mais on ajoute, et c'est le pis pour quiconque pense bien ou touche un traitement, que la combinaison de ces nouveaux caractères est si simple, si claire, si facile à concevoir, que l'homme le plus grossier apprend en une leçon à lire et à écrire. Le docteur en a fait publi-

quement l'expérience avec un succès effrayant; et un paysan qui, la veille, savait à peine compter ses doigts, après une instruction de huit à dix minutes, a composé et distribué aux assistants un petit discours fort bien tourné, en bon allemand, commençant par ces mots : *Despotés ho nomos;* c'est-à-dire, comme on me l'a traduit: *la loi doit gouverner.* Où en sommes-nous, grand Dieu! Qu'allons-nous devenir? Heureusement l'autorité, avertie, a pris des mesures pour la sûreté de l'État : les ordres sont donnés; toute la police de l'Allemagne est à la poursuite du docteur, avec un prix de cent mille florins à qui le livrera mort ou vif, et on attend à chaque moment la nouvelle de son arrestation. La chose n'est pas de peu d'importance : une pareille invention, dans le siècle où nous sommes, venant à se répandre, c'en serait fait de toutes les bases de l'ordre social; il n'y aurait plus rien de caché pour le public. Adieu les ressorts de la politique : intrigues, complots, notes secrètes; plus d'hypocrisie qui ne fût bientôt démasquée, d'imposture qui ne fût démentie. Comment gouverner après cela?

---

## LETTRE X

Véretz, 10 avril 1820.

Je trouve comme vous, Monsieur, que nos orateurs ont fait merveille pour la liberté de la presse. Rien ne se peut imaginer de plus fort ni de mieux pensé que ce qu'ils ont dit à ce sujet, et leur éloquence me ravit, en même temps que sur bien des choses j'admire leur peu de finesse. L'un, aux ministres qui se plaignent de la licence des écrits, répond que la famille royale ne fut jamais si respectée, qu'on n'imprime rien contre le roi. En bonne foi, il faut être un peu de son département pour croire qu'il s'agit du roi, lorsqu'on crie : *Vengez le roi*. Ainsi ce bonhomme, au théâtre, voyant représenter le *Tartufe*, disait : « Pourquoi donc les dévots haïssent-ils tant cette pièce? il n'y a rien contre la religion. » L'autre, non moins naïf, s'étonne, trouve que partout tout est tranquille, et demande de quoi on s'inquiète. Celui-là, certes, n'a point de place, et ne va pas chez les ministres, car il y verrait que le monde (le monde, comme vous savez, ce sont les gens à places), bien loin d'être tranquille, est au contraire fort troublé par l'appréhension du plus grand de tous les dé-

sastres, la diminution du budget, dont le monde en effet est menacé, si le gouvernement n'y apporte remède. C'est à éloigner ce fléau que tendent ses soins paternels, bénis de Dieu jusqu'à ce jour : car, depuis cinq ou six cents ans, le budget, si ce n'est à quelques époques de Louis XII et de Henri IV, a continuellement augmenté, en raison composée, disent les géomètres, de l'avidité des gens de Cour et de la patience des peuples.

Mais, de tous ceux qui ont parlé dans cette occasion, le plus amusant, c'est M. Benjamin Constant, qui va dire aux ministres : « Quoi ! point de journaux libres ! point de papiers publics (ceux que vous censurez sont à vous seuls) ! Comment saurez-vous ce qui se passe ? Vos agents vous tromperont, se moqueront de vous, vous feront faire mille sottises, comme ils faisaient avant que la presse fût libre : témoin l'affaire de Lyon ; car, qu'était-ce, en deux mots ? On vous mande qu'il y a là une conspiration. « Eh bien ! qu'on coupe les têtes », répondîtes-vous d'abord, bonnement. L'ordre part ; et puis, par réflexion, vous envoyez quelqu'un savoir un peu ce que c'est. Le moindre journal libre vous l'eût appris à temps, bien mieux qu'un maréchal et à bien moins de frais. Que sûtes-vous par le rapport de votre envoyé ? peu de chose. A la fin, on imprime, tout devient public, et il se trouve qu'il n'y a point eu de conspiration. Cependant les têtes

étaient coupées. Voilà un furieux pas de clerc, une bévue qui coûte cher, et que la liberté des journaux vous eût certainement épargnée. De pareilles âneries font grand tort, et voilà ce que c'est que d'enchaîner la presse. »

Là-dessus, dit-on, le ministère eut peine à se tenir de rire, et M. Pasquier, le lendemain, s'égaya aux dépens de l'honorable membre, non sans cause, car on pouvait dire à M. Benjamin Constant : « Oui, les têtes sont à bas, mais Monseigneur est duc; il n'en faut plus qu'autant, le voilà prince de plein droit. Les bévues des ministres coûtent cher, il est vrai, mais non pas aux ministres. Mieux vaut tuer un marquis, disent les médecins, que guérir cent vilains : cela vaut mieux pour le médecin; pour les ministres non : mieux vaut tuer des vilains, et, selon leurs conséquences, les fautes changent de nom. Contenter le public, s'en faire estimer, est fort bien; il n'y a nul mal assurément, et Laffitte a raison de se conduire comme il fait, parce qu'il a besoin, lui, de l'estime, de la confiance publique, étant homme de négoce, roturier, non pas duc. Mais le point pour un ministre, c'est de rester ministre; et pour cela il faut savoir, non ce qui s'est fait à Lyon, mais ce qui s'est dit au lever, dont ne parlent pas les journaux. La presse étant libre, il n'y a point de conspiration, dites-vous, messieurs de gauche. Vrai-

ment, on le sait bien. Mais, sans conspiration, comment sauver l'État, le trône, la monarchie, et que deviendraient les agents de sûreté, de surveillance? Comme le scandale est nécessaire pour la plus grande gloire de Dieu, aussi sont les conspirations pour le maintien de la haute police. Les faire naître, les étouffer, charger la mine, l'éventer, c'est le grand art du ministère; c'est le fort et le fin de la science des hommes d'État; c'est la politique transcendante chez nous, perfectionnée depuis peu par d'excellents hommes en ce genre, que l'Anglais jaloux veut imiter, et contrefait, mais grossièrement. N'y ayant ni complots, ni machinations, ni ramifications, que voulez-vous qu'un ministre fasse de son génie et de son zèle pour la dynastie? Quelle intrigue peut-on entamer avec espoir de la mener à bien, si tout est affiché le même jour? Quelle trame saurait-on mettre sur le métier? Les journaux apprennent aux ministres ce que le public dit, chose fort indifférente; ils apprennent au public ce que les ministres font, chose fort intéressante, ou ce qu'ils veulent faire, encore meilleur à savoir. Il n'y a nulle parité: le profit est tout d'une part. Outre que les ministres, dès qu'on sait ce qu'ils veulent faire, aussitôt ne le veulent ou ne le peuvent plus faire. Politique connue, politique perdue; affaires d'État, secrets d'État, secrétaires d'État!... Le secret, en un mot, est l'âme

de la politique, et la publicité n'est bonne que pour le public. »

Voilà une partie de ce qu'on eût pu répondre aux orateurs de gauche, admirables d'ailleurs dans tout ce qu'ils ont dit pour la défense de nos droits, et forts sur la logique autant qu'imperturbables sur la dialectique. Leurs discours seront des monuments de l'art de discuter, d'éclaircir la question, réfuter les sophismes, analyser, approfondir. Courage, mes amis, courage : les ministres se moquent de nous; mais nous raisonnons bien mieux qu'eux. Ils nous mettent en prison, et nous y consentons ; mais nous les mettons dans leur tort, et ils y consentent aussi. Que cette poignée de protégés du général Foy nous lie, nous dépouille, nous égorge, il sera toujours vrai que nous les avons menés de la belle manière ; nous leur avons bien dit leur fait, sagement toutefois, prudemment, décemment. La décence est de rigueur dans un gouvernement constitutionnel.

Mais ce qui m'étonne de ces harangues, si belles dans *le Moniteur*, si bien déduites, si frappantes par le raisonnement qu'il ne semble pas qu'on puisse répliquer un mot, ce qui me surprend, c'est de voir le peu d'effet qu'elles produisent sur les auditeurs. Nos Cicérons, avec toute leur éloquence, n'ont guère persuadé que ceux qui, avant de les entendre , étaient de leur avis. Je sais la raison

qu'on en donne : ventre n'a point d'oreilles, et il n'est pire sourd... Vous dirai-je ma pensée? Ce sont d'habiles gens, sages et bien disants, orateurs, en un mot; mais ils ne savent pas faire usage de l'apostrophe, une des plus puissantes machines de la rhétorique, ou n'ont pas voulu s'en servir dans le cours de ces discussions, par civilité, je m'imagine, par ce même principe de décence, preuve de la bonne éducation qu'ils ont reçue de leurs parents; car l'apostrophe n'est pas polie, j'en demeure d'accord avec M. de Corday. Mais aussi trouvez-moi une tournure plus vive, plus animée, plus forte, plus propre à remuer une assemblée, à frapper le ministère, à étonner la droite, à émouvoir le ventre? L'apostrophe, Monsieur, l'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence. Vous l'avez vu quand Foy, artilleur de son métier... Sans l'apostrophe, je vous défie d'ébranler une majorité lorsque son parti est bien pris. Essayez un peu d'employer, avec des gens qui ont dîné chez M. Pasquier, le syllogisme et l'enthymème. Je vous donne toutes les figures de Quintilien, tous les tropes de Dumarsais et tout le sublime de Longin. Allez attaquer avec cela un M. Poyféré de Cerre; poussez à Marcassus, poussez à Marcellus la métaphore, l'antithèse, l'hypotypose, la catachrèse; polissez votre style et choisissez vos termes; à la force du sens unissez l'harmonie infuse dans vos périodes, pour charmer l'oreille d'un

préfet, ou porter le cœur d'un ministre à prendre pitié de son pays :

> Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
> De ne leur avoir rien persuadé du tout.

Pas un seul ne vous écoutera ; vous verrez la droite bâiller, le ministère se moucher, le ventre aller à ses affaires. Mais que Foy, dans ce moment de verve, applaudi de toute la France, prélude une espèce d'apostrophe, sans autrement peut-être y penser, on dresse l'oreille aussitôt, l'alarme est au camp, les muets parlent, tout s'émeut ; et, s'il eût continué sur ce ton (mais il aima mieux rendre hommage aux classes élevées), s'il eût pu soutenir ce style, la scène changeait : M. Pasquier, surpris comme un fondeur de cloches, eût remis ses lois dans sa poche, et moi, petit propriétaire, ici je taillerais ma vigne sans crainte des honnêtes gens. O puissance de l'apostrophe !

C'est, comme vous savez, une figure au moyen de laquelle on a trouvé le secret de parler aux gens qui ne sont pas là, de lier conversation avec toute la nature, interroger au loin les morts et les vivants. *Ou ma tous en Marathôni!* s'écrie Démosthène en fureur. Cet *ou ma tous* est d'une grande force, et Foy l'eût pu traduire ainsi : « Non, par les morts de Waterloo, qui tombèrent avec la patrie ; non, par nos blessures d'Austerlitz et de Ma-

rengo ; non, jamais de tels misérables... » Vous concevez l'effet d'une pareille figure poussée jusqu'où elle peut aller, et dans la bouche d'un homme comme Foy ; mais il aima mieux embrasser les auteurs des Notes secrètes.

Moi, si j'eusse été là (c'est mon fort que l'apostrophe, et je ne parle guère autrement ; je ne dis jamais : « *Nicole, apporte-moi mes pantoufles ;* mais je dis : *O mes pantoufles! et toi, Nicole, et toi!....*), si j'eusse été là, député des classes inférieures de mon département, quand on proposa cette question de la liberté de la presse, j'aurais pris la parole ainsi :

« *Milord Castlereagh,* mêlez-vous de vos affaires ; pour Dieu, *Herr Metternich,* laissez-nous en repos ; et vous, *mein lieber Hardenberg*, songez à bien cuire vos *saur kraut...* »

Ou je me trompe, ou cette tournure eût fait effet sur l'assemblée, eût éveillé son attention, premier point pour persuader, premier précepte d'Aristote. Il faut se faire écouter, dit-il ; et c'est à quoi n'ont pas pensé nos députés de gauche, à employer quelque moyen, tel qu'en fournit l'art oratoire, pour avoir audience de l'assistance. Autre chose ne leur a manqué, car du langage, ils en avaient, et des raisons, ils l'ont fait voir ; de l'invention et du débit, et avec tout cela n'ont su se faire écouter, faute de quoi ? d'apostrophes, de

ces vives apostrophes aux hommes et aux dieux, dans le goût des anciens. Sans laisser au ventre le temps de se rendormir, j'aurais continué de la sorte :

« Excellents ministres des hautes puissances étrangères, ne vous fiez pas trop à vos amis de deçà. Ils vous en font accroire avec leur Notes secrètes; non que je les soupçonne de vouloir vous trahir : ce sont d'honnêtes gens, fidèles, sur lesquels vous pouvez compter, dont les services vous sont acquis, et la reconnaissance assurée pour jamais; incapables de manquer à ce qu'ils vous ont promis, d'oublier ce qu'ils vous doivent. J'entends par là seulement qu'ils s'abusent et vous trompent avec le zèle le plus pur pour vos Excellences étrangères. « Venez, il y fait bon; accourez, vous disent-ils : cette nation est lâche. Ce ne sont plus ces Français, la terreur de l'Europe, l'admiration du monde. Ils furent grands, fiers, généreux; mais, domptés aujourd'hui, abattus, mutilés, bistournés par Napoléon, ils se laissent ferrer et monter à tous venants : ils n'est bât qu'ils refusent, coups dont ils se ressentent, ni joug trop humiliant pour eux. Quand d'abord nous revînmes derrière vous dans ce pays, nous les appréhendions : ce nom, cette gloire, nous en imposaient, et longtemps nous n'osâmes les regarder en face. Mais à présent nous les bravons, chaque jour nous les insultons, et non-seulement ils le souffrent, mais, le croiriez-vous? ils nous craignent;

nous, que vous avez vus dans l'opprobre, la fange, rebutés partout, signalés parmi les espions, les escrocs, à toutes les polices de l'Europe, nous sommes ici l'épouvantail de ceux qui vous firent trembler; et c'est de nous qu'on les menace lorsqu'on veut qu'ils obéissent. Venez donc, accourez; butin sûr, proie facile et tributs vous attendent; ou ne bougez, fiez-vous à nous. Avec sept hommes, nous nous chargeons de tondre et d'écorcher le Français pour votre compte, moyennant part dans la dépouille, et récompense, comme de raison. »

« Voilà ce qu'ils vous mandent par M. de Montlosier. Gardez-vous de les croire, puissances étrangères; ne les écoutez *mie,* car ils vous mèneraient loin. Leurs Notes ne sont pas mot d'Évangile. Demandez à Fouché ce qu'il en pense, et combien de fois lui-même a été pris pour dupe, lorsqu'il croyait, par leur moyen, en attraper d'autres. Il faut l'avouer néanmoins, il y a du vrai dans ce qu'ils vous disent. Nous souffrons des choses... des gens... Quinze ans de galère, tranchons le mot, ont abaissé notre humeur fière, et sont cause que nous endurons vos correspondants, ce qui à bon droit les étonne. Cependant par bonheur, échappés du bagne de Napoléon, nous avons des hommes encore et ne sommes pas sans quelque vigueur, témoin tant de machines qu'on emploie pour nous empêcher de faire acte de virilité,

à quoi même on ne réussit pas. Préfets, télégraphes, gendarmes, censure, loi des suspects, rien n'y sert; missionnaires, jésuites, aumôniers, y perdent leur peu de latin; et l'on a beau prêcher, menacer, caresser, promettre, destituer, dès qu'il s'agit d'élire, les choix tombent sur des hommes. Soit hasard ou malice, en voilà cent quinze, de compte fait, dans une seule chambre, où il y en aurait bien plus, n'était ce qui s'y introduit de la Cour et des antichambres ministérielles. Anglais, dont on nous vante ici *l'esprit public*, ayant fait ce mot, vous avez la chose sans doute; mais, en bonne foi, croyez-vous vos ministres fort occupés à écarter de leur chemin les citoyens incorruptibles, à se débarrasser de ces gens que rien ne peut gagner, qui ne composent point, ne connaissent que leur mandat, et ne voient de bien pour eux que dans le lieu commun de tous, préférant l'estime publique aux places offertes ou acquises, aux rangs, aux honneurs, à l'argent, et, que sert de le dire? à la vie, moins chère, moins nécessaire aux hommes, sans quoi les verrait-on en faire si bon marché? Aurions-nous vu, dans le cours de nos révolutions, tant d'âmes à l'épreuve du péril, si peu à l'épreuve de l'or et des discussions, et souvent le plus brave soldat être le plus lâche courtisan, s'il n'était vrai qu'on aime les biens et les honneurs plus que la vie? Celui qui meurt pour son pays fait moins que

celui qui refuse de gouverner contre les lois. Or, de telles gens, nous en avons; nous avons de ces hommes qui savent rendre un portefeuille, mépriser une préfecture, une direction de la Banque, et qui, avant de vous livrer, messieurs du congrès, cette terre, soit à vous, soit à vos féaux, y périront, eux et bien d'autres : car tout le peuple est avec eux, non tel qu'on vous le dépeint, faible, abattu, timide. Cette nation n'est pas avilie : par vous provoquée au combat, usant de la victoire, elle vous fit esclaves, et le fut avec vous, parce qu'autrement ne se peut. Insensé qui croit asservir et se dispenser d'obéir ; mais, rompue la chaîne commune, il vous en reste plus qu'à nous.

« Ne vous hâtez donc point; n'accourez pas si vite, ne cédez pas sitôt aux vœux qui vous appellent, et ne croyez point trop aux promesses qu'on vous fait, de peur, en arrivant, de trouver du mécompte, car voici, en peu de mots, comment vous serez reçus, si vous venez ici au secours du parti habile, fort et nombreux.

« Les missionnaires prêcheront pour vous, les religieuses du Sacré-Cœur prieront Dieu non de vous convertir, mais de vous amener à Paris, et lèveront au ciel leurs innocentes mains en faveur des Pandours, supplieront en mauvais latin le Seigneur, infiniment miséricordieux, d'exterminer la race impie, de livrer à la fureur du glaive les en-

nemis de son saint nom, c'est-à-dire ceux qui refusent la dîme, et d'écraser contre la pierre les têtes de leurs enfants. Mais, malheureusement, tout n'est pas moine chez nous.

« La nation (laissons là cette classe élevée pour qui le général Foy a tant d'estime depuis qu'il ne la protége plus, poignée de fidèles toute à vous, qui ne peut se passer de vous, et n'a de patrie qu'avec vous), la nation se divise en nobles et vilains : des nobles, les uns le sont par la grâce de Dieu, les autres par le bon plaisir de Napoléon. Lequel vaut mieux? On ne sait. Ce sont deux corps qui s'estiment, dit Foy, réciproquement, s'admirent, et volontiers prennent des airs l'un de l'autre. La Tulipe, homme de Cour, a quitté son briquet pour se faire talon rouge : c'est maintenant, on le peut dire, un cavalier parfait, rempli de savoir-vivre et de délicatesse : on n'a pas meilleur ton que monsieur ou monseigneur le comte de la Tulipe. Et voilà Dorante hussard ; depuis quand? Depuis la paix; sentant la caserne, si ce n'est peut-être le bivouac. Sous le fardeau de deux énormes épaulettes, il jure comme Lannes, bat ses gens comme Junot, et, faute de blessures, il a des rhumatismes, fruit de la guerre, entendez-vous, de ses campagnes de Hyde-Park et de Bond-Street; éperonné, botté, prêt à monter à cheval, il attend le boute-selle. L'esprit de Bonaparte n'est pas à Sainte-Hélène.

il est ici, dans les hautes classes. On rêve non les conquêtes, mais la grande parade ; on donne le mot d'ordre, on passe des revues, on est fort satisfait. Un grand ne va point p....r sans son état-major, et le p..... d. M..... couche en bonnet de police. La vieille garde cependant grasseye et porte des odeurs.

« Telle est l'admiration qu'ont les uns pour les autres ces gens de deux régimes en apparence contraires : ils s'imitent, se copient. Ni les uns ni les autres ne vous donneront d'embarras. Vous trouverez des manières dans l'ancienne noblesse, et dans la nouvelle des formes. Les seigneurs vous accueilleront avec cette grâce vraiment française et cette politesse chevaleresque, apanage de la haute naissance. Nos aimables barons, formés sur le modèle d'Elléviou, vous enseigneront la belle tenue de l'état-major de Berthier et l'étiquette des maréchaux, sans oublier le dévouement, l'enthousiasme, le *feu sacré*. Tout ce qui est issu de race, ou destiné à faire race, s'accommode sans peine avec vous. Ces gens qui tant de fois ont juré de mourir, ces gens toujours prêts à verser leur sang jusqu'à la dernière goutte pour un maître chéri, une famille auguste, une personne sacrée ; ces gens qui meurent et ne se rendent pas sont de facile composition, et vous le savez bien. Mais il y a chez nous une classe moins élevée, quoique mieux éle-

vée, qui ne meurt pour personne, et qui, sans dévouement, fait tout ce qui se fait : bâtit, cultive, fabrique autant qu'il est permis, lit, médite, calcule, invente, perfectionne les arts, sait tout ce qu'on sait à présent et sait aussi se battre, si se battre est une science. Il n'est vilain qui n'en ait fait son apprentissage, et qui là-dessus n'en remontre aux descendants des du Guesclin. Georges le laboureur, André le vigneron, Pierre, Jacques le bonhomme, et Charles qui cultive ses trois cents arpents de terre, et le marchand, l'artisan, le juge, l'avocat et notre digne vicaire, tous ont porté les armes, tous vous ont fait la guerre. Ah ! s'ils n'eussent jamais eu le grand homme à leur tête.... sans la troupe dorée, les comtes, les ducs, les princes, les officiers de marque... si la roture en France n'eût jamais dérogé, ni la valeur dégénéré en gentilhommerie, jamais nos femmes n'eussent entendu battre vos tambours.

« Or ces gens-là et leurs enfants, qui sont grandis depuis Waterloo, ne font pas chez nous si peu de monde qu'il n'y en ait bien quelques millions n'ayant ni manières de Versailles, ni formes de la Malmaison, et qui, au premier pas que vous ferez sur leurs terres, vous montreront qu'ils se souviennent de leur ancien métier, car il n'est alliance qui tienne, et, si vous venez les piller au nom de la très-sainte et très-indivisible Trinité, eux, au nom

de leurs familles, de leurs champs, de leurs troupeaux, vous tireront des coups de fusil. Ne comptant plus pour les défendre sur le génie de l'empereur ni sur l'héroïque valeur de son invincible garde, ils prendront le parti de se défendre eux-mêmes : fâcheuse résolution, comme vous savez bien, qui déroute la tactique, empêche de faire la guerre *par raison démonstrative,* et suffit pour déconcerter les plans d'attaque et de défense le plus savamment combinés. Alors, si vous êtes sages, rappelez-vous l'avis que je vais vous donner. Lorsque vous marcherez en Lorraine, en Alsace, n'approchez pas des haies, évitez les fossés, n'allez pas le long des vignes, tenez-vous loin des bois, gardez-vous des buissons, des arbres, des taillis, et méfiez-vous des herbes hautes ; ne passez point trop près des fermes, des hameaux, et faites le tour des villages avec précaution, car les haies, les fossés, les arbres, les buissons, feront feu sur vous de tous côtés, non feu de file ou de peloton, mais feu qui ajuste, qui tue ; et vous ne trouverez pas, quelque part que vous alliez, une hutte, un poulailler qui n'ait garnison contre vous. N'envoyez point de parlementaires, car on les retiendra ; point de détachements, car on les détruira ; point de commissaires, car... Apportez de quoi vivre ; amenez des moutons, des vaches, des cochons, et puis n'oubliez pas de les bien escorter, ainsi que vos four-

gons. Pain, viande, fourrage et le reste, ayez provision de tout, car vous ne trouverez rien où vous passerez, si vous passez, et vous coucherez à l'air, quand vous vous coucherez; car nos maisons, si nous ne pouvons vous en écarter, nous savons qu'il vaut mieux les rebâtir que les racheter; cela est plus tôt fait, coûte moins. Ne vous rebutez pas d'ailleurs, si vous trouviez dans cette façon de guerroyer quelques inconvénients. Il y a peu de plaisir à conquérir des gens qui ne veulent pas être conquis, et nous en savons des nouvelles. Rien ne dégoûte de ce métier comme d'avoir affaire aux classes inférieures. Mais ne perdez point courage, car, si vous reculiez, s'il vous fallait retourner sans avoir fait la paix ni stipulé d'indemnités, alors peu d'entre vous iraient conter à leurs enfants ce que c'est que la France en tirailleurs, n'ayant ni héros ni péquins.

« *Apprenez*, dit le Prophète, *apprenez*, *grands de la terre*; c'est-à-dire : Messieurs du congrès, renoncez aux vieilles sottises. *Instruisez-vous, arbitres du monde*; c'est-à-dire : Excellences, regardez ce ce qui se passe, et faites-vous sages, s'il se peut. L'Espagne se moque de vous, et la France ne vous craint pas. Vos amis ont beau dire et faire, nous ne sommes pas disposés à nous gouverner par vos ordres; et ni eux avec leurs sept hommes, ni vous avec vos sept cent mille, ne nous faites la moindre peur; partant, je ne vois nulle raison de changer

notre allure pour vous plaire, et je conclus à rejeter toute la loi venant d'eux ou de vous. »

Voilà ce que j'aurais dit après le général Foy, si j'eusse pu, député indigne, lui succéder à la tribune.





# A MESSIEURS

## DU CONSEIL DE PRÉFECTURE A TOURS

(1820)

---

Messieurs,

Je paye dans ce département 1,314 francs d'impôts, et ne puis obtenir d'être inscrit sur la liste des électeurs. A la préfecture, on me dit que mon domicile est à Paris, que je ne dois pas voter ici, et l'on me renvoie à l'article 104 du Code civil, ainsi conçu :

« Le domicile est au lieu du principal établissement.

« Le changement de domicile s'opérera par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement.

« La preuve de l'intention résultera d'une dé-

claration expresse faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera qu'à celle du lieu où l'on aura transféré son domicile. »

Cette déclaration, je ne l'ai faite nulle part, ni à Paris, ni ailleurs; mon principal établissement est la maison de mon père, à Luynes : là est le champ que je cultive, et dont je vis avec ma famille; là, mon toit paternel, la cendre de mes pères, l'héritage qu'ils m'ont transmis, et que je n'ai quitté que quand il a fallu le défendre à la frontière. N'ayant rempli en aucun lieu aucune des formalités qui constituent suivant la loi le changement de domicile, je suis à cet égard comme si jamais je n'eusse bougé de ma maison de Luynes. C'est l'opinion des gens de loi que j'ai consultés là-dessus, et j'en ai consulté plusieurs qui, de contraire avis en tout le reste (car ils suivent différents partis dans nos malheureuses dissensions), sur ce point seul n'ont qu'une voix. En résumé, voici ce qu'il disent :

Mon domicile de droit est, selon le Code, à Luynes; mon domicile de fait à Véretz, où j'ai, depuis deux ans, maison, femme et enfants. Ces deux communes étant dans le même arrondissement du département d'Indre-et-Loire, mon domicile est de toute façon dans ce département, où je dois voter comme électeur. Si je nommais les jurisconsultes de qui je tiens cette décision, vous seriez étonnés, Messieurs,

vous admireriez, j'en suis sûr, qu'entre des hommes de sentiments si opposés, surtout en matière d'élections, il ait pu se trouver un point sur lequel tous fussent d'accord, et c'est ce qui donne d'autant plus de poids à leur avis.

Mais que dire après cela d'une note qu'on me produit comme pièce convaincante, et d'une autorité irréfragable, décisive? Cette note du maire de Véretz, adressée au préfet de Tours, porte en termes clairs et précis: *Courier, propriétaire domicilié à Paris*. Dans ce peu de mots, je trouve, Messieurs, deux choses à remarquer: l'une, que le maire de Véretz, qui me voit depuis deux ans établi à sa porte, dans cette commune dont il est le premier magistrat et où lui-même m'a adressé des citations à domicile, ne veut pas néanmoins que j'y sois domicilié; l'autre, chose fort remarquable, est qu'en même temps il me déclare domicilié à Paris. Le préfet, prenant acte de cette déclaration, part de là. Mon affaire est faite, ou la sienne peut-être, j'entends celle du préfet. Il refuse, quelque réclamation que je lui puisse adresser, de m'admettre au rang des électeurs, et me voilà déchu de mon droit.

Que signifie cependant cette assertion du maire? sur quoi l'a-t-il fondée? Il pouvait nier mon domicile dans la commune de Véretz, si je n'en avais fait aucune déclaration légale; mais avancer et affirmer

que mon domicile est à Paris, où je n'ai pas une chambre, pas un lit, pas un meuble, c'est être un peu hardi, ce me semble. De quelque part qu'aient pu lui venir ces instructions, fût-ce même de Paris, il est mal informé. Aussi mal informé est le préfet qui, sur ce point, eût mieux fait de s'en rapporter à la notoriété publique, recommandée par les ministres comme un bon moyen de compléter les listes électorales. Cette notoriété lui eût appris d'abord que nul n'est mieux que moi établi et domicilié dans ce département, et que je n'eus de ma vie domicile à Paris, non plus qu'à Vienne, à Rome, à Naples et dans les autres capitales, où tour à tour me conduisirent les chances de la guerre et l'étude des arts, et où j'ai résidé plus longtemps qu'à Paris, sans perdre pour cela mon domicile au lieu de mon unique établissement, dans le département d'Indre-et-Loire.

Certes, quand je bivouaquais sur les bords du Danube, mon domicile n'était pas là. Quand je retrouvais, dans la poussière des bibliothèques d'Italie, les chefs-d'œuvre perdus de l'antiquité grecque, je n'étais pas à demeure dans ces bibliothèques. Et depuis, lorsque seul, au temps de 1815, je rompis le silence de la France opprimée, j'étais bien à Paris, mais non domicilié. Mon domicile était à Luynes, dans le pays, malheureux alors, dont j'osai prendre la défense.

Si je me présentais pour voter à Paris, où on me dit domicilié, le préfet de Paris, sans doute aussi scrupuleux que celui-ci, ne manquerait pas de dire : « Vous êtes Tourangeau, allez voter à Tours, vous n'avez point ici de domicile élu ; votre établissement est à Luynes. » Et, si je contestais, il me présenterait une pièce imprimée, signée de moi, connue de tout le monde à Paris. C'est la pétition que j'adressai en 1816 aux deux Chambres en faveur de la commune de Luynes, et qui commence par ces mots : *Je suis Tourangeau, j'habite Luynes.* « Vous voyez bien, me dirait-il, que, quand vous parliez de la sorte pour les habitants de Luynes, persécutés alors et traités en ennemis par les autorités de ce temps, vous vous regardiez comme ayant parmi eux votre domicile. Montrez-moi que depuis vous avez transporté ce domicile à Paris, et je vous y laisse voter. » Le préfet de Paris, me tenant ce langage, aurait quelque raison ; les ministres l'approuveraient indubitablement, et le public ne pourrait le blâmer. Mais ici le cas est différent ; j'en ai donné ci-dessus la preuve, et n'ai pas besoin d'y revenir ; j'y ajouterai seulement que, pour m'ôter mon domicile et le droit de voter dans ce département où est mon manoir paternel, il faudrait me prouver que j'ai fait élection de domicile ailleurs, et non le dire simplement ; au lieu que ma négative suffit quand on n'y oppose aucune preuve ;

et ce n'est pas à moi de prouver cette négative, ce qui ne se peut humainement : c'est à ceux qui veulent m'ôter l'usage de mon droit de faire voir que je l'ai perdu, sans quoi mon droit subsiste, et ne peut m'être enlevé par la seule parole du préfet.

Un mot encore là-dessus, Messieurs. Je prouve mon domicile ici non-seulement par le fait de mon établissement héréditaire à Luynes, mais par une infinité d'actes, de citations, de jugements, acquisitions et ventes de propriétés foncières faites en différents temps par moi dans ce département. Il faudrait, pour détruire ces preuves, m'opposer un acte formel d'élection de domicile ailleurs. Ce sont là des choses connues de tout le monde et de moi-même, qui ne sais rien en pareille matière.

Vous êtes bien surpris, Messieurs ; ceux d'entre vous qui ont pu voir et connaître dans ce pays mon père, ma mère et mon grand-père, et qui m'ont vu leur succéder ; qui savent que non-seulement j'ai conservé les biens de mon père dans ce département, mais qu'ailleurs je ne possède rien, et ne puis être chez moi qu'ici, dans la maison de mon père, à Luynes, où je n'ai jamais cessé d'avoir, je ne dis pas mon principal, mais mon unique établissement, connu de tous ceux qui me connaissent ; les personnes qui savent tout cela penseront que

ce qui m'arrive a quelque chose d'extraordinaire, et ne concevront sûrement pas qu'on puisse nier, parlant à vous, mon domicile parmi vous, car autant vaudrait, moi présent, nier mon existence. Oui, de pareilles chicanes sont extraordinaires. Cela est nouveau, surprenant, et je pardonne à ceux qui refusent d'y ajouter foi, l'ayant seulement entendu dire. Voici cependant une chose encore plus, dirai-je incroyable? non! plus bizarre, plus singulière.

Quand je serais domicilié (comme il est clair que je ne le suis pas, puisque le maire l'assure au préfet), quand même je serais domicilié dans ce département, payant 1,300 francs d'impôts, cela ne suffirait pas encore : il me faudrait, pour exercer mes droits d'électeur, prouver à M. le préfet, et le convaincre, qui plus est, que je n'ai voté nulle part ailleurs, nulle part depuis quatre ans. Entendez bien ceci, Messieurs; je vais le répéter. Pour qu'on me laisse user de mes droits de citoyen dans ce département, il faut que je fasse voir clairement au préfet, par des documents positifs, par des preuves irrécusables, que je n'ai pas voté comme électeur à Lyon, que je n'ai pas voté à Rouen, point voté à Bordeaux, ni à Nantes, ni à Lille, ni... ; mais prenez la liste de tous les départements, c'est celle des preuves de non vote et de non exercice de mes droits que je dois fournir au préfet; sans

compter que, quand j'aurai prouvé que je n'ai point voté cette année, il me faudra faire la même preuve pour l'an passé, pour l'autre année, enfin pour toutes les années, tous les chefs-lieux de départements où j'ai pu voter depuis qu'on vote. Comprenez-vous maintenant, Messieurs? Si vous refusez de m'en croire, lisez la circulaire imprimée du préfet, en date du 16 septembre; vous y trouverez ce paragraphe :

*Dans le cas où vous n'auriez pas encore joui de vos droits d'électeur dans le département* (c'est, Messieurs, le cas où je me trouve), *il est nécessaire que vous vouliez bien m'envoyer un acte qui constate que depuis quatre ans vous n'avez pas exercé ces droits dans un autre département.*

Que vous en semble, Messieurs? Pour moi, lisant cela, je me crus déchu sans retour du droit que la Charte m'octroie, et sans pouvoir m'en plaindre, puisque c'était la loi. Ainsi l'avait réglé la loi que le préfet citait exactement. Car, à ce même paragraphe, la circulaire ajoute : *Comme le prescrit la loi du 5 février 1817*. Le moyen, je vous prie, Messieurs, de fournir la preuve qu'on demandait? Comment démontrer au préfet, de manière à le satisfaire, que depuis quatre ans je n'ai voté dans aucun des quatre-vingt-quatre départements qui, avec celui-ci, composent toute la France? Il m'eût fallu pour cela, non un acte seulement,

mais quatre-vingt-quatre actes d'autant de préfets aussi sincères et d'aussi bonne foi que celui de Tours; encore ne pourrais-je, avec toutes leurs attestations, montrer que je n'ai point voté. Quelque absurde en soi que me parût la demande d'une telle preuve, de la preuve d'un fait négatif, je croyais bonnement, je l'avoue, cette demande autorisée par la loi qu'on me citait, et n'avais aucun doute sur cette allégation, tant je connaissais peu les ruses, les profondeurs... J'admirais qu'il pût y avoir des lois si contraires au bon sens. Or, on me l'a fait voir cette loi, où j'ai lu ce qui suit, à l'article cité :

« Le domicile politique de tout Français est dans le département où il a son domicile réel. Néanmoins il pourra le transférer dans tout autre département où il payera des contributions directes, à la charge par lui d'en faire, six mois d'avance, une déclaration expresse devant le préfet du département où il aura son domicile politique actuel, et devant le préfet du département où il voudra le transférer.

« La translation du domicile réel ou politique ne donnera l'exercice du droit politique, relativement à l'élection des députés, qu'à celui qui, dans les quatre ans antérieurs, ne l'aura point exercé dans un autre département. »

Tout cela paraît fort raisonnable; mais s'y trou-

verait-il un seul mot qui autorise le préfet à demander un acte tel que celui dont il est question dans la circulaire, et qui m'oblige à le produire? Il ne s'agit là d'autre chose que de translation de domicile, et l'on m'applique cet article à moi, cultivant l'héritage de mon père et de mon grand-père, et de cette application résulte la demande d'une preuve négative qu'aucune loi ne peut exiger.

Il faut cependant m'y résoudre et montrer à la préfecture que je n'ai voté nulle part. Sans cela je ne puis voter ici, sans cela je perds mon droit, et le pis de l'affaire, c'est que ce sera ma faute. La même circulaire le dit expressément, et finit par ces mots :

*J'ai lieu de croire que vous vous empresserez de m'envoyer la pièce dont la loi réclame la remise* (quoique la loi n'en dise rien), *afin de ne pas vous priver de l'avantage de concourir à des choix utiles et honorables. On aurait droit de vous reprocher votre négligence, si vous en apportiez dans cette circonstance.*

Belle conclusion! Si je néglige de prouver que je n'ai voté nulle part, si je ne produis une pièce impossible à produire, je suis déchu de mon droit, et de plus ce sera ma faute. Ciel, donnez-nous patience! C'est là ce qu'on appelle ici administrer, et ailleurs gouverner.

Je ne m'arrêterai pas davantage, Messieurs, à vous faire sentir le ridicule de ce qu'on exige de moi. La chose parle d'elle-même. Je n'ai vu personne qui ne fût choqué de l'absurdité de telles demandes, et affligé en même temps de la figure que font faire au gouvernement ceux qui emploient, en son nom, de si pitoyables finesses, en le servant, à ce qu'ils disent. Dieu nous préserve, vous et moi, d'être jamais servis de la sorte! Non, parmi tant d'individus qui dans les choses de cette nature diffèrent d'opinion presque tous, et desquels on peut dire avec juste raison : Autant de têtes, autant d'avis et de façons de voir toutes diverses, je n'en ai pas trouvé un seul qui pût rien comprendre aux prétextes dont on se sert pour m'écarter de l'assemblée électorale. Et par quelle raison veut-on m'en éloigner? Que craint-on de moi qui, depuis trente ans, ayant vu tant de pouvoirs nouveaux, tant de gouvernements se succéder, me suis accommodé à tous et n'en ai blâmé que les abus, partisan déclaré de tout ordre établi, de tout état de choses supportable, ami de tout gouvernement sans rien demander à aucun? D'où peut venir, Messieurs, ce système d'exclusion dirigé contre moi, contre moi seul? car je ne crois pas qu'on ait fait à personne les mêmes difficultés, et j'ai lieu de penser que des lettres imprimées, et en apparence adressées à tous les électeurs de ce départe-

ment, ont été composées pour moi. Par où ai-je pu m'attirer cette attention, cette distinction ? Je l'ignore, et ne vois rien dans ma vie, dans ma conduite, jusqu'à ce jour, qui puisse être suspect de mauvaise intention, de cabale, d'intrigue, de vue particulière ou d'esprit de parti, ni faire ombrage à qui que ce soit. Est-ce haine personnelle de M. le préfet ? me croit-il son ennemi, parce qu'il m'est arrivé de lui parler librement? Il se tromperait fort. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni avec lui seulement, que j'en use de cette façon. J'ai bien d'autres griefs, moi Courier, contre lui, qui cherche à me ravir le plus beau, le plus cher, le plus précieux de mes droits, et pourtant je ne lui en veux point. Je sais à quoi oblige une place, ou je m'en doute, pour mieux dire, et plains les gens qui ne peuvent ni parler ni agir d'après leur sentiment, s'ils ont un sentiment.

Mon droit est évident, palpable, incontestable. Tout le monde en convient, et nul n'y contredit, excepté le préfet. Je vous prie donc, Messieurs, de m'inscrire sur les listes où mon nom doit paraître et n'a pu être omis que par la plus insigne mauvaise foi. Je suis électeur, je veux l'être et en exercer tous les droits. Je n'y renoncerai jamais, et je déclare ici, Messieurs, devant vous, devant tous ceux qui peuvent entendre ma voix, je les prends à témoin que je proteste ici contre toute opération

que pourrait faire sans moi le collége électoral, et regarde comme nulle toute nomination qui en résulterait, à moins qu'une décision légale n'ait statué sur la requête que j'ai l'honneur de vous adresser.





# LETTRES PARTICULIÈRES

## Ire LETTRE PARTICULIÈRE

Tours, le 18 octobre 1820.

J'ai reçu la vôtre du 12. Nos métayers sont des fripons qui vendent la poule au renard; leurs valets me semblent, comme à vous, les plus méchants drôles qu'on ait vus depuis bien du temps. Ils ont mis le feu aux granges, et maintenant, pour l'éteindre, ils appellent les voleurs. Que faire? sonner le tocsin? Les secours sont à craindre presque autant que le feu. Croyez-moi; sans esclandre, à nous seuls, étouffons la flamme, s'il se peut. Après cela nous verrons; nous ferons un autre bail avec d'autres fripons; mais il faudra compter, il faudra faire une part à cette valetaille, puisqu'on ne peut s'en passer, et surtout point de pot-de-vin.

Voilà mon sentiment sur ce que vous nous mandez. En revanche, apprenez les nouvelles du pays. A Saumur, il y a eu bataille, coups de fusil, mort d'hommes, le tout à cause de Benjamin Constant. Cela se conte de deux façons.

Les uns disent que Benjamin, arrivant à Saumur, dans sa chaise de poste, avec madame sa femme, insulta sur la place toute la garnison, qu'il trouva sous les armes, et particulièrement l'école d'équitation. Cela ne me surprend point; il a l'air ferrailleur, surtout en bonnet de nuit, car c'était le matin. Douze officiers se détachent, tous gentilshommes de nom, marchent à Benjamin, voulant se battre avec lui, l'arrêtent, et d'abord, en gens déterminés, mettent l'épée à la main. L'autre mit ses lunettes pour voir ce que c'était. Ils lui demandaient *raison*. « Je vois bien, leur dit-il, que c'est ce qui vous manque. Vous en avez besoin; mais je n'y puis que faire. Je vous recommanderai au bon docteur Pinel, qui est de mes amis. » Sur ces entrefaites, arrive l'autorité, en grand costume, en écharpe, en habit brodé, qui intime l'ordre à Benjamin de vider le pays, de quitter sans délai une ville où sa présence mettait le trouble. Mais lui : « C'est moi, dit-il, qu'on trouble. Je ne trouble personne, et je m'en irai, Messieurs, quand bon me semblera. » Tandis qu'il contestait, refusant également de partir et de se battre, la garde nationale s'arme, vient sur le

lieu, sans en être requise, et *proprio motu*. On s'aborde, on se choque, on fait feu de part et d'autre. L'affaire a été chaude. Les gentilshommes seuls en ont eu l'honneur. Les officiers de fortune et les bas officiers ont refusé de donner, ayant peu d'envie, disaient-ils, de combattre avec la noblesse, et peu de chose à espérer d'elle. Voilà un des récits.

Mais notez en passant que les bas officiers n'aiment point la noblesse. C'est une étrange chose : car enfin la noblesse ne leur dispute rien, pas un gentilhomme ne prétend être caporal ou sergent. La noblesse, au contraire, veut assurer ces places à ceux qui les occupent, fait tout ce qu'elle peut pour que les bas officiers ne cessent jamais de l'être et meurent bas officiers, comme jadis, au bon temps. Eh bien! avec tout cela, ils ne sont pas contents. Bref, les bas officiers, ou ceux qui l'ont été, qu'on appelle à présent officiers de fortune, s'accommodent mal avec les officiers de naissance, et ce n'est pas d'aujourd'hui.

De fait, il m'en souvient, ce furent les bas officiers qui firent la révolution autrefois. Voilà pourquoi peut-être ils n'aiment point du tout ceux qui la veulent défaire, et ceci rend vraisemblable le dialogue suivant, qu'on donne pour authentique, entre un noble lieutenant de la garnison de Saumur et son sergent-major.

« Prends ton briquet, Francisque, et allons assommer ce Benjamin Constant. — Allons, mon lieutenant. Mais qui est ce Benjamin? — C'est un coquin, un homme de la Révolution. — Allons, mon lieutenant, courons vite l'assommer. C'est donc un de ces gens qui disent que tout allait mal du temps de mon grand-père? — Oui. — Oh! le mauvais homme! et je gage qu'il dit que tout va mieux maintenant? — Oui. — Oh! le scélérat! Dites-moi, mon lieutenant, on va donc rétablir tout ce qui était jadis? — Assurément, mon cher. — Et ce Benjamin ne veut pas? — Non, le coquin ne veut pas. — Et il veut qu'on maintienne ce qui est à présent? — Justement. — Quel maraud! Dites-moi, mon lieutenant, ce bon temps-là, c'était le temps des coups de bâton, de la *schlague* pour les soldats? — Que sais-je, moi? — C'était le temps des coups de plat de sabre? — Que veux-tu que je te dise? ma foi, je n'y étais pas. — Je n'y étais pas non plus; mais j'en ai ouï parler; et, s'il vous plaît, il dit, ce monsieur Benjamin, que tout cela n'était pas bien? — Oui. C'est un drôle qui n'aime que sa Révolution; il blâme généralement tout ce qui se faisait alors. — Alors, mon lieutenant, nous autres sergents, pouvions-nous devenir officiers? — Non, certes, dans ce temps-là. — Mais la Révolution changea cela, je crois, nous fit des officiers, ôta les coups de bâton? — Peut-être;

mais qu'importe? — Et ce Benjamin-là, dites-vous, mon lieutenant, approuve la Révolution, ne veut pas qu'on remette les choses comme elles étaient? — Que de discours! marchons. — Allez, mon lieutenant; allez, en m'attendant. — Ah! coquin, je te devine; tu penses comme Benjamin; tu aimes la Révolution. — Je hais les coups de bâton. — Tu as tort, mon ami; tu ne sais pas ce que c'est. Ils ne déshonorent point quand on les reçoit d'un chef ou bien d'un camarade. Que moi, ton lieutenant, je te donne la bastonnade, tu la donnes aux soldats, en qualité de sergent; aucun de nous, je t'assure, ne serait déshonoré. — Fort bien. Mais, mon lieutenant, qui vous la donnerait? — A moi? personne, j'espère. Je suis gentilhomme. — Je suis homme. — Tu es un sot, mon cher. C'était comme cela jadis. Tout allait bien. L'ancien régime vaut mieux que la Révolution — Pour vous, mon lieutenant. — Puis, c'est la discipline des puissances étrangères : Anglais, Suisses, Allemands, Russes, Prussiens, Polonais, tous bâtonnent le soldat. Ce sont nos bons amis, nos fidèles alliés : il faut faire comme eux. Les cabinets se fâcheront, si nous voulons toujours vivre et nous gouverner à notre fantaisie. Martin bâton commande les troupes de la Sainte-Alliance. — Ma foi, mon lieutenant, je n'ai pas grande envie de servir sous ce général; et puis, je vous l'avoue, j'aime l'avancement. Je vou-

drais devenir, s'il y avait moyen, maréchal. — Oui, j'entends, maréchal des logis dans la cavalerie. — Non, ce n'est pas cela. — Quoi! maréchal ferrant? — Non. — Propos séditieux. Tu te gâtes, Francisque. Qui diable te met donc ces idées dans la tête? Tu ne sais ce que tu dis. Tu rêves, mon ami, ou bien tu n'entends pas la distinction des classes. Moi, noble, ton lieutenant, je suis de la haute classe. Toi, fils de mon fermier, tu es de la basse classe. Comprends-tu maintenant? Or, il faut que chacun demeure dans sa classe; autrement ce serait un désordre, une cohue; ce serait la Révolution. — Pardon, mon lieutenant; répondez-moi, je vous prie. Vous voulez, j'imagine, devenir capitaine? — Oui. — Colonel ensuite? — Assurément. — Et puis général? — A mon tour. — Puis maréchal de France? — Pourquoi non? Je peux bien l'espérer comme un autre. — Et moi, je reste sergent? — Quoi! ce n'est pas assez pour un homme de ta sorte, né rustre, fils d'un rustre? Souviens-toi donc, mon cher, que ton père est paysan. Tu voudrais me commander peut-être? — Mon lieutenant, le maréchal duc de... qui nous passe en revue, est fils d'un paysan? — On le dit. — Il vous commande. — Eh! vraiment c'est le mal. Voilà le désordre qu'a produit la Révolution. Mais on y remédiera, et bientôt, j'en suis sûr, mon oncle me l'a dit; on arrangera cela en dépit de Benjamin, qui sera pendu

le premier, si nous ne l'assommons tout à l'heure. Viens, Francisque, mon ami, mon frère de lait, mon camarade, viens, sabrons tous ces vilains avec leur Benjamin. Il n'y a point de danger; tu sais bien qu'à Paris ils se sont laissé faire. — Allez, mon lieutenant, mon camarade; allez devant et m'attendez. — Francisque, écoute-moi. Si tu te conduis bien, que tu sabres ces vilains quand je te le commanderai, si je suis content de toi, j'écrirai à mon père qu'il te fasse laquais, garde de chasse ou portier. — Allez, mon lieutenant. — Oh! le mauvais sujet! Va, tu en mangeras, de la prison; je te le promets. »

D'autres cõntent autrement. L'arrivée de Benjamin, annoncée à Saumur, fit plaisir aux jeunes gens, qui voulurent le fêter : non que Benjamin soit jeune, mais ils disent que ses idées sont de ce siècle-ci, et leur conviennent fort. La jeunesse ne vaut rien nulle part, comme vous savez; à Saumur, elle est pire qu'ailleurs. Ils sortent au-devant du député de gauche, et vont à sa rencontre avec musique, violons, flûtes, fifres, hautbois. Les gentilshommes de la garnison, qui ne veulent entendre parler ni du siècle ni de ses idées, trouvèrent celle-là très-mauvaise, et, résolus de troubler la fête, attaquent les donneurs d'aubade, croyant ne courir aucun risque. Mais, en ce pays-là, la garde nationale ne laisse point sabrer les jeunes gens dans les rues;

aussi n'est-elle pas commandée par un duc. La garde nationale armée fit tourner tête aux nobles assaillants, qui bientôt, malmenés, quittent le champ de bataille en y laissant des leurs. Tel est le second récit.

A Nogent-le-Rotrou, il ne faut point danser ni regarder danser, de peur d'aller en prison. Là, les droits réunis s'en viennent au milieu d'une fête de village *exercer* (c'est le mot, nous appelons cela *vexer*); on chasse mes coquins. Gendarmes aussitôt arrivent; en prison le bal et les violons, danseurs et spectateurs, en prison tout le monde. Un maire verbalise; un procureur du roi (c'est comme qui dirait *un loup quelque peu clerc*) voit là-dedans des complots, des machinations, des ramifications. Que ne voit pas le zèle d'un procureur du roi! Il traduit devant la cour d'assises vingt pauvres gens qui ne savaient pas que le roi eût un procureur. Les uns sont artisans, les autres laboureurs, quelques-uns parents du maire, tous perdus sans ressource. Qui sèmera leur champ? Qui fera leurs travaux pendant six mois de prison ou plus? Qui prendra soin de leurs familles? Et, sortis, s'ils en sortent, que deviendront-ils après? mendiants ou voleurs par force : nouvelle matière pour le zèle de M. le procureur du roi.

Ici, scène moins grave; il s'agit de préséance. A l'église, c'était grande cérémonie : office ponti-

fical, cierges allumés, faux-bourdon, procession, cloches en branle; le concours des fidèles et cet ordre pompeux faisaient plaisir à voir. Au beau milieu du chœur, deux champions couverts d'or se gourment, s'apostrophent. « Ote-toi. — Non, c'est ma place. — C'est la mienne. — Tu mens. » Coups de pied, coups de poing. « Tu n'es pas royaliste. — Je le suis plus que toi. — Non, mais moi plus que toi; je te le prouverai, je te le ferai voir. » Notre mère sainte Église, affligée du scandale, y voulut mettre fin; le ministre du Très-Haut arrive crossé, mitré. « Ah! Monsieur le général! ah! Monsieur le commandant de la garde nationale! Mon cher comte! mon cher chevalier! Laissez-là cette chaise, Monsieur le général; rengaînez votre épée, Monsieur le commandant. »

Par malheur, le payeur ne se trouvait pas là, car il eût apaisé la noise tout d'abord en faisant savoir à ces messieurs ce que chacun d'eux touche par mois du gouvernement : on eût pu calculer en francs de combien l'un était plus royaliste que l'autre, et régler les rangs sans dispute. La charge de payeur devrait toujours s'unir à celle de maître des cérémonies. Je l'ai dit à Perceval, un de nos députés : il en fera la proposition dès qu'il sera conseiller d'État.

Mais, dites-moi, je vous prie, vous qui avez couru, sauriez-vous un pays où il n'y eût ni gen-

darmes, ni rats de cave, ni maire, ni procureur du roi, ni zèle, ni appointements (je voulais dire *dévouement;* n'importe, c'est tout un), ni généraux, ni commandants, ni nobles, ni vilains qui pensent noblement? Si vous savez un tel pays sur la mappemonde, montrez-le-moi, et me procurez un passe-port.

Voilà Perceval en bon chemin. Secrétaire de la guerre! cela s'appelle tirer son épingle du jeu. C'est un habile garçon; il n'en demeurera pas là : tant vaut l'homme, tant vaut la députation. Les sots n'attrapent rien; quelques-uns y mettent du leur. Il n'ose, dit-on, revenir ici, de peur de la sérénade. Quelle faiblesse! je me moquerais et de la sérénade et de mes commettants. Bellart n'en est pas mort à Brest. Un autre de nos députés, M. Gouin Moisan, est ici, un peu fâché, à ce qu'on dit, de n'avoir pu encore rien tirer des ministres, ni pour lui ni pour sa famille. Ce M. Gouin Moisan est un honnête marchand que la noblesse méprise, et qui vote avec elle sans qu'elle le méprise moins, comme vous pensez bien. Pour les services par lui rendus au parti gentilhomme, il voudrait qu'on le fît noble; il se contenterait du titre de baron. La noblesse française n'a point de baron Gouin, et s'en passe volontiers; mais Gouin ne se passe pas de noblesse. Depuis trois ans entiers, il se lève, il s'assied avec le côté droit, dans l'espérance d'un parchemin. Quand on peut à ce prix rendre les

gens heureux, il faut avoir le cœur bien ministériel pour les laisser languir. Le service des nobles est dur et profite peu : on leur sacrifie tout; on renie ses amis, ses œuvres, ses paroles; on abjure le vrai; toujours dire et se dédire, parler contre son sens, combattre l'évidence, et mentir sans tromper : je ne m'étonne pas que de Serre en soit malade. Renoncer à toute espèce de bonne foi, d'approbation de soi-même et d'autrui, affronter le haro, l'indignation publique, pour qui? pour des ingrats qui vous payent d'un cordon, et disent : « Le sieur Lainé, le nommé de Villèle, un certain Donnadieu. Eh! bonjour, mon ami; votre père fait-il toujours de bons souliers? Çà, vous dînerez chez moi, quand je n'aurai personne. » Voilà la récompense. Va, pour telles gens, va trahir ton mandat, et livre à l'étranger ta patrie et tes dieux. Ainsi parle un vilain dégoûté de bien penser; mais *la moindre faveur d'un coup d'œil caressant* le rengage comme Sosie, et fait taire la conscience, la patrie et le mandat.

Nous en allons faire de nouveaux, je dis des députés; Dieu sait quels, blancs ou noirs, mais bonnes gens, à coup sûr. En attendant ce jour, on rit de la querelle de Paul et du préfet : c'est affaire d'élections [1]. Paul veut être électeur; le préfet ne

1. Voir la requête au conseil de préfecture, qui précède.

veut pas qu'il le soit, et lui fait la plus plaisante chicane... Paul n'a pas de domicile, dit le préfet, attendu qu'il a été soldat; il a femme et enfant dans ce département, cultive son héritage, habite la maison de son père et de son grand-père, paye treize cents francs d'impôts : tout cela n'y fait rien. Il a été soldat pendant seize ans, rebelle aux puissances étrangères, aux cabinets de l'Europe; il a quitté le pays. Que ne restait-il chez lui? ou, s'il eût émigré... C'est un mauvais sujet, un vagabond indigne d'être même électeur. Cette bouffonnerie réjouit toute la ville et le département, et le bonhomme Paul qui, labourant son champ, se moque des cabinets. Adieu, portez-vous bien; que tout ceci soit entre nous.

---

## IIe LETTRE PARTICULIÈRE

Tours, 28 novembre 1820.

Vous êtes babillard et vous montrez mes lettres, ou bien vous les perdez : elles vont de main en main et tombent dans les journaux. Le mal serait petit si je ne vous mandais que les nouvelles du Pont-Neuf; mais de cette façon tout le monde

sait nos affaires. Et croyez-vous, je vous prie, moi qui ai toujours fui la mauvaise compagnie, que je prenne plaisir à me voir dans la Gazette?

Notre vigne n'est point si chétive qu'on le voudrait bien faire croire. Les vieilles souches, à vrai dire, sont pourries jusqu'au cœur, et le fruit n'en vaut guère; mais un jeune plant s'élève, qui va prendre le dessus et couvrir tout bientôt. Laissez-le croître avec cette vigueur, cette séve, seulement cinq ou six ans encore, et vous m'en direz des nouvelles.

Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conterais... mais non, car vous iriez tout dire, et je suis averti; je vous conterais nos élections, comment tout cela s'est passé, la messe du Saint-Esprit, le noble pair et son urne, le club des gentilshommes, l'embarras du préfet, et d'autres choses non moins utiles à savoir qu'agréables; mais quoi! vous ne pouvez rien taire; un peu de discrétion est bien rare aujourd'hui. Les gens crèveraient plutôt que de ne point jaser, et vous tout le premier. Vous ne saurez rien cette fois, pas un mot, nulle nouvelle; pour vous punir, je veux ne vous rien dire, si je puis.

Oui, par ma foi, c'était une chose curieuse à voir. Figurez-vous, sur une estrade, un homme tout brillant de crachats; devant lui une table, et sur la table une urne. Si vous me demandez ce que c'est

que cette urne, cela m'avait tout l'air d'une boîte de sapin. L'homme, c'était le président, comte Villemanzy, noble pair, dont le père n'était ni pair ni noble, mais procureur fiscal, ou quelque chose d'approchant. Je note ceci pour vous qui aimez la nouvelle noblesse. Jadis La Rochefoucauld était de votre avis, il la voulait toute neuve; neuve, elle se vendait alors; elle valait mieux. La vieille ne se vendait pas. Pour moi, ce m'est tout un, l'ancienne, la nouvelle, la Tremouille ou Godin, Rohan ou Ravigot : j'en donne le choix pour une épingle.

Il tira de sa poche une longue écriture (c'est le président que je dis), et lut : *Le roi tout seul pouvait faire les lois; il en avait le droit et la pleine puissance; mais, par un rare exemple de bonté paternelle, il veut bien prendre notre avis.* Je n'entendis pas le reste ; on cria : Vive le roi, les princes, les princesses et le duc de Bordeaux. Puis le président se lève. Nous étions au parterre quelque deux cent cinquante, choisis par le préfet pour en choisir d'autres qui doivent lui demander des comptes. Le président, debout, nous donna des billets sur lesquels chacun de nous devait écrire deux noms; mais il fallait jurer d'abord. Nous jurâmes tous. Nous levâmes la main de la meilleure grâce du monde et en gens exercés; puis, nos billets remplis, le président les reprenait avec le doigt index et le pouce seulement, ses manchettes retroussées,

les remettait dans la boîte, d'où nous vîmes sortir un ultra-royaliste et un ministériel.

Sans être son compère, j'avais parié pour cela et deviné d'abord ce qui devait sortir de la boîte ou de l'urne, par un raisonnement tout simple, et le voici : nous étions trois sortes de gens appelés là par le préfet, gens de droite, aisés à compter; gens de gauche, aussi peu nombreux ; et gens du milieu à foison, qui, se tournant d'un côté, font le gain de la partie, et se tournent toujours du côté où l'on mange. Or, en arrivant, je sus que tous ceux de la droite dînaient chez le préfet ou chez l'homme aux crachats, avec ceux du milieu, et que ceux de la gauche ne dînaient nulle part. J'en conclus aussitôt que leur affaire était faite; qu'ils perdraient la partie, et payeraient le dîner dont ils ne mangeaient pas: je ne me suis point trompé.

J'étais là le plus petit des grands propriétaires, ne sachant où me placer parmi tant d'honnêtes gens qui payaient plus que moi, quand je trouvai, devinez qui? Cadet Roussel, vieille connaissance, à qui je dis, en l'abordant : « Qu'as-tu, Cadet? » Puis je me repris : « Qu'avez-vous, monsieur de Cadet? (car c'est sa nouvelle fantaisie de mettre un *de* avec son nom, depuis qu'il est éligible et maire de sa commune). Je vous vois soucieux, inquiet. — Ce n'est pas sans raison, me dit-il; j'ai trois maisons, comme vous savez : l'une est celle de mon père,

où je n'habite plus; l'autre appartenait ci-devant à M. le marquis de... chose, qui s'en alla, je ne sais pourquoi, dans le temps de la Révolution. J'achetai sa maison pendant qu'il voyageait. C'est celle où je demeure et me trouve fort bien. La troisième appartenait à Dieu, et de même je m'en suis accommodé. Je viens de voir là-bas, vers la droite, des gens qui parlaient de restituer, et disaient que de mes trois maisons la dernière doit retourner à Dieu, les deux autres pourraient servir à recomposer une grande propriété pour le marquis. A ce compte, je n'aurais plus de maison. Je vous avoue que cela m'a donné à penser. — C'est dommage pour vous, lui dis-je, que d'autres comme vous, peu amis de la restitution, ne se trouvent point ici. On ne les a pas invités, et je m'étonne de vous y voir. — Ah! me dit-il, c'est que je pense bien. Je ne pense point comme la canaille. Je vois la haute société, ou je la verrai bientôt du moins, car mon fils me doit présenter chez ses parents. — Qui? quels parents? — Eh! oui, mon fils de la Rousselière se marie: ne le savez-vous point? Il épouse une fille d'une famille... Ah! il sera dans peu quelque chose. J'espère, par son moyen, arranger tout. —J'entends, vous voudriez, par son moyen, voir la haute société et ne point restituer. — Justement. —Garder l'hôtel de *chose* et y recevoir le marquis. — C'est cela. — Vous aurez de la peine. »

Comme je regardais curieusement partout, j'aperçus Germain dans un coin, parlant à quelques-uns de la gauche ; il semblait s'animer, et, m'approchant, je vis qu'il s'agissait entre eux de ce qu'on devait écrire sur ces petits billets. « Écrivez, disait-il, écrivez le bonhomme Paul, qui demeure là-haut, sur le coteau du Cher. Il n'est pas jacobin, mais il ne veut point du tout qu'on pende les jacobins ; il n'aime pas Bonaparte, mais il ne veut point qu'on emprisonne les bonapartistes : nommez-le, croyez-moi. Il sait écrire, parler ; il vous défendra bien ; vous êtes sûrs au moins qu'il ne vous vendra pas : c'est quelque chose à présent. — Non, répondirent-ils, ce Paul n'est pas des nôtres. — Il en sera bientôt, reprit Germain, car on l'a vu toujours du parti opprimé. Aristocrate sous Robespierre, libéral en 1815, il va être pour vous et ne vous renoncera que quand vous serez forts, c'est-à-dire insolents. — Non, nous voulons des nôtres. — Mais personne n'en veut ; vous allez être seuls, et que pensez-vous faire ? — Rien, nous voulons ceux-là. Ils ne savent pas grand'chose et sont peut-être un peu sujets à caution. Mais ce sont nos compères, et Paul, dont vous parlez, n'est compère de personne. » Germain, à ce discours : « Mes amis, leur dit-il, je crois que vous serez pendus, vous et les vôtres, oui, pendus à vos pruniers, et j'aurai le plaisir d'y avoir contribué, car je vais de ce pas

me joindre à messieurs de droite et voter avec eux. Que me faut-il à moi, culbuter les ministres? Pour cela les ultra sont aussi bons que d'autres, sinon meilleurs. Adieu. »

Je voulais passer avec lui du côté des honnêtes gens; mais en chemin je trouvai des ministériels qui parlaient de *places*, et disaient : « Il n'y en a point qui soient sûres. » Comme j'entends un peu la fortification, je m'arrêtai à les écouter. « Il n'y en a pas une, disaient-ils, sur laquelle on puisse compter. — C'est sans doute, leur dis-je, que les remparts ne sont pas bien entretenus, ou faute d'approvisionnement. » Ils me regardaient, étonnés : « Oui, reprit un d'eux, que je meure s'il y a une place à présent qu'aucune compagnie d'assurance voulût garantir pour un mois. — Cependant, leur dis-je, il me semble qu'avec de grandes demi-lunes, des fronts en ligne droite et un bon défilement, on doit tenir un certain temps. » Ils me regardèrent, plus surpris que la première fois, et le même homme continua : « Ma foi, vu leur peu de sûreté, les places aujourd'hui ne valent pas grand'chose. — Vous voulez dire, lui répliquai-je, que les meilleures ont été livrées à l'ennemi. »

Comme je semblais les gêner, je m'en allai, fâché de quitter cette conversation ; et plus loin je rencontrai l'honnête procureur, qui passe pour mener tout le parti noble ici. C'est Calas ou Colas

qu'on le nomme, je crois; garçon d'un vrai mérite. Avez-vous remarqué que depuis quelque temps les nobles nulle part ne font rien, s'ils ne sont menés par des vilains? Qu'est-ce que Lainé, de Villèle, Ravez, Donnadieu, Martainville, sinon les chefs de la noblesse, et tous vilains! Sans eux, que deviendrait le parti des puissances étrangères, réduit à M. de Marcellus? Et, chez ces puissances, qu'aurait fait la noblesse allemande si les vilains ne l'eussent entraînée contre l'armée de Bonaparte, qui elle-même alla très-bien, étant menée par des vilains, mal aussitôt qu'elle fut commandée par des nobles? Autre point à noter. Mais où en étions-nous? A Colas, procureur et chef de la noblesse. « Je suis content, disait-il, oui, je suis fort content de M. de Duras; il a du caractère, et je n'aurais pas cru qu'un gentilhomme, un duc... aussi l'ai-je fait président de notre club des Carmélites, club d'honnêtes gens. Nous nous assemblâmes hier, lui président, moi secrétaire; nous avons tous prêté serment entre les mains de M. le duc. Ils ont juré, foi de gentilhomme, moi, foi de procureur, et j'ai fait le procès-verbal de la séance. Mais, le bon de l'affaire, c'est que le préfet s'est avisé d'y trouver à redire. Là-dessus, nous l'avons mené de la bonne manière, et M. de Duras a montré ce qu'il est. « Monsieur, lui a t-il dit, je vous défends, au nom « de mon gouvernement, de vous mêler des élec-

« tions. » Voilà parler, cela, et voilà ce que c'est que de la fermeté. Le pauvre préfet n'a su que dire. Je vous assure, moi, que la noblesse a du bon et fera quelque chose, Dieu aidant, avec les puissances étrangères. Tout cela ne demande qu'à être un peu conduit, et j'en fais mon affaire.»

Il continua, et je l'écoutais avec grand plaisir, quand le président, m'appelant, me donna un de ces billets où il fallait écrire deux noms. Pour moi, j'y voulais mettre Aristide et Caton; mais on me dit qu'ils n'étaient pas sur la liste des éligibles. J'écrivis Bignon et un autre; Bignon, vous le connaissez, je crois, celui qui ne veut pas qu'on proscrive; et je m'en allai comme j'étais venu, à travers les gendarmes.

Je voudrais bien répondre à ce monsieur du journal, car, comme vous savez, j'aime assez causer. Je me fais tout à tous et ne dédaigne personne; mais je le crois fâché. Il m'appelle jacobin, révolutionnaire, plagiaire, voleur, empoisonneur, faussaire, pestiféré ou pestifère, enragé, imposteur, calomniateur, libelliste, homme horrible, ordurier, grimacier, chiffonnier. *C'est tout, si j'ai mémoire.* Je vois ce qu'il veut dire: il entend que lui et moi sommes d'avis différent; peut-être se trompe-t-il.

Il aime les ministres, et moi aussi je les aime; je leur suis trop obligé pour ne pas les aimer. Jamais je n'ai eu recours à eux qu'ils ne m'aient rendu

bonne et prompte justice. Ils m'ont tiré trois fois des mains de leurs agents. C'est bien, si vous voulez, un peu ce que ce Romain appelait *beneficium latronis, non occidere.* Mais enfin c'est *beneficium.* Et, quand tout le monde est larron, le meilleur est celui qui ne tue pas.

J'aime bien mieux les ministres que messieurs les jurés nommés par le préfet, beaucoup mieux que les électeurs choisis par le préfet, beaucoup mieux que mes juges qu'on appelle naturels, et dont je n'ai jamais pu obtenir une sentence qui eût le moindre air d'équité. J'aime cent fois mieux le gouvernement ministériel qu'un jeu, une piperie, une ombre de gouvernement rimant en *el;* je suis plus ministériel que monsieur du journal, et *si* je le suis gratis.

Il dit que nous sommes libres, et j'en dis tout autant : nous sommes libres, comme on l'est la veille d'aller en prison. Nous vivons à l'aise, ajoute-t-il, et rien ne nous gêne à présent. Je sens ce bonheur, et j'en jouis comme faisait Arlequin, dit-on, qui, tombant du haut d'un clocher, se trouvait assez bien en l'air avant de toucher le pavé.

Il n'est que de s'entendre. Cet homme-là et moi sommes quasi d'accord et ne nous en doutions pas. Il se plaint de mon langage. Hélas ! je n'en suis pas plus content que lui. Mon style lui déplaît; il trouve ma phrase obscure, confuse, embarrassée.

Oh! qu'il a raison, selon moi! Il ne saurait dire tant de mal de ma façon de m'exprimer que je n'en pense davantage, ni maudire plus que je ne fais la faiblesse, l'insuffisance des termes que j'emploie. Autant la plupart s'étudient à déguiser leur pensée, autant il me fâche de savoir si peu mettre la mienne au jour. Ah! si ma langue pouvait dire ce que mon esprit voit, si je pouvais montrer aux hommes le vrai qui me frappe les yeux, leur faire détourner la vue des fausses grandeurs qu'ils poursuivent, et regarder la liberté, tous l'aimeraient, la désireraient? Ils connaîtraient en rougissant qu'on ne gagne rien à dominer; qu'il n'est tyran qui n'obéisse, ni maître qui ne soit esclave; et, perdant la funeste envie de s'opprimer les uns les autres, ils voudraient vivre et laisser vivre. S'il m'était donné d'exprimer comme je le sens ce que c'est que l'indépendance, Decazes reprendrait la charrue de son père, et le roi, pour avoir des ministres, serait obligé d'en requérir ou de faire faire ce service à tour de rôle, par corvée, sous peine d'amende et de prison.

Sur les injures, je me tais : il en sait plus que moi; je n'aurais pas beau jeu. Mais il m'appelle *loustic,* et c'est là-dessus que je le prends. Il dit, et croit bien dire, parlant de moi, *le loustic du parti national*, et fait là une faute sans s'en douter, le bonhomme! Ce mot est étranger. Lorsqu'on prend

le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer. Les puissances étrangères disent *loustig*, non *loustic*, et je crois même qu'il ignore ce que c'est que le *loustig* dans un régiment *teutsche*. C'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde et fait rire le régiment, je veux dire les soldats et les bas officiers, car tout le reste est noble, et, comme de raison, rit à part. Dans une marche, quand le *loustig* a ri, toute la colonne rit, et demande : « Qu'a-t-il dit ? » Ce ne doit pas être un sot. Pour faire rire des gens qui reçoivent des coups de bâton, des coups de plat de sabre, il faut quelque talent, et plus d'un journaliste y serait embarrassé. Le *loustig* les distrait, les amuse, les empêche quelquefois de se pendre, ne pouvant déserter ; les console un moment de la *schlague*, du pain noir, des fers, de l'insolence des nobles officiers. Est-ce là l'emploi qu'on me donne ? Je vais avoir de la besogne. Mais quoi ? j'y ferai de mon mieux. Si nous ne rions encore, quoi qu'il puisse arriver, il ne tiendra pas à moi, car j'ai toujours été de l'avis du chancelier Thomas Morus : Ne faire rien contre la conscience, et rire jusqu'à l'échafaud inclusivement. Comme cet emploi d'ailleurs n'a point de traitement, ni ne dépend des ministres, je m'en accommode d'autant mieux.

Tout cela ne serait rien, et je prendrais patience sur les noms qu'il me donne. Mais voici pis que des

injures. Il me menace du sabre, non du sien, je ne sais même s'il en a un, mais de celui du soldat. Écoutez bien ceci : « Quand le soldat, dit-il (faites attention ; chaque mot est officiel, approuvé des censeurs), quand le soldat voit ces gens qui n'aiment pas les hautes classes, les classes à privilége, il met d'abord la main sur la garde de son sabre. » *Tudieu! ce ne sont pas des prunes que cela!* Le chiffonnier valait mieux. On ne me sabre pas encore, comme vous voyez, mais on tardera peu; on n'attend que le signal du noble qui commande. Profitons de ce moment ; je quitte mon journaliste et je vais au soldat : « Camarade », lui dis-je ; il me regarde à ce mot : « Ah ! c'est vous, bonhomme Paul ; comment se portent mon père, ma mère, ma sœur, mes frères et tous nos bons voisins ? Ah ! Paul, où est le temps que je vivais avez eux et vous, vous souvient-il, labourant mon champ près du vôtre? Combien ne m'avez-vous pas de fois prêté vos bœufs lorsque les miens étaient las ! Aussi vous aidais-je à semer, ou serrer vos gerbes quand le temps menaçait d'orage. Ah! bonhomme, si jamais... Comptez que vous me reverrez. Dites à mes bons parents qu'ils me reverront, si je ne meurs.—Tu n'as donc point, lui dis-je, oublié tes parents?—Non plus que le premier jour.—Ni ton pays? — Oh ! non; pays de mon enfance, terre qui m'as vu naître ! — Mon ami, tu es triste ; tu te

promènes seul; tu fuis tes camarades; tu as le mal du pays. — Nous l'avons tous, bonhomme Paul. »

Touché de pitié, je m'assieds, et il continue : « Vous savez, père Paul, comment je vivais chez nous, toujours travaillant, labourant ou façonnant ma vigne, et chantant la vendange ou le dernier sillon; attendant le dimanche pour faire danser ma Sylvine aux *assemblées* de Véretz ou de Saint-Avertin. On m'a ôté de là, pourquoi? pour escorter la procession, ou bien prendre les armes lorsque le bon Dieu passe. On m'apprend la charge en douze temps. A quoi bon? Pour quelle guerre? On s'y prend de manière à n'avoir jamais de querelle avec les puissances étrangères. Pourquoi donc charger, et sur qui faire feu? Je sers; mais à quoi sers-je? A rien, bonhomme Paul. Tout cela nous ennuie, et nous fait regretter le pays dans nos casernes. Ah! Véretz! ah! Sylvine! ah! mes bœufs, mes beaux bœufs! Fauveau à la raie noire, et l'autre, qui avait une étoile sur le front! Vous en souvient-il, bonhomme Paul? »

Là-dessus, sans répondre, je lui glisse ce mot : « Sais-tu bien ce qu'on m'a dit de toi? Mais je n'en crois rien. Je me suis laissé dire que tu voulais nous sabrer. — Moi, vous sabrer, bonhomme! Quiconque vous l'a dit est un... — Oui, mon ami, c'est un gazetier censuré.

« Mais que fais-tu? Comment te trouves-tu à ton

régiment? Es-tu content, dis-moi, de tes chefs? — Fort content, bonhomme, je vous jure. Nos sergents et nos caporaux sont les meilleures gens du monde. Voilà là-bas Francisque, notre sergent-major, brave soldat, bon enfant; il a fait les campagnes d'Égypte, et de Russie, et il fait aujourd'hui sa première communion. — Tout de bon? — Oui, vraiment; c'est aujourd'hui le numéro cinq, demain ce sera le numéro six. — Comment? que veux-tu dire? — Nous communions par numéros de compagnie, la droite en tête. — Fort bien. Tes officiers? — Mes officiers? Ma foi, je ne les connais guère. Nous les voyons à la parade. Nous autres soldats, bonhomme Paul, nous ne connaissons que nos sergents. Ils vivent avec nous, ils logent avec nous, ils nous mènent à vêpres. — En vérité? Cependant tu dois savoir, mon cher, si ton capitaine te veut du bien. — Notre capitaine n'a pas rejoint; nous ne l'avons jamais vu. Il prêche les missions dans le Midi. — Bon! Mais ton colonel? — Oh! celui-là; nous l'aimons tous. C'est un joli garçon, bien tourné, fait à peindre, bel homme en uniforme, jeune; il est né peu de temps avant l'émigration. — Dis-moi : il a servi? — Oh! oui; en Angleterre, il a servi la messe; et il y paraît bien, car il aime toujours l'Angleterre et la messe.

— A ce que je puis voir, tu ne te soucies point

de rester au régiment, de suivre jusqu'au bout la carrière militaire. — Où me mènerait-elle? Sergent après vingt ans, la belle perspective! — Mais, par la loi Gouvion, ne peux-tu pas aussi devenir officier? — Ah! officier de fortune; si vous saviez ce que c'est! J'aime mieux labourer et mener bien ma charrue que d'être ici lieutenant malmené par les nobles. Adieu, bonhomme Paul; la retraite m'appelle. Au revoir, mon bonhomme. — Au revoir, mon ami. »

A quatre pas de là, je trouve le seigneur du fief de Haubert, et je lui dis : « Mon gentilhomme, vous n'aurez jamais ces gens-là. — Pourquoi, s'il vous plaît? — C'est qu'ils ont tâté de l'avancement. Vous voulez toutes les places, mais surtout vous voulez toutes les places d'officier, et vous avez raison, car sans cela point de noblesse. Eux veulent avancer. Le marquis aura beau faire, c'est une fantaisie qu'il ne leur ôtera pas. Je ne vois guère moyen de vous accommoder. M. Quatremère de Quincy, bourgeois de Paris, vous accordera ce que vous voudrez : priviléges, pensions, traitements, et la restitution, et la substitution, et la grande propriété. Vous le gagnerez aisément en l'appelant *mon cher ami,* et lui serrant la main quelquefois. Mais les soldats ne se payent point de cette monnaie. Pour lui, l'ancien régime est une chose admirable, c'est le temps des belles manières; mais, pour les soldats, c'est le

temps des coups de bâton. Vous ne les ferez pas aisément consentir à rétrograder jusque-là. Puis, le public est pour eux. On sait qu'un bon soldat est un bon officier et un bon général, tant qu'il ne se fait point gentilhomme. On ne le savait pas autrefois. En un mot comme en cent, vous n'aurez jamais en ce pays une armée à vous. — Nous aurons les gendarmes et le procureur du roi. »

*P. S.* — M. le Tissier, le dernier de nos députés (j'entends dernier nommé), nous assure par une circulaire qu'il a de la vertu plus que nous ne croyons. Il n'acceptera, nous dit-il, ni places, ni titres, ni argent. Beau sacrifice ! car sans doute on ne manquera pas de lui tout offrir. Ses talents oratoires, ses rares connaissances, sa grande réputation, vont lui donner une influence prodigieuse sur l'assemblée des députés de la nation. Les ministres tenteront tout pour s'acquérir un homme comme M. le Tissier; mais leurs avances seront perdues : il n'acceptera rien, dit-il, quand on voudrait le faire gentilhomme et le mettre à la garde-robe.

On va ici couper le cou à un pauvre diable pour tentative d'homicide. Il se plaint, et dit à ses juges: « Supposons qu'en effet j'aie voulu tuer un homme. Vous connaissez des gens qui ont tenté de faire tuer la moitié de la France par les puissances étrangères. Ils voulaient de l'argent, et moi aussi.

Le cas est tout pareil. Vous n'avez contre moi que des preuves douteuses; vous avez leurs Notes secrètes, signées d'eux... Vous me coupez le cou, et vous leur faites la révérence! »

Je lis avec grand plaisir les Mémoires de Montluc. C'est un homme admirable; il raconte des choses! par exemple, celle-ci : un jour, il avait pris quinze cents huguenots, et, ne sachant qu'en faire, il écrit à la Cour. Le roi lui mande de les bien traiter; la reine lui fait dire de les tuer. Le roi, qui alors négociait avec leur parti, se flattait d'un accommodement; mais la reine mère ne voulait point d'accommodement. Voilà le bon maréchal en peine entre deux ordres si contraires. Enfin il se décide. « Je crus, dit-il, ne pouvoir faillir en obéissant à la reine. Je tuai mes huguenots, et fis bien, car le traité manqua, la guerre continua, et la reine me sut gré de tout. » Ce livre est plein de traits pareils; mais, pour en entendre le fin, il faut savoir l'histoire du temps: il y avait en France alors deux gouvernements.

Est-il donc vrai que les Notes secrètes ne savent plus où s'adresser, et que tout se brouille là-bas ? Leurs Excellences européennes veulent, dit-on, se couper la gorge ; l'Anglais défie l'Allemand. Celui-ci, plus rusé, lui joue d'un tour de diplomate, gagne le postillon de milord, qui verse Sa Grâce dans un trou, pensant bien lui rompre le cou. Mais

l'Anglais roule jusqu'au fond sans s'éveiller, et cuve son vin ; puis, sorti de là, demande raison. Voilà les contes qu'on nous fait, et nous écoutons tout cela. Que vous êtes heureux à Paris de savoir ce qui se passe et de voir les choses de près, surtout la garde-robe et Rapp dans ses fonctions ! C'est là ce que je vous envie.





# SIMPLE DISCOURS
## DE PAUL-LOUIS
### VIGNERON DE LA CHAVONNIÈRE

*Aux membres du Conseil de la commune de Véretz*
Département d'Indre-et-Loire

A L'OCCASION D'UNE SOUSCRIPTION
Proposée par S. E. le Ministre de l'Intérieur
POUR L'ACQUISITION DE CHAMBORD

(1821)

---

Si nous avions de l'argent à n'en savoir que faire, toutes nos dettes payées, nos chemins réparés, nos pauvres soulagés, notre église d'abord (car Dieu passe avant tout) pavée, recouverte et vitrée, s'il nous restait quelque somme à pouvoir dépenser hors de cette commune, je crois, mes amis, qu'il faudrait contribuer avec nos voisins à refaire le pont de Saint-Avertin, qui, nous abrégeant d'une grande lieue le transport d'ici à Tours, par le prompt débit

de nos denrées, augmenterait le prix et le produit des terres dans tous ces environs. C'est là, je crois, le meilleur emploi à faire de notre superflu, lorsque nous en aurons. Mais d'acheter Chambord pour le duc de Bordeaux, je n'en suis pas d'avis, et ne le voudrais pas, quand nous aurions de quoi, l'affaire étant, selon moi, mauvaise pour lui, pour nous et pour Chambord. Vous l'allez comprendre, j'espère, si vous m'écoutez; il est fête, et nous avons le temps de causer.

Douze mille arpents de terre enclos que contient le parc de Chambord, c'est un joli cadeau à faire à qui les saurait labourer. Vous et moi connaissons des gens qui n'en seraient pas embarrassés, à qui cela viendrait fort bien. Mais lui, que voulez-vous qu'il en fasse? Son métier, c'est de régner un jour, s'il plaît à Dieu, et un château de plus ne l'aidera de rien. Nous allons nous gêner et augmenter nos dettes, remettre à d'autres temps nos dépenses pressées, pour lui donner une chose dont il n'a pas besoin, qui ne lui peut servir, et servirait à d'autres. Ce qu'il lui faut pour régner, ce ne sont pas des châteaux, c'est notre affection, car il n'est sans cela couronne qui ne pèse. Voilà le bien dont il a besoin, et qu'il ne peut avoir en même temps que notre argent. Assez de gens, là-bas, lui diront le contraire, nos députés tout les premiers, et sa cour lui répétera que plus nous payons, plus nous som-

mes sujets amoureux et fidèles; que notre dévouement croît avec le budget. Mais, s'il en veut savoir le vrai, qu'il vienne ici, et il verra, sur ce point-là et sur bien d'autres, nos sentiments fort différents de ceux des courtisans. Ils aiment le prince en raison de ce qu'on leur donne; nous, en raison de ce qu'on nous laisse. Ils veulent Chambord pour en être l'un gouverneur, l'autre concierge, bien gagés, bien logés, bien nourris, sans faire œuvre, et peu leur importe du reste. L'affaire sera toujours bonne pour eux, quand elle serait mauvaise pour le prince, comme elle l'est, je le soutiens. Acquérant de nos deniers pour un million de terres, il perd pour cent millions au moins de notre amitié. Chambord, ainsi payé, lui coûtera trop cher; de telles acquisitions le ruineraient bientôt, s'il est vrai, ce qu'on dit, que les rois ne sont riches que de l'amour des peuples. Le marché paraît d'or pour lui, car nous donnons et il reçoit: il n'a que la peine de prendre; mais lui, sans débourser de fait, y met beaucoup du sien, et trop, s'il diminue son capital dans le cœur de ses sujets. C'est spéculer fort mal et se faire grand tort. Qui le conseille ainsi n'est pas de ses amis, ou, comme dit l'autre, mieux vaudrait un sage ennemi.

Mais quoi! je vous le dis, ce sont les gens de Cour dont l'imaginative enfante chaque jour ces merveilleux conseils; ils ont plutôt inventé cela que le semoir de Fehlemberg, ou bien le bateau à

vapeur. On a eu l'idée, dit le ministre, de faire acheter Chambord par les communes de France pour le duc de Bordeaux. On a eu cette pensée! qui donc? Est-ce le ministre? Il ne s'en cacherait pas, il ne se contenterait pas de l'honneur d'approuver en pareille occasion. Le prince? A Dieu ne plaise que sa première idée ait été celle-là, que cette envie lui soit venue avant celle des bonbons et des petits moulins! Les communes donc apparemment? Non pas les nôtres, que je sache, de ce côté-ci de la Loire, mais celles-là peut-être qui ont logé deux fois les Cosaques du Don. Ici nous nous sentons assez des bienfaits de la Sainte-Alliance; mais c'est tout autre chose là où on a joui de sa présence, possédé Sacken et Platow. Là naturellement on s'avise d'acheter des châteaux pour les princes, et puis on songe à refaire son toit et ses foyers.

Du temps du bon roi Henri IV, le roi du peuple, le seul roi dont il ait gardé la mémoire, pareils dons furent offerts à son fils nouveau-né. On eut l'idée de faire contribuer toutes les communes de France en l'honneur du royal enfant, et de la seule ville de La Rochelle des députés vinrent apportant cent mille écus en or, somme énorme alors. Mais le roi : « C'est trop, mes amis, leur dit-il, c'est trop pour de la bouillie. Gardez cela, et l'employez à rebâtir chez vous ce que la guerre a dé-

truit, et n'écoutez jamais ceux qui vous parleront de me faire des présents, car tellesgens ne sont vos amis ni les miens. » Ainsi pensait ce roi, protecteur déclaré de la petite propiiété, qui toute sa vie fut brouillé avec les puissances étrangères, et qui faisait couper la tête aux courtisans, aux favoris, quand il les surprenait à faire des notes secrètes.

Ceci soit dit, et, revenant à l'idée d'acheter Chambord, avouons-le, ce n'est pas nous, pauvres gens de village, que le Ciel favorise de ces inspirations; mais qu'importe, après tout? Un homme s'est rencontré dans les hautes classes de la société, doué d'assez d'esprit pour avoir cette heureuse idée... Que ce soit un courtisan fidèle, jadis pensionnaire de Fouché, ou un gentilhomme de Bonaparte employé à la garde-robe, c'est la même chose pour nous, qui n'y saurions avoir jamais d'autre mérite que celui de payer. Laissons aux gens de Cour, en fait de flatterie, l'honneur des inventions, et nous, exécutons: les frais seuls nous regardent. Il saura bien se nommer, l'auteur de celle-ci, demander son brevet; et nous suffise à nous, habitants de Véretz, qu'il ne soit pas du pays.

Elle est nouvelle, assurément, l'idée que le ministre admire et nous charge d'exécuter. On avait vu de tels dons payer de grands services, des actions éclatantes: Eugène, Marlborough, à la fin d'une vie toute pleine de gloire, obtinrent des nations qu'ils

avaient su défendre ces témoignages de la reconnaissance publique; et Chambord même (sans chercher si loin des exemples), qu'on veut donner au prince pour sa layette, fut au comte de Saxe le prix d'une victoire qui sauva la France à Fontenoy. La France, par lui libre, je veux dire indépendante, délivrée de l'étranger, au dedans florissante, respectée au dehors, fit présent de cette terre à son libérateur, qui s'y vint reposer de trente ans de combats. Monseigneur n'a encore que six mois de nourrice, et, il faut en convenir, de Maurice vainqueur au prince à la bavette, il y a quelque différence, à moins qu'on ne veuille dire peut-être que, commençant sa vie où l'autre a fini la sienne, il finira par où Maurice a commencé, par nous débarrasser des puissances étrangères. Je le souhaite et l'espère du sang de ce Henri qui chassa l'Espagne de France; mais le payer déjà, je crois que c'est folie, et n'approuve aucunement qu'il ait ses invalides avant de sortir du maillot. Récompenser l'enfant d'être venu au monde comme le capitaine qui gagna des batailles et, par d'heureux exploits, acquit à ce pays et la paix et la gloire, c'est ce qu'on n'a point vu; c'est là l'idée nouvelle qui ne nous fût pas venue sans l'avis officiel. Pour inventer cela et mettre à la place des hulans du comte de Saxe les dames du berceau, il faut avoir non pas l'esprit, mais le génie de l'adulation, qui ne se

trouve que là où ce genre d'industrie est puissamment encouragé. Ce trait sort des bassesses communes, et met son auteur, quel qu'il soit, hors du gros des flatteurs de cour. Il se moque fort apparemment de ses camarades qui, marchant dans la route battue des vieilles flagorneries usées, ne savent rien imaginer; on va l'imiter maintenant jusqu'à ce qu'un autre aille au delà.

Quand le gouverneur d'un roi enfant dit à son élève jadis: « Maître, tout est à vous; ce peuple vous appartient, corps et biens, bêtes et gens; faites-en ce que vous voudrez. » Cela fut remarqué. La chambre, l'antichambre et la galerie répétèrent: « Maître, tout est à vous, » qui, dans la langue des courtisans, voulait dire : « tout est pour nous, » car la Cour donne tout aux princes comme les prêtres tout à Dieu; et ces domaines, ces apanages, ces listes civiles, ces budgets, ne sont guère autrement pour le roi que le revenu des abbayes n'est pour Jésus-Christ. Achetez, donnez Chambord, c'est la Cour qui le mangera; le prince n'en sera ni pis ni mieux. Aussi ces belles idées de nous faire contribuer en tant de façons viennent toujours de gens de cour, qui savent très-bien ce qu'ils font en offrant au prince notre argent. L'offrande n'est jamais pour le saint, ni nos épargnes pour les rois, mais pour cet essaim dévorant qui sans cesse bourdonne autour d'eux, depuis leur berceau jusqu'à Saint-Denis.

Car, après la leçon du sage gouverneur, au temps dont je vous parle, bon temps, comme vous savez, les princes ayant appris une fois et compris que tout était à eux, on leur enseignait à donner. Un précepteur, abbé de cour, en lisant avec eux l'histoire, leur faisait admirer cet empereur Titus qui, dit-on, donnait à toutes mains, croyant perdu le jour qu'il n'avait rien donné, *qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux*, avec une pension, quelque gratification ou des coupons de rente; prince adoré de tout ce qui avait les grandes entrées ou qui montait dans les carrosses. La Cour l'idolâtrait; mais le peuple? Le peuple? il n'y en avait pas : l'histoire n'en dit mot. Il n'y avait alors que les honnêtes gens, c'est-à-dire les gens présentés : c'était là le monde, tout le monde, et le monde était heureux. Faites ainsi, mon maître, vous serez adoré comme ce bon empereur; la Cour vous bénira; les poëtes vous loueront, et la postérité en croira les poëtes. Voilà les éléments d'histoire qu'on enseignait alors aux princes. Peu de mention d'ailleurs de ces rois tels que Louis XII et Henri IV, en leur temps maudits de la Cour pour n'avoir su donner comme d'autres faisaient si généreusement, si magnifiquement, avec choix néanmoins. Donner au riche, aider le fort, c'est la maxime du bon temps, de ce bon temps qui va revenir tout à l'heure, sans aucun doute, à moins

que jeunesse ne grandisse et vieillesse ne périsse.

Mais la jeunesse croît chez nous, et voit croître avec elle ses princes; je dis avec elle, et je m'entends. Nos enfants, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes élevés avec eux, et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela de bonne part, et vous le garantis plus sûr que si les gazettes le disaient, voilà le duc de Chartres au collége, à Paris. Chose assez simple, direz-vous, s'il est en âge d'étudier : simple sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a point encore vu de prince au collége; celui-ci, depuis qu'il y a des colléges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la sorte, et qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune; et, de tant de nouveautés écloses de nos jours, ce n'est pas la moins faite pour surprendre. Un prince étudier, aller en classe! un prince avoir des camarades! Les princes jusqu'ici ont eu des serviteurs, et jamais d'autre école que celle de l'adversité, dont les rudes leçons étaient perdues souvent. Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial, n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalées devant eux; ils marchaient sur nos têtes et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'er-

reur qui les séparait des nations, comme si la clef d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin des malheurs pour s'instruire; tardive résolution qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes, et, à nous, combien de maux! Le duc de Chartres au collége, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais, je pense, aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux, et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la Cour tait aux princes, et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de Dragonnades ni de Saint-Barthélemy quand les rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux sans truchement ni intermédiaire; de Jacquerie non plus, de Ligues, de Barricades. L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau! Que de changements il a fallu, de bouleversements dans le monde, pour amener là cet enfant! Et que dirait le grand roi, le roi des honnêtes gens, Louis le Superbe, qui ne put souffrir, confondus avec la noblesse du royaume, ses bâtards mêmes, ses bâtards! tant il redoutait d'avilir la moindre parcelle

de son sang ! Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec tous les enfants de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu ; jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collége même (car où n'entre pas cette peste de l'éducation ?), croyable pourtant si l'on pense que la publicité des cours rend l'injustice difficile, qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent l'honneur, non encore exercés aux feintes qu'ailleurs on nomme déférences, égards, ménagements, et qu'a produites l'horreur du vrai ? Là, au contraire, tout se dit, toutes choses ont leur vrai nom et le même nom pour tous ; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de menins : personne qui dise au jeune prince : « Tout est à vous, vous pouvez tout ; il est l'heure que vous voulez. » En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfants de son âge : nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négociants, n'ont aucun avantage sur lui ; mais il en aura, lui, beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation. Il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle des écoles publiques,

ni pire que celle de la Cour. Ah ! si, au lieu de Chambord pour le duc de Bordeaux, on nous parlait de payer sa pension au collége (et plût à Dieu qu'il fût en âge que je l'y pusse voir de mes yeux), s'il était question de cela, de bon cœur j'y consentirais et voterais ce qu'on voudrait, dût-il m'en coûter ma meilleure coupe de sainfoin : il ne nous faudrait pas plaindre cette dépense ; il y va de tout pour nous. Un roi ainsi élevé ne nous regarderait pas comme sa propriété, jamais ne penserait nous tenir à cheptel de Dieu ni d'aucune puissance.

Mais à Chambord qu'apprendra-t-il ? Ce que peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là, tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisément je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres. Là, il verra partout les chiffres d'une Diane, d'une Châteaubriand, dont les noms souillent encore ces parois, infectées jadis de leur présence. Les interprètes, pour expliquer de pareils emblèmes, ne lui manqueront pas, on peut le croire ; et quelles instructions pour un adolescent destiné à régner ! Ici, Louis, le modèle des rois, vivait (c'est le mot à la Cour) avec la femme Montespan, avec la fille Lavallière, avec toutes les femmes et les filles que son bon plaisir fut d'ôter à leurs maris, à leurs parents. C'était le temps alors des mœurs, de la religion ; et il communiait tous

les jours. Par cette porte rentrait sa maîtresse le soir, et le matin son confesseur. Là, Henri fait pénitence entre ses mignons et ses moines : mœurs et religion du bon temps ! Voici l'endroit où vint une fille éplorée demander la vie de son père, et l'obtint (à quel prix !) de François, qui là mourut de ses bonnes mœurs. En cette chambre, un autre Louis....; en celle-ci, Philippe....; sa fille.... O mœurs ! ô religion ! perdues depuis que chacun travaille et vit avec ses enfants. Chevalerie, cagoterie, qu'êtes-vous devenues? Que de souvenirs à conserver dans ce monument où tout respire l'innocence des temps monarchiques ! et quel dommage c'eût été d'abandonner à l'industrie ce temple des vieilles mœurs, de la vieille galanterie (autre mot de cour, qui ne se peut honnêtement traduire), de laisser s'établir des familles laborieuses et d'ignobles ménages sous ces lambris, témoins de tant d'augustes débauches ! Voilà ce que dira Chambord au jeune prince, logé là d'ailleurs comme l'était le roi François Ier, et comme aucun de nous ne voudrait l'être. Dieu préserve tout honnête homme de jamais habiter une maison bâtie par le Primaticcio ! Les demeures de nos pères ne nous conviennent non plus aujourd'hui que leurs lois ; et, comme nous valons mieux qu'eux à tous égards, sans nous vanter trop, ce me semble, et à n'en juger seulement que par la conduite des princes, qui n'étaient pas, je crois,

pires que leurs sujets, vivant mieux de toute manière, nous voulons être et sommes en effet mieux logés.

Que si l'acquisition de Chambord ne vaut rien pour celui à qui on le donne, je vous laisse à penser pour nous qui le payons. J'y vois plus d'un mal, dont le moindre n'est pas le voisinage de la Cour. La Cour à six lieues de nous ne me plaît point. Rendons aux grands ce qui leur est dû, mais tenons-nous-en loin le plus que nous pourrons, et, ne nous approchant jamais d'eux, tâchons qu'ils ne s'approchent point de nous, parce qu'ils peuvent nous faire du mal et ne nous sauraient faire de bien. A la Cour, tout est grand, jusqu'aux marmitons. Ce ne sont là que grands officiers, grands seigneurs, grands propriétaires. Ces gens, qui ne peuvent souffrir qu'on dise *mon champ, ma maison*; qui veulent que tout soit terre, parc, château, et tout le monde seigneurs, ou laquais, ou mendiants; ces gens ne sont pas tous à la Cour. Nous en avons ici, et même c'est de ceux-là qu'on fait nos députés; à la Cour, il n'y en a point d'autres. Vous savez de quel air ils nous traitent, et le bon voisinage que c'est. Jeunes, ils chassent à travers nos blés avec leurs chiens et leurs chevaux, ouvrent nos haies, gâtent nos fossés, nous font mille maux-mille sottises; et plaignez-vous un peu, adressez, vous au maire, ayez recours, pour voir, aux juges,

au préfet, puis vous m'en direz des nouvelles quand vous serez sorti de prison. Vieux, c'est encore pis ; ils nous plaident, nous dépouillent, nous ruinent juridiquement, par arrêt de *messieurs* qui dînent avec eux, honnêtes gens comme eux, incapables de manger viande le vendredi ou de manquer la messe le dimanche ; qui, leur adjugeant votre bien, pensent faire œuvre méritoire et recomposer l'ancien régime. Or, dites, si un seul près de vous de ces honnêtes éligibles suffit pour vous faire enrager et souvent quitter le pays, que sera-ce d'une cour à Chambord, lorsque vous aurez là tous les grands réunis autour d'un plus grand qu'eux ? Croyez-moi, mes amis, quelque part que vous alliez, quelque affaire que vous ayez, ne passez point par là ; détournez-vous plutôt, prenez un autre chemin, car en marchant, s'il vous arrive d'éveiller un lièvre, je vous plains. Voilà les gardes qui accourent. Chez les princes, tout est gardé ; autour d'eux, au loin et au large, rien ne dort qu'au bruit des tambours et à l'ombre des baïonnettes : vedettes, sentinelles, observent, font le guet ; infanterie, cavalerie, artillerie en bataille, rondes, patrouilles, jour et nuit ; armée terrible à tout ce qui n'est pas étranger. Le voilà : « Qui vive ? — Wellington ; » ou bien laissez-vous prendre et mener en prison. Heureux si on ne trouve dans vos poches un pétard ! Ce sont là,

mes amis, quelques inconvénients du voisinage des grands. Y passer est fâcheux, y demeurer est impossible, à qui du moins ne veut être ni valet ni mendiant.

Vous seriez bientôt l'un et l'autre. Habitant près d'eux, vous feriez comme tous ceux qui les entourent. Là, tout le monde sert ou veut servir. L'un présente la serviette, l'autre le vase à boire. Chacun reçoit ou demande salaire, tend la main, se recommande, supplie. Mendier n'est pas honte à la Cour : c'est toute la vie du courtisan. Dès l'enfance, appris à cela, voué à cet état par honneur, il s'en acquitte bien autrement que ceux qui mendient par paresse ou nécessité. Il y apporte un soin, un art, une patience, une persévérance et aussi des avances, une mise de fonds, c'est tout en tout genre d'industrie. Gueux à la besace, que peut-on faire ? Le courtisan mendie en carrosse à six chevaux, et attrape plutôt un million que l'autre un morceau de pain noir. Actif, infatigable, il ne s'endort jamais ; il veille la nuit et le jour, guette le temps de demander comme vous celui de semer, et mieux. Aucun refus, aucun mauvais succès ne lui fait perdre courage. Si nous mettions dans nos travaux la moitié de cette constance, nos greniers chaque année rompraient. Il n'est affront, dédain, outrage ni mépris qui le puissent rebuter. Éconduit, il insiste ; repoussé, il tient bon ;

qu'on le chasse, il revient; qu'on le batte, il se couche à terre. *Frappe*, *mais écoute*, et donne. Du reste, prêt à tout. On est encore à inventer un service assez vil, une action assez lâche, pour que l'homme de cour, je ne dis pas s'y refuse, chose inouïe, impossible, mais n'en fasse point gloire et preuve de dévouement. Le dévouement est grand à la personne d'un maître : c'est à la personne qu'on se dévoue, au corps, au contenu du pourpoint, et même quelquefois à certaines parties de la personne, ce qui a lieu surtout quand es princes sont jeunes.

La vertu semble avoir des bornes. Cette grande hauteur qu'ont atteinte certaines âmes paraît en quelque sorte mesurée : Caton et Washington montrent où peut s'élever le plus beau, le plus noble de tous les sentiments, l'amour du pays et de la liberté. Au dessus on ne voit rien. Mais le dernier degré de bassesse n'est pas connu ; et ne me citez point ceux qui proposent d'acheter des châteaux pour les princes, d'ajouter à leur garde une nouvelle garde, car on ira plus bas, et eux-mêmes demain vont trouver d'autres inventions qui feront oublier celles-là.

Vous, quand vous aurez vu les riches demander, chacun recevoir des aumônes proportionnées à sa fortune, tous les honnêtes gens abhorrer le travail et ne fuir rien tant que d'être soupçonnés de la

moindre relation avec quiconque a jamais pu faire quelque chose en sa vie, vous rougirez de la charrue, vous renierez la terre votre mère, et l'abandonnerez, ou vos fils vous abandonneront, s'en iront valets de valets à la Cour, et vos filles, pour avoir seulement ouï parler de ce qui s'y passe, n'en vaudront guère mieux au logis.

Car imaginez ce que c'est. La Cour... Il n'y a ici ni femmes ni enfants. Écoutez : La Cour est un lieu honnête, si l'on veut, cependant bien étrange. De celle d'aujourd'hui, j'en sais peu de nouvelles; mais je connais, et qui ne connaît celle du grand Louis XIV, le modèle de toutes, la Cour par excellence, dont il nous reste tant de Mémoires qu'à présent on n'ignore rien de ce qui s'y fit jour par jour ? C'est quelque chose de merveilleux : par exemple, leur façon de vivre avec les femmes... Je ne sais trop comment vous dire. On se prenait, on se quittait, ou, se convenant, on s'arrangeait. Les femmes n'étaient pas toutes communes à tous; ils ne vivaient pas pêle-mêle. Chacun avait la sienne, et même ils se mariaient. Cela est hors de doute. Ainsi je trouve qu'un jour, dans le salon d'une princesse, deux femmes au jeu s'étant piquées comme il arrive, l'une dit à l'autre : « Bon Dieu, que d'argent vous jouez ! combien donc vous donnent vos amants ? — Autant, repartit celle-ci sans s'émouvoir, autant que vous donnez aux

vôtres. » Et la chronique ajoute : « Les maris étaient là. » Elles étaient mariées, ce qui s'explique peut-être en disant que chacune était la femme d'un homme et la maîtresse de tous. Il y a de pareils traits une foule. Ce roi eut un ministre, entre autres, qui, aimant fort les femmes, les voulut avoir toutes ; j'entends celles de la Cour qui en valaient la peine : il paya, et les eut. Il lui en coûta. Quelques-unes se mirent à haut prix, connaissant sa manie. Mais enfin il les eut toutes comme il voulut. Tant que, voulant avoir aussi celle du roi, c'est-à-dire sa maîtresse d'alors, il la fit marchander, dont le roi se fâcha, et le mit en prison. S'il fit bien, c'est un point que je laisse à juger ; mais on en murmura. Les courtisans se plaignirent. Le roi veut, disaient-ils, entretenir nos femmes, c..... avec nos sœurs, et nous interdire ses ... ; je ne vous dis pas le mot ; mais ceci est historique, et, si j'avais mes livres, je vous le ferais lire. Voilà ce qui fut dit, et prouve qu'il y avait du moins quelque espèce de communauté, nonobstant les mariages et autres arrangements.

Une telle vie, mes amis, vous paraît impossible à croire. Vous n'imaginez pas que, dans de pareils désordres, une famille, une maison, subsistent, encore moins qu'il y eût jamais un lieu où tout le monde se conduisît de la sorte. Mais quoi ? ce sont des faits, et m'est avis aussi que vous raison-

nez mal. Vos maisons périraient, dites-vous, si les choses s'y passaient ainsi. Je le crois. Chez vous on vit de travail, d'économie ; mais à la Cour on vit de faveur. Chez vous, l'industrie du mari amène tous les biens à la maison, où la femme dispose, ordonne, règle chaque chose. Dans le ménage de cour, au contraire, la femme au dehors s'évertue. C'est elle qui fait les bonnes affaires. Il lui faut des liaisons, des rapports, des amis, beaucoup d'amis. Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes : vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons ; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux ni en allaitant leurs enfants. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fît d'une dame *Honesta*, sans amants, sans intrigues, qui, sous prétexte de vertu, claquemurée dans son ménage, s'attacherait à son mari ? Le pauvre homme verrait pleuvoir des grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien. De la fortune des familles nobles il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y regarde, et

on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand, obtenue par quelque femme. Car, pour piller, il faut avoir commandements, gouvernements, qui ne s'obtiennent que par les femmes; et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du roi, c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors le roi ou son ministre. Les dépouilles des huguenots, des frondeurs, des traitants, autres faveurs, bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux aussi purs que la source. Bref, comme il n'est, ne fut, ni ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail ; pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un, et c'est... c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. Le vilain s'en aide parfois quand il se fait homme de cour, mais non avec tant de succès.

C'en est assez sur cette matière, et trop peut-être. Ne dites mot de tout cela dans vos familles; ce ne sont pas des contes à faire à la veillée, devant vos enfants. Histoires de cour et des courtisans, mauvais récits pour la jeunesse, qui ne doit pas de nous apprendre jusqu'à quel point on peut mal vivre, ni même soupçonner au monde de pareilles mœurs. Voilà pourquoi je redoute une cour à Chambord. Qu'une fois ils entendent par-

ler de cette honnête vie et d'un lieu, non loin d'ici, où l'on gagne gros à se divertir et à ne rien faire; où, pour être riche à jamais, il ne faut que plaire un moment, chose que chacun croit facile, en n'épargnant aucun moyen; à ces nouvelles, je vous demande qui les pourra tenir qu'ils n'aillent d'abord voir ce que c'est; et, l'ayant vu, adieu parents, adieu le champ qui paye si mal un labeur sans fin, rendant quelques gerbes au bout de l'an, pour tant de fatigues, de sueurs. On veut chaque mois toucher des gages, et non s'attendre à des moissons; on veut servir, non travailler. De là, mes amis, tout ce qu'engendre l'oisiveté, plus féconde encore quand elle est compagne de servitude. La Cour, centre de corruption, étend partout son influence; il n'est nul qui ne s'en ressente, selon la distance où il se trouve. Les plus gâtés sont les plus proches; et nous, que la bonté du Ciel fit naître à cent lieues de cette fange, nous irions payer pour l'avoir à notre porte! A Dieu ne plaise!

C'est ce que me disait un bonhomme du pays de Chambord même, que je vis dernièrement à Blois, car, comme je lui demandai ce qu'on pensait chez lui de cette affaire, et que désiraient les habitants : « Nous voudrions bien, me dit-il, avoir le prince, mais non la Cour. Les princes, en général, sont bons, et, n'était ce qui les entoure,

il y aurait plaisir à demeurer près d'eux : ce seraient les voisins du monde les meilleurs, charitables, humains, secourables à tous, exempts des vices et des passions que produit l'envie de parvenir, comme ils n'ont point de fortune à faire. J'entends les princes qui sont nés princes; quant aux autres, sans eux eût-on jamais deviné jusqu'où peut aller l'insolence? Nous en pouvons parler, habitants de Chambord. Mais ces princes enfin, quels qu'ils soient, d'ancienne ou de nouvelle date, par la grâce de Dieu ou de quelqu'un, affables ou brutaux, nous ne les voyons guère; nous voyons leurs valets, gentilshommes ou vilains, les uns pires que les autres; leurs carrosses, qui nous écrasent, et leur gibier, qui nous dévore. De tout temps le gibier nous fit la guerre. Une seule fois il fut vaincu, en mil sept cent quatre-vingt-neuf : nous le mangeâmes à notre tour. Maîtres alors de nos héritages, nous commencions à semer pour nous, quand le héros parut, et fit venir d'Allemagne des parents ou alliés de nos ennemis morts dans la campagne de quatre-vingt-neuf. Vingt couples de cerfs arrivèrent, destinés à repeupler les bois et ravager les champs pour le plaisir d'un homme ; et la guerre, ainsi rallumée, continue. Depuis lors, nous sommes sur le qui-vive, menacés chaque jour d'une nouvelle invasion de bêtes fauves, ayant à leur tête Marcellus ou Marcassus.

Paris en saura des nouvelles, et devrait y penser au moins autant que nous. Paris fut bloqué huit cents ans par les bêtes fauves ; et sa banlieue, si riche, si féconde aujourd'hui, ne produisait pas de quoi nourrir les gardes de chasse. Pour moi, je vous l'avoue, en de pareilles circonstances, songeant à tout cela, considérant mûrement, rappelant à ma mémoire ce que j'ai vu dans mon jeune âge, et qu'on parle de rétablir, je fais des vœux pour la bande noire, qui, selon moi, vaut bien la bande blanche, servant mieux l'État et le roi. Je prie Dieu qu'elle achète Chambord.

« En effet, qu'elle l'achète six millions ; c'est le moins, à cinq cents francs l'arpent : tel arpent de la futaie vaut dix fois plus ; que le tout soit revendu à huit millions à trois ou quatre mille familles, comme nous avons vu dépecer tant de terres ici et ailleurs. Je trouve à cela beaucoup et de grands avantages pour le public, et pour un nombre infini de particuliers. Premièrement, acheteurs et vendeurs s'enrichissent, travaillent, cultivent au profit de tous et de chacun. L'État, le trésor ou le roi, ou enfin qui vous voudrez, reçoit, tant en impôts que droits de mutation, la valeur du fonds en vingt ans : huit millions, c'est par an quatre cent mille francs qu'on diminuera du budget, quand le budget se pourra diminuer ; nous, voisins de Chambord, nous y gagnerons sur tous.

Plus de gibier qui détruise nos blés, plus de gardes qui nous tourmentent, plus de valetaille près de nous, fainéante, corrompue, corruptrice, insolente; au lieu de tout cela, une colonie heureuse, active, laborieuse, dont l'exemple autant que les travaux nous profiteront pour bien vivre ; colonie qui ne coûte rien, ni transport, ni expédition, ni flotte, ni garnison; point de frais d'état-major ni de gouvernement ; point de permission ni de protection à obtenir de l'Angleterre : c'est autre chose que le Sénégal. Et de fait, remarquez, me dit-il, que l'on envoie ici des missionnaires chez nous, et en Afrique des gens qui ont besoin de terre; double erreur : en Afrique, il faut des missionnaires ; en France, des colonies. Là doivent aller ces bons pères, où ils auront à convertir païens, musulmans, idolâtres; ici doivent rester les colons, où il y a tant à défricher, et où les domaines de la couronne sont encore tels que les trouva le roi Pharamond. »

Cette pensée me plut ; mais les gens de Chambord, comme vous voyez, ont peu d'envie de faire partie d'un apanage, croyant peut-être qu'il vaut mieux être à soi qu'au meilleur des princes, à part l'intérêt que chacun peut y avoir personnellement, car il n'en est pas un, je crois, qui n'achetât plus volontiers pour lui-même un morceau de Chambord que le tout pour les courtisans : ils

aiment mieux d'ailleurs pour voisins de bons paysans comme eux, laboureurs, petits propriétaires, qu'un grand, un protecteur, un prince; et, en tant qu'il nous touche, je suis de cet avis. Je prie Dieu pour la bande noire, qui d'elle-même doit avoir Dieu favorable, car elle aide à l'accomplissement de sa parole. Dieu dit : « Croissez, multipliez, remplissez la terre », c'est-à-dire « cultivez-la bien », car, sans cela, comment peupler ? « et la partagez » ; sans cela, comment cultiver? Or, c'est à faire ce partage d'accord, amiablement, sans noise, que s'emploie la bande noire, bonne œuvre et sainte, s'il en est.

Mais il y a des gens qui l'entendent autrement. La terre, selon eux, n'est pas pour tous, et surtout elle n'est pas pour les cultivateurs, appartenant de droit divin à ceux qui ne la voient jamais et demeurent à la Cour. Ne vous y trompez pas : le monde fut fait pour les nobles. La part qu'on nous en laisse est pure concession, émanée de lieu haut, et partant révocable. La petite propriété, octroyée seulement, comme telle peut être suspendue, et le sera bientôt, car nous en abusons, ainsi que de la Charte. D'ailleurs, et c'est le point, la grande propriété est la seule qui produise. On ne recueillera plus, on va mourir de faim, si la terre se partage, et que chacun en ait ce qu'il peut labourer. Au laboureur aussi cultivant

pour soi seul, sans ferme ni censive, la terre ne rend rien. Il la paye bien cher ; il achète l'arpent huit ou dix fois plus cher que le gros éligible qui place à deux et demi ; c'est qu'il n'en tire rien. Si tant est qu'il laboure, le petit propriétaire ; la bêche, l'ignoble bêche, disent nos députés, déshonore le sol, bonne tout au plus à nourrir une famille, et quelle famille ! en blouse, en guêtres, en sabots. Le pis, c'est que la terre morcelée, une fois dans les mains de la gent corvéable, n'en sort plus. Le paysan achète du monsieur, non celui-ci de l'autre, qui, ayant payé cher, vendrait plus cher encore. L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux environs, s'étendre, s'arrondir (il en coûterait trop), ni le château ravoir les champs qu'il a perdus. La grande propriété, une fois décomposée, ne se recompose plus. Un fief, une abbaye, sont malaisés à refaire ; et, comme chaque jour les gens les mieux pensants, les plus mortels ennemis de la petite propriété, vendent pourtant leurs terres, alléchés par le prix, à l'arpent, à la perche, et en font les morceaux les plus petits qu'ils peuvent, la bêche gagne du terrain, la rustique famille bâtit et s'établit, sans aller pour cela en Amérique, aux Indes ; les grandes terres disparaissent, et le capitaliste, las d'espérer, de craindre ou la hausse ou la baisse, ne sait comment placer. Il y aurait moyen

de se faire un domaine sans acheter en détail: ce serait de défricher. Mais diantre, il ne faut pas, et les lois s'y opposent, afin de conserver; on en viendra là cependant, si le morcellement continue: les landes, les bruyères périront. Quelle pitié! quel dommage! O vous, législateurs nommés par les préfets, prévenez ce malheur, faites des lois, empêchez que tout le monde ne vive! Otez la terre au laboureur et le travail à l'artisan par de bons priviléges, de bonnes corporations; hâtez-vous, l'industrie, aux champs comme à la ville, envahit tout, chasse partout l'antique et noble barbarie; on vous le dit, on vous le crie: que tardez-vous encore? qui vous peut retenir? peuple, patrie, honneur? lorsque vous voyez là emplois, argent, cordons, et le baron de Frimont.





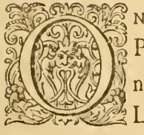
# AUX AMES DÉVOTES

## DE LA PAROISSE DE VÉRETZ

Département d'Indre-et-Loire

(1821)

---



On recommande à vos prières le nommé Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, bien connu dans cette paroisse. Le pauvre homme est en grande peine, ayant eu le malheur d'irriter contre lui tout ce qui s'appelle en France courtisans, serviteurs, flatteurs, adulateurs, complaisants, flagorneurs et autres gens vivant de bassesses et d'intrigues, lesquels sont au nombre, dit-on, de quatre ou cinq cent mille, tous enrégimentés sous diverses enseignes, et déterminés à lui faire un mauvais parti, car ils l'accusent d'avoir dit, en taillant sa vigne :

Qu'eux, gens de cour, sont à nous autres, gen-de travail et d'industrie, cause de tous maux;

Qu'ils nous dépouillent, nous dévorent au nom du roi, qui n'en peut mais[1];

Que les sauterelles, la grêle, les chenilles, le charançon, ne nous pillent pas tous les ans, au lieu que lesdits courtisans des hautes classes s'abattent sur nous chaque année, au temps du budget, enlèvent du produit de nos champs le plus clair, le plus net, le meilleur et le plus beau, dont bien fâche audit seigneur roi, qui n'y peut apporter remède[2];

Que tous ces impôts, qu'on lève sur nous en tant de façons, vont dans leur poche, et non pas dans celle du roi[3]; étant par eux seuls inventés, accrus, multipliés chaque jour à leur profit, comme au dommage du roi non moins que des sujets[4];

Que lesdits courtisans veulent manger Chambord, et le royaume, et nous, et le peuple, et le roi, devant lequel ils se prosternent, se disant dévoués à sa personne[5];

Que les princes sont bons, charitables, humains, secourables à tous et bien intentionnés[6]; mais qu'ils vivent entourés d'une mauvaise valetaille[7], qui les

---

1. Voyez page 162. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.* — 6. Page 177. — 7. Page 178.

sépare de nous et travaille sans cesse à corrompre eux et nous;

Que c'est là un grand mal et que, pour y remédier, il serait bon d'élever les princes au collége, loin desdits courtisans[1], comme on voit à Paris le jeune duc de Chartres, enfant qui promet d'être quelque jour un homme de bien, et dont on espère beaucoup;

Que par ce moyen lesdits princes, instruits à l'égal de leurs sujets, élevés au milieu d'eux, parlant la même langue, s'entendraient avec eux contre lesdites gens de cour, et peut-être parviendraient à délivrer le monde de cette engeance perverse, détestable, maudite;

Qu'ainsi on ne verrait plus ni Saint-Barthélemy, ni Fronde, ni Dragonnades, ni révolutions, contre-révolutions[2], qui, après force coups et grand massacre de gens, tournent toutes au profit de la susdite valetaille;

Qu'un tel amendement aux choses de ce monde, bien loin d'être impossible[3], comme quelques-uns le croient, se fait quasi de soi, sans qu'on y prenne garde; que le temps d'à présent vaut mieux que le passé; que princes et sujets sont meilleurs qu'autrefois[4]; qu'il y a parmi nous moins de vices, plus

1. Page 165. — 2. *Ibid.* — 3. Page 166. — 4. Page 168.

de vertus ; ce qui tend à insinuer calomnieusement, contre toute vérité, que même les courtisans, exerçant près des rois l'art de la flagornerie, sont maintenant moins vils, moins lâches, moins dévoués, moins fidèles au trésor que ne furent leurs devanciers ;

Et, pour conclusion, que les princes nés princes sont les seuls bons, aimables, avec qui l'on puisse vivre ; que les autres, connus sous les noms de héros ou princes d'aventure, ne valent rien du tout ; que nous en avons vu [1] montrer une insolence à nulle autre pareille, et que ceux qui les flattaient valaient encore moins, apôtres aujourd'hui de la légitimité, prêts à verser pour elle leur sang, etc.

Lesquelles propositions scandaleuses, impies et révolutionnaires, auraient été par lui recueillies, mises en lumière dans un pamphlet intitulé *Simple Discours*, espèce de *factum* pour les princes contre les courtisans, saisi par la police comme contraire aux pensions, gratifications et dilapidations de la fortune publique, poursuivi par M. le procureur du roi, comme propre à éclairer lesdits princes et rois sur leurs vrais intérêts !

Tels sont les principaux griefs articulés contre Paul-Louis par les syndics du corps de la flagor-

---

1. Page 178.

nerie, Siméon, Jacquinot de Pampelune et autres, poursuivant en leur nom, et comme fondés de pouvoir de la corporation ;

Et ajoutent lesdits syndics aux charges ci-dessus énoncées qu'en outre Paul-Louis, voulant porter atteinte à la bonne renommée dont jouissent dans le monde lesdites gens de cour, aurait mal à propos, sans en être prié, conté à tout venant les histoires oubliées de leurs pères et grands-pères, rappelé les aventures de leurs chastes grand'mères, en donnant à entendre que tous chiens chassent de race, et autres discours pleins de malice et d'imposture ;

Et que, par maints propos plus coupables encore, subversifs de tout ordre et de toute morale, comme de toute religion, il aurait essayé de troubler aucunement lesdites gens de cour dans l'antique, légitime et juste possession où ils sont, de tous temps, de partager entre eux les revenus publics, le produit des impôts, dont l'objet principal, ainsi que chacun le sait, est d'entretenir la paresse et d'encourager la bassesse de tous les fainéants du royaume.

A raison de quoi, ils ont cité et personnellement ajourné ledit Paul-Louis à comparoir devant les assises de Paris, comme ayant *offensé la morale publique*, en racontant tout haut ce qui se passe chez eux, *et la personne du roi*[1] dans celle des

1. Voyez le réquisitoire signé Jacquinot-Pampelune.

courtisans, le tout conformément à l'article connu du titre... de la loi... du code des gens de cour, commençant par ces mots : *Qui n'aime pas Cottin n'estime point son roi, etc.,*

Et doit en conséquence ledit Paul, ci-devant canonnier à cheval, aujourd'hui vigneron, laboureur, bûcheron, etc., etc., comparoir en personne aux assises de Paris, le 27 du présent mois, pour s'ouïr condamner à faire aux courtisans, fainéants, intrigants, réparation publique et amende honorable, déclarant qu'il les tient pour valets aussi bons, aussi bas, aussi vils, aussi rampants que furent oncques leurs pères et prédécesseurs ; qu'à tort et méchamment il a dit le contraire ; et en même temps confesser, la hart au cou, la torche au poing, que le passé seul est bon, que le présent ne vaut rien, n'a jamais rien valu, ne vaudra jamais rien ; qu'autrefois il y eut d'honnêtes gens et des mœurs, mais qu'aujourd'hui les femmes sont toutes débauchées, les enfants tous fils de coquettes, garnements tous nos jeunes gens, et nous marauds à pendre tous, si Bellart faisait son devoir.

Après quoi, ledit Paul sera détenu et conduit ès prisons de Paris, pour y apprendre à vivre et faire pénitence, sous la garde d'un geôlier gentilhomme de nom et d'armes, qui répondra de sa personne aussi longtemps qu'il conviendra pour l'entière satisfaction desdits courtisans, gens de cour, flat-

teurs, flagorneurs, flagornant par tout le royaume, etc., etc.

Voilà, mes chers amis, en quelle extrémité se trouve réduit le bonhomme Paul, que nous avons vu faire tant et de si bons fagots dans son bois de Larçai, tant de beau sainfoin dans son champ de la Chavonnière : sage, s'il n'eût fait autre chose ! On l'avait maintes fois averti que sa langue lui attirerait quelque méchante affaire ; mais il n'en a tenu compte, Dieu sans doute le voulant châtier, afin d'instruire ses pareils, qui ne se peuvent empêcher de crier quand on les écorche. Le voilà mis en jugement et condamné, ou autant vaut. Car vous savez tous comme il est chanceux en procès. Chaque fois qu'on le volait ici, c'était lui qui payait l'amende. Et, de fait, se peut-il autrement ? Il ne va pas même voir les juges ! Prions Dieu pour lui, mes amis, et que son exemple nous apprenne à ne jamais dire ce que nous pensons des gens qui vivent à nos dépens.





# PROCÈS

## DE PAUL-LOUIS COURIER

(1821)

---

Assez de gens connaissent la brochure intitulée *Simple Discours*. Lorsqu'elle parut, on la lut, et déjà on n'y pensait plus, quand le gouvernement s'avisa de réveiller l'attention publique sur cette bagatelle oubliée en persécutant son auteur, qui vivait aux champs, loin de Paris. Le pauvre homme, étant à labourer un jour, reçut un long papier, signé *Jacquinot-Pampelune,* dans lequel on l'accusait d'avoir offensé la morale publique en disant que la Cour autrefois ne vivait pas exemplairement; d'avoir en même temps offensé la personne du roi, et,

de ce non content, provoqué à offenser ladite personne. A raison de quoi Jacquinot proposait de le mettre en prison, et l'y retenir douze années, savoir : deux ans pour la morale, cinq ans pour la personne du roi, et cinq pour la provocation. Si jamais homme tomba des nues, ce fut Paul-Louis, à la lecture de ce papier timbré. Il quitte ses bœufs, sa charrue, et s'en vient courant à Paris, où il trouve tous ses amis non moins surpris de la colère de ce monsieur de Pampelune, et en grand émoi la plupart. Il n'alla point voir Jacquinot, comme lui conseillaient quelques-uns, ni le substitut de Jacquinot, qu'on lui recommandait de voir aussi, ni le président, ni les juges, ni leurs suppléants, ni leurs clercs, non qu'il ne les crût honnêtes gens et de fort bonne compagnie, mais c'est qu'il n'avait point envie de nouvelles connaissances. Il se tint coi; il attendit, et bientôt il sut que Jacquinot, ayant dû premièrement faire approuver son accusation par un tribunal, ne sais quel, les juges lui avaient rayé l'offense à la personne du roi, et la provocation d'offense. C'était le meilleur et le plus beau de son papier *réquisitoire :* chose fâcheuse pour Pampelune, bonne affaire pour Paul-Louis, qui en eut la joie qu'on peut croire, se voyant acquitté par là de dix ans de prison sur douze, et néanmoins encore inquiet de ces deux qui restaient, se fût accommodé à un an avec Jacquinot pour n'en

entendre plus parler, s'il n'eût trouvé Me Berville, jeune avocat déjà célèbre, qui lui défendit de transiger, se faisant fort de le tirer de là. « Votre cause, lui disait-il, est imperdable de tout point; il n'y en eut jamais de pareille, et je défie M. Régley de faire un jury qui vous condamne. Où M. Régley trouvera-t-il douze individus qui déclarent que vous offensez la morale en copiant les prédicateurs? que vous corrompez les mœurs publiques en blâmant les mœurs corrompues et la dépravation des cours? Régley n'aura jamais douze hommes qui fassent cette déclaration, qui se chargent de cet opprobre. Allez, bonhomme, laissez-moi faire; et, si l'on vous condamne, je me mets en prison pour vous. »

Paul-Louis toutefois doutait un peu. Maître Berville, se disait-il, est dans l'âge où l'on s'imagine que le bon sens et l'équité ont quelque part aux affaires du monde, où l'on ne saurait croire encore

Les hommes assez vils, scélérats et pervers
Pour faire une injustice aux yeux de l'univers[1].

Or, comme dans cette opinion qu'il a du monde en général il se trompe visiblement, il pourrait

---

1. Molière.

bien se tromper aussi dans son opinion sur le cas particulier dont il s'agit. Ainsi raisonnait Paul-Louis, et cependant écoutait le jeune homme bien disant, auquel à la fin il s'en remet, lui confiant sa cause imperdable. Il la perdit, comme on va le voir : il fut condamné tout d'une voix, déclaré coupable du fait et des circonstances par les jurés, choisis, triés, tous gens de bien, propriétaires, ayant, dit-on, *pignon sur rue*, et de probité non suspecte. Mais, par la clémence des juges, il n'a que pour deux mois de prison : cela est un peu différent des douze ans de maître Jacquinot, qui, à ce que l'on dit, en est piqué au vif, et promet de s'en venger sur le premier auteur ayant quelque talent qui lui tombera entre les mains. De fait, pour un écrit tel que le *Simple Discours*, goûté aussi généralement et approuvé de tout le monde, on ne pouvait guère en être quitte à meilleur marché aujourd'hui.

Ce fut le 28 août dernier, au lieu ordinaire des séances de la cour d'assises, que, la cause appelée, comme on dit au barreau, l'accusé comparut. La salle était pleine. On jugea d'abord un jeune homme qui avait fait quelques sottises, à ce qu'il paraissait du moins, ayant perdu tout son argent dans une maison privilégiée du gouvernement, avec des femmes protégées, taxées par le gouvernement; après quoi, le gouvernement accusa

Paul-Louis, vigneron, d'offense à la morale publique, pour avoir écrit un discours contre la débauche ; mais il faut conter tout par ordre. On lut l'acte d'accusation, puis le président prit la parole, et interrogea Paul-Louis.

*Le président.* Votre nom ?

*Courier.* Paul-Louis Courier.

*Le président.* Votre état ?

*Courier.* Vigneron.

*Le président.* Votre âge ?

*Courier.* Quarante-neuf ans.

*Le président.* Comment avez-vous pu dire que la noblesse ne devait sa grandeur et son illustration qu'à l'assassinat, la débauche, la prostitution ?

*Courier.* Voici ce que j'ai dit : Il n'y a pour les nobles qu'un moyen de fortune, et de même pour tous ceux qui ne veulent rien faire : ce moyen, c'est la prostitution. La Cour l'appelle galanterie. J'ai voulu me servir du mot propre et nommer la chose par son nom.

*Le président.* Jamais le mot de galanterie n'a eu cette signification. Au reste, si l'histoire a fait quelques reproches à des familles nobles, ils peuvent également s'appliquer aux familles qui n'étaient pas nobles.

*Courier.* Qu'appelez-vous reproches, Monsieur

le président ? Tous les mémoires du temps vantent cette galanterie, et la noblesse en était fière comme de son plus beau privilége. La noblesse prétendait devoir seule fournir des maîtresses aux princes ; et, quand Louis XV prit les siennes dans la roture, les femmes titrées se plaignirent.

*Le président.* Jamais l'histoire n'a fait l'éloge de la prostitution.

*Courier.* De la galanterie, Monsieur le président, de la galanterie.

*Le président.* Vous avez employé le mot de prostitution. Vous savez ce que vous dites ; vous êtes un homme instruit. On rend justice à vos talents, à vos rares connaissances.

*Courier.* J'ai employé ce mot, faute d'autre plus précis. Il en faudrait un autre, car, à dire vrai, cette espèce de prostitution n'est pas celle des femmes publiques ; elle est différente, et infiniment pire.

*Le président.* Comment la souscription pour S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux ne vous a-t-elle inspiré que de pareilles idées ?

*Courier.* Dans ce que j'ai écrit il n'y a rien contre la famille royale.

*Le président.* Aussi n'est-ce pas de quoi l'on vous accuse ici.

*Courier.* C'est qu'on ne l'a pas pu, Monsieur le président. On eût bien voulu faire admettre cette

accusation ; mais il n'y a pas eu moyen. On cherchait un délit plus grave; on n'a trouvé que ce prétexte d'offense à la morale publique.

*Le président.* Vous insultez une classe, une partie de la nation.

*Courier.* Je n'insulte personne. J'ai parlé des ancêtres de la noblesse actuelle, dans laquelle je connais de fort honnêtes gens qui ne vont point à la Cour. J'en ai vu à l'armée faire comme les vilains, défendre leur pays. Serait-ce insulter les Romains de dire que leurs aïeux furent des voleurs, des brigands? Ferais-je tort aux Américains, si je les déclarais descendus de malfaiteurs et de gens condamnés à la déportation ? J'ai voulu montrer l'origine des grandes fortunes dans la noblesse, et de la grande propriété.

*Le président.* Vous avez outragé tout le corps de la noblesse, l'ancienne et la nouvelle, et vous ne respectez pas plus l'une que l'autre.

*Courier.* Sans m'expliquer là-dessus, je vous ferai remarquer, Monsieur le président, que j'ai spécifié, particularisé la noblesse de race et d'antique origine.

*Le président.* Eh bien ! dans l'ancienne noblesse il y a des familles sans tache, qui ne doivent rien aux femmes : les Noailles, les Richelieu...

*Courier.* Les Richelieu ! Tout le monde sait l'histoire du pavillon de Hanovre, et de la guerre

d'Allemagne. Mme de Pompadour étant premier ministre...

*Le président*. Assez : point de personnalités.

*Courier*. Je réponds à vos questions, Monsieur le président. Sans Mme de Maintenon, les Noailles...

*Le président*. On ne vous demande pas ces détails historiques.

*Courier*. La prostitution, Monsieur le président, toujours la prostitution.

*Le président*. Les faveurs de la Cour s'obtiennent sur le champ de bataille, par des services...

*Courier*. Par des femmes, Monsieur le président.

*Le président*. Votre décoration de la Légion d'honneur, l'avez-vous donc eue par les femmes ?

*Courier*. Ce n'est pas une faveur, et je n'ai pas fait fortune : il s'agit des fortunes. Je n'ai jamais eu rien de commun avec la Cour, et puis je ne suis pas noble.

*Le président*. Vous avez la noblesse personnelle, vous êtes noble.

*Courier*. J'en doute, Monsieur le président, permettez-moi de vous le dire ; je doute fort que je sois noble. Mais enfin je veux bien m'en rapporter à vous.

(A chaque réponse de l'accusé, il s'élevait dans

l'assemblée un murmure qui peu à peu se changeait en applaudissements. L'avocat général crut devoir mettre ordre à cela. « Monsieur le président, dit-il, ce bruit est contraire à la loi. »)

*Le président.* Messieurs, point d'applaudissements. Vous n'êtes pas au spectacle. Je ferai sortir d'ici tous les perturbateurs. Prévenu, vous avez dit que la Cour mangerait Chambord.

*Courier.* Oui. Qu'y a-t-il en cela qui offense la morale ?

*Le président.* Mais qu'entendez-vous par la Cour ?

*Courier.* La définir serait difficile. Toutefois, je dirai que la Cour est composée des courtisans, des gens qui n'ont point d'autre état que de faire valoir leur dévouement, leur soumission respectueuse, leur fidélité inviolable.

*Le président.* Il n'y a point chez nous de courtisans en titre. La Cour, ce sont les généraux, les maréchaux, les hommes qui entourent le roi. Et que veut dire encore : « Les prêtres donnent tout à Dieu ? » Cela est contre la religion.

*Courier.* Contre les prêtres tout au plus. Ne confondons point les prêtres avec la religion, comme on veut toujours faire.

*Le président.* Les prêtres sont désintéressés ; ils ne veulent rien que pour les pauvres.

*Courier*. Oui ; le pape se dit propriétaire de la terre entière ; c'est donc pour la donner aux pauvres. Au reste, ce que j'ai écrit n'offense pas même les prêtres, car il signifie simplement : les prêtres voudraient que tout fût consacré à Dieu.

Après cet interrogatoire, où le public ne parut pas un seul moment indifférent, l'avocat général, maître Jean de Broë, prit la parole, ou, pour mieux dire, prit son papier, car il lisait. C'est un homme de petite taille, qui parle de grands magistrats, et assure que la noblesse leur appartient de droit avec ce qui s'ensuit, honneurs et priviléges ; d'où l'on peut sans faute conclure que, dans cette affaire, croyant plaider sa propre cause et combattre pour ses foyers, il y aura mis tout son savoir. Il prononça un discours long, et que peu de gens auront lu imprimé dans le *Moniteur*, mais que personne ne comprendrait si on le rapportait ici, tant les pensées en sont obscures, le langage impropre. C'est vraiment une chose étrange à concevoir que cette barbarie d'expression dans les apôtres du grand siècle. Les amis de Louis XIV ne parlent pas sa langue. On entend célébrer Bossuet, Racine, Fénelon, en style de Marat, et la Cour polie en jargon des antichambres des

Fouché. Il y en a chez qui cette bizarrerie passe toute créance ; et, si je citais une phrase comme celle-ci, par exemple : *Qui profitera d'un bon coup ? Les honnêtes gens ? Laissez donc ; ils sont si bêtes !* vous la croiriez de quelque valet, et des moins *éduqués*. Elle est du marquis de Castelbajac, imprimée sous son nom dans le *Conservateur*. Ainsi parlent ces gens nés autrement que nous, c'est-à-dire bien nés, qui se rangent à part, avec quelque raison : classe privilégiée, supérieure, distinguée. Voilà leur langage familier. Veulent-ils s'exprimer noblement ? ce ne sont qu'altesses, majestés, excellences, éminences. Ils croient que le style noble est celui du blason. Malheur des courtisans, ne point connaître le peuple, qui est la source de tout bon sens. Ils ne voient en leur vie que des grands et des laquais : leur être se compose de manières et de bassesses.

Je dis donc, revenant à maître de Broë, que, pour ceux qui l'emploient,

C'est un homme impayable, et qui, par son adresse,
Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce,

comme mauvais sujets, perturbateurs. Sa prose est bonne pour les jurés, s'ils sont amis de M. Régley. Mais, à moins de cela, on ne saurait y prendre plaisir. Son discours, qui d'abord ennuie dans la

*Gazette officielle*, assomme au second paragraphe ; et, par cette considération, je renonce à le placer ici, comme je voulais, si je n'eusse craint d'arrêter tout court mes lecteurs, car qui pourrait tenir à ce style : *Un exécrable forfait avait privé la France d'un de ses meilleurs princes. Un espoir restait toutefois. Un prodige, une royale naissance, bien plus miraculeuse que celle dont nos aïeux furent témoins, se renouvela. Un cri de reconnaissance et d'admiration se fit entendre. Une antique et auguste habitation avait fait partie des apanages de la Couronne. Une pensée noble se présenta tout à coup, et elle fut répétée; elle fut suivie de l'exécution : ce fut à l'amour qu'un appel fut adressé.*

Ouf ! demeurons-en là sur l'appel à l'amour. Si vous ne dormez pas, cherchez-moi, je vous prie, par plaisir, inventez, imaginez quelque chose de plus lourd, de plus maussade et de plus monotone que cette psalmodie de maître de Broë, par laquelle il exprime pourtant son allégresse. L'auteur de la brochure n'y a point mis d'allégresse, dit maître de Broë qui, pour cette omission, le condamne à la prison. Lui, de peur d'y manquer, il commence par là, et d'abord se réjouit.

D'aise on entend sauter la pesante baleine[1].

---

1. Homère.

Mais il a un peu l'air de se réjouir par ordre, par devoir, par état, et on lui dirait presque, comme le président disait à Paul-Louis : Sont-ce là les pensées qu'a pu vous inspirer la royale naissance ? Est-ce ainsi que le cœur parle ? Une si triste joie, un hymne si lugubre, sont plus suspects que le silence. Ne poussons pas trop cet argument, de peur d'embarrasser le pauvre magistrat, car il ne faudrait rien pour faire de son allégresse une belle et bonne offense à la morale publique, et même à la personne du prince, s'il est vrai

..... Qu'un froid panégyrique
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.

Abrégeons son discours, au risque de donner quelque force à ses raisons en les présentant réunies. Voici ce notable discours, brièvement, compendieusement traduit de *baragouin* en français, comme dit Panurge.

Il commence par son commencement, car on assure qu'il n'en a qu'un pour toutes les causes de ce genre : Le duc de Berry est mort ; le duc de Bordeaux est né. On a voulu offrir Chambord au jeune prince. Éloge de Chambord et de la souscription.

A cet exorde déjà long, et qui remplirait plusieurs pages, il en fait succéder un autre non moins long, pour fixer, dit-il, *le terrain,* c'est-à-dire le

point de la question, comme on parle communément.

Il ne s'agit pas d'un impôt dans la souscription proposée pour l'acquisition de Chambord, et le mot même indique un acte volontaire. De quoi donc s'avise Paul-Louis de contrarier la souscription, qui ne l'oblige point, ne lui coûtera rien? C'est fort mal fait à lui, cela le déshonore. *Vous ne voulez pas souscrire? eh bien! ne souscrivez pas. Qui vous force?* Un moment, de grâce, entendons-nous, Monsieur l'avocat général. Je ne souscrirai pas, sans doute, si je ne veux, car je n'ai point d'emploi, de place qu'on me puisse ôter. Je ne cours aucun risque, en ne souscrivant pas, d'être *destitué.* Mais je payerai pourtant, si ma commune souscrit; je payerai malgré moi, si mon maire veut faire sa cour à mes dépens. Et quand je dis *doucement: « Je ne veux pas payer,* » vous, Monsieur de Broë, vous *criez: « En prison* », ajoutant que je suis maître, qu'il dépend bien de moi, que la souscription est toute volontaire, que ce n'est pas un impôt. Comment l'entendez-vous?

Or cette *pensée noble,* cette *récompense noble,* cette *souscription noble* et *libre*, comme on voit, l'auteur entreprend de l'arrêter. Il veut empêcher de souscrire les gens qui en seraient tentés, *paralyser l'élan, glacer l'élan des cœurs un peu plus généreux que le sien*, tandis que maître Jean, par de

nobles discours, chauffe l'élan des cœurs. Mais ne le copions pas ; j'ai promis de le traduire, et de l'abréger surtout, afin qu'on puisse le lire.

Voilà l'objet de la brochure. Elle est écrite contre l'*élan,* et on ne saurait s'y méprendre. Puis il y a des accessoires, des diatribes contre les rois, les prêtres et les nobles.

Il est vrai que l'auteur ne parle pas des prêtres, ou n'en dit qu'un seul mot bien simple, et que partout il loue les princes. Mais ce sont des *parachutes.* Il ne pense pas ce qu'il dit des princes, et pense ce qu'il ne dit pas des prêtres.

Deux remarques ensuite : 1° L'auteur ne s'afflige point de la mort du duc de Berry, ne se réjouit point de la naissance du duc de Bordeaux. Il n'a pas dit un mot de mort ni de naissance. Il n'y a *ni allégresse ni désolation* dans sa brochure. 2° L'auteur parle du jeune prince comme d'un enfant à la mamelle. Il dit le *maillot* simplement, sans dire l'*auguste maillot ;* la *bavette*, et non pas la *royale bavette.* Il dit, chose horrible ! de ce ce prince, qu'un jour *son métier sera de régner.*

Après s'être étendu beaucoup sur tous ces points, maître de Broë déclare enfin qu'il ne s'agit pas de tout cela. Ce n'est pas là-dessus que porte l'accusation, dit-il. On n'attaque pas le fond de la brochure, ni même les accessoires dont nous venons de parler, mais des propositions incidentes seule-

ment. Là-dessus il s'écrie : *Voilà le terrain fixé.*

Puis il entame un autre exorde.

Dans les affaires de cette nature, on n'examine que les passages déterminés suivant la loi par l'acte même d'accusation. Or il y en a quatre ici

La loi est fort insuffisante. *Les écrivains sont si adroits* qu'ils échappent souvent au procureur du roi. Il faut *leur appliquer d'une manière frappante la loi* (style de Broë). *La liberté d'écrire jouit de tous ses droits;* elle est libre (Broë tout pur), bien qu'elle aille en prison quelquefois. *Elle enjambe sur la licence* (Broë! Broë!) par l'exessive indulgence des magistrats.

On avait d'abord essayé, dans le premier réquisitoire, d'accuser l'auteur de cet écrit d'offense à la personne du roi. On y a renoncé par réflexion.

Vient enfin l'examen des passages inculpés, dont le premier est celui-ci :

« Car la Cour donne tout au prince, comme les
« prêtres tout à Dieu, et ces domaines, ces apa-
« nages, ces listes civiles, ces budgets, ne sont
« guère autrement pour le roi que le revenu des
« abbayes n'est pour Jésus-Christ Achetez, don-
« nez Chambord, c'est la Cour qui le mangera : le
« prince n'en sera ni pis ni mieux. »

Les prêtres, tout à Dieu? Ah ! oui, demandez aux pauvres. Tirade d'éloquence. Les abbayes! Oh ! non. Il n'y a plus d'abbayes. Tirade de haut

style sur la Révolution. De morale, pas un mot, ni des phrases inculpées.

Le second passage est celui-ci :

« Mais à Chambord qu'apprendra-t-il ? Ce que
« peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là,
« tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisé-
« ment je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais
« mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancê-
« tres... »

Maître de Broë n'examine point non plus ce passage, ni ce qu'il peut avoir de contraire à la morale. Il le cite et le laisse là, sans autrement s'en occuper. Mais, dit-il, ensuite de ces phrases, il y en a d'autres horribles. Il ne les lira pas, parce qu'il n'en est point parlé dans l'acte d'accusation. Cependant elles sont horribles. Beau mouvement d'éloquence à propos de ces phrases, dont il n'est pas question et qu'on n'accuse pas. L'auteur, dit maître Jean, représente nos rois, ou du moins quelques-uns, comme ayant mal vécu, et donné en leur temps de forts mauvais exemples. Il les peint corrompus, dissolus, pleins de vices, et condamne *leurs déportements* sans avoir égard *aux convenances*. Les tableaux qu'il en fait (non de sa fantaisie, mais d'après les histoires) sont scandaleux d'abord, et en outre *immoraux, licencieux, déshonnêtes*. Le scandale abonde de nos jours, et la brochure y ajoute encore, mettant les vieux scandales à côté

des nouveaux. Chapitre le plus long de tous, et le meilleur par conséquent, sur la différence qu'il y a de l'historien au pamphlétaire, qu'il appelle aussi libelliste. L'un peut dire la vérité, parce qu'il fait de gros volumes qu'on ne lit pas. L'autre ne doit pas dire vrai, parce qu'on le lit en petit volume. L'auteur de la brochure va vous conter qu'il a copié les historiens; *mensonge, Messieurs, mensonge odieux, aussi dangereux que coupable*, car l'histoire n'est pas toute dans sa brochure. Il devait copier tout ou rien. Il montre le laid, cache le beau. Louis eut des bâtards : mensonge, car ce n'est pas le beau de son histoire Il y avait bien d'autres choses à vous dire de Louis le Grand. Ne les pas dire toutes, selon maître de Broë, c'est mentir, et de plus insulter la nation. Qui ne sent, dit-il, qui ne sent...? Il croit que tout le monde sent cela. Vengez, Messieurs, vengez la nation, la morale.

Outre les historiens, Paul-Louis cite les Pères et les prédicateurs, morts il y a longtemps. Maître de Broë lui répond par une autorité vivante; c'est celle de monseigneur le garde des sceaux actuel, dont il rapporte (en s'inclinant) les propres paroles extraites d'un de ses discours, page 10, sans songer que peut-être ailleurs monseigneur a dit le contraire.

Et puis l'Écriture, et les Pères, et les sermons de Massillon appartiennent aux honnêtes gens.

Les écrivains ne doivent pas s'en servir pour se justifier. Développement de cette proposition, appliquée à l'auteur d'un roman condamné, qui osa dernièrement alléguer l'Évangile.

*Nota* que cet épisode sur les horribles phrases dont on ne parle pas occupe deux colonnes entières du *Moniteur*.

Troisième passage :

« Sachez qu'il n'y a pas en France une seule fa-
« mille noble, mais je dis noble de race et d'anti-
« que origine, qui ne doive sa fortune aux femmes :
« vous m'entendez. Les femmes ont fait les gran-
« des maisons : ce n'est pas, comme vous croyez
« bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni
« en allaitant leurs enfants. Ce que nous appe-
« lons, nous autres, honnête femme, mère de fa-
« mille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor
« pour nous, serait la ruine du courtisan. Que
« voudriez-vous qu'il fît d'une dame *Honesta*
« sans amant, sans intrigue, qui, sous prétexte de
« vertu, claquemurée dans son ménage, s'attache-
« rait à son mari ? Le pauvre homme verrait pleu-
« voir les grâces autour de lui, et n'attraperait ja-
« mais rien. De la fortune des familles nobles, il
« en paraît bien d'autres causes, telles que le pil-
« lage, les concussions, l'assassinat, les proscrip-
« tions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y
« regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens

« n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un
« grand, obtenue par quelque femme, car, pour
« piller, il faut avoir commandements, gouverne-
« ments, qui ne s'obtiennent que par les femmes ;
« et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur
« ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir
« leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du roi,
« c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors
« le roi ou son ministre. Les dépouilles des hugue-
« nots, des frondeurs, des traitants, autres faveurs,
« bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes
« canaux aussi purs que la source. Bref, comme il
« n'est, ne fut, ni ne sera jamais, pour nous autres
« vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail,
« pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un,
« et c'est....... c'est la prostitution, puisqu'il
« faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Quatrième exorde pour fixer encore le *terrain*.

La Charte fait des nobles qui descendent de leurs pères, et d'autres nobles qui ne descendent de personne, et puis de grands magistrats qui sont nobles aussi. Longue dissertation, à la fin de laquelle il déclare qu'il ne s'agit pas de la noblesse, qu'il ne la défend pas.

Mais l'auteur outrage une classe, *une généralité d'individus*. Il offense la morale évidemment. *L'honneur de certaines familles fait partie de la morale,* et l'auteur blesse ces familles, quand il répète

mot à mot ce que l'histoire en dit, et qui est imprimé partout. Il blesse la morale, et le pis, c'est qu'il empêche toutes les autres familles d'imiter celles-là, de vivre noblement. Réprimez, Messieurs, réprimez. Oui, punissons, punissons. Ne souffrons pas, ne permettons pas, etc.

Maître Jean, qui appelle toujours l'auteur de la brochure libelliste, et l'associe, dans sa réplique, aux écrivains les plus déshonorés en ce genre, ajoute que c'est l'*avidité* qui a fait écrire Paul-Louis, qu'il écrit par *spéculation*, qu'il est fabricant et marchand de libelles diffamatoires ; et, quand il disait cela, maître Jean de Broë venait de lire à haute voix une déclaration de l'imprimeur Bobée, portant que jamais Paul-Louis n'a tiré nulle rétribution des ouvrages par lui publiés. N'importe, c'est un compte à régler du libelliste à l'imprimeur. Eh quoi! maître Jean, selon vous rien ne se fait gratis au monde, rien par amour? tout est payé? Je vous crois, même les réquisitoires, même le zèle et le dévouement.

Quatrième passage inculpé :

« O vous, législateurs nommés par les préfets,
« prévenez ce malheur (celui du morcellement des
« grandes propriétés); faites des lois, empêchez
« que tout le monde ne vive! ôtez la terre au la-
« boureur et le travail à l'artisan, par de bons pri-
« viléges, de bonnes corporations. Hâtez-vous :

« l'industrie, aux champs comme à la ville, enva-
« hit tout, chasse partout l'antique et noble barba-
« rie. On vous le dit, on vous le crie : que tardez-
« vous encore? Qui vous peut retenir? peuple,
« patrie, honneur? lorsque vous voyez là emplois,
« argent, cordons, et le baron de Frimont. »

Il y a ici injure à la nation entière : car on l'accuse de se laisser mener par les préfets, et ceux-ci de mener la nation. Quelle insigne fausseté! Voyez la médisance! Accuser la nation d'une si lâche faiblesse, les préfets d'une telle audace, n'est-ce pas outrager à la fois et la morale publique et celle des préfets? Il faut donc venger la morale, qui est, dit maître de Broë, le patrimoine du peuple. Oui, que le peuple ait la morale; c'est son vrai patrimoine. Cela vaut mieux que des terres; et vengeons, punissons. Variations sur cet air : oui, punissons, vengeons.

Pour conclure, maître de Broë prie, dans son patois, les jurés de réprimer vigoureusement tous ceux qui écrivent en français, et se font lire avec plaisir. Sûr de son affaire, il s'écrie : *La société* sera satisfaite! (C'est *la Société de Jésus*.)

Tel fut, en substance, le dire de M. l'avocat général, et toutes ses raisons, si longuement déduites que personne, hors les intéressés, n'eut la patience de l'écouter, furent encore étendues, développées, amplifiées dans le résumé très-prolixe

qu'en fit M. le président, où même il ajouta du sien, disant que l'auteur de la brochure écrivait pour encourager la prostitution, et gâter, par ce vilain mot, l'innocence des courtisans. Mais ceci vint ensuite; il s'agit à présent de la belle harangue de maître de Broë.

Ce discours, m'a-t-on dit, n'est pas extraordinaire au barreau, où l'on entend des choses pareilles, chaque jour, en plein tribunal, prononcées avec l'assurance que n'avaient pas les d'Aguesseau. Nous en sommes surpris, nous à qui cela est nouveau et concevons malaisément qu'un homme siégeant, comme on dit, sur les fleurs de lis, sachant lire, un homme ayant reçu l'éducation commune, puisse manquer assez de sens, d'instruction, de goût, pour ne trouver dans ces paroles d'un paysan à un grand prince : *ton métier sera de régner*, qu'une injure, et ne pas sentir que ce mot vulgaire de *métier* relève, ennoblit l'expression, par cela même qu'il est vulgaire; tellement qu'elle ne serait pas déplacée dans un poëme, une composition du genre le plus élevé, une ode à la louange du prince. Si on n'en saurait dire autant des autres termes employés par l'auteur dans le même endroit, ils ont tous du moins le ton de simplicité naïve, convenable au personnage qui parle; et le public ne s'y est pas trompé, souverain juge en ces matières. Personne, ayant le sens commun, n'a vu là

dedans rien d'offensant pour le jeune prince, auquel il serait à souhaiter qu'on fît entendre ce langage de bonne heure, et toute sa vie. Mais il ne faut pas l'espérer, car tous les courtisans sont des Jean de Broë, qui croient ou font semblant de croire qu'on outrage un grand quand d'abord, pour lui parler, on ne se met pas la face dans la boue. Ils ont leurs bonnes raisons, comme dit la brochure, pour prétendre cela, et trouvent leur compte à empêcher que jamais front d'homme n'apparaisse à ceux qu'ils obsèdent. Cependant, il faut l'avouer, quelques-uns peuvent être de bonne foi, qui, habitués comme tous le sont aux sottes exagérations de la plus épaisse flagornerie, finissent par croire insultant tout ce qui est simple et uni, insolent tout ce qui n'est pas vil. C'est par là, je crois, qu'on pourrait excuser maître de Broë, car il n'était pas né peut-être avec cette bassesse de sentiments. Mais une place, une cour à faire.....

> Le même jour qui met un homme libre aux fers
> Lui ravit la moitié de sa vertu première.

Et voilà comme généralement on explique la persécution élevée contre cette brochure, au grand étonnement des gens les plus sensés du parti même qu'elle attaque. Répandue dans le public, elle est venue aux mains de quelques personnages comme

Jean de Broë, mais placés au-dessus et en pouvoir de nuire, qui, aux seuls mots de *métier,* de de *layette*, de *bavette,* sans examiner autre chose, aussi incapables d'ailleurs de goût et de discernement que d'aucune pensée tant soit peu généreuse, crurent l'occasion belle pour déployer du zèle, et crièrent outrage aux personnes sacrées. Mais on se moqua d'eux, il fallut renoncer à cette accusation. Un duc, homme d'esprit, quoique infatué de son nom, trouva ce pamphlet piquant, le relut plus d'une fois, et dit : « Voilà un écrivain qui ne nous flatte point du tout. » Mais d'autres ducs ou comtes, et le sieur Siméon, qui ne sont pas gens à rien lire, ayant ouï parler seulement du peu d'étiquette observée dans cette brochure, prirent feu là-dessus, tonnèrent contre l'auteur, comme ce président qui jadis voulut faire pendre un poëte pour avoir tutoyé le prince dans ses vers. Si maître Jean a des aïeux, s'il descend de quelqu'un, c'est de ce bon président; *et si vous n'en sortez, vous en devez sortir* [1], maître Jean Broë.

Mais qu'est-ce donc que la Cour, où des mots comme ceux-là soulèvent, font explosion? et quelle condition que celle des souverains entourés, dès le berceau, de pareilles gens? Pauvre enfant! O mon fils, né le même jour, que ton sort est plus

1. Boileau.

heureux! Tu entendras le vrai, vivras avec les hommes; tu connaîtras qui t'aime; ni fourbes ni flatteurs n'approcheront de toi.

Après l'avocat général, Me Berville parla pour son client, et dit :

MESSIEURS LES JURÉS,

Si, revêtus du ministère de la parole sacrée, vous veniez annoncer aux hommes les vérités de la morale, on ne vous verrait point sans doute, timides censeurs, faciles moralistes, composer avec la corruption, et dégrader, par des ménagements prévaricateurs, votre auguste caractère. Vous sauriez vous armer, pour remplir vos devoirs, d'indépendance et d'austérité. La haine du vice ne se cacherait point sous les frivoles délicatesses d'un langage adulateur; vos paroles, animées d'une vertueuse énergie, lanceraient tour à tour sur les hommes dépravés les foudres de l'indignation et les traits pénétrants du sarcasme. Vous n'iriez point contrister le pauvre, alarmer la conscience du faible, et baisser, devant le vice puissant, un œil indignement respectueux; mais votre voix, généreuse autant que sévère, flétrirait jusque sous la pourpre les bassesses de la flatterie et de la corruption des cours. Faudrait-il vous applaudir, ou vous plaindre?

Je sais quel prix vous serait dû : sais-je quel prix vous serait réservé ? Seriez-vous offerts à l'estime publique en apôtres des mœurs, de la vérité ? Seriez-vous traduits en criminels devant la cour d'assises ?

Qu'a fait de plus l'auteur que je défends ? A l'exemple des écrivains les plus austères, il a opposé aux vices brillants des cours la simplicité des vertus rustiques : on a pris contre lui la défense des cours ; il s'est indigné contre des scandales : on s'est scandalisé de son indignation ; il a plaidé la cause de la morale publiquement outragée : on l'accuse d'avoir outragé la morale publique.

Je ne dois point vous dissimuler, Messieurs les jurés, l'embarras extrême que j'ai éprouvé lorsqu'il s'est agi de préparer la défense de cette cause. Ordinairement, l'expérience des doctrines du ministère public, que nous partageons rarement, mais que du moins nous avons appris à connaître, nous permet de prévoir, en quelque façon, le système de l'accusation, d'en démêler l'erreur, et de méditer nos réponses. Ici, je l'avoue, j'ai vainement cherché à deviner le système du ministère accusateur ; il m'a été impossible de concevoir par quels arguments, je ne dis pas raisonnables, mais du moins soutenables, on pourrait trouver dans les pages incriminées un délit *d'outrage à la morale publique ;* et l'accusation doit à l'excès même de son

absurdité l'avantage de surprendre son adversaire, et de le trouver désarmé.

Soyons justes toutefois, et, après avoir écouté l'orateur du ministère public, reconnaissons que l'embarras de l'accusation a dû surpasser encore l'embarras de la défense. Vous en pouvez juger par le soin avec lequel on a constamment évité d'aborder la question. Vous aviez imaginé sans doute que, dans une accusation d'*outrage à la morale publique*, on allait commencer par définir *la morale publique,* et puis expliquer comment l'auteur l'avait outragée. Point du tout. Vous avez entendu de nombreux mouvements oratoires, d'éloquentes amplifications sur le clergé, sur la noblesse, sur François I^er^, sur Louis XIV, sur le duc de Bordeaux, sur Chambord, des personnalités amères (et beaucoup trop amères) contre l'écrivain inculpé... ; mais de la *morale publique,* pas un mot : tout se trouve traité dans le réquisitoire du ministère accusateur, hormis l'accusation.

Ainsi, je me félicitais d'avoir enfin à défendre, en matière de délits de la presse, une cause étrangère à la politique. « Du moins, me disais-je, je ne serai plus condamné à traiter ces questions si délicates, que l'on n'aborde qu'avec inquiétude, que l'on ne discute jamais avec une entière liberté. Je n'aurai plus à redouter dans mes juges la dissidence des opinions, l'influence des préventions po-

litiques. Tout le monde est d'accord sur les principes de la morale ; nous parlerons, le ministère public et moi, un langage commun, que toutes les opinions pourront comprendre et juger... »

Et voilà qu'on nous fait une morale politique ! Voilà qu'on s'efforce encore, dans une cause où la politique n'a rien à démêler, de parler aux passions politiques ! On commence par reprocher à M. Courier d'avoir dit irrespectueusement, en parlant du duc de Bordeaux, que *son* MÉTIER *est de régner un jour*, et d'avoir employé d'autres expressions également familières, sans songer que c'est un villageois que l'auteur a mis en scène, et que le langage d'un villageois ne peut pas être celui d'un académicien ! On lui impute à crime d'*avoir traité un pareil sujet sans dire un seul mot de l'auguste naissance du jeune prince*, de sorte que désormais les écrivains devront répondre à la justice, non-seulement de ce qu'ils auront dit, mais encore de ce qu'ils n'auront pas dit ! Enfin, par une réflexion un peu tardive, on reconnaît que ce n'est pas là l'objet de l'accusation, et cependant on a cru pouvoir se permettre d'en faire un sujet d'accusation !

Vous le voyez, Messieurs les jurés, la marche incertaine de l'accusation trahit à chaque pas sa faiblesse et sa nullité. Aux définitions, qu'on n'ose donner, on substitue les lieux communs oratoires ;

à défaut de la raison, qu'on ne peut convaincre, on cherche à soulever les passions; au délit de la loi, qu'on ne peut établir, on s'efforce de substituer le délit d'opinion.

Ce n'est point ainsi que procédera la défense; tout, chez elle, sera clair et précis. Mais, avant d'aborder la discussion relative à l'écrit, qu'il nous soit permis de rappeler les considérations personnelles à l'écrivain. Ces considérations ne sont pas indifférentes. Dans les délits purement politiques, la criminalité peut, jusqu'à certain point, être indépendante du caractère de l'auteur : la passion, l'erreur, le préjugé, peuvent faire d'un honnête homme un citoyen coupable; mais l'auteur d'un *outrage à la morale publique* est nécessairement un homme immoral : il y a incompatibilité entre la moralité de la conduite et l'immoralité des principes, et justifier l'auteur, c'est déjà justifier l'ouvrage.

Paul-Louis Courier, un de nos savants les plus estimés et de nos plus spirituels écrivains, entra, au sortir de ses études, dans le corps du génie militaire. Officier d'artillerie, distingué par ses talents, il pouvait fournir une carrière brillante; mais, lorsqu'il vit le chef de l'armée envahir le pouvoir et dévorer la liberté, il refusa de servir la tyrannie, il s'éloigna. Retiré à la campagne, il partagea ses journées entre les utiles travaux

de l'agriculture et les nobles travaux des lettres et des arts. Gendre d'un helléniste célèbre [1], il marcha sur ses traces avec honneur ; nous devons à ses recherches le complément d'un des précieux monuments de la littérature ancienne. L'ouvrage de Longus offrait une lacune importante ; M. Courier, dans un manuscrit vainement exploré par d'autres mains, découvrit le passage jusqu'alors inconnu, et donna un nouveau prix à sa découverte par l'habileté avec laquelle, imitant le vieux style et les grâces naïves d'Amyot, il compléta la traduction en même temps que l'original. Ce succès eut pour lui des suites assez fâcheuses : par un bizarre effet de la fatalité qui semble le poursuivre, l'auteur, qu'on accuse aujourd'hui pour un écrit moral, fut alors persécuté à l'occasion d'un *roman pastoral*. Sa fermeté triompha de la persécution. Depuis ce temps, retiré à la campagne, cultivateur laborieux, père, époux, citoyen estimable, il a constamment vécu loin de la capitale, étranger aux partis, quelquefois persécuté, jamais persécuteur ; refusant, pour garder son indépendance, les places qu'on lui offrit plus d'une fois ; se délassant, par l'étude des lettres, de ses travaux agricoles, et ne tirant aucun profit de ses ouvrages, que les ap-

1. M. Clavier, de l'Institut.

plaudissements du public et l'estime des juges éclairés. C'est là qu'il s'occupait encore d'un nouveau travail honorable pour sa patrie, lorsqu'une accusation, bien imprévue sans doute, est venue l'arracher à ses études, à ses champs, à sa famille : étrange récompense des hommes qui font la gloire de leur pays!

Voilà l'écrivain *immoral* que l'on traduit devant vous! voilà le *libelliste* qu'on signale à votre indignation! Certes, il conviendrait que l'accusation y regardât à deux fois avant de s'attaquer à de tels hommes.

Par quelle inconcevable fatalité tout ce qu'il y a de plus honorable dans la littérature française semble-t-il successivement appelé à siéger sur le banc des accusés? Tour à tour le spirituel rédacteur de la *Correspondance administrative,* et l'ingénieux *Ermite de la Chaussée d'Antin,* l'auteur des *Deux Gendres,* et l'auteur des *Délateurs,* ont porté sur ce banc leurs lauriers; les Bergasse et les Lacretelle, leurs cheveux blancs; l'archevêque de Malines, sa toge épiscopale; le peintre de Marius, ses longues infortunes. La cour d'assises semble être devenue une succursale de l'Académie française....... Messieurs, cette exubérance de poursuites, cette succession d'attaques, non pas contre d'obscurs pamphlétaires, mais contre les plus distingués de nos écrivains, cette guerre déclarée par le ministère pu-

blic à la partie la plus éclairée de la nation française, révèle nécessairement une erreur fondamentale dans les doctrines de l'accusation. Lorsqu'en dépit des persécutions, des emprisonnements, des amendes, les meilleurs esprits s'obstinent à comprendre la loi, à user de la loi dans un sens opposé au pouvoir qui les accuse, il est évident que ce pouvoir entend mal la loi, et se fait illusion par un faux système. Cette erreur, involontaire sans doute, le ministère public nous saura gré de la lui signaler. Elle consiste à considérer comme coupable, non ce qui est qualifié délit par la loi, mais ce qui déplaît aux organes de l'accusation, sans réfléchir que la liberté de la presse n'est pas la liberté de dire ce qui plaît au pouvoir, mais ce qui peut lui déplaire. Une proposition nous blesse; nous commençons par poser en principe qu'il faut mettre l'auteur en jugement. Ensuite, comme pour mettre un homme en jugement il faut bien s'appuyer sur un texte de loi, nous cherchons dans la loi pénale quelque texte qui puisse, tant bien que mal, s'ajuster à l'écrit en question. Les uns sont trop précis, il n'y a pas moyen d'en faire usage; d'autres sont rédigés d'une manière plus vague, et par conséquent plus élastique, on s'en empare, et c'est ainsi que, dans les procès de la presse, nous voyons revenir sans cesse ces accusations banales *d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du roi et des cham-*

*bres, de provocation à la désobéissance aux lois, d'outrages à la morale publique.*

Voilà précisément ce qui est arrivé dans le procès de M. Courier. On ne l'accusait pas seulement, dans le principe, d'*outrage à la morale publique :* d'autres textes avaient été essayés ; mais leur rédaction, trop précise, n'a pas permis de s'en servir, il a fallu les abandonner. L'*outrage à la morale publique* est resté seul, parce que le sens de de ces termes, fixé, à la vérité, aux yeux des jurisconsultes, offre pourtant, aux personnes qui n'ont point étudié la législation, une sorte de latitude et d'arbitraire dont l'accusation peut profiter.

Aussi remarquez avec quel soin l'accusation a évité de définir la *morale publique.* En bonne logique, pourtant, c'est par cette définition qu'elle aurait dû commencer : la première chose à faire, quand on signale un délit, c'est d'expliquer en quoi consiste ce délit : et c'est la première chose que l'accusation ait oubliée ! Cela s'explique facilement : son intérêt est d'éluder les définitions, afin que le vague qui peut exister dans les termes de la loi favorise l'extension illimitée qu'elle cherche à leur donner. Nous, dont l'intérêt, au contraire, est de tout éclaircir, nous suivrons une marche opposée, et nous nous demanderons, avant d'entrer dans la discussion, ce que la loi entend par le délit d'*outrage à la morale publique.*

Pourquoi lisons-nous dans la loi ces mots : *Outrage à la morale* PUBLIQUE? Pourquoi le législateur n'a-t-il pas dit simplement : *Les outrages à la morale?* Que signifie cette épithète (*publique*), qu'il a cru devoir ajouter?

Messieurs, il faut le reconnaître : ces expressions sont un avertissement donné par le législateur aux fonctionnaires chargés de poursuivre les délits ; un avertissement de ne point intenter d'accusations téméraires, de ne point faire du Code pénal le vengeur de leurs doctrines personnelles, de ne point voir une infraction dans ce qui pourrait contrarier leurs opinions *particulières*. La morale du législateur n'est point la morale d'un homme, d'une secte, d'une école : c'est cette morale absolue, universelle, immuable, contemporaine de la société elle-même; toujours constante au milieu des vicissitudes sociales; émanée de la divinité, et supérieure à toutes les opinions humaines; qui n'est point de réflexion, mais de sentiment; point de raisonnement, mais d'inspiration; qu'on ne trouve point autre à Paris, autre à Philadelphie. C'est cette morale qui sanctionne la foi des engagements, consacre la couche conjugale, unit par un lien sacré les pères et les enfants; c'est elle qui flétrit le mensonge, le larcin, le meurtre, l'impudicité : c'est celle-là seule qui prend le nom de morale *publique*, parce que, fondée sur l'assentiment de tous les hommes, elle

a son témoignage, sa garantie, dans la conscience *publique*.

Quel est donc l'écrivain qui outrage la morale publique? C'est celui qui ose mentir à l'honnêteté naturelle, à la conscience universelle, celui dont le langage soulève dans tous les cœurs le mépris et l'indignation. N'allez point chercher ailleurs les caractères d'un tel délit. Ici, toute argumentation est vaine : le cri de la conscience outragée, voilà le témoignage que l'accusation doit invoquer : c'est la voix du genre humain qui doit prononcer la condamnation.

Si l'écrit qui vous est déféré outrageait en effet la morale publique, vous n'eussiez point supporté de sang-froid la lecture des passages inculpés. Vos murmures auraient à l'instant même révélé votre horreur et votre indignation; un cri de réprobation se serait élevé parmi vous; vos regards se seraient détournés avec dégoût de l'auteur immoral, et votre conscience n'aurait pas attendu, pour se soulever, les syllogismes d'un orateur.

Est-ce là, j'ose vous le demander, l'impression qu'a produite sur vos esprits la lecture de l'ouvrage? Avez-vous ressenti du dégoût, de l'indignation? De l'horreur excitée par l'écrit, avez-vous passé au mépris pour l'auteur? Non, je ne crains pas de le proclamer devant vous-mêmes, non, telle n'est point l'impression que vous avez éprouvée.

Je pose en fait qu'il n'est point dans cette enceinte un seul homme, je n'en excepte pas même l'orateur de l'accusation, qui, au sortir de cette audience, refusât de se trouver dans le même salon avec l'écrivain qu'on accuse, qui n'y conduisît ses enfants, qui ne s'honorât d'une telle société. Condamnez maintenant l'écrivain immoral et scandaleux!

Non, ce n'est pas contre des écrits tels que celui qui nous occupe qu'est dirigée la sévérité des lois. Les lois ont voulu frapper ces auteurs infâmes qui se jouent de ce qu'il y a de plus sacré, et dont les pages révoltantes font frémir à la fois la pudeur et la nature. C'est contre ces écrits monstrueux que le législateur s'est armé d'une juste rigueur; c'est contre eux qu'il a voulu donner des garanties à la société; et qu'il me soit permis de m'étonner que ses intentions aient pu être méconnues au point de traduire un père de famille estimable, un écrivain distingué, un citoyen honorable, sur le banc préparé pour les de Sade et pour les Arétin.

C'est en vain que, dans un discours travaillé avec un art digne d'une meilleure cause, on a cherché à vous faire illusion sur vos propres impressions, à déguiser sous l'éclat des ornements oratoires la nullité de l'accusation. Que signifient, dans une accusation d'*outrage à la morale publique*, ces argumentations, ces insinuations artificieuses,

ces inductions subtiles, ces déclamations éloquentes? Quoi! la morale publique est outragée, et il faut que le ministère public vous en fasse apercevoir! Quoi! la morale publique est outragée, et il faut que l'élégante indignation d'un orateur vienne vous avertir de vous indigner! Ah! la discussion du ministère public prouve du moins une chose: c'est que, puisqu'il est besoin de discuter pour établir l'outrage à la morale publique, il n'existe point d'outrage à la morale publique.

Toutefois examinons cette discussion elle-même, et, puisqu'on vous a parlé du caractère général de l'ouvrage et du caractère particulier des passages attaqués, suivons l'accusation dans la double carrière qu'elle s'est tracée.

Considéré dans son caractère général, l'écrit de M. Courier est, je ne crains pas d'en convenir, une critique de la souscription de Chambord. L'acquisition de ce domaine lui paraît *une mauvaise affaire* pour le prince, pour le pays, pour Chambord même.

*Pour le prince :* ce n'est pas lui qui en profitera, ce seront les courtisans; ce sacrifice imposé aux communes, en son nom, affaiblira l'affection dont il a besoin pour régner; enfin le séjour de Chambord, plein de souvenirs funestes pour les mœurs, pourra corrompre sa jeunesse.

*Pour le pays :* la Cour viendra l'habiter; les for-

tunes des habitants, leur innocence, pourront souffrir de ce dangereux voisinage.

*Pour Chambord :* douze mille arpents de terre rendus à la culture vaudraient mieux que douze mille arpents consacrés à un parc de luxe.

Certes, il serait difficile de trouver dans ces idées générales rien de contraire à la morale publique.

La dernière est une vue d'économie politique, que je crois très-juste, et qui, dans tous les cas, n'a rien à démêler avec la morale; les deux premières sont au contraire conformes aux principes de la morale la plus pure.

En conséquence de ses réflexions, M. Courier blâme l'opération de Chambord : il la croit inspirée moins par l'amour du prince et de son auguste famille que par la flatterie et par des vues d'intérêt personnel. A cette occasion, il s'élève, au nom de la morale, contre l'esprit d'adulation et contre la licence des cours.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les considérations présentées par M. Courier contre la souscription de Chambord se retrouvent, en grande partie, dans le rapport soumis à S. M. par le ministre de l'intérieur[1].

M. Courier craint que ce présent ne soit plus

---

1. Voir le *Journal de Paris* du 31 décembre 1820.

onéreux que profitable au jeune prince. — Le ministre avait dit « qu'on a exprimé le désir de la « conservation de Chambord, *sans songer à ce « qu'elle coûtera de réparations foncières et d'entre- « tien, à toutes les dépenses* qu'exigeront son ameu- « blement et son habitation. »

M. Courier se demande si ce sont les communes qui ont conçu la pensée d'acheter Chambord pour le prince. « Non pas, répond-il, les nôtres, que je sache, de ce côté-ci de la Loire; mais celles-là peut-être qui ont logé deux fois les Cosaques... Là naturellement on s'occupe d'acheter des châteaux pour les princes, et puis on songe à refaire son toit et ses foyers. » Le ministre avait dit, presque dans les mêmes termes : « Les conseils qui ont voté l'acquisition de Chambord n'ont point été arrêtés *par les embarras de finances qu'éprouvent* PRESQUE TOUTES *les communes,* les unes *épuisées* par la suite DES GUERRES, PAR L'INVASION ET LE LONG SÉJOUR DES ÉTRANGERS, les autres appauvries par *les fléaux du ciel, la grêle, les gelées, les inondations, les incendies;* obligées *la plupart* de recourir *à des impositions extraordinaires* pour acquitter LES CHARGES COURANTES DE LEURS DETTES. Dans d'autres circonstances, l'administration devrait examiner, pour chaque commune, *si les moyens répondent à son zèle.* »

« Nous allons, dit M. Courier, nous gêner et

augmenter nos dettes pour lui donner (au prince) une chose DONT IL N'A PAS BESOIN. »

« Il n'appartiendrait qu'à V. M., avait dit le ministre, de refuser, au nom de son auguste pupille, un présent DONT IL N'A PAS BESOIN. *Assez de châteaux seront un jour à sa disposition*, et ce sont les chambres qui auront à composer, au nom de la nation, son apanage. »

M. Courier paraît craindre que les offrandes ne soient pas toujours suffisamment libres et spontanées. Le ministre avait conçu les mêmes craintes : « Le don du pauvre, avait-il dit, mérite d'être accueilli comme le tribut du riche ; *mais il ne faut pas le demander*. IL SERAIT A CRAINDRE qu'on ne vît une sorte de CONTRAINTE dans une invitation solennelle venue de si haut, AU NOM D'UNE RÉUNION DE PERSONNAGES IMPORTANTS, qui s'occuperaient à donner une si vive impulsion à tous les administrés. Des dons, qui ne sont acceptables que parce qu'ils sont spontanés, *paraîtraient peut-être commandés par des considérations* qui doivent être étrangères à des sentiments dont l'expression n'aura plus de mérite si elle n'est entièrement libre. »

En critiquant l'acquisition de Chambord, M. Courier n'a donc rien dit qui ne soit permis, qui ne soit plausible, qui ne soit conforme aux observations du ministre lui-même.

*N'importe ; il a voulu arrêter l'élan généreux des*

*Français; il a voulu s'opposer à l'allégresse publique...*

Quoi donc ! blâmer un témoignage d'allégresse inconvenant ou intéressé, est-ce blâmer l'allégresse elle-même? Parce qu'un nom sacré aura servi de voile à un acte imprudent et blâmable, cet acte deviendra-t-il également sacré? Pour moi, s'il faut le dire, je crois qu'il était beaucoup d'autres manières plus convenables d'honorer la naissance du duc de Bordeaux. Je ne parle point ici de ces bruits trop fâcheux qui se sont répandus sur l'origine de cette souscription, et sur les moyens employés pour faire souscrire : je ne veux ni les écouter, ni les répéter. Mais ces dons d'argent, de terres, de châteaux, adressés à l'héritier d'un trône, ces présents qu'on fait offrir au riche par le pauvre, par des communes épuisées au neveu d'un roi de France, s'accordent mal dans mon esprit avec la délicatesse qui doit présider aux hommages rendus par des Français à leurs princes. Je ne puis d'ailleurs oublier que naguère on faisait offrir aussi par les communes des adresses, des chevaux, des soldats, à l'homme qui avait usurpé la liberté publique; et j'aurais désiré, je l'avoue, que l'héritier d'un pouvoir légitime fût honoré d'une autre manière que le ravisseur d'un pouvoir absolu.

Croyez-moi, Messieurs, il est pour les princes des hommages plus délicats et plus purs, que l'adu-

lation ne saurait contrefaire et que la tyrannie ne saurait usurper. Ce sont ces pleurs d'allégresse qu'on verse à leur aspect, ces vœux d'un peuple accouru sur leur passage; ce sont les joies du pauvre, les actions de grâces du laboureur, les bénédictions des mères de famille. Voilà les hommages que le peuple français rendait à Henri IV; voilà ceux que ses descendants vous demandent, et non ces tributs mendiés, qu'on ne refusa jamais à la puissance. Les princes français ne ressemblent point à ces despotes de l'Orient que la prière n'ose aborder qu'un présent à la main; et, loin d'obliger la pauvreté à doter leur opulence, ils consacrent leur opulence à soulager la pauvreté.

M. Courier a donc pu, non-seulement sans être coupable, mais sans manquer aux convenances les plus sévères, voir dans la souscription de Chambord un acte de flatterie ou une spéculation intéressée. Il a pu blâmer cet hommage indiscret et suspect, qui compromet, sous prétexte de l'honorer, tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus respectable; et celui-là peut-être avait quelque droit de s'élever contre la flatterie qui, sous aucun pouvoir, ne fut aperçu parmi les flatteurs.

Si l'esprit général de l'ouvrage est irréprochable, les détails en sont-ils criminels? Examinons les passages sur lesquels le ministère public a fondé son accusation.

Maintenant que nous avons fait connaître l'idée que la loi attache à l'expression de *morale publique*, vous aurez peine peut-être à vous empêcher de sourire en écoutant la lecture de ces passages. La plupart ont si peu de rapport à la morale publique qu'on se demande par quel étrange renversement des notions les plus communes l'accusation a pu rapprocher deux idées d'une nature si différente.

Ainsi M. Courier veut prouver que le don de Chambord ne profitera pas au prince, mais aux courtisans. Après une sortie assez vive contre les flatteurs, il cite le trait de ce courtisan qui disait au prince, son élève : *Tout ce peuple est à vous;* puis il ajoute : « Ce qui, dans la langue des courtisans, voulait dire : Tout est pour nous. *Car la Cour donne tout aux princes, comme les prêtres donnent tout à Dieu; et ces domaines, ces apanages, ces listes civiles, ces budgets, ne sont guère autrement pour le roi que le revenu des abbayes n'est pour Jésus-Christ. Achetez, donnez Chambord : c'est la Cour qui le mangera; le prince n'en sera ni pis ni mieux.* »

N'est-il pas déplorable que l'on soit réduit à justifier devant les tribunaux un pareil langage! Quoi! désormais on ne pourra plus dire, sans se faire une affaire avec la justice, que les courtisans font souvent servir l'auguste nom du prince, les

prêtres le nom sacré de Dieu, à leur intérêt personnel! Quoi! cette vérité de morale, devenue triviale à force d'applications, va devenir un délit digne de la prison! *Mais vous outragez les prêtres!* Mais il ne s'agit point d'outrages aux prêtres : vous m'accusez d'outrages à la morale publique; prouvez que j'ai outragé la morale publique. *Mais outrager une généralité, c'est outrager la morale publique.* Vraiment? A ce compte, je plains nos auteurs comiques. Désormais il ne leur sera plus permis de dire, sous peine d'amende, que les médecins tuent leurs malades, que les cabaretiers sont fripons, que les femmes sont indiscrètes, et (puisqu'enfin il faut s'exécuter) que les avocats sont bavards. Au surplus, qu'a dit l'auteur, à l'égard du clergé, que le respectable abbé Fleury, que Massillon, que tant d'autres écrivains non moins graves n'aient dit avant lui, et n'aient dit quelquefois d'une manière beaucoup plus sévère? *Mais c'est calomnier le malheur.* Le malheur? Vous oubliez qne le clergé figure pour vingt-cinq millions au budget de l'État. Ce sont sans doute des fonds très-bien employés, nous ne le contestons pas; mais, lorsque cet emploi existe, ne venez donc pas nous parler de *malheur,* même pour en tirer un effet d'éloquence. Laissons là les lieux communs oratoires, et revenons toujours à l'unique question du procès : Ai-je outragé la morale publique? ai-je

fait l'apologie du vice? ai-je attaqué les bases de nos devoirs?

Je viens au second passage : « Ah! dit M. Courier, si, au lieu de Chambord pour le duc de Bordeaux, on nous parlait de payer sa pension au collége (et plût à Dieu qu'il fût en âge que je l'y pusse voir de mes yeux!); s'il était question de cela, de bon cœur j'y consentirais et voterais ce qu'on voudrait, dût-il m'en coûter ma meilleure coupe de sainfoin... *Mais à Chambord qu'apprendra-t-il? Ce que peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là, tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisément je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres.* »

Il faut assurément être doué d'une admirable sagacité pour découvrir dans ces paroles un outrage à la morale publique. Pour moi, je l'avoue, j'aurais cru, dans ma simplicité, qu'ici l'auteur, loin d'offenser la morale, parlait en bon et sage moraliste. Oh! s'il était venu nous vanter les mœurs des cours, nous les offrir en exemple, nous inviter à les imiter, je conçois qu'alors on pourrait l'accuser d'avoir outragé la morale; mais il a fait précisément le contraire. Ces mœurs dissolues, scandaleuses, il les a censurées; il a voulu arracher un jeune prince à leur contagion; et c'est lui, c'est le défenseur des mœurs que vous accusez d'avoir offensé les mœurs! et c'est au censeur des

cours que vous venez reprocher l'immoralité de ses doctrines!

Ah! si c'est un crime à vos yeux de médire de la Cour, faites donc le procès à tout ce que la France compte d'écrivains célèbres. Condamnez l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*. Que direz-vous en effet des couleurs dont il ose tracer le tableau des cours? « L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, *le désir de s'enrichir sans travail*, l'aversion pour la vérité, *la flatterie*, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements, le mépris des devoirs du citoyen, *la crainte de la vertu du prince*, l'ESPÉRANCE DE SES FAIBLESSES, et plus que tout cela *le ridicule perpétuel jeté sur la vertu*, forment, je crois, le caractère du plus grand nombre des courtisans, marqué *dans tous les lieux* et *dans tous les temps*. »

Mais peut-être récusera-t-on l'autorité de Montesquieu; c'est un auteur profane, c'est un philosophe... Eh bien! écoutons un Père de l'Église, écoutons Massillon: « Que de bassesses pour parvenir! Il faut paraître, non pas tel qu'on est, mais tel qu'on nous souhaite. Bassesse d'adulation: on encense et on adore l'idole qu'on méprise; bassesse de lâcheté: il faut savoir essuyer des dégoûts, dévorer des rebuts, et les recevoir presque comme des grâces; bassesse de dissimulation: point de sentiments à soi, et ne penser que d'après les au-

tres ; bassesse *de déréglement : devenir les complices et peut-être les* MINISTRES *des passions de ceux de qui nous dépendons...* Ce n'est point là une peinture imaginée, *ce sont les mœurs des cours*, ET L'HISTOIRE DE LA PLUPART DE CEUX QUI Y VIVENT...

« ... Le peuple regarde comme un bon air de marcher sur vos traces; la ville croit se faire honneur en prenant tout le mauvais de la Cour; *vos mœurs forment un poison* qui gagne les peuples et les provinces, qui infecte tous les États, *qui change les mœurs publiques*, qui donne *à la licence* un air de noblesse et de bon goût, et qui substitue à la simplicité de nos pères et à l'innocence des mœurs anciennes la nouveauté de vos plaisirs, de votre luxe, de vos profusions, *et de vos indécences profanes.* (C'est là précisément ce qu'a dit M. Courier.) Ainsi, c'est de vous que passent jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures, les artifices qui déshonorent un visage où la pudeur toute seule devait être peinte, la fureur des jeux, *la facilité des mœurs, la licence des entretiens, la liberté des passions*, ET TOUTE LA CORRUPTION DE NOS SIÈCLES. »

Messieurs, c'était aussi pour conserver l'innocence d'un prince enfant, du dernier rejeton d'une race royale, que Massillon élevait sa voix éloquente. Il est triste de penser que si Massillon vi-

vait encore, il se verrait probablement traduit sur les bancs d'une cour d'assises!...

Au surplus, ce n'est point une assertion sèche et dénuée de preuves que l'auteur vous présente. Il ne s'est pas borné à censurer les mœurs de la Cour : il a justifié sa censure par des faits; sa critique n'est que la conséquence forcée de ces faits : avant d'attaquer la conséquence, prouvez que les faits sont controuvés.

Voici la triple alternative que je présente à l'accusation. Ou vous niez, lui dirai-je, les faits rapportés dans l'écrit, et alors les monuments historiques sont là pour vous confondre; ou vous les avouez, mais vous en faites l'apologie, et alors c'est vous-même qui outragez la morale publique, ou vous les avouez et les condamnez, et vous prétendez cependant que j'aurais dû les taire, parce que les coupables ont siégé sur le trône ou près du trône, et alors c'est encore au nom de la morale publique que je repousse cette doctrine honteuse. Quoi! des désordres coupables auront été commis, et l'histoire, l'institutrice des peuples et des rois, devra garder le silence! Quoi! l'adultère aura souillé les palais, et vous commanderez, au nom des mœurs, respect pour l'adultère! Il y aura des vices privilégiés! Des scandales auront un brevet d'impunité, et si, à l'aspect des mœurs outragées, je laisse éclater mon indignation, c'est mon indi-

gnation qui sera criminelle! c'est moi qui aurai outragé les mœurs!

Messieurs, l'Égypte honorait ses rois, mais elle jugeait leur cendre, et le jugement des morts était la leçon des vivants et de la postérité.

Que signifie cette distinction qu'on s'est efforcé d'établir entre l'histoire et d'autres écrits? La vérité a-t-elle, pour se montrer, des formes privilégiées? existe-t-il un genre d'ouvrages dans lesquels la vérité soit criminelle?

C'est, il faut le dire, c'est la première fois qu'on voit un écrivain traduit devant les tribunaux pour avoir rapporté des faits dont on ne conteste point la sincérité! C'est la première fois que l'accusation vient nous tenir cet étrange langage : *Cela est vrai, mais vous ne deviez pas le dire.* Nous avons vu incriminer des doctrines, condamner des opinions : il nous restait à voir accuser des souvenirs historiques; il nous manquait de voir traîner la vérité devant la cour d'assises!

*C'est*, dites-vous, *attenter à la gloire nationale, c'est dépouiller la nation de son plus riche patrimoine.*

Ce ne serait plus alors qu'une simple question d'amour-propre national, et non plus une question de morale politique.

Mais est-ce donc flétrir la nation que de flétrir les vices de quelques hommes dont les noms figu-

rent dans son histoire? Une nation est-elle solidaire pour tous les individus qui la composent? Le patrimoine de l'honneur national se compose-t-il des vices ou des crimes dont elle a été le témoin ? Vous nous reprochez d'avoir attenté à la gloire nationale? Ai-je donc essayé d'avilir les trophées de Fontenoi, les vertus de Sully, les lauriers de Racine? Voilà le patrimoine de l'honneur national; la France peut revendiquer la solidarité de la gloire; elle ne revendiquera jamais la solidarité de la honte.

On a plus vivement encore insisté sur le troisième chef d'accusation. Suivons le ministère public sur ce nouveau terrain.

M. Courier s'attache à prouver, comme nous l'avons vu, que le voisinage de la Cour est dangereux pour les simples habitants de la campagne. Une des choses qu'il redoute dans le voisinage, c'est la contagion des mauvaises mœurs. Voici, à cet égard, comme il s'exprime :

« Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfants. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi

nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fît d'une dame *honesta*, sans amants, sans intrigues, qui, sous prétexte de vertu, claquemurée dans son ménage, s'attacherait à son mari? Le pauvre homme verrait pleuvoir les grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien. De la fortune des familles nobles, il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand, obtenue par quelque femme, car, pour piller, il faut avoir commandements, gouvernements, qui ne s'obtiennent que par les femmes, et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du roi, c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors le roi ou son ministre. Les dépouilles des huguenots, des frondeurs, des traitants, autres faveurs, bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux, aussi purs que la source. Bref, comme il n'est, ne fut ni ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail, pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un, et c'est... c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Laissant de côté tous les commentaires plus ou moins infidèles qu'on a faits sur ce passage, et le réduisant à son expression la plus simple, qu'y découvrons-nous? Cette proposition fondamentale, et dont le passage entier n'est qu'un développement, « que les mœurs des courtisans sont corrompues ». J'aurais difficilement imaginé que cette proposition fût outrageante pour la morale publique, et que les mœurs des cours dussent être pour nous un objet de vénération. Depuis quand n'est-il donc plus permis de dire, d'une manière générale, que tel vice, tel défaut, tel genre de dépravation règne dans telle classe de la société?

Ici, j'interpelle encore l'accusation. Niez-vous les faits? J'offre de les prouver. Les avouez-vous? J'ai donc eu raison d'avancer ce que j'ai avancé.

Expliquez-vous enfin d'une manière catégorique. Est-ce pour avoir controuvé des faits que vous m'accusez? Ce n'est plus qu'une question de vérité historique; nous pouvons la décider avec des autorités. M'accusez-vous pour avoir dit des vérités fâcheuses à quelques amours-propres? Alors je vous demande où est la loi qui condamne la vérité et qui fait du mensonge un devoir de morale publique. Mais du moins expliquez-vous : parlez; qu'on sache ce que vous voulez, ce que vous prétendez. Niez franchement les faits, ou bien avouez-les franchement, sans vous perdre en vaines

déclamations qui ne prouvent rien, si ce n'est votre embarras et votre faiblesse.

Pour moi, je vous dirai que, de tout temps, l'historien, le moraliste, l'écrivain satirique, ont été en possession de censurer les vices généraux, et surtout les vices des cours. Je vous dirai que l'auteur que vous accusez n'a fait que redire, avec moins de force peut-être, ce que mille auteurs estimés avaient dit avant lui. On vous a cité Massillon et Montesquieu; écoutez maintenant Mézeray et Bassompierre.

Mézeray parle de l'introduction des femmes à la Cour. « Du commencement, dit-il, cela eut de fort bons effets, cet aimable sexe y ayant amené la politesse et la courtoisie, en donnant de vives pointes de générosité aux âmes bien faites. Mais, depuis que l'*impureté* s'y fut mêlée, et que *l'exemple des plus grands eut autorisé la corruption*, ce qui était auparavant une belle source d'honneur et de vertu ADVINT UN SALE BOURBIER DE TOUS LES VICES; *le déshonneur* SE MIT EN CRÉDIT, LA PROSTITUTION SE SAISIT DE LA FAVEUR : on *y entrait*, on *s'y maintenait par ce moyen;* bref, les charges et les emplois se distribuaient à la fantaisie des femmes; et, parce que d'ordinaire, quand elles sont une fois déréglées, elles se portent à l'injustice, aux fourberies, à la vengeance et à la malice avec bien plus d'effronterie que les hommes mêmes, elles furent cause

qu'il s'introduisit de très-méchantes maximes dans le gouvernement, et que l'ancienne candeur gauloise fut rejetée *encore plus loin que la chasteté. Cette corruption commença sous le règne de François Ier, se rendit presque universelle sous celui de Henri II, et se* DÉBORDA ENFIN JUSQU'AU DERNIER PÉRIODE SOUS *Charles IX et Henri III.* » — [Mézeray, *Hist. de France,* Henri III, tom. III, p. 446, 447.]

Voyons maintenant comment Bassompierre s'exprime sur le compte d'un courtisan : « C'était un homme assez mal fait, et il y a lieu de s'étonner qu'il ait réussi en ce temps-là, *où l'on ne parvenait à rien que par les femmes, comme je pense qu'il en a été* DE TOUT TEMPS, *dans* TOUTES *les cours*, et crois que qui voudrait y regarder de bien près TROUVERAIT PLUS DE MAISONS QUI SE SONT FAITES GRANDES PAR CETTE VOIE QU'AUTREMENT. »

Je pourrais multiplier ces citations à l'infini; il faut se borner; passons à un autre point.

Le dernier chef d'accusation a été soutenu avec moins d'insistance; et si quelque chose m'étonne encore, c'est qu'on ne l'ait pas entièrement abandonné. Vous penserez comme moi sans doute, quand je l'aurai remis sous vos yeux.

« O vous, législateurs nommés par les préfets, prévenez ce malheur (le morcellement des grandes propriétés); faites des lois, empêchez que tout le monde ne vive! ôtez la terre au laboureur, et le

travail à l'artisan, par de bons priviléges, de bonnes corporations; hâtez-vous; l'industrie, aux champs comme à la ville, envahit tout, chasse partout l'antique et noble barbarie : on vous le dit, on vous le crie; que tardez-vous encore? qui vous peut retenir? peuple, patrie, honneur, lorsque vous voyez là emplois, argent, cordons, et le baron de Frimont? »

Je dois vous le confesser; dans ma simplicité, j'avais imaginé que, par une méprise étrange, mais qui n'est pas plus étrange que le reste de l'accusation, le ministère public avait pris au sérieux les conseils ironiques de l'auteur, et qu'il allait lui reprocher d'avoir engagé les pouvoirs législateurs à faire des lois pour empêcher que tout le monde ne vive, etc., etc..... C'est ainsi seulement que je concevais la possibilité d'une accusation d'outrage à la morale publique, et je me promettais de vous désabuser facilement.

Je m'étais trompé, l'accusation a pris une autre marche, et ici je ne la comprends plus.

S'il s'agissait d'une accusation politique, je la trouverais seulement très-mal fondée; mais enfin je la concevrais, puisque le passage a trait à la politique; mais c'est une accusation de morale publique qu'on vous présente: or, qu'ont de commun avec la morale publique le mode d'élection des députés et la recomposition de la grande propriété?

*C'est insulter la nation que de prétendre qu'elle abandonne à ses préfets le choix de ses législateurs.* Toujours des reproches étrangers à la question! Mais qu'a donc écrit ici M. Courier que le gouvernement lui-même n'ait dit cent fois à la tribune? Les ministres ne nous ont-ils pas souvent entretenus de la nécessité de donner au gouvernement de l'influence dans les élections? Et comment le gouvernement exerce-t-il cette influence? Par ses agents, apparemment? Et ces agents, qui sont-ils dans les départements? Les préfets! Qu'a donc dit M. Courier?

*Vous offensez les chambres, en les supposant disposées à faire des lois pour ôter le pain au laboureur.* Encore une accusation étrangère au procès, car nous ne sommes point accusés d'offense envers les chambres, mais d'outrages à la morale publique.

Je répondrai d'un seul mot : si les chambres se croyaient offensées, elles avaient droit de rendre plainte et de provoquer des poursuites. Elles ne l'ont pas fait : elles ne se sont donc pas jugées offensées; et vous, vous n'avez pas droit, quand elles gardent le silence, de devancer leur plainte et d'agir sans leur provocation.

Avant de quitter cette discussion, je veux, Messieurs les jurés, vous proposer une épreuve irrécusable pour discerner la vérité de l'erreur, et pour apprécier les charges de l'accusation. Vous n'igno-

rez pas, et c'est un des plus simples axiomes de la logique, que le contraire d'une proposition fausse est nécessairement une proposition vraie : par la même raison, toute proposition qui outragera la morale publique aura nécessairement pour contraire une vérité fondamentale de morale publique. Ainsi, qu'un auteur fasse l'apologie du larcin ou du mensonge, vous n'aurez qu'à renverser sa proposition, et vous trouverez que le mensonge, que le larcin, sont des actions répréhensibles : ce sont là, en effet, des principes de morale incontestables.

Si, au contraire, la proposition ainsi renversée ne nous donne qu'un sens insignifiant, indifférent ou ridicule, il est évident que la proposition primitive ne renfermait pas d'outrage à la morale publique.

Appliquons aux propositions incriminées cette méthode d'appréciation.

*La Cour donne tout aux princes;*

*Les prêtres donnent tout à Dieu;*

*Les apanages, les listes civiles ne sont pas pour les princes;*

*Le revenu des abbayes n'est pas pour Jésus-Christ;*

*Le prince, à Chambord, apprendra ce que peuvent enseigner Chambord et la Cour;*

*J'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres;*

*Les courtisans s'enrichissent par la prostitution;*

*Les préfets ont beaucoup d'influence dans la nomination des députés...*

Prenons les propositions inverses, et voyons quel est le catéchisme de morale publique que le ministère accusateur voudrait nous faire adopter :

*La Cour ne donne rien aux princes;*

*Les prêtres ne donnent rien à Dieu;*

*Les apanages, les listes civiles sont exclusivement pour les princes;*

*Le revenu des abbayes est exclusivement pour Jésus-Christ;*

*Le prince n'apprendra pas à Chambord ce que peut enseigner Chambord;*

*J'aimerais mieux qu'il vécût avec ses ancêtres qu'avec nous;*

*Les courtisans ne s'enrichissent pas par la prostitution;*

*Les préfets n'ont aucune influence sur la nomination des députés.*

Voilà ces hautes vérités morales que le ministère public veut nous contraindre d'observer, à peine d'amende et de prison! Messieurs, il n'en faut pas davantage. Il n'est point de subtilité, point de sophisme, qui puissent résister à cette épreuve aussi simple qu'infaillible : vous en avez vu les résultats; l'accusation est jugée.

Si, après cette épreuve, vous condamnez l'écrit

qui vous est déféré, plus de loi qui puisse rassurer les citoyens, plus d'écrit qui ne puisse être condamné, plus d'écrivain qui soit assuré de conserver sa fortune et sa liberté. L'accusation d'*outrage à la morale publique* va devenir pour la France ce que fut, pour Rome dégénérée, l'accusation de lèse-majesté.

C'est à vous de conserver à la loi son empire, à la liberté ses garanties ; c'est à vous d'empêcher que ce glaive de la justice ne s'égare, et, par un abus déplorable, ne devienne l'instrument des amours-propres offensés.

Il est, vous le savez, deux sortes de jugements : les uns, fruits de l'erreur, des préventions ou des ressentiments, sont l'effroi de la société; l'opinion publique les dénonce à l'histoire, et l'inexorable histoire les inscrit sur ses tables vengeresses; les autres, dictés par l'équité, rassurent le corps social, affermissent les États, et sont transmis par la reconnaissance publique à l'estime de la postérité. Voilà quel jugement nous attendons de vous : j'ose croire que cette attente ne sera point trompée.

Ainsi parla Me Berville, avec beaucoup de facilité, de netteté dans l'expression, et assez de force parfois. A ce discours Paul-Louis voulait ajouter quelques mots ; mais ses amis l'en empêchèrent, en

lui remontrant qu'il n'avait de sa vie parlé en public, et que ce serait un vrai miracle qu'il pût soutenir les regards de toute une assemblée ; qu'ignorant entièrement les convenances du barreau, où s'est établie une sorte de cérémonial, d'étiquette gênante, impossible à deviner, il ferait des fautes dont ses ennemis ne manqueraient pas de profiter, et demeurerait étonné à la moindre contradiction ; qu'il n'avait là pour lui que le public, auquel on imposait silence, dont même il risquait de diminuer à son égard la bienveillance par une harangue mal dite, peu entendue, interrompue ; que les gens de lettres qui avaient tenté cette épreuve avec moins de désavantage s'en étaient rarement bien tirés ; qu'il ne devait pas se flatter, pour avoir su écrire quelques brochures passables, de pouvoir aussi bien se faire entendre de vive voix, ces deux arts n'étant pas seulement fort différents en plusieurs points, mais contraires autant que l'est la concision, qui fait le mérite des écrits, au langage diffus de la tribune ; qu'enfin, piqué comme il l'était et de l'absurdité de l'affaire en elle-même, et du choix des jurés, et de la mauvaise foi du procureur du roi, et de la partialité servile du président, il ne pouvait manquer de s'exprimer vivement, avec peu de mesure, et de gâter sa cause aux yeux de tout le monde.

Il se rendit à ces raisons, et prit patience, en

enrageant de ne pouvoir au moins répondre, et confondre le mauvais sens de ses accusateurs, chose facile assurément, car, s'il n'eût mieux aimé déférer en cela aux conseils des gens sages qui lui veulent du bien, soit par attachement personnel ou conformité de principes, il eût prononcé ce discours, ou quelque chose d'approchant :

Messieurs,

Dans ce que vous a dit M. l'avocat général, je comprends ceci clairement. Il désapprouve les termes dont je me suis servi pour désigner la source, respectable selon lui, très-impure selon moi, des fortunes de Cour, et la manière aussi dont j'ai parlé des grands dans l'imprimé qu'il vous dénonce comme contraire à la morale, scandaleux, licencieux, horrible. Pour moi, aux premières nouvelles d'une pareille accusation, à laquelle je m'attendais peu, sûr de mon intention, n'ayant à me reprocher aucune pensée qui méritât ce degré de blâme, je crus d'abord qu'aisément j'avais pu me méprendre sur le sens de quelques mots, et donner à entendre une chose pour une autre, en expliquant mal mes idées. Car, comme savent assez ceux qui se mêlent un peu de parler ou d'écrire, rien n'est si rare que l'expression juste : on dit presque toujours plus ou moins qu'on ne veut dire, et, par l'exemple même

de M. l'avocat du roi, qui me nomme ici libelliste, homme avide de gain, spéculateur d'injure et de diffamation, vous avez pu juger combien il est plus facile d'accumuler dans un discours ces traits de la haute éloquence que d'appliquer à chaque chose le ton, le style, le langage qui conviennent exactement.

Je crus donc avoir failli, Messieurs, et ne m'en étonnais en aucune façon. Il m'est rarement arrivé, dans ma vie, de lire une page dont je fusse satisfait, bien moins encore d'écrire sans faute. Mais, en examinant ceci attentivement, avec des gens qui n'ont nulle envie de me flatter, considérant le tout, et chaque phrase à part, chaque mot, chaque syllabe (je vous dis la pure vérité), nous n'y avons trouvé à reprendre qu'une seule chose, mais grave et fâcheuse vraiment pour l'auteur, une chose dont M. le procureur du roi ne s'est point avisé, c'est que cet écrit n'apprend rien : dans les passages inculpés, ni dans le reste de l'ouvrage, il n'y a rien de nouveau, rien qui n'ait été dit et redit mille fois. En effet, qu'y voit-on ? les vices de la Cour, les bassesses, la lâcheté, l'hypocrisie, l'avidité, la corruption des courtisans. A proprement parler, l'auteur de ce pamphlet est un homme qui crie : Venez, accourez, voyez la malice des singes, le venin des reptiles, et la rapacité des animaux de proie : j'ai découvert tout cela. Que sa naïveté

vous amuse un moment, riez-en, si vous voulez ; mais le condamner après comme ayant outragé ces classes distinguées de malfaisantes bêtes, l'envoyer en prison, ah ! ce serait conscience.

Pas un mot, Messieurs, pas un mot ne se trouve dans cet imprimé qui ne soit partout dans les livres que chacun a entre les mains, et que vous approuvez comme bons. Mon avocat vous l'a fait voir par de nombreuses citations ; non-seulement les orateurs, les historiens, les moralistes, mais les prédicateurs et les Pères de l'Église ont dit ces mêmes choses, déjà dites avant eux et connues de tout temps. Tellement qu'il paraîtrait bien que l'auteur d'un pareil écrit, si ce n'est ignorance à lui et simplicité villageoise d'avoir cru dignes de l'impression des observations si vulgaires, s'est un peu moqué du public, en lui débitant pour nouveau ce que les moindres enfants savent. Mais quelle loi du Code a prévu ce délit ?

Quant aux expressions qui déplaisent à vous, Monsieur le président, à Monsieur l'avocat du roi, débauche, prostitution, et autres que je ne feindrais non plus de répéter, c'est une grande question entre les philosophes, de savoir si l'on peut pécher par les paroles, quand le sens du discours en soi n'a rien de mauvais, comme lorsqu'on blâme certains vices en les appelant par leur nom. La dispute est ancienne, et ce sont, notez bien, ce sont les

sectes rigides qui croient les mots indifférents. Nous autres, paysans, tenons cette opinion de nos maîtres stoïques, gens de travail jadis. Nous regardons aux actes surtout, au langage peu : le sens, dans le discours, non les termes, nous touche. Mais d'autres pensent autrement, et les sages, suivant la Cour, parmi lesquels on peut compter messieurs les procureurs du roi, sont farouches sur les paroles. La morale est toute dans les mots, selon eux, plus sévères que ceux qui la mettent toute dans les grimaces. Ainsi, qu'on joue sur vos théâtres *Georges Dandin* et d'autres pièces où l'adultère est en action, mais où le mot ne se prononce pas, ils n'y voient rien à redire, rien contre la morale publique, et applaudissent à la peinture des vieilles mœurs qu'on veut nous rendre. Moi, que je me trouve là par hasard, homme des champs, dont les paroles vous scandalisent, Monsieur l'avocat général, je rougis en voyant représentée, figurée, en public admirée, la dégoûtante débauche, la corruption infecte ; je murmure, et c'est moi qui offense la morale. On me le prouvera bien. Autre exemple : en tous lieux, et même dans les églises, j'entends chanter ici *Charmante Gabrielle,* au grand contentement de tous les magistrats conservateurs des mœurs. Apprenant ce que c'est que cette Gabrielle, je m'écrie aussitôt : Infâme créature, débauchée, prostituée ! Là-dessus, réquisitoire, mandat de com-

paroir. Pour venger la morale, le procureur du roi conclut à la prison. Est-ce le fait? Oui, Messieurs : j'ai parlé des vieilles mœurs qu'on nous prêche aujourd'hui, de la vieille galanterie des cours que l'on nous vante ; sans cacher ma pensée, ni voiler mes paroles, j'ai dit sale débauche, infâme prostitution, et me voilà devant vous, Messieurs.

Mais je suis du peuple; je ne suis pas des hautes classes, quoi que vous en disiez, Monsieur le président; j'ignore leur langage, et n'ai pas pu l'apprendre. Soldat pendant longtemps, aujourd'hui paysan, n'ayant vu que les camps et les champs, comment saurais-je donner aux vices des noms aimables et polis? Peut-être aussi ne le voudrais-je pas, s'il était en moi de quitter nos rustiques façons de dire pour vos expressions, vos formules. Dans cet écrit, d'ailleurs, je parle à des gens comme moi, villageois, laboureurs, habitants des campagnes; et, si l'on m'imprime à Paris, vous savez bien pourquoi, Messieurs : c'est qu'ailleurs il y a des préfets qui ne laissent pas publier autre chose que leur éloge. Les gens pour qui j'écris n'entendent point à demi-mot, ne savent ce que c'est que finesse, délicatesse, et veulent à chaque chose le nom, le nom français. Leur ayant dit maintes fois : nous valons mieux que nos pères (proposition qui m'a toujours paru sans danger, car elle n'offense que les morts), pour le prouver il m'a fallu leur dire les mœurs du

temps passé. J'ai cru faire merveille d'user des termes mêmes de tant d'auteurs qui nous ont laissé des mémoires; puis il se trouve que ces termes choquent le procureur du roi, qui les approuve dans mes auteurs, et les poursuit partout ailleurs. Pouvais-je deviner cela, prévoir, me douter seulement que des traits délicieux, divins, venant d'une marquise de Sévigné, d'une mademoiselle de Montpensier, ou d'une princesse de Conti, répétés par moi, feraient horreur, et que les propres mots de ces femmes célèbres, loués, admirés dans leurs écrits, dans les miens seraient des attentats contre la décence publique?

Oh! que vous serez bien surpris, bonnes gens du pays, mes voisins, mes amis, quand vous saurez que notre morale, à Paris, passe pour *déshonnête;* que ces mêmes discours, qui là-bas vous semblaient austères, ici alarment la pudeur et scandalisent les magistrats! Quelle idée n'allez-vous pas prendre de la sévérité, de la pureté des mœurs dans cette capitale, où l'on met au rang des vauriens, on interroge sur la sellette l'homme qui chez vous parut juste, et dont la vie fut au village exemple de simplicité, de paix, de régularité! Tout de bon, Messieurs, peut-on croire que cette accusation soit sérieuse? Le moyen de se l'imaginer? Où trouver la moindre apparence, le moindre soupçon d'offense à la morale publique, dans un écrit dont le public, non-seulement approuve

la morale, mais la juge même trop rigide pour le train ordinaire du monde, et dont plusieurs se moqueraient comme d'un sermon de janséniste, s'il n'était appuyé, soutenu de la pratique et de la vie tout entière de celui qui parle? En bonne foi, je commence à croire qu'il y a du vrai dans ce qu'on m'a dit. Ce sont des gens instruits de vos façons d'agir, Messieurs les procureurs du roi, qui m'ont averti de cela. Dans les écrits, vous attaquez rarement ce qui vous déplaît. Quand vous criez à la morale, ce n'est pas la morale qui vous blesse. Ici, après beaucoup d'hésitation, de doute, pour fonder une accusation, vous prenez quelques passages, les plus abominables, les plus épouvantables que vous ayez pu découvrir, et ces passages, les voici : écoutez, de grâce, Messieurs; juges et jurés, écoutez, si vous le pouvez, sans frémir, ces horreurs que l'on vous dénonce : *Les prêtres donnent tout à Dieu; les leçons de la Cour ne sont pas les meilleures; les préfets quelquefois font des législateurs; nos princes avec nous seraient mieux qu'avec leurs ancêtres.* C'est là ce qui vous émeut, avocats généraux et procureurs du roi! Pour cela vous faites tant de bruit? Votre zèle s'enflamme, et la fidélité... Non, vous avez beau dire, il y a quelque autre chose; si tout était de ce ton dans le pamphlet que l'on poursuit au nom de la décence et des mœurs, si tout eût ressemblé à

ces phrases coupables, on n'y eût pas pris garde, et la morale publique ne serait pas offensée. Prenez, Messieurs, ouvrez ce scandaleux pamphlet aux passages inculpés, calomnieux, horribles, pleins de noirceur, atroces. Vous êtes étonnés, vous ne comprenez pas ; mais tournez le feuillet, vous comprendrez alors, vous entendrez l'affaire ; vous devinerez bientôt et pourquoi l'on se fâche, et d'où vient qu'on ne veut pas pourtant dire ce qui fâche. Feuilletez, Messieurs, lisez : *Un prince*... Vous y voilà ; *un jeune prince, au collége*... C'est cela même. Que dis-je ? Il s'agit de morale, de la morale publique ou de la mienne, je crois, ou de celle du pamphlet. N'importe; la morale est l'unique souci de ceux qui me font cette affaire ; ils n'ont point d'autre objet, ne voient autre chose ; ils chérissent la morale et la Cour tout ensemble, l'une et l'autre en même temps. Pourquoi non ? Des gens ont aimé la liberté et Bonaparte à la fois, *indivis*.

Mais que vous fait cela, vous, Messieurs les jurés? vous n'êtes pas de la Cour, j'imagine. Étrangers à ses momeries, vous devez vouloir dans vos familles la véritable honnêteté ; non pas un jargon, des manières. Conterez-vous, sortant d'ici, à vos femmes, à vos filles : « Un homme a osé dire que les dames d'autrefois, ces grandes dames qui vivaient avec tout le monde, excepté avec leurs maris,

étaient d'indignes créatures ; il les appelle des prostituées : j'ai puni cet homme-là, je l'ai déclaré coupable ; on va le mettre en prison pour la morale? » Jurés, si vous leur contez cela, ne manquez pas après de leur faire chanter *Charmante Gabrielle*, et d'ajouter encore : « Oui, mes filles, ma femme, cette Gabrielle était une charmante personne. Elle quitta son mari pour vivre avec le roi, et, sans quitter le roi, elle vivait avec d'autres. Aimable friponnerie, fine galanterie, coquetterie du beau monde ! Il y a des gens, mes filles, qui appellent cela débauche : ils offensent la morale, et ce sont des coquins qu'il faut mettre en prison. Évitez, sur toutes choses, les mots, mes filles, les mots de débauche, d'adultère, et, tant que vous vivrez, gardez-vous des paroles qui blessent la décence, le bon ton : ainsi faisait la charmante Gabrielle. »

Voilà ce qu'il vous faudra dire dans vos familles si vous me condamnez ici, et non-seulement à vos familles, mais à toutes vous recommanderez de tels exemples, de telles mœurs. Autant qu'il est en vous, de la France industrieuse, savante et sage qu'elle est, vous ferez la France galante d'autrefois ; chez vous, dans vos maisons, vous prêcherez le vice, en me punissant, moi, de l'avoir blâmé ailleurs. Femmes, quittez ces habitudes d'ordre, de sagesse, d'économie ; tout cela sent le siècle présent. Vivez à la mode des vieilles cours, non

comme ces Ninon de l'Enclos, qui restaient filles, ne se mariaient point pour pouvoir disposer d'elles-mêmes, redoutaient le nœud conjugal, mais comme celles qui le bravaient, moins timides, s'engageaient exprès afin de n'avoir aucun frein, se faisaient épouses pour être libres; qui..., prenons garde d'offenser encore la morale! comme ces belles dames, enfin, dont la conduite est naïvement représentée dans l'écrit coupable. Il y aura cela de curieux dans votre arrêt, s'il m'est contraire, que, ne pouvant nier la vérité de cette peinture des anciennes mœurs (car qu'opposer au témoignage des contemporains?), tout en avouant qu'elles étaient telles, vous me condamneriez seulement pour les avoir appelées mauvaises. Ainsi vous les trouveriez bonnes, et engageriez un chacun à les imiter, chose peu croyable de vous, jurés, à moins que vous n'ayez des grâces à demander, des faveurs, et vos profits particuliers sur la dépravation commune.

Il serait aussi bien étrange qu'ayant loué le présent aux dépens du passé, je n'en pusse être absous par vous, gens d'à présent, par vous, magistrats, qui vivez de notre temps, ce me semble; que vous me fissiez repentir de vous avoir jugés meilleurs que vos devanciers, et d'avoir osé le publier, car cela même est exprimé ou sous-entendu dans l'imprimé qu'on vous dénonce et où je soutiens, bien

ou mal, que le monde actuel vaut au moins celui d'autrefois, ce qui suppose que je vous préfère aux conseillers de chambre ardente, aux juges d'Urbain Grandier, de Fargue, aux Laubardemont, aux d'Oppède, vous croyant plus instruits, plus justes, et même... oui, Messieurs, moins esclaves du pouvoir. Est-ce donc à vous de m'en dédire, de me prouver que je m'abusais, et serais-je, par vous, puni de vous avoir estimés trop ? J'aurais meilleur marché, je crois, des morts dont j'ai médit, si les morts me jugeaient, que des vivants loués par moi. Tous les écoliers de Ramus, revenant au monde aujourd'hui, conviendraient sans peine que les nôtres en savent plus qu'eux, et sont plus sages, car au moins ils ne tuent pas leurs professeurs. Les dames galantes de Brantôme, en avouant la vérité de ce que j'ai dit d'elles, s'étonneraient du soin qu'on prend de leur réputation. Si j'osais évoquer ici, par un privilége d'orateur, l'ombre du grand Laubardemont, de ce zélé, de ce dévoué procureur du roi en son temps, il prendrait mon parti contre son successeur ; il serait avec moi contre vous, Monsieur l'avocat général, et vous soutiendrait que vous et nous en tout vivons mieux que nos anciens, comme je l'ai dit, le redis et le dirai, dussiez-vous, Messieurs, pour ce délit, me condamner au maximum de la peine. Mais n'en faites rien, et plutôt écoutez ce que j'ajoute ici. J'ai employé beaucoup

d'étude à connaître le temps passé, à comparer les hommes et les choses d'autrefois avec ce qui est aujourd'hui, et j'ai trouvé, foi de paysan, j'ai trouvé que tout va mieux maintenant, ou moins mal. Si quelques-uns vous disent le contraire, ils n'ont pas, comme moi, compulsé tous les registres de l'histoire pour savoir à quoi s'en tenir. Ceux qui louent le passé ne connaissent que le présent.

Ainsi de la morale, Messieurs : c'est moi qu'il en faut croire là-dessus, et non pas le procureur du roi. J'en sais plus que lui sans nul doute, et mon autorité prévaut sur la sienne en cette matière. Pourquoi ? Par la même raison que je viens de vous dire, l'étude, qui fait que j'en ai plus appris, et par d'autres raisons encore, car la morale a deux parties, la théorie et la pratique. Dans la théorie, je suis plus fort que messieurs les procureurs du roi, ayant eu plus qu'eux le loisir et la volonté de méditer ce que les sages en ont écrit depuis trois mille ans jusqu'à nos jours. Mes principes... fiez-vous-en, Messieurs, à un homme qui chaque jour lit Aristote, Plutarque, Montaigne, et l'Évangile dans la langue même de Jésus-Christ. Le procureur du roi en dirait-il autant, lui, occupé de toute autre chose ? car enfin les devoirs de sa charge, les soins toujours assez nombreux d'une louable ambition, sans laquelle on n'accepte point de tels emplois, et d'autres devoirs qu'impose la

société à ceux qui veulent y tenir un rang : visites, assemblées, jeu, repas, cérémonies, tant de soucis, d'amusements, laissent peu de temps à l'homme en place pour s'appliquer à la morale, que j'étudie sans distraction. Je dois la savoir, et la sais mieux, n'en doutez pas; et voilà pour la théorie. Quant à la pratique, ma vie laborieuse, studieuse, active, chose à noter, et contemplative en même temps, ma vie aux champs, libre de passions, d'intrigues, de plaisirs, de vanités, me donnerait trop d'avantages dans quelque parallèle que ce fût ; et je puis, je dois même dire que je ferais honneur à ceux avec qui je me comparerais, fût-ce même avec vous, Monsieur le procureur du roi. Oui, sur ce banc où vous m'amenez, et où tant d'autres se sont vu condamner à des peines infâmes, sur ce banc même, je vous le dis, ma morale est au-dessus de la vôtre à tous égards, sous quelque point de vue qu'il vous plaise de l'envisager ; et si l'un de vous en devait faire des leçons à l'autre, ce ne serait pas vous qui auriez la parole : par où j'entends montrer seulement que je ne me tiens point avili de l'espèce d'injure que je reçois, et dont la honte, s'il y en a, est et demeurera toute à ceux qui s'imagineraient m'outrager.

En effet, le monde ne s'abuse point, et les sentences des magistrats ne sont flétrissantes qu'autant que le public les a confirmées. Caton fut condamné

cinq fois; Socrate mourut comme ayant offensé la morale. Je ne suis Caton ni Socrate, et sais de combien il s'en faut. Toutefois me voilà dans le même chemin, poursuivi par les hypocrites et les flatteurs de la puissance. Quel que soit votre arrêt, Messieurs, et ceci, j'espère, ne sera point pris en mauvaise part, oui, Messieurs, je veux qu'on le sache, et regrette qu'il n'y ait ici plus de gens à m'écouter, en respectant votre jugement, je ne l'attends pas néanmoins pour connaître si j'ai bien fait. J'en aurais pu douter avant ce qui m'arrive, n'ayant encore que la conscience de mon intention. Mais, par le mal que l'on me veut, je comprends que mon œuvre est bonne. Aussi n'aurais-je fâché personne, si personne ne m'eût applaudi. La voix publique, se declarant autant qu'elle le peut aujourd'hui, m'apprend ce que je dois penser, et ce que sans doute vous pensez avec tout le monde, de l'écrit qu'on accuse devant vous. Parmi tant de gens qui l'ont lu, de tout âge, de toute condition, j'ajoute même encore et de toute opinion, je n'ai vu nul qui ne m'en parût satisfait quant à la morale, et, grâce au Ciel, je suis d'un rang, d'une fortune qui ne m'exposent point à la flatterie. Une chose donc fort assurée, dont je ne puis faire aucun doute, c'est que le public m'approuve, me loue. Si cependant, Messieurs, vous me déclarez coupable, j'en souffrirai de plus d'une façon, outre

le chagrin de n'avoir pu vous agréer, comme à tant d'autres; mais j'aime mieux qu'il soit ainsi que si le contraire arrivait, et que je fusse absous par vous, coupable aux yeux de tout le monde.

Voilà ce que Paul-Louis voulait dire. Ces paroles, et d'autres qu'il eût pu ajouter, n'eussent pas été perdues peut-être, car, en de tels débats, la voix de l'accusé a une grande force; mais peut-être aussi n'eût-il pas empêché par là les jurés de le condamner, comme ils ont fait, unanimement et quasi sans délibérer, tant le fait leur parut éclairci par la lumineuse harangue de M. l'avocat général. Le président posa deux questions : Paul-Louis est-il coupable? Oui. Bobée est-il coupable? Non. La cour renvoie Bobée, condamne Paul-Louis à deux mois de prison et 200 francs d'amende. Appel en cassation. Si le pourvoi est admis, l'accusé parlera, et touchera des points qui sont encore intacts dans cette affaire vraiment curieuse.





# APPENDICE

*Nous donnons ici en appendice les variantes de l'Essai d'Armand Carrel, que nous avons signalées dans notre avertissement. Le texte que nous avons suivi se trouve dans la colonne à gauche, et celui de l'édition Didot dans la colonne à droite. Nous avons mis en italique les mots changés ou ajoutés : quant aux mots supprimés, ils sont indiqués par des points.*

*On trouvera aussi, après ces variantes, deux notes relatives au texte de Courier.*

---

| | |
|---|---|
| Page 1, ligne 1. — La vie d'un écrivain distingué par une très-grande originalité. | — La vie d'un *grand* écrivain. |
| 1, 5 — qui n'a point dans sa jeunesse suivi. | — qui n'a point..... suivi. |
| 1, 13 — développé, complété par un grand nombre de situations. | — développé..... *à travers* un grand nombre de situations. |
| 2, 33 — de notre langue. | — de notte *littérature*. |
| 3, 8 — et plus constamment dirigé vers un même objet. | — . . . . . . . . |

| | |
|---|---|
| 4, 32 — Ceci ne sera point pris pour exagération. | — Ceci *n'est* point *une* exagération. |
| 4, 38 — obtenant quelque commune et obscure mention. | — obtenant *une* mention *plus ou moins brillante.* |
| 5, 1 — qu'elle a tâché d'immortaliser. | — qu'elle a *eu soin* d'immortaliser. |
| 5, 23 — des braves qui ne sont que cela. | — des braves qui ne sont que *braves.* |
| 5, 39 — un écrivain comme la France n'en avait point possédé. | — un écrivain *tel que* la France n'en avait *pas eu.* |
| 6, 23 — sont enveloppées, confuses, soigneusement silencieuses sur les affaires. | — sont, *comme toutes celles de l'époque, retenues, mystérieuses, faisant à peine allusion aux* affaires. |
| 7, 6 — eût *ravi.* | — eût *charmé.* |
| 7, 13 — une raison, une force, une sûreté de coup, toujours terrassantes pour l'abus vivant qu'il voulait accabler. | — une raison, une force, une sûreté *d'application,* toujours *accablantes* pour *les puissances* qu'il voulait *abattre.* |
| 7, 19 — étaient bien faits pour rebuter un aussi tiède champion de la Révolution que l'était Courier. | — *sont peut-être la plus rude épreuve qu'aient eue à subir nos armées républicaines. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr en fait dans ses Mémoires une peinture lamentable.* |
| 7, 23 — il paraît qu'il eut pour abandonner son parti un motif, sinon plus naturel, au moins plus honorable. | — il paraît qu'il eut pour abandonner son *poste* un motif *plus excusable que la crainte d'être surpris par le froid dans la tranchée et cristallisé.* |
| 8, 12 — la réaction de mœurs nationales, que la première période du Directoire vit éclater contre les vertus décrétées par la Convention, | — la réaction *non sanglante, mais fort bruyante,* que la première période du Directoire vit éclater contre *l'austérité* décrétée par la Con- |

| | |
|---|---|
| réaction plus emportée dans le Midi que partout ailleurs. | vention, reaction plus emportée *et plus folle* dans le Midi que partout ailleurs. |
| 8, 20 — Sa gaieté, sa verve comique, qui n'étaient pas encore tournées à la satire, à l'humorisme, le firent rechercher des femmes, qu'il idolâtrait. Il plut, et plut si bien, etc. | — Sa gaieté, sa verve comique, qui n'étaient pas encore tournées à la satire *et à l'amertume,* le firent rechercher des femmes..... Il plut... si bien, etc. |
| 8, 26 — fort savant et grand amateur d'antiquités. | — fort savant et *antiquaire d'un grand goût.* |
| 9, 36 — d'être rendues publiques dans le temps. | — d'être rendues publiques *à l'époque où elles furent écrites.* |
| 13, 32 — le plus habilement déduit, et certainement le plus élégamment écrit. | — le plus habilement..... et le plus élégamment écrit. |
| 13, 38 — le grand art de style. | — le grand..... style. |
| 15, 8 — La Convention l'avait repoussé comme violente et impitoyable. | — La Convention, *il* l'avait *repoussée* comme violente et impitoyable. |
| 16, 7 — il fallait en être sorti. | — il fallait en être *à distance.* |
| 19, 1 — Peut-être qu'un peu honteux de son équipée de Wagram, il voulut se tromper lui-même par cette exagération. | — *A la vérité, on pouvait mieux tomber qu'à Essling et Wagram pour saisir et voir en quelque sorte opérer le génie militaire de Bonaparte. Ce n'est pas à ces deux sanglantes journées, mais aux quinze jours de marches et d'opérations qui les amenèrent, que la campagne de* 1809 *doit sa juste immortalité. Courier l'eût compris mieux que personne, si ses émotions de Wagram ne l'eussent brouillé sans retour avec la guerre.* |

| | |
|---|---|
| 19, 9 — à un travail qui enrichissait la littérature. | — *au bonheur de sa découverte.* |
| 19, 11 — le précieux morceau. | — le précieux *passage.* |
| 19, 12 — qui sembla la destruction du palladium de Florence. | — qui sembla, *en barbouillant trois mots grecs, avoir détruit le* palladium de Florence. |
| 19, 17 — des cuistres. | — des *bouquinistes.* |
| 19, 21 — de cette verve d'insolence un peu abandonnée, et pourtant de bon goût. | — de cette verve *de raillerie méprisante et cruelle.* |
| 19, 24 — avec cela le style des PROVINCIALES. | — *et c'était* le style des PROVINCIALES. |
| 19, 27 — l'opinion en France. | — l'opinion *française.* |
| 20, 1 — une plume si hardie : prudence qu'il observa. | — une plume *qui venait de révéler sa terrible puissance : il se le tint pour dit.* |
| 20, 9 — furent des événements trop pressés, trop coup sur coup, pour tirer immédiatement Courier. | — *se succédèrent trop rapidement* pour tirer... Courier. |
| 20, 12 — il y trouvait également de quoi plaindre et de quoi espérer. | — il y *voyait à gémir à la fois et à* espérer. |
| 20, 17 — la vieille cause de Jemmapes. | — la vieille cause de *Fleurus.* |
| 20, 24 — et prendre insolemment. | — et *revendiquer* insolemment. |
| 21, 3 — En prenant le parti d'élever la voix. | — en *se déterminant à* élever la voix. |
| 21, 6 — pouvait prendre la couleur du patriotisme. | — *prenait sans effort le caractère* du patriotisme. |
| 21, 11 — Ce qui était le fait. | — Ce qui était *parfois* le fait. |
| 21, 32 — Il ne se fit pas longtemps attendre. | — *Son début* ne se fit pas longtemps attendre. |
| 23, 3 — qu'il était ridicule. | — qu'il était *peu conséquent.* |

| | |
|---|---|
| 23, 7 — Mais, si Courier s'était trompé sur la moralité ou la convenance du procédé. | — Si Courier *était coupable ici de quelque légèreté.* |
| 23, 9 — (Après les mots « à un auteur », la phrase ci-contre a été ajoutée.) | — *Sa lettre, aujourd'hui si admirée, n'eut d'abord point de succès.* |
| 23, 12 — (Après les mots « ce petit écrit », on a ajouté le membre de phrase ci-contre.) | — *ou plutôt on fut sciemment injuste, parce que la personnalité maniée si cruellement effraye jusqu'aux rieurs, pour peu qu'ils soient exposés à rencontrer un si terrible homme et à lui déplaire.* |
| 23, 12 — Nulle part Courier. | — Nulle part *cependant* Courier. |
| 24, 11 — cette ingénuité d'opinion. | — cette ingénuité de *bonne* opinion. |
| 24,38—dont voilà maintenant l'anonyme assez dévoilé. | — dont l'anonyme *est* assez dévoilé. |
| 25, 4 — jeté avec tant de bonne foi sur elle. | — jeté sur elle avec *un sentiment si juste de sa valeur d'écrivain.* |
| 26, 2 — telle qu'on *l'émet.* | — telle qu'on *l'inscrit.* |
| 26, 23 — élaborés dans le cabinet. | — *calculés* dans le cabinet. |
| 26, 28 — détention de trois mois. | — détention de *deux* mois. |
| 27, 1 — connaissaient la lenteur habituelle à Courier dans ses compositions. | — *avaient entendu parler de la sévérité et de la nécessaire* lenteur *que* Courier *apportait* dans ses compositions. |
| 27, 9 — (Après les mots « le plus rigoureux », on a ajouté les mots ci-contre.) | — *le plus élevé, le plus entraînant.* |
| 27, 20 — le meurtre si la preuve vient qu'il a succombé. | — *qui le pousse au* meurtre si la *peur de voir révéler son secret l'a saisi.* |

| | |
|---|---|
| 28, 14 — n'ajoutent point au sens. | — n'ajoutent *pas toujours* au sens. |
| 28, 33 — (Après « l'émule heureux de Pascal », on a ajouté les mots ci-contre.) | — *l'imitateur heureux de tout ce qu'il y a jamais eu d'inimitable.* |
| 30, 6 — accumulées en lui. | — *acquises par* lui. |
| 30, 10 — Voilà l'écrivain que la France a perdu dans toute la vigueur de son talent, et la tête plus que jamais pleine de projets, le 10 avril 1825, atteint d'un coup de fusil à quelques pas de sa maison. | — Voilà l'écrivain que la France a perdu dans toute la vigueur de son talent, et la tête plus que jamais pleine de projets. *L'Europe sait que Paul-Louis Courier a été*, le 10 avril 1825, atteint d'un coup de fusil à quelques pas de sa maison, *et qu'il est mort sur la place.* |
| 30, 37 — des oppresseurs de grande et de petite taille. | — des oppresseurs de grande et de petite taille, *héros ou cagots.* |

---

— Pages 121, dernière ligne, et 122, ligne 1, il faudrait, ce nous semble, ou *s'en trouve-t-il*, ou *autorisât*. Mais nous avons reproduit la phrase telle qu'elle se trouve dans l'édition que nous suivons.

— Page 248, avant-dernière ligne. Il y a dans l'édition de 1829 : « qu'il vécût *encore* », mais nous n'avons pas maintenu ce dernier mot, dont la présence ici n'est que le fait d'une erreur typographique. On peut s'en convaincre en se reportant, dans le *Simple Discours*, au texte même de cette phrase, qui en est un extrait.





# TABLE

## DU PREMIER VOLUME



A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

*Imprimeur breveté*

Rue Saint-Honoré, 338

## NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CLASSIQUE

*Des Éditions Jouaust*

### TIRAGE EN GRAND PAPIER

170 exemplaires sur papier de Hollande
15 — sur papier de Chine.
15 — sur papier Whatman.

*Ornés de portraits spécialement gravés pour ce tirage*

### EN VENTE

Regnier, *Satires*, 1 vol. — Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, 1 vol. — Boileau, 2 vol. — Hamilton, *Mémoires de Grammont*, 1 vol. — Regnard, *Théâtre*, tome I. — Courier, *Œuvres*, tome I.

### SOUS PRESSE

Regnard, *Théâtre*, tome II. — *Satyre Ménippée*, 1 vol
P. L. Courier, t. II et III. — Etc., etc.

Août 1876

